



# Le pouvoir

Concepts, Lieux, Dynamiques



# Ce document est la propriété exclusive de hedwig reinbacher (nalay@live.fr) - 30-01-2015

# Le Pouvoir

Concepts, Lieux, Dynamiques



Couverture : Frontispice du Léviathan (1651) de T. Hobbes, gravure d'Abraham Bosse.

#### RETROUVEZ NOS OUVRAGES SUR:

www.scienceshumaines.com http://editions.scienceshumaines.com

#### **Diffusion: Seuil - Distribution: Volumen**

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, par photocopie ou tout autre moyen, le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français du droit de copie.

#### © Sciences Humaines Éditions, 2014

38, rue Rantheaume BP 256, 89004 Auxerre Cedex Tel.: 03 86 72 07 00/Fax: 03 86 52 53 26 ISBN **9782361060602** 

#### Introduction

# Du pouvoir comme possession au pouvoir comme relation

ans les sciences humaines et sociales, le pouvoir est sans doute l'un des concepts les plus difficiles à circonscrire. C'est d'abord un concept fondamental qui caractérise la condition politique des êtres humains. En effet, la politique est souvent définie comme l'art d'organiser et de répartir le pouvoir. La centralité du concept est relevée par certains politistes, qui considèrent la science politique comme une « science du pouvoir ». Elle est également présente dans le langage courant: lorsqu'on parle du « pouvoir » ou des « pouvoirs publics », on désigne souvent les institutions politiques et administratives. Dans les démocraties occidentales, quel est le lieu du pouvoir sinon l'État, qui a vocation à organiser la vie sociale ?

Cependant, le concept de pouvoir ne se limite pas à la sphère politique. Il touche à l'ensemble des domaines d'action humaine, à commencer par l'économie et la finance qui semblent gagner du terrain sur le pouvoir politique. Ainsi, le sociologue Michel Crozier a lancé, à la fin des années 1950, un programme de recherche sur les phénomènes de pouvoir au sein même des organisations, notamment les entreprises. Pour lui, toute organisation, quel que soit son domaine d'action, est traversée par des relations de pouvoir. De même, le philosophe Michel Foucault considère que le pouvoir n'est pas une « substance », mais doit être décrit comme une relation. Le pouvoir ne se possède pas, il s'exerce sur autrui, non seulement dans la sphère politique mais également à travers tous les dispositifs « sociaux » (hôpital, prison, école, etc.).

Comment donc définir le pouvoir? Est-il un *pouvoir de* ou un *pouvoir sur*? Est-il une possession ou une relation? Est-il essentiellement politique ou doit-il être saisi dans l'ensemble du monde social? Peut-on considérer, en s'appuyant sur l'étymologie, que le pouvoir est une capacité (« je *peux* agir ») ou bien une modalité des relations sociales, impliquant un rapport de force? Peut-on combiner ces deux types d'approche?

#### Le pouvoir comme possession

« Je décide, il exécute ». Cette déclaration d'un président de la République française à propos de l'un de ses ministres avait frappé les esprits il y a quelques années. En tenant de tels propos, le président entendait rappeler que lui seul possède le « vrai » pouvoir - celui de décider - tandis que le ministre n'exercerait qu'un pouvoir subalterne, qui consiste à appliquer scrupuleusement les décisions venant « d'en haut ». Cette déclaration sous-entend non seulement que le pouvoir ne se partage pas, mais également qu'il se possède, comme on possède une maison après l'avoir achetée. Cette conception « substantialiste » (Philippe Braud) est à la fois binaire et pyramidale. Elle est binaire puisqu'elle suppose que le monde est organisé en deux groupes: ceux qui possèdent le pouvoir et ceux qui ne le possèdent pas, ceux qui décident et ceux qui exécutent, ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés. Elle est pyramidale au sens où les deux groupes en question sont de taille très inégale: le pouvoir est occupé par quelques-uns (ce qu'Aristote nomme le « petit nombre ») tandis que ceux qui le subissent représentent l'écrasante majorité (le « grand nombre »). Dans cette optique, le plus souvent véhiculée par ceux qui possèdent le pouvoir ou croient le posséder, même le ministre le plus aguerri ne compte pas dans le processus de décision. Perçu comme un simple exécutant, il appartient au grand nombre des gouvernés.

Cette vision du pouvoir est souvent légitimée par l'idée, essentiellement aristocratique ou monarchique, que certaines qualités intrinsèques sont associées à l'exercice des fonctions de commandement: tempérance, compétence, sang-froid, détermination... Le pouvoir s'apparente à un don (« il est né pour diriger ») ou à un apprentissage fait de codes qui s'adressent à une « élite » triée sur le volet. Le Grec Xénophon, à l'époque antique, montre dans la *Cyropédie* comment le jeune Perse Cyrus apprend à gouverner auprès de son père empereur. Cet apprentissage à la fois physique et moral comprend un certain nombre d'étapes que l'impétrant doit franchir pour être considéré à la hauteur.

Dans l'Europe moderne, l'idée que le pouvoir doit être clairement circonscrit dans un lieu politique aisément identifiable est développée par les théoriciens de la souveraineté, en particulier Bodin et Hobbes. Dans *Les Six Livres de la République*, Bodin explique que le pouvoir ne peut être partagé et doit être exercé par un souverain unique, qui dispose de toute latitude pour gouverner. La souveraineté se définit par son caractère identifiable et

absolu: de ce point de vue, la monarchie, c'est-à-dire le pouvoir d'un seul, paraît le régime le plus approprié. Dans le contexte des guerres de religion, Bodin veut en finir avec la confusion qui règne à la tête du Royaume de France et voit s'affronter des factions concurrentes. Plus largement, l'État moderne, en Europe, naîtra de cette volonté théorique et politique de donner au pouvoir une fonction et un lieu précis. Le pouvoir se définit ici comme la capacité essentiellement politique à accomplir cette volonté.

Hobbes fait un pas décisif, à la suite de Bodin, en introduisant la question de l'autorité légitime. La sortie de l'état de nature, caractérisé par la peur, la violence et la défiance, est conditionnée, selon le penseur anglais, par l'institution d'un souverain qui rétablira la sécurité et instaurera la concorde. En échange, les sujets abandonneront une partie de leur liberté. Mais pour Hobbes, l'autorité politique, pour être pleinement souveraine, doit reposer sur le consentement des sujets. Pour l'obtenir, le souverain doit gagner leur confiance. La confiance permet que le souverain soit reconnu comme légitime par le corps social. Cette idée sera approfondie par Hegel à travers la dialectique du maître et de l'esclave: le maître est maître parce que l'esclave reconnaît l'autorité de celui-ci. Si cette reconnaissance disparaît, l'esclave aspire à sortir de sa condition.

La théorie politique de Hobbes a fortement orienté la réflexion sur le pouvoir dans les sociétés occidentales modernes, en établissant une distinction fondamentale entre politique et société. Le pouvoir se transforme en autorité lorsque la société reconnaît l'instance politique – l'État – comme légitime. Cette idée peut s'appliquer à tous les régimes politiques, qu'ils soient monarchiques ou démocratiques. Par exemple, dans la France de la Ve République, lorsqu'un gouvernement est installé, se pose la « question de confiance » vis-à-vis de la représentation nationale: si le Parlement ne donne pas sa confiance au chef du gouvernement, alors ce dernier ne dispose pas de la légitimité pour appliquer son programme.

Par conséquent, ce qui distingue le « pouvoir pur » (Bertrand de Jouvenel) de l'autorité légitime, c'est le consentement des sujets. L'idée du consentement sépare Machiavel, qui développe une pensée du pouvoir, et Hobbes, qui élabore une théorie de l'État: chez Machiavel, le pouvoir repose sur l'accumulation de la force, tandis que selon Hobbes, le pouvoir se mue en autorité souveraine, devenant chaque jour plus légitime. Dans la vision machiavélienne, toute relation de confiance est impossible entre ceux qui

exercent le pouvoir (les « Grands ») et ceux qui le subissent (le Peuple). Les gouvernants ne peuvent jamais prétendre à la légitimité, tout au plus à une relative stabilité. Dans la vision hobbesienne, la confiance est la condition de la stabilité, voire de la concorde, qui elle-même produit de la légitimité.

#### Le pouvoir comme relation

La théorie de Hobbes suggère que le pouvoir n'est pas essentiellement un pouvoir « de », mais un pouvoir « sur ». Dans les sciences sociales contemporaines, cette idée est traduite sociologiquement par Max Weber, qui accorde une place centrale au concept de légitimité. « Le pouvoir, dit-il, est toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances : peu importe sur quoi repose cette chance. » (Économie et Société) Le sociologue distingue le pouvoir (Macht) de la domination (Herrschaft) qui « signifie la chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé ». Chez Weber, le pouvoir désigne non seulement la capacité, mais également l'exercice de cette capacité. Comme Hobbes, Weber cherche à déterminer les conditions par lesquelles l'exercice du pouvoir est considéré comme légitime. Il répond à cette question par une typologie des formes de légitimité: il y a d'abord la légitimité fondée sur la tradition, la légitimité fondée sur les principes de légalité et de rationalité, enfin la légitimité fondée sur le charisme du chef.

Dans les sociétés modernes organisées autour de l'institution étatique, les formes traditionnelle et charismatique de légitimité tendent à s'effacer au profit de la forme « légale-rationnelle », qui s'appuie sur l'autorité du droit. Par ailleurs, l'idée wébérienne que le pouvoir est une relation sociale correspond bien aux sociétés modernes, qui sont à la fois libérales et démocratiques. Pour les libéraux, le pouvoir ne peut en aucun cas être absolu, il doit être partagé afin d'éviter les abus de pouvoir. Les sociétés libérales portent ainsi une vision plus diffuse du pouvoir que les sociétés dites « traditionnelles » ou « d'ancien régime »: l'organisation politique et sociale est fondée sur l'équilibre des pouvoirs (le pluriel a ici son importance). Au niveau politique et institutionnel, cela implique notamment une séparation, souple ou rigide, des pouvoirs. Au niveau social, cela suppose de laisser une certaine autonomie à la société civile à travers les corps intermédiaires qui la représentent. Le libéralisme n'est pas seulement une théorie politique, c'est aussi une théorie morale et sociale qui se diffuse dans

toutes les strates de la société et promeut une vision spécifique du pouvoir, fondée sur la rationalisation, la confiance et le contrôle.

En ce qui concerne la démocratie, Tocqueville et ses continuateurs ont bien montré qu'il ne s'agit pas seulement d'un régime politique, mais d'une forme de société, qui porte en elle une idée singulière du pouvoir et de la légitimité. Claude Lefort explique ainsi que, dans les démocraties contemporaines organisées selon un système de représentation, le pouvoir est un « lieu vide ». À la différence des régimes totalitaires où il est entièrement occupé par un « guide » et un parti unique, le pouvoir, en démocratie, n'est jamais occupé en permanence. Il s'organise autour du conflit des interprétations et de la délibération entre citoyens. Les démocraties, en ce sens, sont *autonomes*: elles se donnent à elles-mêmes leur propre loi.

On observe également que, dans les démocraties contemporaines, le consentement ne passe plus seulement par l'élection, mais par des processus qui impliquent de plus en plus la société dans l'action publique (on parle alors de démocratie « participative » ou « délibérative »). Le pouvoir, dès lors, n'est plus pensé comme une possession de certains qui exercent le pouvoir sur des « sujets » passifs, mais comme une relation étroite et continue entre gouvernés et gouvernés qui construisent ensemble des décisions légitimes. Au Danemark par exemple, la forte pression fiscale est d'autant mieux acceptée qu'il existe une culture du compromis. Les gouvernants expliquent à la population comment est affecté l'impôt. En retour, les gouvernés ont le sentiment que leur impôt sert à quelque chose, et qu'ils contribuent à l'intérêt général. Ce processus de reconnaissance réciproque entre gouvernants et gouvernés produit la légitimité de la décision. Il contribue aussi à la confiance, sans laquelle aucun pouvoir légitime ne peut s'exercer.

Le pouvoir, dans les sociétés contemporaines, n'est donc pas occupé par le seul souverain ou le seul État. Il n'est pas davantage logé uniquement à la commission de Bruxelles ou dans les instances internationales; encore moins dans des instances occultes qui orienteraient le monde depuis une tour de contrôle invisible. Dans un monde interconnecté, organisé selon une logique de flux et de réseaux, le pouvoir est plus que jamais le produit de relations sociales et politiques qui s'instituent entre les acteurs et produisent des formes de légitimité. Loin de nous l'idée que le pouvoir n'existe pas (ou plus), que personne ne gouverne, ou bien encore que le pouvoir s'exerce sur des êtres passifs et moutonniers. Le

pouvoir s'exerce selon des modalités complexes qu'il est possible de caractériser. Tel est l'objectif de cet ouvrage qui s'appuie pour ce faire sur les acquis des sciences humaines et sociales.

La première partie propose une analyse conceptuelle sur le pouvoir, mobilisant dans une perspective pluridisciplinaire anthropologie, éthologie, philosophie, science politique, sociologie... La deuxième partie est consacrée aux lieux où s'exercent le pouvoir: l'État central, ses ramifications locales, mais aussi les forces politiques et sociales (partis, groupes d'intérêts, organisations internationales, élites, médias, etc.) qui composent l'organisation complexe des sociétés modernes. La troisième partie, enfin, aborde deux nouveaux débats qui ont renouvelé les analyses sur le pouvoir: le premier porte sur l'idée, développée notamment par François Dubet, d'un « déclin des institutions » (prison, police, armée, entreprise...); le second sur les recompositions du pouvoir, à travers notamment les notions de démocratie participative et de gouvernance.

Au-delà de la diversité des approches et des théories, cet ouvrage souligne que les relations de pouvoir sont plus que jamais dynamiques. Face aux pouvoirs qui s'exercent, les formes de résistance et d'empowerment se multiplient. Si les « sujets » du pouvoir (gouvernés, administrés, salariés...) continuent d'en subir les effets, ils en sont aussi plus avertis. Les compétences critiques qu'ils expriment apparaissent comme une forme combinée de contestation et d'émancipation. Dans une société où l'information circule par des canaux de moins en moins officiels et maîtrisables, le pouvoir peut de moins en moins s'exercer sans tenir compte de ceux qui en sont les destinataires. Comment par exemple réformer une institution (État, administration, entreprise) sans tenir compte des membres qui la font vivre? Toute institution s'apparente à un organisme vivant qui intègre une multitude de cellules reliées entre elles<sup>1</sup>. Parmi ces relations, la relation de pouvoir, pour fonctionner, suppose la reconnaissance réciproque de la capacité de ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés. En ce sens, le pouvoir peut être concu à la fois comme une capacité et comme une relation.

Jean-Vincent Holeindre

<sup>1-</sup> Virginie Tournay, Penser le changement institutionnel, Puf, 2014.

# Qu'est-ce que le pouvoir?

#### Penser le pouvoir : regards croisés

- L'imaginaire, le symbolique et le réel (Rencontre avec M. Godelier)
- Pourquoi les chefs? (N. Journet)
- La hiérarchie est-elle bien naturelle? (V. Despret)
- Le pouvoir existe-t-il? (M. Revault d'Allonnes)
- Pouvoir et Autorité (P.-H. Tavoillot)
- Théories de l'autorité: quelques classiques (encadré)
- Le pouvoir de l'État en Europe (Y. Déloye)
- Comment prendre la place de l'autre?: Shakespeare et le pouvoir (encadré)

#### POUVOIR ET POLITIQUE

- La science politique, science du pouvoir ? (P. Braud)
- Penser la séparation des pouvoirs (R. Baumert)
- Pouvoirs autoritaires et totalitaires (P. de Lara)
- Pouvoir et puissance dans les relations internationales (T. Lindemann)

#### Pouvoir et Société

- Influence et manipulation (R.-V. Joule et J.-L. Beauvois)
- Le pouvoir dans les organisations (Rencontre avec M. Crozier)
- Dans les coulisses de la domination (P. Cabin)
- Décrypter les discours politiques
   (D. Bertrand, A. Dézé, J.-L. Missika)

#### RENCONTRE AVEC MAURICE GODELIER

## L'IMAGINAIRE, LE SYMBOLIQUE ET LE RÉEL

À travers l'exemple du pharaon égyptien ou des Baruya de Nouvelle-Guinée, on peut comprendre quels liens se nouent entre l'imaginaire, le symbolisme, et les pratiques réelles pour organiser le pouvoir ou les relations de parenté dans une société.

Vous avez étudié les formes de pouvoir et les relations de parenté dans un certain nombre de sociétés non occidentales, d'Océanie ou d'ailleurs, souvent des sociétés tribales. Ces formes et ces relations possèdent toujours, selon vous, plusieurs dimensions: imaginaire, symbolique et matérielle. Comment envisagez-vous les relations entre ces sphères?

Partons d'un exemple concret. Celui de l'Égypte ancienne, peut-être la première société étatique apparue dans l'histoire et gouvernée par un « dieu » vivant parmi les hommes: Pharaon. Qui est Pharaon? Les récits mythiques nous disent qu'il est né de l'union de deux divinités. Isis et Osiris, un frère et une sœur. Il est donc fils d'un inceste divin. Ce récit renvoie à une réalité totalement imaginaire. Mais cette représentation d'une descendance divine s'est incarnée dans des formes et à travers des gestes symboliques multiples. Sur les cartouches des grands monuments, le pharaon est représenté avec une taille immense et les personnages qui l'entourent lui arrivent à peine à la hauteur du genou. Ce sont des humains, égyptiens ou leurs ennemis, face à un dieu. De même, la tiare, à double face, qu'il porte sur la tête, symbolise les deux capitales du Haut Nil et du Bas Nil. Cette dualité montre que le pharaon incarne désormais l'unité d'un pays autrefois divisé en deux royaumes. Le pharaon représente aussi le Nil, qui est lui-même un fleuve sacré. Chaque année, quand les eaux du fleuve étaient en décrue, le pharaon remontait le Nil sur sa barque royale jusqu'au point où celle-ci ne pouvait plus avancer. Là, il accomplissait un rituel et jetait dans les eaux du fleuve un fragment de papyrus sur lequel était inscrite la formule magique qui allait faire revenir les eaux du fleuve. Quelque temps après, effectivement, le Nil se retrouvait en crue. Et avec l'eau, revenait le limon qui permet à la végétation de revivre, aux cultures de pousser. Tout se passait comme si le pharaon, par son rite, avait ramené l'eau, la vie, la richesse, dans le royaume.

Un tel exemple peut nous aider à comprendre les relations entre l'imaginaire, les pratiques symboliques et leurs relations avec un pouvoir réel exercé sur et dans une société. L'imaginaire, ce sont ici les croyances partagées par le pharaon et ses sujets (la nature divine de Pharaon, sa naissance incestueuse, etc.). Cet imaginaire s'incarne à travers des pratiques symboliques: des rites, des gestes, des objets symboliques, des temples, des palais, des parures et des institutions politico-religieuses, les castes des prêtres et des gouvernants. Objets, institutions, pratiques symboliques font passer l'imaginaire dans nos sens. Et ils inscrivent dans la pierre, dans les corps, dans le calendrier, la puissance du pharaon.

# Le symbolique, ici le rite, est donc la codification de l'imaginaire, sa mise en forme?

Sa mise en forme et sa mise en scène. Les représentations imaginaires sont des « idéalités », c'est-à-dire des réalités mentales. Les symboles, les gestes, les pratiques symboliques les mettent en scène. Traduites en rituels, elles imprègnent les corps, structurent l'espace et le temps, façonnent les comportements obligés. Sans accès à cet imaginaire, rites et pratiques symboliques n'ont pas de sens. Ce sont comme les symboles

mathématiques écrits dans un livre pour un non-mathématicien. Car pour qui n'est pas mathématicien et ne peut en les voyant refaire dans sa tête les opérations qu'expriment les symboles mathématiques, ceux-ci n'ont aucun sens. Ce sont des signes vides de sens. De même, lorsque nous voyons aujourd'hui des statues de dieux grecs, nous pouvons les trouver belles, mais elles ont perdu une part de leur puissance parce que l'imaginaire, l'univers des mythes et des rites, les enjeux politiques et sociaux qui leur étaient associés se sont évanouis au cours de l'histoire. On les admire, mais sans en comprendre vraiment le sens. Sans le culte d'Artémis, sans les mystères d'Eleusis, les statues grecques sont des formes belles, mais presque vides. Il est important, dans les sciences de l'homme et de la société, de pouvoir démêler ces aspects imbriqués dans la production de formes de vie sociale: l'imaginaire, le symbolique et ce qui dans le réel ne se réduit ni à l'un ni à l'autre.

# Quelles sont les conséquences sociales de ces pratiques symboliques?

Les effets sociaux des pratiques symboliques peuvent être immenses. Revenons à l'exemple du pharaon. Il était considéré comme un dieu dont le souffle, le *kha*, donnait vie à toutes les créatures animées, les hommes comme les animaux. Donc, tous les êtres vivants lui devaient la vie. Pour les milliers de paysans (*fellah*) qui cultivaient la terre, ils lui devaient l'eau qu'ils buvaient, la fertilité du sol qu'ils cultivaient, sa protection contre les ennemis, et finalement leur vie même. Comment pouvaient-ils rendre une telle dette? En travaillant pour le pharaon, en se soumettant à la corvée, en lui payant tribut, en lui donnant leur vie et celle de leurs enfants.

On voit donc dans cet exemple quelles sont les dimensions imaginaires et symboliques d'un rapport social de domination, voire d'exploitation. Et en même temps, on peut voir que ces relations inégales prenaient l'apparence d'une forme d'échange. Un dieu vous a

donné la vie, vous lui devez la vôtre. Mais ce rapport d'endettement est inégal. Les dieux donnent tant que les humains ne pourront jamais effacer leur dette par des contre-dons. On voit donc que tout n'est pas imaginaire dans les rapports de domination et que tout n'est pas seulement symbolique, et ce qui est au-delà de l'imaginaire et du symbolique est tout aussi réel qu'eux. Il faut donc prendre garde de ne pas opposer le réel à l'imaginaire et de réduire l'imaginaire et le symbolique à des réalités illusoires, à une illusion de réalité. Car ce sont là autant de dimensions des rapports sociaux réels entre les individus comme entre les groupes.

Je ne pense pas qu'il puisse y avoir des rapports de domination entre des clans, des castes, des classes ou entre les sexes, sans que soit présentes dans ces rapports des composantes imaginaires qui donnent naissance à des formes et à des pratiques symboliques. C'est par exemple le cas de la signification du sperme et des pratiques homosexuelles qui sont au cœur des initiations des jeunes garçons chez les Baruya de Nouvelle-Guinée.

Comment, selon vous, s'articulent le symbolique et les rapports de pouvoir réels, par exemple chez les Baruya que vous avez étudiés en Nouvelle-Guinée?

J'ai passé en effet plusieurs années chez les Baruya de Papouasie-Nouvelle-Guinée. J'ai pu observer chez eux les rites par lesquels ils initient les jeunes garçons aux secrets de l'origine du cosmos et de l'humanité. Pendant plus de dix ans, les garçons vivront dans un monde masculin et seront préparés à exercer la domination des hommes sur les femmes et à représenter et défendre leur société. À neuf ans, un garçon doit quitter sa mère et commencer à vivre dans la maison des hommes après qu'on lui ait percé le nez. Ensuite, dans le secret de la maison des hommes, les jeunes hommes pubères, de quinze à vingt ans, pas encore mariés, donneront régulièrement leur semence à boire aux jeunes garçons qu'on vient de

séparer brutalement du monde féminin. Cette pratique signifie que les hommes s'efforcent de « réenfanter » en quelque sorte les garçons, sans l'intermédiaire cette fois du corps des femmes. On les « surmasculinise » en leur donnant comme nourriture une substance masculine vierge de toute pollution féminine.

Vous comprendrez que toutes ces pratiques sont à la fois des actes imaginaires et symboliques, mais que le but de ces pratiques n'est pas imaginaire, ni seulement symbolique. Il est de grandir les hommes, de les produire comme des êtres supérieurs aux femmes et qui auront seuls le droit légitime de représenter la société tout entière et de la diriger. On voit que ces pratiques sont, dans leur fond, politiques. Et les conséquences de ces pratiques ne sont pas irréelles.

C'est au nom de leur impureté, associée à leur corps, au sang menstruel qui en coule, que les femmes sont réellement et pratiquement écartées du partage du pouvoir. Elles n'ont pas le droit de porter les armes, donc d'exercer la violence armée, qui est un attribut du pouvoir. Elles n'ont pas la propriété des terres de leurs ancêtres que seuls leurs frères transmettront à leurs descendants. Elles n'ont pas le droit de produire le sel qui sert de monnaie entre les tribus. Enfin, elles occupent une place mineure dans les rites par lesquels les Baruya demandent force, vie et protection au Soleil et à la Lune, les divinités de leur panthéon. Tout n'est donc pas simplement imaginaire ou symbolique dans le monde réel des rapports hommes-femmes.

Diriez-vous que l'imaginaire et le symbolique sont aux sources du pouvoir, ou bien qu'ils se contentent de légitimer un pouvoir?

Ni l'un, ni l'autre. Je ne pense pas, comme le supposait un marxisme primaire, que les représentations, les idées, les valeurs soient une simple légitimation de rapports sociaux préexistants. Rapports qui seraient nés sans que n'existent ces réalités idéelles. Cela n'a pas de sens. Des rapports sociaux nouveaux émergent historiquement avec toutes leurs dimensions et leurs symboles. Ceux-ci ne viennent pas les représenter après coup. Pour comprendre ceci, il faut cerner de plus près les rapports entre l'idéel et le matériel dans les rapports des hommes entre eux et avec la nature qui les entoure. J'ai essayé de le faire dans un livre. Il faut partir des quatre fonctions qu'assume la pensée dans toutes les sociétés et à toutes les époques. Les données que la pensée « présente » à la conscience des individus sont de deux sortes: les unes sont tirées de leurs rapports aux autres et à la nature, les autres sont tirées de la vie intérieure des individus. Or, toute « représentation » est en même temps une interprétation de ce qui est « présenté ». Ainsi représentation et interprétation, sans se confondre, sont toujours associées. Mais la pensée fait plus. Elle permet, comme on l'a vu dans le cas du pharaon, d'organiser des rapports sociaux réels qui font passer dans le monde sensible et matériel les composantes imaginaires et symboliques du pouvoir. Et pas seulement du pouvoir sur les hommes, mais aussi de l'action des hommes sur la nature qui les entoure. Un outil par exemple n'est pas une réalité seulement matérielle. Il n'a pas de sens si on ne sait à quoi il peut servir et comment s'en servir. Il n'existe vraiment comme outil utilisable qu'associé à des éléments idéels qui sont investis dans des rapports sociaux. Donc, au cœur de ce que Marx pouvait appeler « infrastructure » sont présents des éléments idéels. Mais prenons un autre exemple: on ne peut se marier sans avoir une représentation de ce qu'est un mariage et sans savoir avec qui un mariage peut être légitimement contracté. Ces représentations ne sont donc pas des reflets après coup de rapports sociaux qui seraient institués sans elles.

À l'inverse, je ne pense pas que des pratiques symboliques soient le fondement de la réalité sociale, comme l'écrivait Claude Lévi-Strauss dans « L'introduction à l'œuvre de Mauss » (1950), où il affirmait le primat du symbolique sur l'imaginaire et le réel. Nous l'avons vu, le symbolique n'est rien sans l'imaginaire qui lui donne

sens; et s'il fallait affirmer un primat, ce serait bien celui de l'imaginaire sur le symbolique, de la pensée sur le langage. Mais en même temps, un imaginaire et des symboles qui n'ont pas d'effets sociaux restent véritablement des réalités illusoires, des illusions de réalités.

Mais ici, on entre dans un autre débat. Les symboles, les représentations, les normes idéelles qui modèlent le comportement social des individus et des groupes, constituent ce qu'on appelle l'univers culturel d'une société. Peut-on confondre « culture » et « société »? Les distinctions que nous avons faites précédemment pourraient peut-être nous aider. Prenons l'exemple des sociétés de Nouvelle-Guinée où n'existaient pas – avant l'arrivée des Européens – de classes, de castes et encore moins d'État. Quelle différence ferait-on entre « culture » et « société », si l'on se souvient que la plupart de ces sociétés sont des groupes locaux qui ont une forme et une structure tribales?

Pour prendre l'exemple des Baruya, ceux-ci partagent la même culture, la même langue, les mêmes institutions, y compris les mêmes rites d'initiation avec leurs voisins, les Wantekia, les Usarumpia, etc. Par « culture des Baruya », j'entends l'ensemble des représentations et des principes qui organisent consciemment les différents domaines de leur vie sociale, ainsi que leurs rapports avec la nature qui les entoure. On voit donc que la culture est un domaine qui relève d'abord de l'idéel et qu'une culture concrète, celle des Baruya, est une combinaison d'éléments idéels associés à des pratiques matérielles et sociales qui les incarnent.

Mais en quoi les Baruya, qui partagent cette même culture avec leurs voisins, constituent-ils une société différente des leurs? Il me semble que les Baruya forment une société lorsqu'ils revendiquent un territoire à eux, sur lequel ils se reproduisent, et ceci à l'exclusion des groupes voisins, ce qui n'exclut pas alliance et échange avec eux, mais exclut l'appropriation. C'est ce rapport à un territoire revendiqué par tous les Baruya et partagé entre eux, qui s'ajoute à leur culture et à leur langue

commune pour faire une totalité, une société distincte. Cette société existe comme un tout qui doit se reproduire comme tel et être représenté comme tel. Chez les Baruya, il me semble que la scène où leur société est représentée comme un tout est la scène des initiations masculines et féminines. C'est là que les Baruya se représentent, à eux-mêmes et aux autres, comme un groupe séparé des autres, qui manifeste son identité par des pratiques symboliques agissant sur lui-même et qui, pourtant, sont les mêmes que celles que pratiquent leurs voisins. Tous sont semblables, mais différents. Et la différence est introduite entre eux par cette portion de la nature qui les distingue, donc, par des réalités matérielles que l'on revendique pour soi d'abord. Et c'est là la différence entre communauté et société, pour revenir à des concepts classiques de la sociologie et de l'anthropologie. Pour donner un exemple totalement différent, les communautés juives qui vivaient dans les pays d'Europe depuis la diaspora ne formaient pas des sociétés, elles faisaient partie de sociétés. Mais ces mêmes communautés, de nouveau rassemblées sur la terre d'Israël, se sont aujourd'hui transformées en une société qui revendique son identité comme telle.

Propos recueillis par Jean-François Dortier<sup>1</sup>

<sup>1-</sup> Entretien publié pour la première fois en décembre 2001 dans le magazine *Sciences Humaines* Hors série n° 35.

#### Qui sont les Baruya?

Les Baruya sont une tribu vivant dans deux hautes vallées du centre de la Nouvelle-Guinée. Ils furent « découverts » en 1951 par Jim Sinclair, un officier qui avait organisé une expédition pour rencontrer les Batia, connus comme de fameux producteurs de sel.

Maurice Godelier a passé plusieurs années parmi eux entre 1967 et le début des années 1980. En 1988, leur population comptait un peu plus de deux mille personnes appartenant à une quinzaine de clans, vivant dans des villages disséminés dans les montagnes. Les Baruya cultivent des patates douces, élèvent des porcs, chassent et produisent un sel végétal qui leur sert de monnaie.

Leur société est divisée selon deux axes, masculin et féminin, les hommes dominant les femmes. Les descendants d'une population qui a conquis ce territoire ont la première place dans les rituels, devant les descendants des groupes locaux intégrés à une place subordonnée dans la société baruya. Les hommes et les femmes sont divisés en classes d'âge qui sont associées à différents degrés d'initiations. Les villages sont divisés en trois zones: la maison des hommes (interdite aux femmes); en bas du village, les huttes où les femmes accouchent ou menstruent, un espace interdit aux hommes et entre les deux, les maisons du village où vivent les familles, qui comprennent le mari, son épouse ou ses épouses, ses filles non mariées et ses garçons non initiés. Chaque maison est elle-même divisée en deux espaces, l'un près de la porte, réservé aux femmes et aux enfants, l'autre, au-delà du foyer, réservé à l'homme et éventuellement à ses fils non initiés.

Avant l'arrivée des Européens, les Baruya avaient, ainsi que les autres tribus appartenant au même groupe ethnique et linguistique, une réputation de guerriers qui se livraient à des raids dévastateurs sur les groupes voisins.

Jean-François Dortier

#### NICOLAS JOURNET

### Pourquoi les chefs?

Pourquoi l'humanité, qui pendant des dizaines de milliers d'années a, pense-t-on, vécu dans la plus simple égalité, a-t-elle accepté un beau jour d'obéir à un chef et de tirer son chapeau devant plus important que soi? Et ce n'était là que le début d'un processus menant à la formation de plus puissantes structures de pouvoir que sont les royaumes, les empires et les États qui couvrent aujourd'hui la planète, à peu près partout.

Cette question, qui occupa des philosophes comme Étienne de La Boétie, Jean-Jacques Rousseau, Thomas Hobbes, John Locke, trouvait chez eux diverses justifications: protéger la propriété, mettre fin à la guerre. Elles se résument à une seule: c'est en toute logique que les hommes sortant de l'état de nature passèrent ce contrat qui les obligeait à se soumettre à la volonté d'autrui, celle du despote ou celle de la majorité.

#### Du besoin (ou pas) d'un chef de chantier

Cette vision progressiste a longtemps prévalu. Elle a même trouvé, en 1936, une formulation plus concrète et documentée sous la plume de l'archéologue Vere Gordon Childe, qui reste aujourd'hui encore une référence¹. Et pour cause: c'est à V.G. Childe que l'on doit l'expression « révolution néolithique » pour nommer le grand changement apporté, selon lui, dans le mode de vie et l'organisation des sociétés humaines par la domestication des plantes et des animaux, il y a moins de 10 000 ans. L'archéologue y voyait le ferment d'une spécialisation des tâches (pasteur, agriculteur, forgeron, etc.) dont la division en « gouvernants » et « gouvernés » ne sera que le prolongement. Qualifiée de marxiste, cette thèse était en fait surtout « progressiste »: elle supposait une sorte de volonté

<sup>1-</sup> V. G. Childe, Man Makes Himself, New Thinker's Book, 1936.

collective d'aller dans le sens de l'invention du pouvoir politique et de la division de la société en classes. Une vision qui allait encore prévaloir longtemps.

Ainsi, en 1957, l'anthropologue Karl Wittfogel (1896-1988) a émis à son tour une hypothèse maintes fois commentée<sup>2</sup>: selon lui, les premiers royaumes de Chine comme les cités de Mésopotamie ont dû leur développement à l'agriculture irriguée. Or ce type de culture exige une planification des ressources telle que seul, pensait-il, un pouvoir centralisé peut y parvenir: ce serait donc par un acte délibéré que les paysans chinois ou sumériens se seraient dotés d'un « chef de chantier », ceci expliquant l'émergence conjointe de la monarchie et de l'irrigation. C'est la thèse du « despotisme oriental », inspirée par les royaumes « hydrauliques » de Mésopotamie, d'Égypte et de l'Indus. Cette analyse, sortie de son contexte oriental, a pu servir d'hypothèse théorique associant les grands travaux, l'irrigation et l'émergence d'un pouvoir centralisé. Rafael Karsten a expliqué de cette manière la construction de l'Empire inca. Mais la thèse a vite trouvé ses limites. Car toutes les royautés anciennes n'ont pas germé sur l'irrigation. Les cités shangs en Chine sont nées, elles, sur des plateaux bien arrosés par la pluie, et on n'est pas sûr que l'irrigation ait eu à voir avec l'âge d'or des cités-États mayas. De plus, on sait aujourd'hui qu'Uruk, en Mésopotamie, s'est développée avant que des travaux hydrauliques y soient organisés. D'autres cas ont montré que la construction de vastes ouvrages hydrauliques n'a pas eu toujours besoin d'un pouvoir central pour être menée à bien: les systèmes de drainage complexes qui ont été retrouvés dans les plaines de Mojos (Bolivie) n'ont jamais connu de chef suprême, et ont, pour certains, plus de 2000 ans d'existence. L'importance des travaux hydrauliques, tout comme celle des constructions monumentales, n'est pas l'unique raison de l'émergence première des « despotismes », mais, éventuellement, sa conséquence.

#### La marche des idées

Une tout autre manière de voir l'émergence du pouvoir politique est celle des préhistoriens de la religion, dont la

<sup>2-</sup> K. Wittfogel, Oriental Despotism. A comparative study of total power, Vintage Books, 1981.

tendance est de mettre en avant la marche des croyances et des idées, plutôt que la recherche de la puissance économique. Deux exemples: à la suite de James Frazer, Arthur Hocart, en 1936, publie Rois et Courtisans, dans lequel il affirme que l'origine des structures de pouvoir, et de la civilisation en général, se trouve dans la maîtrise des rituels propitiatoires. Des aristocraties fidjiennes aux rois africains, c'est à leurs talents de prêtres qu'ils doivent leur position dominante. Les croyances qui accompagnent ces rituels font que leur position est largement acceptée par la population: sans parler de « soumission volontaire », on voit bien ici que le processus d'émergence du pouvoir ne s'appuie pas sur la contrainte, mais est de l'ordre de l'adhésion. Autre travail, beaucoup plus récent: celui de l'archéologue Jacques Cauvin3, portant sur les villages prénéolithiques et néolithiques du Proche-Orient. Selon lui, un point de bascule apparaît lorsque, il y a environ 10000 ans. les figures animales, typiques des cultures de chasseurs-collecteurs, laissent la place à un couple de « divinités : une déessemère et un dieu-taureau. L'important est que ces figures apparaissent avant que l'agriculture se développe. Cette nouvelle religion exprime, pour J. Cauvin, un désir collectif de changement: l'homme s'autorise à transformer la nature parce que des dieux lui donnent l'exemple. De là à commander à d'autres hommes, il reste un pas à faire... Dans ces premiers temps, on ne trouve pas trace de royautés ni de chefferies puissantes, mais des signes d'inégalités et des différences de prestige. Selon J. Cauvin, c'est que l'idée est en marche avant les faits : la « civilisation néolithique » est avant tout une dynamique psychologique et culturelle, qui mènera, avec l'aide de la force militaire et de la technologie du métal, aux cités-États de Mésopotamie (IVe millénaire av. J.-C.) et aux dynasties égyptiennes.

Cette vision intentionnelle, voulue ou en tout cas consciente, de l'évolution vers le pouvoir politique a été jugée nettement obsolète à partir des années 1960. Elle a été alors concurrencée par des théories moins optimistes, qui partent du principe que nul ne renonce volontairement à son autonomie. Pour passer du communisme villageois au royaume, il a fallu que s'exercent des forces environnementales, démographiques,

<sup>3-</sup> J. Cauvin, Naissance des divinités, naissance de l'agriculture, CNRS éd., 2013.

économiques, militaires, ou tout cela à la fois. Contraintes et soumission à des facteurs naturels ou à des acteurs humains étaient forcément de la partie.

En 1970, Robert Carneiro, anthropologue spécialiste de l'Amazonie, développa un scénario résolument déterministe de l'émergence du pouvoir<sup>4</sup>. Les plus anciennes cités-États, observait-il, étaient apparues dans des lieux fertiles bordés par des déserts, des montagnes ou des mers (vallée de l'Indus, du Nil, de l'Euphrate et du Tigre, de Mexico, côtes du Pérou, vallées des Andes). Ces lieux ne permettaient pas l'expansion des terres et des populations: d'où la pression démographique, la guerre, la soumission des vaincus, l'instauration de castes et d'un pouvoir centralisé. Cette théorie dite « du confinement » a suscité beaucoup d'intérêt par sa dynamique imagée: faute de pouvoir se répandre « horizontalement » les civilisations le font « verticalement ». L'économie agricole, la guerre entre villages et surtout la configuration des lieux y jouèrent donc un rôle prépondérant. Séduisante, mais aisément réfutée par les civilisations maya et chinoise, la thèse de R. Carneiro appartient à une large famille de conceptions qui lient l'émergence de hiérarchies sociales à des facteurs aussi simples que la densification démographique ou la croissance de la taille des communautés. Toutes semblent tenir pour acquis que plus un groupe humain est nombreux, plus il appelle l'exercice d'un pouvoir politique fort. Mais c'est oublier que l'administration d'une collectivité n'exige pas pour autant l'exercice d'une hiérarchie ou d'un pouvoir contraignant de la part d'une caste ou d'un despote.

C'est précisément ce que de nombreux spécialistes voudraient comprendre: pourquoi les hommes, qui jouissaient d'une forme de liberté et d'égalité primitives, y ont-ils renoncé, si ce n'est parce qu'ils y ont été contraints par d'autres?

#### La guerre, forme la plus accomplie de la kleptocratie

C'est ce qu'il y a plus d'un siècle, et avec les moyens de l'époque, Karl Marx et Friedrich Engels prétendaient expliquer: selon eux, l'État athénien (la cité de Périclès) naît de la

<sup>4-</sup> R. Carneiro, « A theory of the origin of the State », Science, vol. CLXIX,  $n^{\circ}$  3947, août 1970.

capitulation des traditions collectivistes des clans attiques devant une classe montante de propriétaires, soucieux de protéger par la force leurs terres contre des paysans dépossédés.

La violence d'un village contre un autre, d'une partie de la population contre une autre, ou bien encore l'action d'un peuple conquérant venu de loin, ont donc été alternativement invoquées pour justifier que le pouvoir du chef devienne celui du « monopole de la violence », selon la définition de l'État par Max Weber. C'est le cas du biologiste Jared Diamond, qui explique que les « fusions » de chefferies locales égalitaires peuvent se produire de deux manières : en vue de faire front à une menace extérieure (cas des Indiens Cherokees, xviiie siècle) ou par « conquête en bonne et due forme b d'une chefferie par une autre (cas du royaume zoulou, même époque). La guerre, souligne-t-il, est un ingrédient nécessaire à la formation d'un État, c'est-à-dire la forme la plus accomplie de la « kleptocratie » (confiscation du pouvoir et des richesses par des puissances militaires et religieuses).

Reste que la guerre, en soi, peut avoir des objectifs très variés. Dans les sociétés égalitaires, elle a rarement pour but la conquête de territoires et la soumission de l'ennemi, mais la vengeance et l'enlèvement de femmes. Lorsqu'elle a pour fin et conséquence le tribut, l'esclavage ou le servage du vaincu, c'est que des rapports de ce type existaient déjà chez le vainqueur: on ne voit pas forcément en quoi donc la guerre est fondatrice de la subordination chronique, d'autant que – progrès de l'archéologie aidant – on pense maintenant qu'elle était également fréquente dans les sociétés les plus égalitaires. En se professionnalisant, elle a cependant appelé à la formation d'une chaîne de commandement bien particulière, fondée sur des rapports d'allégeance qui trouveront à s'exprimer dans les sociétés féodales. Cause ou conséquence?

#### Qui veut le changement?

Ni l'aspiration au progrès, ni l'exercice de la violence et de la contrainte ne semblent donc être des arguments pleinement

<sup>5-</sup> J. Diamond, De l'inégalité parmi les sociétés. Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire, Gallimard, 2000.

convaincants pour expliquer cette dynamique évolutive qui veut qu'après une très longue ère de relatif anarchisme égalitaire, les sociétés humaines aient pris (sauf quelques-unes) le chemin vers le développement de structures de pouvoir de plus en plus perfectionnées et inclusives, quelle que soit la forme politique adoptée (chefferie, royaume, État, empire, démocratie), accompagnée de la formation de castes, de classes ou de rangs différents parmi la population. Il y a encore une cinquantaine d'années, les théoriciens disposaient, pour tenter de comprendre cette histoire complexe, de beaucoup moins de connaissances sur la préhistoire et l'anthropologie des sociétés encore observables pouvant nourrir la comparaison. Il était admis, à la suite de V.G. Childe, que le Néolithique (agriculture élevage, céramique) était le point de départ technique à partir duquel, plusieurs millénaires plus tard, on verrait se former les premières cités-États sur lesquelles on disposait de données sociales significatives. Décalée dans le temps. plus tardive, la même séquence se retrouvait sur le continent américain.

Depuis, tout semble s'être un peu brouillé, la « révolution néolithique » n'a pas eu lieu d'un bloc: en Asie, la céramique précède toute domestication; au Proche-Orient et en Eurasie, la sédentarisation apparaît également avant; on a trouvé des traces d'inégalités socio-économiques remontant au Paléolithique supérieur (-25000).

Par ailleurs, mieux étudiés, des exemples de peuples historiquement connus ont prouvé qu'évolution technique et évolution sociale n'allaient pas de pair: comme l'a montré Brian Hayden, des peuples sans agriculture ont connu de fortes inégalités socio-économiques, tandis que d'autres, vivant d'horticulture (en Amazonie, en Asie du Sud-Est) ont conservé des comportements et des structures plus égalitaires. Bref, tout se passe comme si les déterminismes environnementaux, techniques, économiques, démographiques, soigneusement isolés par les spécialistes des générations précédentes, se heurtaient à des faits qui nous ramènent à l'idée que pour accepter la subordination, il faut cesser de considérer l'égalité et l'autonomie comme normale... donc, quelque part, vouloir le changement.

Dans un article de la revue Current Anthropology, l'anthropologue Christopher Boehm<sup>6</sup> passait en revue 48 exemples de petites (ou grandes) sociétés, tant agropastorales que de simples chasseurs-collecteurs, exhibant des mécanismes intentionnels de contrôle contre toute personne tentant d'exercer un réel pouvoir: moquerie publique, refus d'obéissance, abandon, ostracisme, voire agression caractérisée. Il en déduit que le nivellement des conditions de vie et du pouvoir de chacun (sauf âge et sexe) est plus le produit d'une éthique que de facteurs matériels tels que la démographie ou la technologie: le fait que la plupart de ces sociétés soient constituées de petites unités locales autonomes n'est pas, selon lui, la raison de leur égalitarisme, mais sa conséquence. Il rejoint en cela l'idée, avancée par Pierre Clastres en 19777, que certaines sociétés ont continué de vivre sans État, non pas tant par manque que parce qu'elles étaient « contre l'État ». Reste à savoir ce qui a pu décider un encore plus grand nombre d'entre elles à entrer dans la « servitude volontaire » sans y être contraintes.

#### Les étapes de la servitude volontaire et involontaire

Dater l'invention du pouvoir politique est une tâche compliquée, car la notion est mal définie: il y a des *leaders* charismatiques dans des sociétés strictement égalitaires, et des chefs sans pouvoir de police dans des tribus pratiquant l'esclavage.

La palette des formes de gouvernement séparant l'anarchie égalitaire du despotisme héréditaire est donc variée, et les spécialistes n'ont eu d'autre recours que d'essayer de les classer en trois ou quatre formes (ou stades, pour les évolutionnistes). Henry Morgan en distinguait trois: la sauvagerie (communisme primitif), la barbarie (chefferie) et la civilisation (pouvoir central). Trop simple, et liée à des marqueurs techniques, cette typologie reste la toile de fond sur laquelle se sont greffées les données, autrement plus riches, dont on dispose actuellement. Ainsi, l'anthropologue Alain Testart propose une généalogie des organisations politiques en cinq types:

<sup>6-</sup> C. Boehm *et al.*, « Egalitarian behavior and reserve dominance hierarchy », *Current Anthropology*, vol. XXXIV,  $n^{\circ}$  3, juin 1993.

<sup>7-</sup>P. Clastres, La Société contre l'État, Minuit, 2011.

- Les organisations minimales (égalitaires et anarchiques, celles des chasseurs-collecteurs dans lesquelles seuls la parenté et l'âge déterminent des écarts d'autorité);
- Les « ploutocraties ostentatoires » (dans ces sociétés à « *big men* », les différences économiques créent des allégeances, mais les ploutocrates n'ont pas d'autorité au-delà de leur clientèle);
- Les « démocraties primitives » (comme celles des Indiens des Plaines ou des anciens Germains, où des assemblées d'anciens prennent des résolutions, mais n'ont pas de pouvoir de contrainte);
- Les « organisations lignagères » (en Afrique, les lignages sont hiérarchisés, ont des chefs influents mais pas de souverain tribal);
- Les organisations étatiques qui, quelle que soit leur forme (despotique, impériale ou démocratique), ont un pouvoir reconnu sur tous les citoyens, par la force ou la menace.

L'instauration du pouvoir politique est irréversible avec le passage du « sans État » à l'État souverain. Mais l'histoire de ses origines diffère selon qu'on les recherche dans la puissance du clientélisme économique, la conquête par des chefs de guerre, ou l'élection de mandataires exécutifs. Selon A. Testart, l'État existe à partir du moment où son pouvoir est relayé par des subordonnés, où nul ne peut échapper à ses obligations militaires et où le pouvoir de punir est légitimement centralisé. Selon lui, ce sont les organisations lignagères, venues du Proche-Orient, qui sont le plus susceptibles d'avoir « importé » l'idée d'État en Europe au Néolithique. Il a soutenu également que la « dépendance personnelle », volontaire (allégeance) ou involontaire (esclavage), était le modèle, en germe, du pouvoir d'État, ainsi que son instrument premier.

N.J.

#### À lire:

- A. Testard, Avant l'histoire. L'évolution des sociétés, de Lascaux à Carnac, Gallimard, 2012
- A. Testard, L'Origine de l'État, t. II de La Servitude volontaire, Errance, 2004.

#### VINCIANE DESPRET

## La hiérarchie est-elle bien naturelle?

ous devez être le dominant! Voici l'une des règles de base en matière de dressage canin. (...) Passer devant son chien lorsque l'on quitte une pièce, manger avant lui (...) sont autant de petits trucs qui feront comprendre à votre compagnon que vous êtes le chef de la meute, pas lui<sup>1</sup>. »

Voilà les conseils que l'on peut trouver aujourd'hui sur de nombreux sites consacrés à l'éducation des chiens. Et c'est également, à ce qu'en témoignent certaines personnes que j'ai pu interroger à ce sujet, ce que l'on peut s'entendre recommander dans les centres de dressage canin. Cette recommandation fait écho à ce que l'on pourra par ailleurs découvrir sur les sites dédiés aux loups: le terme « meute », clairement, nous y renvoie. Une meute de loups, peut-on y lire, « est souvent constituée d'un couple dominant ayant le rôle de chef de groupe. On les appelle les alphas mâle et femelle. C'est le couple dominant qui prend toutes les décisions pour la survie de la meute, déplacements, chasse, marquage et territoire. Le couple alpha est le seul à se reproduire. Dans la meute, l'ordre hiérarchique est constitué des bêtas, qui arrivent après les alphas. Ils prendront la place du couple alpha en cas de problème pour la meute (mort). Puis viennent les loups omégas (...). L'oméga, de par sa position dans le rang, sera le dernier à manger sur une proie tuée par la meute<sup>2</sup>. »

Si cette description correspond assez fidèlement à la manière dont les loups ont été décrits depuis les années 1930, elle ne rencontre toutefois plus l'accord des scientifiques. À la fin des années 1990, en effet, le spécialiste le plus réputé du

<sup>1-</sup> Par exemple, mais ceci n'est qu'un des nombreux sites où l'on retrouvera ce conseil: http://wamiz.com/chiens/guide/dresser-son-chien-2055.html. Consulté le 20 avril 2013.

<sup>2-</sup> www.franceloups.fr/meute.htm. Consulté le 20 avril 2013. D'autres sites relaient ce texte.

loup, David Mech, revient sur cette théorie qu'il avait contribué à populariser, pour la contester : il n'y a, affirme-t-il, pas de réelle hiérarchie chez les loups.

#### Une idée de la hiérarchie bien tenace

Ce que l'on appelle « meute », le plus souvent, s'avère être une famille, composée de parents et de leurs descendants. Pourquoi les chercheurs ont-ils maintenu cette conception de la meute? Parce que la plupart des observations avaient lieu en captivité avec des meutes artificiellement composées. D. Mech avait cautionné cette théorie au début de sa carrière, avant de réorienter ses recherches. Il a ensuite pu suivre des loups en liberté pendant treize étés au Canada. Laissés libres de s'organiser, ces animaux ne semblent pas adhérer aux théories fondées sur les observations en captivité. Les fameuses inégalités qui alimentaient l'hypothèse du couple dominant sont celles que l'on peut s'attendre à trouver dans une famille dont les parents éduquent les plus jeunes.

Toutefois, la description d'une meute inflexiblement réglée par la hiérarchie continue de s'imposer dans de très nombreux écrits et sur les sites Internet. On la retrouve aussi dans les manuels de dressage pour chiens.

Je ne crois pas qu'il faille résumer les motifs de son maintien à un simple retard épistémologique. Si ces notions de dominance et de hiérarchie continuent de guider les descriptions, c'est sans doute parce qu'elles s'alignent de manière privilégiée sur des modes de pensée qui guident nos conceptions de la nature. Leur omniprésence en témoigne. Elles ne se sont pas limitées à réguler et à prescrire nos comportements avec les chiens, ou à décrire l'organisation de nombreuses espèces sociales; elles ont en outre été largement utilisées pour justifier et naturaliser les formes contemporaines de hiérarchie des sociétés humaines: l'observation des descendants des ancêtres de nos ancêtres, et plus particulièrement des babouins, devait, selon nombre de primatologues, permettre de montrer qu'à l'état de nature, c'est bien ainsi que les humains ont été conduits à s'organiser.

Donc, pendant très longtemps, il n'a fait aucun doute que les babouins étaient très rigidement hiérarchisés. Ce modèle était à ce point devenu incontournable qu'il dirigeait, sur chaque terrain, les premières questions de l'enquête: celle-ci se devait de commencer par la découverte de la hiérarchie et l'établissement du rang de chaque individu. La hiérarchie de dominance était d'ailleurs si communément acceptée, remarque non sans humour la primatologue Thelma Rowell, que lorsqu'un chercheur n'arrivait pas à déterminer le rang de chacun, le concept de « dominance latente » venait combler le vide factuel: la dominance devait être si bien installée que l'on ne pouvait plus la percevoir<sup>3</sup>. On comprend qu'elle ait pu avoir la vie dure.

Le concept avait pris son origine dans les travaux de l'éthologue norvégien Thorleif Schjelderupp Ebbe, dans la deuxième décennie du xxe siècle. Il avait observé chez la poule domestique l'installation de ce qui prendra le nom de « pecking order » en raison de la forme des interactions. Observer qui donne des coups de bec à qui permettait de décrire une hiérarchie linéaire, relativement simple et stable une fois installée, au sein de laquelle chaque animal prend sa place en fonction des coups donnés et reçus.

#### La nourriture et les femelles

Ce modèle d'organisation fut accueilli avec enthousiasme au tout début des années 1930 par les éthologues et surtout par les primatologues. Ces derniers le redéfinirent en termes de priorité d'accès à ce qui fait l'objet d'une compétition, principalement la nourriture et les femelles. À partir des années 1930, et de manière de plus en plus indiscutable, écrit la philosophe des sciences Donna Haraway, « la dominance allait devenir aux primatologues ce que les liens de parenté sont aux anthropologues: le soubassement le plus mythique, le plus technique et le fondement disciplinaire des outils conceptuels du terrain<sup>4</sup> ». De fait, la lecture des publications scientifiques concernant lesbabouins confirme cet enthousiasme: jusqu'à la fin des années 1970, presque toutes les descriptions concordent.

<sup>3-</sup> T. Rowell, «Forest baboons. A recantation», texte non publié préparé en vue du séminaire de la Wenner-Green Foundation, «Baboon field research: Myths and models», 25 juin-4 juillet 1978.

<sup>4-</sup> D. Haraway, Primate Visions. Gender, race, and nature in the world of modern science, Routledge, 1989.

La hiérarchie se justifie d'autant mieux qu'elle remplit une double fonction: d'une part, une fois installée, elle réduit les interactions agressives puisque les animaux, en fonction de leur rang, utiliseront la menace ou l'évitement et la soumission; d'autre part, la dominance sanctionne un avantage sélectif puisque les mâles les « mieux adaptés » se garderont l'exclusivité de l'accès aux femelles et auront donc plus de descendants. À la suite du pionnier de ces travaux, Solly Zuckerman, les scientifiques les plus influents, comme l'anthropologue Sherwood Washburn ou son élève Irven DeVore, contribueront à rendre la théorie de la dominance populaire à la fois dans le champ de la primatologie et dans les domaines qui s'en inspirent, comme l'anthropologie.

Cet enthousiasme n'est pas étranger au fait qu'une bonne part des recherches visait à chercher les fondements naturels de ce que l'on pensait être « l'organisation naturelle » des humains. La hiérarchie et la dominance, si je peux m'autoriser un raccourci, constituaient en quelque sorte les prémisses d'un « contrat social », qui, parce qu'il se matérialisait dans la nature, ne présentait plus l'aspect contestable d'une fiction.

#### Des loubards chez les babouins?

Au début des années 1970, quelques voix, principalement celles de femmes primatologues, s'élèvent contre cette conception. Leur méthodologie de terrain les conduit à récolter d'autres observations: elles restent plus longtemps avec les groupes qu'elles étudient, pratiquent l'habituation, reconnaissent chacun des individus qui la composent; la proximité les autorise en outre à prendre en compte des comportements passés inaperçus. T. Rowell revendique que les babouins qu'elle observe en Ouganda n'exhibent pas cette rigide hiérarchie de dominance. Bien au contraire, à l'agression sont préférées des relations pacifiques d'alliance et de coopération. Aucun mâle ne semble souhaiter clairement dominer les autres. Shirley Strum prolonge et nuance cette critique. Ce n'est pas tant que les babouins ne souhaitent pas dominer, c'est qu'ils ne le peuvent pas. Elle remarque que les mâles les plus agressifs, et classés le plus haut dans la hiérarchie si l'on prend le critère de l'issue des conflits, sont le moins souvent choisis comme compagnons-consorts par les femelles et ont un accès bien moindre aux femelles en *œstrus*.

En observant qui fait quoi, S. Strum est arrivée à la conclusion que les « dominants » classés selon les interactions antagonistes sont en fait les nouveaux arrivants dans la troupe. Chez ceux qu'elle observe (et c'est le cas de la majorité des babouins), les mâles, à l'adolescence, quittent le groupe natal, et vont s'intégrer dans un autre. Ils passeront ainsi, de groupe en groupe, restant de quelques semaines à quelques mois dans chaque troupe d'accueil.

Ce nomadisme les contraint à un travail constant d'intégration. Quand un babouin nouvel arrivant tente de s'installer dans un groupe, il va s'attacher à établir des relations avec les mâles résidents. Or, S. Strum le constate, les plus « agressifs » sont souvent des adolescents « mal dégrossis et ignorants », qui, la plupart du temps, n'aboutissent pas à grand-chose, si ce n'est à effrayer ou à énerver les autres. En dehors de l'agressivité, peu de solutions s'offrent à ces jeunes inexpérimentés. Ils sont craints et donc « dominants », mais ni la crainte ni cette prétendue dominance ne leur donnent réellement accès à ce qu'ils désirent. Les atouts des mâles plus anciens sont la connaissance du réseau, des stratégies et la maîtrise des tactiques indispensables. Comment pourrait-on encore parler de hiérarchie, dans un univers aussi compliqué?

#### De la pertinence des sciences naturelles

La critique de S. Strum ne se limite pas à remettre en cause les schèmes qui guident les interprétations et les observations. Elle conteste également le fait même d'attendre des babouins qu'ils puissent constituer un modèle pour les sociétés humaines:

« L'observation de la bande de Pumphouse (Kenya) conduit à (cette) conclusion: rien ne prouve que l'agression, la supériorité des mâles et leur mainmise sur le pouvoir politique soient caractéristiques du mode de vie des premiers humains.

D'autre part, si l'on croit sincèrement que la société des humains est caractérisée par la loi du plus fort, la supériorité masculine et une hiérarchie stable entre les mâles, alors il faudra bien trouver de nouvelles explications. Nous ne pouvons plus nous contenter de dire qu'"il en va ainsi" de toute société<sup>5</sup>. »

Les termes de cette critique montrent les enjeux qui soustendent les recherches à propos de la dominance. Ces modèles tiennent en fait, pour une bonne part, à ce que l'on croit être l'organisation « naturelle » des sociétés humaines; ils en sont en quelque sorte le simple décalque, pour ne pas dire la projection. On se souviendra à cet égard que cette même critique avait été formulée par Karl Marx et Friedrich Engels<sup>6</sup>. Le premier, faussement ingénu, s'étonnait de ce que Charles Darwin reconnaissait chez les animaux et les plantes sa propre société anglaise, avec sa division du travail, sa concurrence, ses ouvertures de nouveaux marchés, ses « inventions » et sa malthusienne « lutte pour la vie »; le second ajoutera: après que le tour de passe-passe a été réalisé (c'est-à-dire la transposition de la société à la nature), les mêmes explications sont transférées en retour de la nature à la société et on affirme que l'on a prouvé leur validité en tant que lois éternelles de la société humaine. Ce qu'Engels et Marx constatent à propos des fictions reconstructives des sciences naturelles s'avère plus pertinent encore lorsqu'il s'agit des primates. La primatologie est l'une des sciences les plus connectées aux problèmes vitaux humains: l'amour maternel, l'agression des mâles, le sexe, les classes sociales, la guerre, la paix, les visions de la nature et de la nature humaine<sup>7</sup>.

La prospérité de la théorie de la hiérarchie chez les primates non humains et sa persistance sont donc peu étonnantes. D'une part, ce modèle d'organisation a été le candidat idéal pour expliquer l'évolution du comportement social des humains, ce que l'anthropologie avait inscrit dans son cahier des charges. Ensuite, le modèle de la dominance apporte des réponses simples et en apparence convaincantes à la question des mécanismes qui assurent la stabilité sociale.

<sup>5-</sup> S. Strum, Voyage chez les babouins, Seuil, coll. « Points », 1995.

<sup>6-</sup> K. Marx et F. Engels, *Lettres sur les sciences de la nature et les mathématiques*, Éditions sociales/La Dispute, 1990.

<sup>7-</sup> Linda et Laurence Fedigan, « Gender and the study of primates », in Sandra Morgen (dir.), Critical Reviews of Gender and Anthropology. Implications for teaching and research, American Anthropological Association, 1989.

Mais on ne peut s'empêcher de se demander, avec la primatologue T. Rowell, si le succès de cette théorie ne tient pas à l'organisation des chercheurs eux-mêmes, et plus particulièrement des scientifiques mâles pris dans la compétition académique, et dont on remarquera, en passant, qu'ils sont ceux qui ont le plus écrit à ce sujet...

# Myriam Revault d'Allonnes

# LE POUVOIR EXISTE-T-IL?

e pouvoir existe-t-il? Cette question, en dépit des apparences, n'est pas une provocation. Elle est sans doute la meilleure façon d'engager une réflexion sur une notion bien plus énigmatique que ne le suggèrent les mots du vocabulaire courant. « Conquérir », « posséder », « perdre » le pouvoir: voilà qui laisse entendre que le pouvoir est une chose, une substance, un objet que certains détiennent, maîtrisent ou manipulent alors que la plupart des autres en sont privés ou dépossédés. En réalité, il n'en est rien. D'abord parce que le pouvoir est à la fois visible et invisible, présent et caché, investi de manière si diffuse que l'on est porté à soupconner que ce ne sont pas seulement les gouvernants qui le « détiennent », qu'il n'y a peut-être même pas de « titulaires » du pouvoir. Comme le signalait Michel Foucault dans un entretien avec Gilles Deleuze<sup>1</sup>, la notion de « classe dirigeante » n'est en fait ni très claire ni très bien élaborée. « Dominer », « diriger », « gouverner », « groupe au pouvoir », « appareil d'État » tout ce jeu de notions demande à être analysé. Certes, le pouvoir s'exerce mais comment? À partir d'où? Dans quelles directions? Par quelles voies?

# Le pouvoir: une relation

Pourtant, à interroger les grands textes fondateurs de la philosophie politique, une chose est certaine: aucun n'a méconnu l'idée que le pouvoir était fondamentalement relation et que son effectuation engageait toujours le rapport à l'autre: qu'il soit désir de reconnaissance, rapport de forces médié par l'association, la coopération (volontaire ou forcée), l'identification, la division ou le conflit... D'où le caractère à la fois inaugural et exemplaire de la célèbre dialectique hégélienne

<sup>1-</sup> In L'Arc, nº 49, 2e trimestre 1972.

domination/servitude. Car elle met l'accent sur la visée première d'un maître qui, engageant la lutte jusqu'au risque de la mort, veut avant tout se faire *reconnaître* par l'autre. Plus importante que la maîtrise est la reconnaissance: la certitude que le maître a de lui-même est en réalité suspendue à la médiation qui s'opère du côté de l'esclave.

Aucune réflexion émanant de la philosophie politique n'a donc ignoré que le pouvoir, fût-il en apparence abordé dans une perspective artificialiste ou instrumentale (voire manipulatoire), implique une dissymétrie caractéristique: la relation de pouvoir s'exerce toujours dans une forme qui n'est pas seulement la dualité d'une présence ou d'une absence, d'une possession ou d'une privation. Aucun pouvoir n'est purement et simplement force nue: il ne peut être conçu indépendamment de la soumission ou de la résistance des sujets ou des citoyens qui, d'une manière ou d'une autre, y consentent ou le refusent. Il suffit ici de rappeler la célèbre phrase de Rousseau au chapitre 2 du livre I du Contrat social: « le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir ». Aussi le pouvoir est-il indissociable de l'autorité à chaque instant revendiquée par ses tenants et avec laquelle, pourtant, il ne se confond pas.

Le réseau sémantique et conceptuel qui environne la thématique du pouvoir demande par là même à être clarifié. À première vue, la question du pouvoir serait celle du rapport entre gouvernants et gouvernés et le problème politique essentiel consisterait ainsi à élaborer une théorie et une pratique de la domination. En réalité, les choses sont plus complexes. Car le pouvoir n'est pas seulement « pouvoir sur »: il est aussi « pouvoir dans » et surtout « pouvoir avec ». C'est à Hannah Arendt qu'il revient d'avoir pris le contre-pied de cette tradition dominante de la philosophie politique qui analyse le pouvoir comme relation entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent, entre ceux qui dirigent et ceux qui exécutent. Dans une telle perspective, le pouvoir procède de l'imposition d'une volonté à une autre volonté, il est cet exercice de la domination qui, engendre – par contrainte ou par captation – des modes de soumission allant de l'obéissance forcée à l'enchantement de la servitude volontaire.

#### Agir « en commun »

Face à cette conception « impérative » du pouvoir, Hannah Arendt met en place un certain nombre de distinctions sémantiques et conceptuelles destinées à fonder et à justifier l'idée que le pouvoir est d'abord pouvoir en commun et qu'il procède de l'aptitude des hommes à agir ensemble de façon concertée. Le pouvoir n'est pas l'équivalent de la « force », de la « puissance », de l'« autorité » ni surtout de la « violence » même si on tient généralement ces termes pour synonymes parce qu'on leur accorde la même fonction: celle d'indiquer les divers moyens que l'homme utilise pour dominer l'homme.

Selon Arendt, le pouvoir ne se réduit pas à la domination: loin d'être une propriété individuelle, il appartient à un groupe. Et il continue de lui appartenir tant que ce groupe n'est pas divisé. Aussi n'existe-t-il au sens propre que là où les hommes agissent ensemble et là où cet agir en commun est réglé par un lien institutionnel reconnu. « Lorsque nous déclarons que quelqu'un est "au pouvoir", nous entendons par là qu'il a reçu d'un certain nombre de personnes le pouvoir d'agir en leur nom<sup>2</sup>. » Non seulement le pouvoir n'est pas assimilé à la domination (au pouvoir « sur ») mais il est indissociable de la pluralité, à savoir de la « condition humaine de pluralité ». Car ce n'est pas l'homme au singulier qui vit sur terre et habite le monde, ce sont les hommes. La pluralité est « la loi de la terre » et, de ce fait, le pouvoir n'implique en rien le fait de se soumettre à la volonté d'autrui: la guestion classique de la « souveraineté » n'est pas - immédiatement tout au moins impliquée dans cette conception du pouvoir qui met l'accent sur l'agir en commun.

Mais comment alors affronter l'inévitable fragilité qui procède de cet agir en commun? Que reste-t-il en effet d'un pouvoir ainsi défini lorsque les hommes cessent d'agir ensemble et que la pluralité constitutive de l'action se défait? Son caractère éminemment volatil, son évanescence demandent à être stabilisés et c'est pour répondre à cette difficulté que la tradition philosophique et politique a, selon Arendt, introduit le concept de « gouvernement » afin de fixer voire de réifier ce partage de l'action plurielle sous la forme de la « fabrication ». Car, depuis

<sup>2-</sup> H. Arendt, Condition de l'homme moderne, trad. fr., Calmann-Lévy, 1983.

Platon, la philosophie politique n'a cessé de vouloir se protéger et s'affranchir de la « caverne » des affaires humaines en recherchant un substitut aux calamités de l'action, à ses aléas imprévisibles et immaîtrisables: d'où le recours à l'idée que les hommes ne peuvent vivre ensemble légitimement et politiquement que si les uns sont chargés de commander et les autres contraints d'obéir. C'est ainsi que, dans *Le Politique*, Platon creusa le fossé entre deux modes d'action: l'*archein* qui, à l'origine, signifie « commencer » « initier » ou encore « entreprendre » et le *prattein* qui désigne l'« agir ».

Or, dans son acception première, l'action n'est pas scindée: elle comporte d'abord le moment de l'entreprise puis celui de l'achèvement. Mais lorsque l'archein devient « commandement » et que le prattein se meut en « exécution », les aléas de l'action sont certes éliminés mais au prix de la dualité entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent, entre ceux qui donnent des ordres et ceux qui les suivent et les exécutent. L'interdépendance originelle entre le novateur (ou l'initiateur) et ceux qui collaborent à l'entreprise et l'achèvent s'est brisée. Le commencement est devenu commandement – prérogative des souverains – et l'achèvement s'est mué en obéissance et exécution des ordres, en devoir des sujets.

Une telle inflexion répond certes à la nécessité incontournable d'instituer un ordre permanent dans les affaires humaines. Mais, énoncée en ces termes, elle est, aux yeux d'Arendt, irrecevable car elle contrevient à la qualité même de l'agir. Et pourtant, nul ne peut ignorer que le souci de la durabilité est inhérent à la validité des actes du pouvoir: la chose publique se constitue et s'augmente par l'épreuve du temps. Le politique est indissociable du souci de la durée et l'institution politique d'un monde commun demande à être inscrite dans la durée, pérennisée. Non qu'il s'agisse de perpétuer ce qui a toujours été mais parce que le changement lui-même, pour être perçu et analysé, doit s'enraciner dans un certain continuum temporel.

La difficulté est que les expériences auxquelles se réfère le plus généralement la réflexion politique sont *de facto* des expériences où s'exerce la contrainte violente – fût-elle légitime – et non pas, sauf en de rares exceptions, la figure de l'agir-en-commun. La question reste donc ouverte de la combinaison entre le lien horizontal constitutif du « vouloir vivre-ensemble » et l'axe vertical des contraintes liées à la domination. On peut risquer l'hypothèse suivante : même si le pouvoir revêt le plus souvent la forme de la domination, le consentement à vivre ensemble serait peut-être ce qui *précède* toute constitution formelle du politique, comme si cette expérience première d'un monde partagé était la source qui enseigne le concept de pouvoir.

#### Entre obéissance et reconnaissance

Max Weber, dont l'analyse de la Herrschaft est aux antipodes de celle d'Arendt, ne cherche pas à élaborer un rapport politique hors du rapport commandement/obéissance. Il n'en souligne pas moins que la domination elle-même n'est jamais que le produit d'une rencontre: celle de l'obéissance et de la reconnaissance. C'est la raison pour laquelle le problème de la légitimation n'est jamais entièrement coupé de la violence, qui est comme son ombre portée. Aucune domination ne s'institue sans l'horizon potentiel du recours à la force (comme l'indique la célèbre formule qui attribue à l'État le monopole de la contrainte physique légitime) mais aucune ne s'exerce sans l'élément de la subjectivation (de la reconnaissance, de l'adhésion). Et par là Weber retrouve, à sa manière, la grande idée de Machiavel: le pouvoir du Prince ne repose pas tant sur son instrumentalisation que sur la relation aux sujets qui répondent à son attente. Raymond Aron faisait remarquer, à juste titre, que Max Weber appartient à cette lignée de penseurs qui, à l'instar de Machiavel, ne renoncent pas à la grandeur de la chose politique. Mais on peut aller encore plus loin et fonder le rapprochement dans la prise en compte du caractère intersubjectif de la relation entre « dominants » et « dominés ». Car les qualités du Prince sont offertes à la vision des hommes et son apparente toute-puissance est en réalité suspendue à la reconnaissance que lui accordent ses sujets. Il n'est pas maître de son image. Ses qualités sont celles que l'opinion lui reconnaît et sa conduite, bien qu'elle n'en soit pas le reflet, est indissociable de la représentation qu'en composent ses sujets. Sa toute-puissance est aussi bien une dépendance ou plus exactement une entre-appartenance qui requiert l'assentiment, la reconnaissance, le jugement porté sur l'image qu'il propose. C'est face à ses sujets que le Prince se constitue comme tel et revendique la légitimité, c'est face au Prince que les sujets se donnent pour ce qu'ils sont et la lui accordent ou la lui refusent.

De même, pour Weber, la « revendication » n'est pensable qu'en rapport avec ses répondants. D'où l'impossibilité de séparer le « dehors » et le « dedans », l'efficace du système et celle des représentations Mais cette structure qui rassemble la domination, la légitimité, la violence et la croyance appelle l'idée d'une maîtrise instable et constamment menacée. Elle révèle que la légitimation risque à chaque instant de se renverser en dé-légitimation, que l'acceptation peut se retourner en refus et que la reconnaissance frôle sans cesse le désaveu, le discrédit ou le déni.

On peut aussi, comme le fait Ricœur, évoquer la structure « rhétorique », voire « sophistique » d'une telle relation. S'il est vrai que la domination étatique s'appuie bien plus sur la médiation du langage que sur la force nue, l'équivoque est toujours présente: car la violence parle, elle aussi, et le sophiste lui donne « une voix signifiante, une voix sémantique<sup>3</sup> ». On est alors reconduit à ce glissement permanent que réalise le pouvoir lorsqu'il prend le masque de l'autorité et à la séduction qui recouvre les rapports de forces. Mais, comme l'écrivait Arendt, toute chose qui paraît « acquiert, en vertu de son paraître, une espèce de masque qui peut très bien, mais pas nécessairement, la dissimuler ou la déformer<sup>4</sup> ». Il en va ainsi de la *Herrschaft* (domination) qui est à la fois l'objectivité d'une subjectivation et la subjectivation d'une objectivité. De là procède son caractère impur, trouble, ambigu: entre violence et légitimité.

# Un pouvoir en représentation

La dimension phénoménale du pouvoir – son caractère épiphanique – est donc l'une de ses composantes essentielles. Le pouvoir ne se limite pas à une définition purement sociale et il ne se matérialise pas tout entier dans la personne de ses

<sup>3-</sup> P. Ricœur, Lectures I, « Violence et langage », Seuil, 1991.

<sup>4-</sup> H. Arendt, La Vie de l'Esprit, tome 1, La pensée, Puf, 1981.

détenteurs. Car ce n'est pas seulement dans le réel qu'il exerce son emprise *sur* le réel. Le pouvoir est en représentation(s) et, à ce titre, sa puissance n'est pas moins grande que celle des procédures strictement matérielles. C'est ainsi que dans la tragédie grecque, la cité se faisait théâtre: à travers la fiction ou le mythe, le monde de la cité se voyait mis en question et ses valeurs fondamentales soumises au débat. De même, la royauté d'Ancien Régime était travaillée en permanence par une logique de l'identification amoureuse: fêtes, cérémonies, rituels divers, produisaient et réactualisaient en permanence les signes d'une affectivité politique, d'un investissement émotionnel des sujets captés par la figure du pouvoir. Dans cette perspective, la théâtralité de l'exécution de Louis XVI, celle du régicide public, a répondu elle aussi à la volonté de faire face au mystère de l'incarnation monarchique, de représenter l'abolition de l'ordre ancien et l'institution de la République naissante.

Si la fonction de la fiction est de produire un monde, l'illusion institutionnelle n'est pas seulement énigme: elle peut aussi être mensonge. À dire « fiction », on court certes le risque de la tromperie et de la falsification. Mais on ne comprend sa signification véritable qu'à restituer la nécessité, pour une communauté politique, de se donner une image de soi, de constituer son identité. La réalité de l'action politique est inséparable de sa représentation car elle s'inscrit dans un espace investi par l'apparaître, dans la visibilité de l'espace public. Les hommes parlent et agissent en étant vus et entendus par d'autres. La « vérité » de la politique et du pouvoir tient à cet apparaître, à cette modalité première de l'apparition à autrui sur laquelle peuvent toujours venir se greffer l'artifice, le mensonge ou la manipulation. À condition de ne pas oublier que l'artifice du semblant présuppose la vérité du paraître.

À cet égard, il importe de relever – on l'a vu avec Machiavel – que cette dimension de la visibilité, liée aux conditions phénoménales de la politique, déconstruit aussi bien le fantasme de la toute-puissance des gouvernants que celui de la radicale impuissance des gouvernés. La relation de pouvoir institue plutôt une entre-appartenance, une maîtrise instable qui requiert l'assentiment, la reconnaissance, le jugement porté sur l'image

que le pouvoir choisit de présenter. Ni « pur fait » ni « droit absolu », jamais « absolument fondé », il ne contraint pas, il ne persuade pas non plus: il « circonvient » écrivait Merleau-Ponty<sup>5</sup>. Une telle vérité est irréductible à la morale: c'est face aux sujets que le pouvoir se constitue comme tel, c'est face au pouvoir que les sujets ou les citoyens se donnent pour ce qu'ils sont.

La question du pouvoir en représentation n'est pas moins inséparable de la nécessité, pour un groupe social ou une communauté politique, de se donner une image de soi-même, de constituer son identité. C'est l'une des difficultés auxquelles se trouve aujourd'hui affronté le pouvoir démocratique moderne. La démocratie moderne s'est inaugurée en faisant l'épreuve de la désincorporation: plus de pouvoir lié à un corps incarnateur comme l'exprimait la symbolique des deux corps du roi, magistralement analysée par Ernst Kantorowicz: à la fois corps immortel et impérissable en lequel se signifiait et s'incarnait la communauté du royaume et corps charnel, périssable, assujetti à la finitude et à la mort. « Le Roi est mort, vive le Roi ». Privé de cette unité substantielle, le pouvoir démocratique se révèle infigurable, inlocalisable, irreprésentable: ne s'y donnent à voir que ses mécanismes de fonctionnement et les individus qui, momentanément, assurent son exercice. Le pouvoir n'appartient à personne: ceux qui l'exercent ne l'incarnent pas, ils ne sont que les dépositaires temporaires de l'autorité publique et en eux ne s'investit ni la Loi de Dieu ni celle de la Nature. Constamment « en attente » d'une figuration qui se dérobe, le pouvoir s'efface dans sa matérialité.

Cette mutation symbolique affecte profondément la détermination de la *souveraineté*. En démocratie, c'est au nom du peuple souverain que s'effectuent et se transmettent les actes du pouvoir. Le peuple est le pôle d'identité au nom duquel s'affirme la légitimité mais cette identité elle-même demeure latente car son contenu ne peut jamais entièrement s'incarner. Assez défini pour être mis en position de Sujet, le peuple échappe néanmoins à toute réalisation, à toute « pétrification » substantielle, comme l'atteste l'article 3 de la Déclaration des droits de 1791 : si le principe de toute souveraineté réside dans

<sup>5-</sup> M. Merleau-Ponty, « Note sur Machiavel », Signes, Gallimard, 1980, p 267.

la Nation, « nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ». Autant dire que la souveraineté démocratique - source de la légitimité - ne peut être l'objet d'aucune appropriation et qu'elle n'est représentable dans un aucun corps, même si elle se manifeste à travers la présence visible de quelqu'un ou de quelques-uns. Mais les actes du pouvoir démocratique n'en manifestent pas moins, sur un autre mode, leur efficace symbolique. Plus que toute autre, la souveraineté démocratique nous confronte au paradoxe qui habite les actes du pouvoir: à la fois concrétisation d'un « faire » et évanescence d'un « agir » qui ne se pérennise que par son inscription dans la durée. Ou, pour le dire autrement, actualisation incessante d'un pouvoir qui n'est jamais donné une fois pour toutes et qui se rejoue en permanence au-delà de sa sédimentation dans les textes et les pratiques. Car la puissance qui assure l'existence du domaine public n'est « actualisée » que « lorsque les actes ne servent pas à violer et à détruire mais à établir des relations et créer des réalités nouvelles »6.

<sup>6-</sup> H. Arendt, Condition de l'homme moderne, op.cit.

# PIERRE-HENRI TAVOILLOT

# Pouvoir et Autorité

ntre les contraintes du réel et les contestations de l'idéal, y a-t-il encore une place pour l'autorité politique aujourd'hui? On peut en douter.

D'un côté, en effet, règne le sentiment d'impuissance face à une réalité, économique, environnementale, mondiale..., qui devient toujours plus pesante et plus complexe: toute marge de manœuvre semble avoir disparu.

D'un autre côté, l'esprit critique a tellement triomphé qu'il paraît devoir emporter inéluctablement toute velléité qu'aurait un pouvoir d'imposer quoi que ce soit. Si le chef a de l'autorité, on lui reproche d'en abuser; et s'il n'en a pas, comment peut-il être chef? Bref, l'autorité politique est en crise, comme d'ailleurs celle du père de famille, du maître d'école, du juge, du prêtre... Le diagnostic est connu: nous vivons la fin de l'autorité.

Requiescat in pace, donc! Mais avant de refermer la pierre tombale et de se réunir accablés de chagrin (ou pour certains fous de joie) pour des obsèques en grande pompe, il faut peut-être laisser une dernière chance au dernier souffle du moribond. Une seule raison à ce sursis: jamais la crise de l'autorité n'a été plus débattue qu'aujourd'hui, au point de faire même la une des magazines. Jamais sa disparition promise n'a suscité autant d'effroi, de nostalgie et de désespoir. Le fait qu'il y ait tant de pessimistes, voilà peut-être enfin une bonne raison d'être optimiste! Le sentiment du déclin étant la chose du monde la mieux partagée, cela signifie peut-être que des ressources existent pour envisager une refondation, une réinvention ou une redécouverte de l'autorité dans une époque qui semble la condamner. C'est loin d'être gagné, mais la piste mérite d'être explorée.

#### Qu'est-ce que l'autorité?

Il faut distinguer l'autorité du pouvoir, ne serait-ce que parce qu'il peut y avoir du pouvoir sans autorité (l'autoritarisme du petit chef) et de l'autorité sans pouvoir (la sérénité du vieux sage). L'autorité se distingue aussi de la contrainte par la force, qu'elle permet d'éviter, et de l'argumentation rationnelle, qu'elle dépasse. L'autorité n'a besoin ni d'imposer ni de justifier. L'étymologie du terme est connue: le mot vient du latin *augere* qui signifie augmenter. L'autorité est donc une opération un peu mystérieuse qui augmente un pouvoir (le petit chef devient alors un grand homme) ou un argument (puisque l'argument d'autorité est censé avoir plus de valeur que les autres). Il y a une forme de « dopage » dans le mécanisme de l'autorité.

D'où peut provenir cette augmentation? On peut d'abord en rechercher la source – c'est la piste la plus évidente – dans une instance extérieure et supérieure au pouvoir lui-même, qui justifierait que l'on fasse confiance à ceux qui le détiennent, au point de leur obéir parfois aveuglément. Dans l'histoire humaine, trois sources principales, sous réserve d'inventaire, peuvent être repérées.

Il y a d'abord l'autorité qui vient du passé. Cela ne signifie pas seulement qu'un pouvoir ou un discours se trouve accrédité lorsqu'il a fait ses preuves et peut s'appuyer sur l'expérience; cela veut dire plus profondément qu'un pouvoir ou un discours ne vaut que s'il est hérité et qu'il peut justifier une généalogie qui le relie, sans solution de continuité, à un passé fondateur et glorieux. La meilleure illustration est donnée par les institutions de la Rome antique. C'est là d'ailleurs que naît le mot. Pour les Romains, la fondation de leur cité avait un caractère sacré. C'est de cette fondation que les dirigeants tiraient leur légitimité. « Les hommes d'autorité, écrit Hannah Arendt, étaient les anciens, le Sénat ou les *patres*, qui l'avaient obtenu par héritage et par transmission de ceux qui avaient posé les fondations pour toutes choses à venir, les ancêtres, que les Romains appelaient pour cette raison les majores<sup>1</sup>. » Du même coup, ainsi que Cicéron le disait, « tandis que le pouvoir réside dans le peuple, l'autorité appartient au Sénat » (De

<sup>1-</sup> H. Arendt, « Qu'est-ce que l'autorité? », in La Crise de la culture, Gallimard, 1972.

Legibus, 3, 12, 38), car c'est lui qui, relié au passé, a la capacité d'augmenter les décisions en les soustrayant aux querelles de la plèbe. À cette époque, l'âge et le train des sénateurs étaient perçus comme une inestimable qualité!

Le pouvoir (ou le discours) peut être augmenté à partir d'une seconde source: la contemplation d'un ordre du monde ou, comme le disent les philosophes grecs, du cosmos. Quand on parle aujourd'hui du microcosme politique, c'est pour en souligner l'étroitesse et la mesquinerie. Chez les penseurs de la Grèce antique, si la cité est un microcosme, c'est qu'elle doit reproduire en petit ce que l'univers est en grand. La connaissance du monde permet donc de trouver les règles pour tenter de mettre de l'ordre dans la coexistence troublée et querelleuse des hommes. La philosophie politique est la quête de ce qui permet d'augmenter le pouvoir, c'est-à-dire d'en justifier la légitimité. Qui doit gouverner la cité? Telle est sa question directrice. Aristote répondait que, à travers l'observation de la nature, on pouvait voir que « certains sont faits pour commander et d'autres pour obéir ». C'était ainsi « l'autorité de la nature », et non pas seulement celle du passé, qui justifiait les inégalités dans les sociétés d'Ancien Régime ou dans les systèmes de castes. La hiérarchie y était perçue comme « naturelle », distinguant des genres d'humanité distincts.

Il existe enfin, à côté du passé et du cosmos, une troisième source d'augmentation du pouvoir: c'est celle du sacré ou du theos (divin). Saint Paul en est le meilleur interprète quand il énonce cette célèbre formule: « Il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu. Si bien que celui qui résiste à l'autorité se rebelle contre l'ordre établi par Dieu » (Épître aux Corinthiens, 13, 1-7). Cette fois-ci, ce n'est plus seulement le lien avec le passé fondateur ou l'identification avec l'ordre naturel qui garantit au pouvoir son autorité; c'est la proximité avec Dieu. À vrai dire, le christianisme proposa une forme de synthèse des trois modèles, puisqu'il associait l'autorité traditionnelle (par la référence à une Révélation primordiale), l'autorité cosmologique (par l'idée d'un ordre et d'une bonté de la Création) et l'autorité théologique (par l'idée d'un Dieu omnipotent, source, donc, de tout pouvoir).

Cette synthèse impressionnante d'une autorité absolue était aussi fragile, car il n'est pas certain que ces trois sources soient compatibles entre elles. C'est d'ailleurs l'ébranlement du dispositif chrétien qui est à l'origine de la crise contemporaine de l'autorité. Que s'est-il passé?

#### Déconstruction ou reconstruction?

Avec la Renaissance, et presque simultanément, les trois formes primordiales de l'autorité vont se trouver ébranlées et contestées. L'autorité traditionnelle, qui avait déià subi plusieurs coups de boutoir chez les Grecs comme chez les Chrétiens, est fragilisée du fait de la coexistence critique de plusieurs « traditions »: le dogme chrétien et la culture païenne redécouverte. Plusieurs traditions, cela signifie la fin de la tradition. L'autorité cosmologique est mise en question par les découvertes astronomiques qui interdisent désormais de voir le monde comme un ordre harmonieux beau, iuste et bon. On est passé, avec Nicolas Copernic et Johannes Kepler, « du monde clos à l'univers infini » (Alexandre Koyré). Impossible, donc d'y « observer la loi ». Enfin, l'autorité théologique est minée par les profonds désaccords qui la traversent à l'occasion de la Réforme: comment espérer fonder un ordre politique stable sur ce qui est devenu le principal fauteur de trouble, à savoir l'interprétation du texte sacré? Bref, des trois fondements de l'autorité, il ne reste rien ou en tout cas rien d'évident ni d'incontestable.

Mais cette déconstruction par la modernité de l'autorité ancienne s'accompagne aussi d'une tentative de reconstruction. Le projet paraît fou et voué à l'échec, puisqu'il s'agit de chercher l'augmentation d'un pouvoir non à partir d'une extériorité supérieure (le passé, le cosmos ou le divin), mais à l'intérieur de l'humanité elle-même. Friedrich Nietzsche a une belle image pour décrire cette folie: il la compare au geste du baron de Münchhausen, qui, pour se sortir d'un marais où il était tombé, décide de se tirer lui-même par les cheveux. Quelle forme peut prendre une autorité purement humaine?

La réponse est claire: c'est parce qu'il bénéficie de l'accord des hommes concernés qu'un pouvoir ou un argument se trouve augmenté ou, comme on dit aussi, légitime. En politique, cette reconstruction a pris, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la forme de la théorie du contrat social (Thomas Hobbes, John Locke, Jean-Jacques Rousseau). C'est la volonté d'un peuple de vivre sous une loi commune qui justifie le pouvoir de l'État. Ce qui suppose trois conditions pour les contractants: l'égalité (nécessaire à l'établissement d'un contrat), la liberté (requise pour la validité de la décision) et la fraternité (c'est-à-dire une volonté minimale de vivre ensemble). Le même schéma vaudrait pour l'accord, fut-il temporaire, des esprits.

Il ne faut pourtant pas se cacher les difficultés et faiblesses d'une telle solution purement humaine. Elle repose sur le principe de la liberté des individus: telle est sa force; mais la liberté individuelle peut à tout moment se retourner contre elle: telle est sa fragilité. Déconstruction ou reconstruction? L'autorité de l'âge démocratique est vouée à cette ambivalence. La crise n'est donc pas circonstancielle, mais bel et bien structurelle. Ce qui explique aussi, qu'à son égard, deux attitudes sont possibles. Les pessimistes parient sur les forces de déconstruction tandis que les optimistes tablent sur les ressources de la reconstruction. C'est toute la difficulté de notre époque, qui nous oblige constamment à penser que tout va à la fois de mieux en mieux et de pire en pire.

# Comment faire aujourd'hui?

Pour tenter ce bilan, il faut affronter cette question: qu'estce qui fait (encore) autorité aujourd'hui dans le domaine politique? J'en identifierai trois formes, qui ne sont d'ailleurs pas sans rapport avec les formes primordiales.

L'autorité du savoir: l'expertise. Notre époque est d'abord très réceptive à l'autorité du savoir et de la science. Nous croyons en la science. Devant elle, on s'incline; elle ferme les bouches et éteint les discussions. Le pouvoir en place doit s'entourer d'experts, voire confier les affaires de la cité « au meilleur économiste de France » (V. Giscard d'Estaing à propos de Raymond Barre). Comme s'il allait de soi que celui-ci fût aussi le meilleur politique. Platon disait lui en son temps que c'était au philosophe qu'il revenait d'être roi! Sans aller jusque-là, nous exigeons au moins du politique qu'il « connaisse ses dossiers ».

Mais cela, hélas, ne suffit pas. Certes, nous croyons très fort en la science, mais la science elle-même, hormis quelques scientistes incorrigibles, n'a que peu confiance en elle. Elle n'a même jamais eu aussi peu de certitude. Bref, si le savoir peut accompagner le pouvoir, il ne le remplace pas. Le savant et le politique, comme disait Max Weber, sont deux vocations très différentes, même si l'on peut souhaiter que le savant pense davantage « comme s'il devait agir » et que le politique agisse davantage « comme s'il devait penser ». Il n'en reste pas moins que, comme l'écrivait Hobbes dans le *Léviathan*: « *Auctoritas*, *non veritas facit legem* » (« c'est l'autorité, non la vérité, qui fait la loi »). Et nous nous méfions du gouvernement des experts.

L'autorité charismatique: le leadership. Déçu par l'expertise, on se tournera alors vers une autre forme d'autorité: celle que confère le charisme. Notion confuse que l'on aurait bien du mal à définir. Elle s'attache à un individu supposé exceptionnel, souvent en raison de sa personnalité, mais aussi des circonstances dans lesquelles il a pu l'affirmer. C'est ce que l'on demande au professeur, quand l'autorité du savoir ne suffit plus. C'est ce que l'on attend du dirigeant d'entreprise en plus de sa compétence. C'est ce que l'on exige de l'homme politique, lorsque le « sacre » de l'élection semble insuffisant. Avec toutefois cette réserve cruciale: la traduction allemande de leader est Führer! Staline se faisait appeler « Guide génial » et Mao « Grand Timonier ». Le maître charismatique risque à tout moment de se transformer en despote, voire en gourou. « Il n'est point de pire tyran, disait Spinoza, que celui qui sait se faire aimer. » Bref, le *leadership* peut toujours être suspecté de manipulation, de calcul ou d'oppression. La raison de cette méfiance est que l'origine de son exceptionnalité n'est pas identifiable: ni la tradition ni le cosmos ni le divin ne viennent plus l'assurer contre les risques de dérive. Elle ne peut donc résider qu'en lui-même, dans sa grandeur d'âme ou dans sa vile bassesse. Comme le savoir de l'expertise, le leadership du charisme est l'un des éléments de l'autorité contemporaine, sans doute nécessaire, mais non suffisant. L'autorité contemporaine demande une garantie supplémentaire. Où la trouver?

**L'autorité compassionnelle:** la sollicitude. Prenons un exemple qui peut illustrer cette nouvelle autorité moins simple

et moins évidente de nos temps hypermodernes. Mettons face à face un chef d'entreprise et l'un de ses salariés qui vient d'être licencié pour des raisons économiques. Le premier aura beau expliquer – avec toute sa compétence et son charisme - l'absolue nécessité de sa décision, il aura l'air d'un salaud face au spectacle vivant de la détresse humaine. Or la souffrance fait la victime, et la victime, de nos jours, fait autorité. pour le meilleur ou pour le pire. Pour le meilleur, c'est la solidarité mondiale face aux catastrophes naturelles ou humaines : quand la sympathie universelle semble primer un temps sur les égoïsmes étroits; pour le pire, c'est l'illusion que la souffrance confère mécaniquement des droits, voire des privilèges. Il faut donc user avec prudence de cette autorité de la souffrance humaine. Elle est un formidable levier pour l'action et la mobilisation des individus. Elle peut aussi donner lieu à la plus lamentable des démagogies, car la raison du plus souffrant n'est pas toujours la meilleure.

Compétence, charisme, compassion: on a là, sous réserve d'un inventaire plus complet, les trois éléments d'un portrait plausible de l'autorité contemporaine. Tout le problème est qu'il est devenu très difficile de l'incarner, car chacun de ces traits permet aussi bien de dénoncer que de fonder cette prétention. Ainsi, à l'image rêvée du politique « visionnaire-charismatique-humaniste», on pourra toujours opposer celle, honnie, du « technocrate-gourou-dégoulinant-de-bons-sentiments ». Mais si l'idéal fonctionne le plus souvent pour déboulonner les apprentis, cela permet à tout le moins de conclure que ce n'est pas tant le règne de la médiocrité « démocratique » qui interdit de cultiver le panache et le grandiose en politique, c'est tout à la fois le développement de la critique et le renforcement des exigences. L'autorité contemporaine serait donc la stabilisation temporaire dans une figure singulière du double mouvement moderne de déconstruction et de reconstruction. L'autorité est donc devenue un CDD portant toujours en elle sa propre limite: mais est-ce vraiment un défaut pour qui aspire à l'âge adulte?

#### Théories de l'autorité: quelques classiques

#### MAX WEBER (1864-1920): LA LÉGITIMITÉ DU POUVOIR

Dans Économie et Śociété (posth. 1921), le sociologue allemand distingue trois sources principales assurant la légitimité du pouvoir, c'est-à-dire son autorité.

- La légitimité « traditionnelle » repose sur le respect des coutumes et de ceux qui détiennent du pouvoir en vertu de la tradition (les « vieux sages » dans les sociétés traditionnelles);
- La légitimité « charismatique » est celle du héros : elle repose sur les qualités personnelles (force, courage, sagesse, etc.) qui subjuguent les foules :
- La légitimité « légale rationnelle » repose sur la validité de la loi, établie rationnellement par voie législative ou bureaucratique.

#### HANNAH ARENDT (1906-1975): Qu'est-ce que l'autorité?

Dans un chapitre de *La Crise de la culture* (1961) titré « Qu'est-ce que l'autorité? » ; la philosophe avance deux idées clés.

- L'autorité est la capacité à se faire obéir sans recourir à la force ni à la persuasion (la force des arguments). Un pouvoir tyrannique, qui repose sur la seule force n'a pas de vraie autorité. Mais les Grecs qui fondaient leur loi sur le débat démocratique (et donc la persuasion) n'ont pas connu « d'autorité » à proprement parler. Seuls les Romains, où les sénateurs se recommandaient de leurs ancêtres, auraient connu l'autorité dans sa forme pure.
- L'autorité a disparu avec la modernité et la fin de l'autorité traditionnelle. Tout au plus observe-t-on à des tentatives pour restaurer un semblant d'autorité.

L'analyse d'Arendt a le mérite de la clarté, mais reste très discutable. En réduisant les fondements de l'autorité à la « tradition sacrée », elle ne peut pas comprendre les formes d'autorité actuelle – démocratique, scientifique, charismatique, managériale, éducative – qui ne sont pas fondées sur une transcendance divine ou traditionnelle, mais qui perdurent dans nos sociétés.

#### THEODOR W. ADORNO (1903-1969): LA PERSONNALITÉ AUTORITAIRE

En 1950, le philosophe Theodor W. Adorno a dirigé une enquête sur « la personnalité autoritaire ». Juif allemand réfugié aux États-Unis après l'arrivée des nazis, ce dernier voulait comprendre les motifs psychologiques qui poussent une partie de la population à adhérer à des thèses racistes et fascistes. Il suppose l'existence d'une personnalité particulière liée à un type d'éducation. Adorno a testé cette hypothèse auprès de Californiens.

Adorno supposait qu'à la source des préjugés racistes et des attitudes fascistes, il y avait une composante psychologique liée à un profil de personnalité particulier: la personnalité autoritaire. Pour tester cette hypothèse, Adorno et son équipe menèrent une enquête approfondie auprès d'habitants de Californie. Divers outils de mesure

furent employés: échelle d'attitudes, enquêtes d'opinion, tests projectifs, entretiens cliniques. Les résultats furent traités sous forme d'échelles d'évaluations destinées à mesurer le degré d'antisémitisme, d'ethnocentrisme, de conservatisme politico-économique et de tendance « pré-fasciste ».

Selon Nevitt Sanford, collaborateur d'Adorno, les attitudes racistes et « préfascistes » pouvaient s'expliquer notamment par la formation d'une personnalité particulière. Les « personnalités autoritaires » ont tendance à penser avec des préjugés et des stéréotypes les autres groupes ethniques (les Juifs ou les Noirs); ces personnes ont des opinions fermes et une pensée rigide; elles ont souvent été élevées selon un mode d'éducation autoritaire.

L'enquête eut un très grand retentissement en psychologie sociale, même si elle fit, par la suite, l'objet de réévaluations et de critiques (M. Christie, M. Jahoda, *Studies in the Scope and Method of « the Authoritarian Personality »*, 1954).

#### STANLEY MILGRAM (1933-1984): LA SOUMISSION À L'AUTORITÉ

Dans les années 1970, une autre expérience très célèbre portera sur la soumission à l'autorité. Stanley Milgram, un chercheur juif américain, était, comme Adorno, hanté par le problème du fascisme et voulait comprendre comment on pouvait se soumettre volontairement à l'autorité d'un chef. Il s'interrogeait en particulier sur les déclarations des anciens tortionnaires et bourreaux, qui disaient avoir réalisé leur sale besogne sur ordre. Pour mesurer le degré de soumission des individus, il imagina une expérience qui est restée l'une des plus célèbres des sciences sociales.

S. Milgram a recruté des collaborateurs qui pensaient participer à une expérience scientifique. Il leur a été demandé d'envoyer des chocs électriques à des sujets attachés sur une chaise s'ils ne répondaient pas correctement à des questions. D'abord étonnés, les bénévoles s'exécutèrent de leur tâches en n'hésitant pas à envoyer des décharges électriques de plus en plus puissantes. (La Soumission à l'autorité, 1974).

### YVES DÉLOYE

# Le pouvoir de l'État en Europe

nvisager le pouvoir de l'État en Europe suppose de s'inscrire dans une tradition sociologique particulière, inaugurée par Max Weber au début du xxe siècle. La sociologie wébérienne aborde la question de l'État sous l'angle de la capacité, variable et jamais définitive, de cette « entreprise de caractère institutionnel » à « revendiquer avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime¹ ». En faisant du monopole de la force le point clé de sa célèbre définition, M. Weber inscrit la sociologie de l'État européen dans une perspective historique singulière: marqué par la théorie de l'État de puissance, le sociologue allemand s'intéresse, en priorité, à la nature des faits de domination, de subordination et d'autorité qui constituent l'État moderne et sa légitimité².

Cette orientation théorique a été depuis lors affinée notamment par les travaux de Charles Tilly qui placent l'organisation et le financement de la coercition, notamment la préparation de la guerre, au centre de l'analyse de la formation de l'État. Ce faisant, Ch. Tilly établit le rôle déterminant de la « concurrence militaire³ » dans la trajectoire étatique moderne. Trajectoire(s) qu'il convient de penser au pluriel, tant les types d'État et les degrés d'étaticité (« *stateness* ») des sociétés sont variables dans l'histoire européenne.

Pour comprendre ces configurations diversifiées et évolutives, il convient de résoudre deux énigmes: Comment analyser la variété des processus de concentration des ressources

<sup>1-</sup> M. Weber, Économie et Société, Plon, 1971 (1922).

<sup>2-</sup> Voir B. Badie, P. Birnbaum, *Sociologie de l'État*, Pluriel, 1982 (1979) ainsi que R. Lachmann, *States and Power*, Polity Press, 2010.

<sup>3-</sup> Ch. Tilly, Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990-1990, Aubier, 1992.

(tant coercitives que financières) qui sont à l'origine des États modernes et de leur développement historique en Europe? Comment comprendre aussi qu'une instance politique ayant réussi à monopoliser tendanciellement la « violence physique légitime » en arrive finalement à ne pas user, ni même menacer d'user de cette ressource coercitive, dans l'ordre politique interne au moins, pour se faire obéir de ses sujets et bientôt citoyens?

# La genèse de l'État moderne en Europe

Sociologiquement, le processus de construction étatique renvoie à un procès d'accumulation et de centralisation des ressources administratives et coercitives qui autorisent, selon les termes de Juan J. Linz. l'achèvement du « mouvement de modération de la violence, incluant la réduction de la violence privée, la création d'un espace de développement de l'individu par la reconnaissance de droits fondamentaux, la protection de la propriété, ainsi que toutes les conditions qui ont rendu possible l'économie de marché<sup>4</sup> ». Se référant explicitement aux travaux de M. Weber et de Ch. Tilly, J. J. Linz insiste sur l'importance de la formation d'un appareil bureaucratique civil et militaire autonomisé qui permet l'institutionnalisation de l'« État moderne ». Poussant jusqu'au bout la logique de la différenciation de l'État engagée avec la crise du féodalisme en Europe de l'Ouest, J. J. Linz fait de « la notion de « citoyenneté (...) l'une des caractéristiques de l'État moderne, permettant l'octroi de droits, mais aussi de devoirs, aux non-étrangers ». La figure de l'État de droit (« Rechtsstaat ») est ici mobilisée afin de consacrer l'existence d'un ensemble de droits civiques (civils et politiques notamment) qui doit être respecté par un État qui accepte lui-même de restreindre ainsi sa souveraineté et s'interdit de recourir à « des décisions arbitraires<sup>5</sup> ». Une attention particulière est accordée par l'auteur à deux sources de variation du niveau d'étaticité recherché ou atteint. Fidèle aux enseignements d'un Stein Rokkan ou d'un Perry Anderson, l'auteur entend tout d'abord spécifier la configuration géopolitique propre aux « petites nations » de l'Europe de l'Est et du

<sup>4-</sup> J. J. Linz, « Construction étatique et construction nationale » (1993), *Pôle Sud*, 7, 1997. 5- *Idem*.

Sud-Est. Du fait de la domination exercée par l'ordre politique impérial russe ou austro-hongrois, la perspective de construire un État ne s'y est développée que tardivement et de manière asymétrique par rapport à un processus largement élitiste de construction nationale particulièrement bien décrit par Miroslav Hroch dans son modèle différenciant les trajectoires nationales des « grandes » et « petites » nations<sup>6</sup>.

Attentif au déphasage chronologique qui distingue la partie occidentale de l'Europe de sa frontière orientale, J. J. Linz, comme d'autres auteurs, est également sensible au timing propre à chaque processus de construction étatique et de transformation politico-administrative. Parce que certains États héritent de frontières tracées parfois de manière arbitraire, parce que d'autres peinent à prélever durablement les ressources fiscales nécessaires à leur institutionnalisation ou à revendiquer avec succès le monopole tendanciel de la violence légitime sur leur territoire. l'analyse doit accorder une place centrale au caractère historique - et donc contingent, inégal et réversible - du processus de construction étatique. Cette analyse rejoint les travaux les plus convaincants de la sociologie historique comparative de l'État<sup>7</sup> en reconnaissant que les modalités variées de construction étatique expérimentées ont leurs modes spécifiques d'action, de conscience et de détermination historiques. Autres temps, autres contextes, autres conjonctures internationales, autres configurations politiques : l'attention que l'auteur accorde à l'inscription géographique et séquentielle d'un processus politique impose le point de vue de la relativité historique et de la prudence théorique dans l'analyse de la genèse de l'État et de son développement historique.

D'autres auteurs, comme Stefano Bartolini, insistent toutefois sur le fait que la construction étatique implique « la coïncidence entre les différents types de frontières économiques,

<sup>6-</sup> M. Hroch, Social Preconditions of National Revival in Europe. A comparative Analysis of the Social Composition of Patriotic Groups among the Smaller European Nations, Cambridge University Press, 1985 (1968).

<sup>7-</sup>Pour une présentation, voir Y. Déloye, *Sociologie historique du politique*, La Découverte, 2007 (1997), chapitre II.

culturelles, politico-administratives et militaires<sup>8</sup> ». Dans ce cadre d'analyse, la réussite du processus de construction étatique suppose que le centre politique fasse coïncider trois types de frontières principales : les frontières coercitives qui attestent du monopole tendanciel de la « violence physique légitime » évoquée au début de ce chapitre, les frontières économiques d'un marché qui assure à l'État les ressources fiscales dont son développement bureaucratique dépend et, enfin, les frontières légales et administratives qui renvoient à la capacité de l'État de donner naissance à un ordre juridique qui sera historiquement jaloux de sa souveraineté.

De manière particulièrement suggestive, S. Bartolini fait de la construction et du déplacement de ces frontières le cœur de son analyse socio-historique de l'État en Europe. Selon lui, il est en effet possible de résumer l'histoire passée et présente du continent européen à partir de cette catégorie analytique<sup>9</sup>. N'étant pas simplement réductible à un procès de centralisation de la puissance, S. Bartolini envisage l'histoire politique européenne comme un mouvement constant de définition, de redéfinition, de déplacement et de transformation des frontières qui territorialisent, à un moment donné du temps, les ressources de pouvoir étatique ainsi accumulées. Si pendant plusieurs siècles, ce mouvement de construction politique contribua à une nette segmentation territoriale et identitaire du continent européen favorable à l'émergence de la figure de l'État-nation comme forme institutionnalisée du pouvoir, l'actuelle phase du processus d'intégration européenne favorise, à l'inverse selon l'auteur, un mouvement de « dédifférenciation » tant du point de vue juridique (avec l'émergence notamment d'une personnalité de droit communautaire), qu'économique et monétaire (avec la levée des entraves à la libre circulation des hommes et des biens inscrite dans le projet européen dès 1957) ou encore territorial et culturel. D'où toute une série de déplacements des frontières et des démarcations internes à l'Union européenne, une progressive mais non linéaire remise

<sup>8-</sup> S. Bartolini, Restructuring Europe. Centre Formation, System Building and Political Structuring between the Nation State and the European Union, Oxford University Press, 2005, chap. IV.

<sup>9-</sup> J. S. Migdal (ed.), Boundaries and Belonging. States and Societies in the Struggle to Shape Identities and Local Practices, Cambridge University Press, 2004.

en cause de « la coïncidence » passée entre les frontières militaires, économiques, administratives et culturelles de l'État au profit d'une architecture neuve faite d'élargissements politiques et d'entrecroisement des échelles territoriales, d'où encore une perméabilité nouvelle favorisant une restructuration territoriale en profondeur du continent européen, autant d'éléments qui permettent de penser la nouveauté politique du processus contemporain d'intégration communautaire.

# La question de l'obéissance volontaire à l'État

Bien que monopolisant tendanciellement la « violence physique légitime », le premier fondement de la légitimité de la domination étatique n'est probablement pas à chercher du côté de la peur et de la crainte que ce Léviathan pourrait susciter. C'est là probablement l'un des enseignements de la brillante démonstration socio-historique proposée par Norbert Elias. Si l'auteur de La Dynamique de l'Occident (1939) rejoint largement les thèses wébériennes sur la nécessité pour l'État de centraliser les ressources coercitives (militaires notamment) et fiscales, il apporte deux précisions importantes. La première est de rappeler fortement combien ce processus de centralisation n'a rien d'inéluctable, ni de finalisé, car il résulte principalement de l'interaction non voulue de nombreux acteurs en concurrence. Car, pour lui, l'histoire des sociétés humaines est « née de multiples projets, animée de multiples finalités, mais sans finalité10 ».

La seconde précision est encore plus importante pour notre propos. À l'histoire sociale de l'État, N. Elias nous invite à ajouter une histoire étatique du social, au sens où, pour l'auteur, l'affirmation historique de la domination étatique provoque une modification (sans précédent ?) des sensibilités en faveur d'« un refoulement, plus ou moins lent, de l'activité émotionnelle par l'activité intellectuelle » pour reprendre ici les termes de Lucien Febvre. Produit de la densification des relations sociales et de l'affirmation progressive de l'État, le « processus de civilisation » qui accompagne la construction étatique impose une régulation sans cesse plus différenciée de l'appareil psychique, une maîtrise de la vie affective, un

<sup>10-</sup> N. Elias, La Société des individus, Fayard, 1991 (1987).

conditionnement des pulsions en fonction des impératifs de la vie dans une société de plus en plus étatisée<sup>11</sup>. Ce processus (on le sait réversible) se traduit par l'obligation, pour les individus, de refouler leurs passions spontanées, par le développement d'autocontraintes, conscientes ou simplement automatiques. Il favorise l'autocontrôle, la loyauté et le développement de normes d'obéissance et de comportement de plus en plus exigeantes. Il s'agit de transformer l'« habitus psychique » en « habitus national » afin d'habituer les individus à un état de la société qui exige une maîtrise supplémentaire de la violence (du fait principalement de sa monopolisation tendancielle par l'État) et des émotions extrêmes, de modifier profondément la manière de voir, de sentir et de se comporter politiquement. Le processus de civilisation qu'engage la construction étatique donne ainsi naissance à l'« homme civilisé » mais aussi au « bon citoyen » qui sait gouverner ses passions, maîtriser ses émotions et obéir aux injonctions de l'État qui le protège désormais.

Comme d'autres auteurs l'ont bien compris, une telle perspective conduit à déplacer légèrement le curseur de l'analyse de la construction étatique pour envisager de manière complémentaire celle de la construction nationale. Ernest Gellner est certainement l'un des auteurs à être allé le plus loin dans ce déplacement en suggérant de nuancer fortement la place accordée par la sociologie de l'État d'inspiration wébérienne au monopole de la contrainte physique dans la formation de l'État. Pour cet anthropologue, l'État moderne est défini non pas en référence à la domination qu'il exerce, mais en rapport à la logique du développement économique qu'il permet en contrôlant, sur un territoire déterminé, le système éducatif. Le nationalisme prend, sous la plume de l'auteur, une tournure culturelle de création artificielle d'une unité symbolique nécessitée principalement par la modernisation économique – qui se trouve être ici aussi le moteur de la construction étatique que de sa métamorphose nationale.

<sup>11-</sup> Pour une illustration de ce processus, voir H. Kuzmics, A. Axtmann, *Authority, State and National Character. The Civilizing Process in Austria and England* (1700-1900), Ashgate, 2007.

Si un tel déterminisme économique a été - à juste titre contesté, cette conceptualisation permet de compléter la définition wébérienne rappelée au début de ce chapitre. C'est bien parce qu'il entend imposer une certaine définition de « l'entre soi » national que l'État a cherché en Europe à contrôler (certes inégalement suivant les pays) la socialisation civique. La situation française, souvent considérée de Durkheim à Gellner, comme paradigmatique, offre ici un exemple historique précieux. L'importance accordée historiquement par les élites révolutionnaires, puis républicaines, au contrôle du système éducatif, à la formation des enseignants et à l'élaboration des programmes scolaires témoigne de l'enjeu strictement politique qui s'attache à ces questions pédagogiques. Marcel Mauss verra d'ailleurs dans ce volontarisme politique un phénomène sociologique majeur. « Le jour, écrit-il en 1920, où a été fondée l'instruction publique et obligatoire, où l'État, la nation, légifèrent efficacement et généralement en cette matière, ce jour-là le caractère collectif de la nation, jusque-là inconscient, est devenu l'objet d'un effort de progrès<sup>12</sup> ». Ce jour-là aussi la loyauté envers l'État se métamorphosa en une forme volontaire d'obéissance étatique qui rend son principe distinctif (la violence physique) en partie désuet dans l'ordre politique interne au moins...

<sup>12-</sup> M. Mauss, « La nation » (1920), in Œuvres, vol. III, Éditions de Minuit, 1969.

## Comment prendre la place de l'autre? Shakespeare et le pouvoir

Comme l'ont montré les historiens, philosophes et psychanalystes, « prendre la place de l'autre est au cœur du désir humain ». « On peut prendre cette place selon des lois et une légitimité, dans la filiation, on peut aussi s'en emparer et être prêt à en payer le prix. Que ce soit la place du père ou la place du mort, cette place usurpée au banquet de la vie ne peut pas être la "bonne place", l'usurpateur qui garde sa place voit son propre fils avoir hâte de le voir disparaître – comme Henry IV – l'usurpateur qui n'a pas de filiation – comme Macbeth – doit être jeté hors de la place usurpée, par les héritiers légitimes. » C'est ainsi que Elisabeth Rallo Ditche¹ définit la problématique du pouvoir à travers l'analyse du théâtre de Shakespeare.

L'œuvre de William Shakespeare est ainsi particulièrement éclairante pour comprendre la problématique du pouvoir et de sa conquête. Shakespeare écrit au moment où les principes de théologie politique qui fondent la théorie des « deux corps » du roi s'affirment. Théorisée par E. Kantorowicz, l'idée de double corps du roi postule que le corps du monarque est tout à la fois une entité naturelle et mortelle et l'incarnation d'une communauté politique immortelle. « Le Roi a en lui deux corps, c'est-à-dire un corps naturel et un corps politique. Son corps naturel, considéré en lui-même, est un corps mortel, sujet à toutes infirmités qui surviennent par nature ou accident, à la faiblesse de l'enfance ou de la vieillesse, et aux déficiences semblables à celles qui arrivent aux corps naturels des autres genres. Mais son corps politique est un corps qui ne peut être vu ni touché, consistant en une société politique et un gouvernement, et constitué pour la direction du peuple et la gestion du Bien public, et ce corps est entièrement dépourvu d'enfance, de vieillesse, et de toutes les autres faiblesses et défauts naturels auxquels est exposé le corps naturel, et pour cette raison, ce que fait le Roi en son corps politique ne peut être invalidé ou annulé par une quelconque incapacité de son corps naturel. » (Les Deux Corps du Roi, Gallimard, 1989)

Au regard de cette thèse, la lecture des pièces de Shakespeare, qu'elles soient historiques, comme *Richard II* et les deux volets d'*Henri IV*, ou tragique comme *Macbeth* permet de saisir les tensions entre *usurpation* et *légitimité* dans la lutte pour le pouvoir.

#### Le pouvoir entre usurpation et légitimité

Richard II est le personnage central de la pièce éponyme de Shakespeare. Il est un roi épuisé, dont le corps naturel faiblit, et qui dit vouloir troquer son royaume pour « une tombe, une petite tombe, une obscure tombe » (III, 3). Il est aussi un monarque légitime, descendant

<sup>1-</sup> E. Rallo Ditche, Littérature et Sciences Humaines, éditions Sciences Humaines, coll. « PBSH », 2012.

des Plantagenets, mais tyrannique, qui fait prévaloir son jugement individuel à une époque où la stabilité de la communauté prime sur les caprices personnels. Pour Bolingbroke, qui veut et qui prendra la place de Richard II, si le roi, détenteur du pouvoir héréditaire, n'est pas digne de régner, il doit être destitué. Une fois installé sur le trône à la place de Richard II, Bolingbroke, usurpateur illégitime devenu Henri IV, devra à son tour lutter contre tous ceux qui veulent sa place y compris contre son fils, le futur Henri V, qui s'illustrera durant la guerre civile déclenchée par son père pour affermir son autorité.

Macbeth décrit les mêmes péripéties mais avec quelques nuances et sur un mode tragique. Contrairement à Richard II, Duncan, roi d'Écosse assassiné par Macbeth, est un bon roi: « Ce Duncan/A exercé son pouvoir avec une telle modération, il s'est montré/Si pur dans la haute fonction que ses vertus plaideront comme des anges, d'une voix de trompette/Contre l'horreur de son assassinat » (I, 7). Macbeth est l'usurpateur, un vaillant guerrier qui a déjà tué plusieurs fois en toute légitimité, a commis, épaulé par sa femme, l'irréparable pour faire se réaliser la prophétie des sorcières lui ayant promis une destinée royale. Une fois à la place du roi, Macbeth sombre pourtant dans un engrenage de violence et de meurtre puisque « celui qui a commencé dans le mal s'affermit par le mal. » (III, 2). Aussi le spectre de Banquo, que Macbeth a fait assassiner, vient-il hanter sa conscience. Enfermé dans sa spirale meurtrière, Macbeth, qui « ne peut plus boucler son délire malade/ Dans le ceinturon d'une règle » (V, 2) verra, malgré l'épuration qu'il entreprend, le retour de l'héritier légitime de Duncan, son fils Malcolm, épaulé par le roi d'Angleterre.

#### Entre le bruit et la fureur

Puisqu'il décrit la trajectoire d'usurpateurs (tous deux devenus insomniaques depuis leur régicide), Shakespeare élabore des pièces dans lesquelles l'ordre des choses est troublé et où abondent les éléments étranges et contre nature. Ainsi la scène de « désacrement », véritable couronnement à l'envers au terme duquel Richard II s'autodestitue, est-elle singulière puisqu'il est logiquement impossible de découronner un roi qui a été couronné! Dans *Macbeth*, les détails étranges abondent pour signifier que l'ancien guerrier a commis un acte anormal. Au royaume d'Écosse depuis l'assassinat de Duncan, ses chevaux se dévorent entre eux alors qu'« on a vu des pierres bouger et des arbres parler... » (III, 4). Les métaphores cosmiques, comme celle qui conduit Bolingbroke à se décrire comme une comète (*Henri IV-I*), sont elles aussi employées pour signifier qu'un régicide et l'arrivée sur le trône d'un roi illégitime sont des événements cataclysmiques.

En croisant le récit de Shakespeare avec la théorie des « deux corps du roi » qui distingue d'une certaine façon le *roi comme père symbolique* de tous les sujets d'une communauté du *monarque comme père biologique* d'éventuels héritiers, on peut finalement observer des effets de miroir intéressants. Ainsi, si Henri IV, qui fonde avec son arrivée sur le trône la dynastie des Lancastres, est le père

Ce document est la propriété exclusive de hedwig reinbacher (nalav @live.fr) - 30-01-2015

naturel d'un héritier, Hal, le futur Henri V, il lui préfère le fils du chef des rebelles auxquels il est opposé durant la guerre civile: Hotspur. Henri IV, l'usurpateur qui est à la place de Richard II, aimerait qu'Hotspur soit à la place de Hal... qui est pourtant un héritier légitime. En tuant Hotspur, Hal s'appropriera ainsi symboliquement les qualités de celui dont Henri IV aurait aimé être le père.

Les croisements entre « corps naturel » et « corps politique » du roi sont tout aussi évidents dans *Macbeth* puisque le héros éponyme maudit, s'il incarne le corps politique du royaume après son méfait, est un homme stérile qui n'aura jamais d'héritiers. Malgré tout les efforts de Macbeth pour supprimer ses rivaux et leurs descendants, c'est Malcolm, le fil de Duncan, héritier légitime du royaume d'Écosse, qui récupérera le trône.

Sebastien Zerilli

# PHILIPPE BRAUD

# LA SCIENCE POLITIQUE, SCIENCE DU POUVOIR?

Il est un peu imprudent de vouloir définir une discipline scientifique à partir d'un critère unique. Un discriminant trop restrictif risque de laisser de côté des pans entiers de ce qui est pourtant considéré spontanément comme relevant de son domaine. C'était évidemment le cas d'une définition avancée il y a une soixantaine d'années qui faisait de la science politique la science de l'État (Georges Burdeau). À l'inverse, une réponse trop large risque de perdre toute signification opératoire. La science politique définie comme science du pouvoir relève de cette catégorie. En effet le pouvoir est un concept si extensible qu'on voit mal quelles dimensions de la vie sociale lui seraient étrangères. Ses manifestations sont repérables aussi bien dans les relations professionnelles et domestiques que, disons, dans les textes de critique littéraire ou dans les comportements prosaïques de l'automobiliste sur la voie publique. On retiendra pourtant cette formulation comme hypothèse de départ, mais pour en préciser tous les termes afin de déboucher sur une définition plus convaincante.

# La science politique comme science

La difficulté d'identifier l'objet d'une discipline scientifique tient d'abord au fait que ses frontières exactes ne font pas toujours l'objet d'un consensus auprès des académiques qui s'en considèrent comme les spécialistes. En science politique particulièrement, le débat n'est pas clos sur le point de savoir si la philosophie politique en constitue une branche ou si, au contraire, du fait de sa démarche spécifique, elle lui demeure parfaitement étrangère. La question est d'autant plus embrouillée que l'étiquette « philosophie politique » recouvre en pratique des réalités différentes. On y inclut parfois l'histoire

des idées politiques, surtout lorsque la démarche technique de l'historien s'efface largement devant des commentaires en forme de jugements de valeurs sur la pensée de l'auteur étudié. Dans d'autres contextes, la philosophie politique intègre des développements qui, en fait, relèvent de l'épistémologie ou de la philosophie des sciences.

Si l'on cherche à en identifier le novau dur, elle est une discipline qui, fondamentalement, relève du discours éthique. De Platon à Rousseau, de Kant à Benjamin ou Rawls, les grands philosophes du politique se sont toujours posé la question du Bien et du Mal, du Juste et de l'Injuste, voire, avec Léo Strauss, la question de la Vérité entendue dans son sens le plus universel. Au centre de cette réflexion proprement philosophique se situe la préoccupation d'identifier à quelles conditions le pouvoir politique peut être perçu comme légitime, à quelles conditions aussi il peut être qualifié de bon gouvernement. La démarche de la science politique est tout autre. Comme n'importe quelle discipline scientifique d'ailleurs, elle se fonde sur une séparation radicale entre le jugement de fait et le jugement de valeurs (au sens de Max Weber), entre l'approche clinique et l'approche normative. Son ambition est seulement de jeter un regard explicatif sur les discours et les pratiques des différents acteurs; bref de tenter d'élucider ce qui est, et non de trancher sur ce qui moralement devrait être.

Une seconde caractéristique de la philosophie politique éclaire son rapport à la science politique. C'est sa distance à l'usage de méthodes empiriques destinées à la vérification d'hypothèses. Elle est avant tout un discours de pure réflexion qui puise dans les richesses du raisonnement pour élaborer des analyses destinées à étayer des convictions éthiques. En ce sens, elle est une « méditation » sur le politique. Explicitement ou non le concept de gouvernement idéal est le repère référentiel de tous les jugements portés sur les gouvernements existants. Toute différente est la démarche proprement scientifique. Sa spécificité réside à la fois dans la production et l'analyse de données empiriques vérifiables, et dans une discussion critique des conditions d'établissement et de validation de ces données. Or c'est bien ce qui caractérise la science politique contemporaine par rapport à la tradition philosophique. On

y observe un investissement considérable dans la collecte de données grâce à des enquêtes de terrain ou du travail sur archives; un souci de discuter les biais inévitables des méthodes d'extraction et d'analyse; une recherche de cadres théoriques qui puissent donner sens aux faits et déboucher sur des modèles explicatifs « falsifiables » (Popper). À cette double condition la science politique est bien une science, à la différence de la philosophie politique dont le statut demeure différent. Exclure la philosophie politique du domaine propre des sciences sociales n'est pas rabaisser son importance. C'est au contraire affirmer la nécessité sociale d'un type d'approche qui, à la différence des sciences, vise à asseoir, dans un débat jamais clos, des valeurs, des convictions et des croyances jugées moralement nécessaires.

#### La science politique comme science du pouvoir?

La réponse à cette question mérite, on l'a suggéré, d'introduire nombre de *distinguos* en raison du caractère hautement polysémique du mot pouvoir. Il suffit de rappeler que, selon les contextes, celui-ci peut revêtir un sens institutionnaliste, essentialiste ou interactionniste.

Dans le premier cas, il désigne une (ou des) organisation(s) publique(s). Les formulations classiques: pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire renvoient respectivement aux assemblées délibérantes, au gouvernement ou aux tribunaux. Dans l'expression « les pouvoirs publics », il désigne plus largement l'appareil d'État considéré comme un tout, voire toute forme, plus ou moins clairement identifiée, d'autorités qui s'imposent aux gouvernés. Il est important de relever que le mot pouvoir peut même se rapporter à des institutions dépourvues de caractère politique *stricto sensu*. Par exemple, lorsqu'on parle du pouvoir économique ou du pouvoir syndical qui désignent alors, non sans une certaine imprécision, des organisations influentes dans la vie sociale.

Dans le second cas, le pouvoir se donne à voir comme une *essence*, analogue au capital économique et financier, mais en dehors de toute matérialisation de son exercice. « Avoir du pouvoir... ». Il s'agit d'un usage métaphorique qui relève plutôt du langage commun. Le mot évoque ici l'idée d'un bien précieux,

voire d'un trésor, que ses détenteurs accumulent, gaspillent ou dissipent au gré des succès remportés, des imprudences commises ou des échecs subis. L'homologie avec le capital financier est encore plus marquée lorsqu'on le décrit comme source de « dividendes ». Là encore il convient de relever que ces usages essentialistes du mot pouvoir ne sont pas réservés à la sphère du politique: ils peuvent concerner aussi bien les détenteurs de pouvoir dans le monde de l'entreprise que les leaders d'organisations sociales, voire des personnalités influentes de par leur seul charisme.

Au sens interactionniste enfin, le pouvoir ne se conçoit que dans une relation, plus ou moins inégalitaire et asymétrique, entre des acteurs capables d'exercer les uns sur les autres une certaine aptitude à affecter les comportements de leurs partenaires dans l'interaction. Ce pouvoir d'obtenir d'autrui une action (ou une inaction) qu'ils n'auraient pas spontanément effectuée, repose soit sur des leviers d'influence comme la richesse, le prestige, la compétence, soit sur des mécanismes de contrainte comme le pouvoir de réglementer dans un rapport de type hiérarchique, ou, tout simplement, la menace (ou l'exercice) d'un recours à la force.

Cette définition du pouvoir, la plus large et la plus compréhensive de toutes, n'est en rien l'apanage du champ politique. Dans toute organisation sociale, on rencontre à la fois des formes de réglementation de type hiérarchique et de simples stratégies d'influence, compliquées d'ailleurs par l'existence de stratégies de résistance (appuyées, elles aussi, sur un minimum de pouvoir). On pourrait même avancer qu'il n'est pas de relation concevable entre deux êtres humains sans que s'y glissent au moins des traces de pouvoir, fondé par exemple sur des inégalités de prestige, de compétence ou de séduction. On conçoit dès lors à quel point il se révèle impossible de s'en tenir au seul critère du pouvoir pour identifier l'objet spécifique de la science politique. Il en résulterait une définition de son objet pratiquement co-extensive à l'ensemble des pratiques sociales.

# La science politique comme science d'un système de pouvoir spécifique

Cette approche se situe dans la perspective adoptée par Max Weber pour définir l'État. L'auteur d'Économie et Société avait cherché ce qui, à ses yeux, en constituait le caractère distinctif par rapport à toute autre forme de pouvoir institué. Pour lui, c'était la monopolisation de la coercition légitime. Mais ce critère n'a de sens que lié au monopole de dire le droit (ou d'autoriser une autorité subordonnée à dire du droit). Le propre de la règle juridique en effet est d'être réputée obligatoire, sans que soit requis l'assentiment de celui qui lui est soumis; étant entendu que le refus de s'incliner devant l'injonction est assorti d'une sanction dont l'exécution est garantie par le recours (ou la menace du recours) à la contrainte. Cette définition de l'État a traditionnellement suscité des critiques, largement fondées sur des incompréhensions. En effet, il n'échappait pas à Max Weber que les dirigeants de l'État n'utilisent pas la seule coercition dans l'exercice de leur pouvoir mais recourent aussi, beaucoup plus largement d'ailleurs, à la négociation et aux diverses techniques de communication destinées à obtenir des gouvernés un consentement. Mais l'objectif de Weber était d'identifier ce qui constituait la spécificité de l'action de l'État. Dans le cadre classique de la gouvernance publique celui-ci est seul, en effet, légitimement investi du droit de recourir à la contrainte pour faire respecter la loi qu'il édicte (ou dont il a délégué l'édiction à des autorités décentralisées).

Néanmoins il n'est pas possible de s'en tenir à la définition wébérienne de l'État pour identifier l'objet réel de la science politique. De toute évidence nombre de travaux débordent cette frontière étroite. Pour élargir la perspective, il est important de raisonner moins en termes institutionnels qu'en termes de systèmes. Ce qui permettra d'ailleurs de positionner l'objet de la science politique par rapport à celui des autres sciences sociales.

En réfléchissant de façon globale à ce qui constitue une société quelconque, on peut utilement la considérer comme un « système de systèmes », ou, plus précisément, l'articulation de trois sous-systèmes: économique, culturel et politique, étroitement interdépendants. Chacun produit et fait circuler

des « biens » indispensables à la fois à la survie de l'ensemble et à celle de ses membres.

Le premier de ces sous-systèmes (ou modes de production) concerne la mise à disposition de biens matériels et de services. Il s'agit d'abord, a minima, de satisfaire des besoins vitaux tels que l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux sans lesquels l'existence même des membres du groupe serait impossible. Dans les sociétés les plus développées l'élargissement de la division du travail à l'échelle de territoires de plus en plus vastes implique la mise en place de réseaux complexes de distribution, tandis que l'élévation du niveau de vie accroît les attentes du consommateur, donc la diversification des produits. Au cœur de ces processus de fabrication et circulation des biens se situe *l'entreprise*, quelle qu'en soit la forme juridique (privée ou publique), la spécialisation (agricole, industrielle, commerciale, financière), la dimension (familiale, nationale, mondialisée). L'étude des modes de production et distribution de biens matériels et services (des plus autarciques aux plus globalisés) constitue l'objet spécifique de la science économiaue.

Le second de ces sous-systèmes, tout aussi indispensable à l'existence d'une vie en société, concerne les dispositifs complexes de communication entre les individus. Pour pouvoir œuvrer en commun ceux-ci ont besoin de se comprendre et, plus largement, de tisser entre eux des liens de solidarité. Les rapports de voisinage, la division sociale du travail, la mutualisation des risques de l'existence exigent non seulement une langue véhiculaire pour s'accorder dans les diverses activités de la vie économique et domestique mais aussi un socle minimum de valeurs partagées afin de discipliner les éventuels comportements antisociaux. Les productions culturelles (entendues au sens large) sont à la fois l'effet et l'outil de la capacité des êtres humains à échanger idées, émotions, expériences. C'est aussi ce qui leur permet de penser le monde où ils vivent, de se positionner les uns par rapport aux autres dans des dispositifs hiérarchiques ou égalitaires, de se donner des « horizons d'attentes ». Ces productions culturelles qui émergent et circulent dans une société, ce sont des mémoires collectives, des œuvres littéraires ou artistiques perçues comme des repères,

des normes éthiques qui légitiment ou stigmatisent, mais aussi des préjugés sociaux aussi bien que des savoirs « tenus pour acquis ». La notion *d'instance de socialisatio*n permet d'identifier les institutions qui élaborent, inculquent, diffusent ces références structurantes: qu'il s'agisse du milieu familial, de l'école, des médias, mais aussi des entreprises, associations, organisations politiques en tant qu'elles élaborent des normes de comportement indispensables à leur propre fonctionnement. On est donc ici en présence d'un système complexe de production et diffusion de « biens culturels » dont l'étude est *l'objet spécifique de la sociologie* (et des disciplines associées ou dérivées telles que l'anthropologie, l'ethnologie, les sciences de la communication…).

Le troisième sous-système indispensable à l'existence de la vie en société, concerne la manière dont est géré le problème de la violence et de la coercition. Dans la littérature philosophique classique, le concept d'« état de nature » sert à identifier (mythologiquement) ce qui précède l'avènement de la société. Dans les versions idylliques mais irréalistes, la violence n'existe pas; au contraire, elle est celle de « tous contre tous » dans les versions les plus pessimistes. Ces spéculations ont au moins le mérite de souligner combien la vie sociale est indissociablement liée à un mode de régulation de la violence assurant une sécurité minimale aux êtres humains comme aux transactions de tous ordres qu'ils sont conduits à conclure entre eux. La gestion de la contrainte physique est déconcentrée voire éclatée, dans les formes historiquement diverses de féodalités dominées localement par des seigneurs de la guerre; elle est hautement centralisée, au contraire, lorsqu'apparaît l'État moderne, au sens de Weber. Dans tous les cas, elle est associée à la capacité d'imposer des règles contraignantes dont le non-respect est sanctionné par le recours plausible à la force, peu importe que celui-ci soit ou non considéré comme légitime. L'étude des systèmes d'exercice du pouvoir associé à la contrainte, est l'objet spécifique de la science politique.

Une observation importante doit permettre de compléter cette vision des rapports entre les disciplines matricielles qui constituent l'ensemble des sciences sociales (la géographie et l'histoire se définissant par un critère de toute autre nature,

qui est respectivement le rapport à l'espace et le rapport au temps). Dans la mesure où l'on doit considérer la vie sociale comme un système de systèmes, il est clair qu'aucun de ces trois modes de production et diffusion de « biens » ne fonctionne indépendamment des deux autres. Tous sont en relations étroites d'interdépendance et d'échanges réciproques les uns avec les autres. Les entreprises, par exemple, ne peuvent espérer prospérer que dans un environnement où la sécurité juridique est assurée (aujourd'hui essentiellement par l'État). C'est lui notamment qui édicte le droit des affaires et garantit la propriété. En retour, les entreprises assurent l'essentiel des ressources de l'État: directement par la fiscalité qui pèse sur leurs bénéfices; indirectement par la production de biens et services sur lesquels les consommateurs acquittent des taxes, ou par la création d'emplois dont les bénéficiaires seront assujettis à l'impôt. Toute récession grave de leurs activités affecte la capacité du pouvoir politique à financer ses dépenses, donc à fonctionner correctement. Plus subtilement, les entreprises sont tributaires de nombreuses instances de socialisation, à la fois quant aux savoirs et comportements exigés de leurs futurs employés (lesquels, aujourd'hui, sont notamment acquis à l'école), et quant aux préférences des consommateurs dont les goûts et les appétences sont le produit complexe de normes et d'habitudes culturelles. Autre exemple: les liens étroits qui unissent la capacité du pouvoir politique à obtenir le respect des lois édictées et la capacité des instances de socialisation à faire émerger et intérioriser une « morale civique » facilitant la légitimation des institutions publiques. Si l'État ne disposait que de son pouvoir répressif, il demeurerait souvent désarmé devant des refus généralisés de reconnaître son autorité. C'est dans la mesure où il bénéficie d'une présomption de légitimité qu'il peut exercer plus efficacement son pouvoir sans devoir recourir ouvertement à la contrainte.

Il s'ensuit que le champ respectif de chacune des grandes sciences sociales recouvre cette zone mixte où des échanges s'effectuent entre chacun des « systèmes de production et circulation de biens » que chacune d'entre elles étudie de façon privilégiée. La sociologie s'intéresse aux modes de socialisation, largement entendus, mais elle rencontre la science

économique sur le terrain des « rapports sociaux de production » inhérents à la marche des entreprises. De même qu'elle croise l'objet de la science politique lorsqu'elle aborde les mécanismes, directs ou indirects, de (dé)légitimation du pouvoir politique. La science économique comme la science politique ne peuvent être indifférentes aux politiques publiques et fiscales mises en œuvre par les autorités politiques. Cet objet élargi de chacune des sciences sociales fonde la nécessité de l'interdisciplinarité, ce qui justifie les rencontres de spécialistes sur des terrains qui sont en partie communs, même s'ils relèvent d'un regard expert spécifique.

# L'analyse scientifique : une dimension nécessaire au débat politique

Si la science politique a souvent une image brouillée dans l'esprit du public, c'est en raison de pratiques qui rompent avec les exigences méthodologiques qui devraient être les siennes. La tentation des politistes est parfois de vulgariser à l'excès leurs analyses pour répondre aux attentes des médias de masse. Le prix à payer est la difficulté d'en discerner l'originalité par rapport à celles des observateurs ou des acteurs. Il est encore plus lourd si les politistes se comportent en fait comme des militants, voire des responsables politiques, soucieux avant tout de légitimer leur sensibilité ou leur action. Cette discipline est d'autant plus vulnérable à de telles confusions que son discours demeure moins sophistiqué que celui des économistes, voire des sociologues. L'idéal de participation justifie les prises de parole des citoyens, même médiocrement informés. Mais sans prétendre à quelque monopole que ce soit, le discours authentiquement expert ajoute une dimension nécessaire au débat politique. Libéré des contraintes de loyauté et des biais émotionnels qui caractérisent l'engagement politique, il contribue à l'accroissement d'une information fiable et à l'élévation du niveau de la discussion démocratique.

### RENAUD BAUMERT

## PENSER LA SÉPARATION DES POUVOIRS

a doctrine de la séparation des pouvoirs est l'une des composantes les plus anciennes et les plus fondamentales du constitutionnalisme libéral. Cette idéologie l'associe volontiers à deux autres instruments juridico-politiques: les déclarations de droits et la justice constitutionnelle. Les constitutions libérales se caractérisent donc par la combinaison de ces trois techniques, indépendamment de la forme de gouvernement retenue (démocratie, oligarchie ou monarchie).

Il y a plusieurs manières de concevoir la séparation des pouvoirs, de sorte qu'il vaudrait mieux parler d'une famille de théories que d'une doctrine unique. Malgré leur diversité, ces théories partagent certains caractères généraux qu'il convient de rappeler brièvement.

En premier lieu, toutes possèdent une grammaire commune qui suppose de distinguer les fonctions et les organes de l'État. Les fonctions sont des opérations réalisées par l'appareil étatique. La plupart des théories en distinguent trois: la législation, c'est-à-dire la confection de la loi; l'exécution, qui consiste à mettre en œuvre la loi par l'entremise d'actes réglementaires ou par l'intermédiaire de l'administration; la fonction juridictionnelle, parfois qualifiée de « judiciaire », qui revient à trancher des différends. Des fonctions, qui sont foncièrement des opérations, il faut distinguer les organes, qui sont des opérateurs. En d'autres termes, les organes sont des départements de l'État, des appareils humains juridiquement délimités auxquels la constitution assigne un mode de formation, un statut et des compétences. Ainsi en est-il du gouvernement, des chambres du parlement, du chef de l'État ou du juge constitutionnel.

En second lieu, toutes les doctrines de la séparation des pouvoirs partagent une même finalité politique: elles visent à adoucir l'exercice de la puissance publique afin de ménager la liberté des individus. Rapportées à leurs éléments fondamentaux et communs, toutes les théories de la séparation des pouvoirs se ramènent donc à un postulat général. On pourrait l'énoncer comme suit: une certaine répartition des fonctions entre les organes de l'État serait souhaitable parce que particulièrement favorable à l'exercice de la liberté individuelle.

Si tous les partisans du libéralisme constitutionnel peuvent souscrire à cette maxime, il s'en faut de beaucoup qu'ils s'accordent sur la répartition à retenir. Nous laisserons ici de côté les acceptions archaïques de la séparation des pouvoirs, pour considérer que c'est essentiellement au xviiie siècle que cette doctrine a acquis sa signification moderne (celle que nous venons d'évoquer). Des philosophes aussi importants que Thomas Hobbes ou John Locke contribuèrent grandement à la mutation et au succès de cette notion. Montesquieu, dans un célèbre passage de *l'Esprit des lois* (1748), en donna une définition qui devait demeurer canonique: « Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs: celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers¹. »

Ces lignes sont importantes parce qu'elles recèlent la prescription que toutes les théories ultérieures de la séparation des pouvoirs chercheront à mettre en œuvre. On peut la reformuler comme suit: il ne faut pas qu'un même organe exerce à lui seul deux ou trois des principales fonctions de l'État. On soulignera surtout que l'exigence ici énoncée est purement négative. Or, comme les travaux de Michel Troper l'ont amplement démontré, plusieurs agencements institutionnels sont susceptibles de satisfaire cette exigence<sup>2</sup>.

<sup>1-</sup>Charles-Louis de Secondat, baron de Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748, vol. I, livre XI, chap. VI (*de la constitution d'Angleterre*). Montesquieu prétend ici décrire le système politique anglais. Bien entendu, il s'agit aussi, implicitement de prescrire cette pratique en France.

<sup>2-</sup> M. Troper, *La Séparation des pouvoirs et l'histoire constitutionnelle française*, LGDJ, 1989 (2° éd.).

#### La balance des pouvoirs

Une première solution consiste à organiser ce qu'il est convenu d'appeler la balance des pouvoirs. Historiquement, c'est la théorie la plus ancienne de la séparation des pouvoirs, et c'est évidemment celle que Montesquieu défendait. La balance des pouvoirs est réalisée, pour une fonction déterminée, lorsque plusieurs organes, relayant des intérêts distincts, exercent conjointement cette fonction. Ceci signifie que, dans un État déterminé, la balance peut concerner toutes les fonctions ou seulement certaines d'entre elles. À une époque où la souveraineté se confondait volontiers avec la production de la loi, c'est surtout dans l'exercice de la fonction législative que l'on entendait introduire la balance.

Le modèle défendu par Montesquieu était, à cet égard, particulièrement parlant. La loi devait y être produite par trois organes: une chambre bourgeoise, une chambre aristocratique et un monarque. Les deux assemblées jouissaient de la « faculté de statuer », c'est-à-dire de proposer, d'amender et d'adopter la loi. Le monarque disposait, pour sa part, de la « faculté d'empêcher », c'est-à-dire d'accorder ou de refuser sa sanction à la loi (ce qui s'apparentait à un droit de veto législatif). Comme on le voit, la balance ne signifie pas que tous les organes disposent de compétences identiques. La « faculté d'empêcher » était ainsi conçue comme une sorte de rempart qui devait permettre au monarque de défendre sa prérogative. Surtout, le système devait conférer à la loi le caractère d'un compromis politique passé entre les intérêts divergents que chaque organe était censé représenter.

Il s'agissait donc non seulement de prévenir l'absolutisme, mais aussi de produire un droit modéré. C'est ainsi seulement que, selon la célèbre formule, « par la disposition des choses, le pouvoir arrêt[era] le pouvoir ». Ajoutons que dans l'esprit de Montesquieu, la balance ne doit concerner que la fonction législative. Au contraire, « la puissance exécutrice doit être entre les mains d'un monarque, parce que cette partie du gouvernement [...] est mieux administrée par un que par plusieurs »<sup>3</sup>. Manifestement l'idéal politique que traduit cette

<sup>3-</sup> Montesquieu, Ibid.

vision n'est nullement démocratique. Montesquieu était plutôt partisan du gouvernement mixte, c'est-à-dire d'une forme de gouvernement qui mêlait les principes représentatifs, aristocratiques et monarchiques.

Le schéma qui vient d'être esquissé a donné lieu à de nombreuses variantes théoriques et constitutionnelles. On le retrouvera sans peine dans bien des textes constitutionnels rédigés aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. En France, les chartes du 4 juin 1814 et du 14 août 1830 en offrent les exemples les plus évidents. La constitution des 3 et 4 septembre 1791 en est une variante plus originale, dans la mesure où le Parlement est monocaméral. Bien que la chose ne soit pas toujours bien comprise, la constitution des États-Unis du 17 septembre 1787 est une variante fédérale et républicaine de ce modèle. Dès lors, une chambre fédérale (le Sénat) remplace la chambre haute, et c'est à un chef de l'État élu qu'appartient le droit d'opposer à la loi un veto suspensif.

#### La séparation rigide des pouvoirs

Toutefois, la constitution américaine a souvent été présentée comme l'expression d'une tout autre variante de la théorie qu'on qualifie de séparation « rigide<sup>4</sup> » ou « stricte » des pouvoirs. Cette construction doctrinale est une autre manière de satisfaire la règle négative précédemment évoquée. Selon ses promoteurs, la séparation rigide des pouvoirs se définit par la combinaison de deux règles: l'indépendance des organes et leur spécialisation fonctionnelle.

La règle d'indépendance signifie qu'aucun organe ne doit être en mesure d'en former ou d'en révoquer un autre. Une telle compétence serait en effet attentatoire à l'autonomie de l'organe susceptible d'être ainsi formé ou révoqué. La principale conséquence institutionnelle de cette première règle est l'exclusion de la responsabilité politique du gouvernement et, par voie de conséquence, du système parlementaire.

La règle de spécialisation signifie qu'un organe doit exercer intégralement et exclusivement une seule fonction. Ainsi, le Parlement devrait-il monopoliser la législation, le

<sup>4-</sup> J. Boudon, « Le mauvais usage des spectres. La séparation « rigide » des pouvoirs », Revue française de droit constitutionnel, 2009, n° 78.

gouvernement l'exécution et l'appareil juridictionnel l'exercice de la justice. Soulignons enfin qu'il faudrait que les deux règles soient satisfaites conjointement pour que l'on puisse parler de séparation rigide des pouvoirs.

Cette doctrine a souvent été présentée comme le critère de définition du « régime présidentiel » américain. Une telle interprétation appelle un examen critique, même sommaire. Il suppose de vérifier si les deux règles précédemment exposées sont mises en œuvre par la constitution de 1787. Pour simplifier l'examen, nous laisserons de côté l'appareil juridictionnel.

En premier lieu, on peut concéder sans peine que la règle d'indépendance est assez largement satisfaite. Le Président américain et son cabinet ne sont pas politiquement responsables devant le Congrès. De même, la Chambre des représentants ne peut pas être dissoute par le président. Il semble donc qu'aucun de ces organes ne soit en mesure d'en composer ou d'en révoquer un autre. Quant à la règle de spécialisation, on se recommande surtout de l'article I<sup>er</sup> sect. 1<sup>re</sup> et de l'article II sect. 1<sup>re</sup> de la constitution de 1787 pour en affirmer l'existence. En effet, le premier semble réserver « tous les pouvoirs législatifs » au Congrès, tandis que le second confie « le pouvoir exécutif [...] à un Président des États-Unis d'Amérique ».

Toutefois, c'est oublier le droit de veto législatif dont dispose le Président (en vertu de l'art. Ier, sect. 7, al. 1er). De toute évidence, cette disposition fait participer le Président à la fonction législative. Et il est bien évident que la pratique constitutionnelle américaine ne fait que renforcer ce phénomène (c'est ce qu'on nomme traditionnellement le « parlementarisme de couloir »). Dès lors, il devient difficile de soutenir que les organes de l'État américain sont pleinement spécialisés. Finalement, la théorie de la balance des pouvoirs décrit bien mieux le système américain que ne le fait la doctrine de « séparation rigide ». Étant donné que cette construction se proposait de décrire la seule constitution des États-Unis, on peut considérer qu'elle est dépourvue d'objet.

## La séparation souple des pouvoirs

On pourrait en dire autant d'une théorie voisine : celle de la séparation « souple » des pouvoirs. Cette catégorie a été forgée

pour rendre compte des régimes parlementaires, c'est-à-dire des systèmes institutionnels dans lesquels le gouvernement est politiquement responsable devant le Parlement. La séparation souple des pouvoirs – qui caractériserait les régimes parlementaires – est généralement présentée comme une forme affaiblie de la séparation rigide.

Toutefois, la notion est profondément problématique, car on ne prend presque jamais la peine de la définir de manière positive. Or, il n'y a guère que trois manières « d'assouplir » la théorie précédemment exposée. La première consiste à ne retenir que la règle d'indépendance des organes. Hélas, on entrerait alors en contradiction complète avec le mécanisme parlementaire, lequel suppose précisément qu'un organe (le Parlement) puisse en révoquer un autre (le gouvernement), et prendre une part déterminante à sa formation. La deuxième solution consiste à ne retenir que la règle de spécialisation fonctionnelle. En apparence moins absurde que la précédente. cette solution n'est pas beaucoup plus heureuse. Il en est en effet très évident que, dans tous les systèmes parlementaires contemporains, le gouvernement joue un rôle déterminant dans la procédure législative. Aussi faudrait-il être bien naïf pour y voir un organe spécialisé dans la fonction exécutive. Enfin, une troisième solution consisterait à considérer la séparation souple des pouvoirs comme une séparation rigide qui souffrirait de certaines exceptions. Toutefois, les deux remarques qui précèdent montrent bien l'inconsistance d'une telle position: lorsque les « exceptions » à la règle sont aussi structurantes, il devient assez absurde de parler de règle. À quoi bon maintenir artificiellement une catégorie qui, dans la plus convaincante de ses acceptions, repose ouvertement sur une contradictio in adjecto?

Comme un certain nombre d'auteurs l'ont montré dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les systèmes parlementaires reposent moins sur une « séparation » que sur une « fusion des pouvoirs » (Walter Bagehot). Cela signifie surtout qu'il existe, entre le gouvernement et la majorité parlementaire, une profonde solidarité d'intérêts qui structure le jeu politique tout entier. En d'autres termes, la principale ligne de fracture politique ne passe plus entre des organes respectivement dépositaires d'intérêts

distincts. Elle passe, au contraire, entre la minorité parlementaire, d'une part, et le bloc formé, d'autre part, par le gouvernement et la majorité. Dans un tel système, le gouvernement apparaît en réalité comme une émanation de la majorité parlementaire, comme sa portion dirigeante. L'une des conséquences les plus notables de cette organisation est une certaine concentration du pouvoir politique au sein du bloc ainsi formé.

Une configuration institutionnelle de ce type n'est évidemment pas conforme aux idéaux qu'un Montesquieu pouvait nourrir. Toutefois, il faut remarquer que cette fusion des pouvoirs est beaucoup plus favorable à la visée démocratique de nos systèmes que ne l'était la balance des libéraux classiques. On comprendrait mal, en démocratie, que la volonté des représentants du peuple soit tenue de composer avec celle du monarque ou de la noblesse. Ajoutons, enfin, que le déclin de la séparation des pouvoirs ne sonne pas le glas du libéralisme constitutionnel. De nombreux États contemporains continuent à s'organiser selon les préceptes de cette doctrine en recourant aux deux autres instruments que nous avons mentionnés incidemment: les déclarations de droits et la justice constitutionnelle. Le déclin de la séparation des pouvoirs n'est donc pas nécessairement celui du libéralisme, mais seulement celui de ce qui fut, tantôt, son véhicule privilégié.

### PHILIPPE DE LARA

## Pouvoirs autoritaires et totalitaires

e xxe siècle fut en un sens le siècle de la démocratie: il a vu l'extension du suffrage universel à un nombre croissant de pays, l'invention et la prospérité planétaire de la « démocratie libérale » à partir de 1945. Mais c'est en même temps le siècle de l'émergence de pouvoirs autoritaires et totalitaires d'une variété et d'une brutalité inédites dans l'histoire: éphémères ou durables, civils ou militaires, modernistes ou conservateurs, idéologiques ou pragmatiques, universalistes ou purement nationaux (et parfois les deux en même temps, comme dans le cas du fascisme).

La conscience politique contemporaine a du mal à penser avec clarté ces faits car elle est entravée par une dichotomie simpliste entre démocratie et non démocratie. La démocratie apparaît aujourd'hui comme le seul régime légitime et même plausible (« the only game in town »). Il devient en effet de plus en plus difficile de définir le contraire de la démocratie. Il n'en allait pas de même au début du siècle dernier où, au contraire, la démocratie et le libéralisme se voyaient menacés par des alternatives autoritaires, qui prétendaient dépasser l'impuissance du parlementarisme, maîtriser les soubresauts de la société de masses et bientôt, avec la Grande Guerre, les affres de ce que l'historien Emilio Gentile a appelé « l'apocalypse de la modernité! ».

Les alternatives autoritaires à la démocratie, qu'elles viennent de la radicalisation du nationalisme (fascisme, nazisme), de la radicalisation du socialisme, ou d'autres circonstances (une guerre civile dans le cas de l'Espagne, les coups d'État militaires en Amérique Latine, les dictatures

<sup>1-</sup> E. Gentile, L'Apocalypse de la modernité (2008), traduit de l'italien par Stéphanie Lanfranchi, Aubier, 2011.

post-coloniales, etc.), ont eu leur heure de gloire, c'est-à-dire des périodes plus ou moins longues où ces formes de pouvoir jouissaient non seulement d'un consensus dans les pays concernés, mais aussi d'un véritable ravonnement ou, au moins, d'une crédibilité très large. Le fait est bien connu pour le communisme, mais on sait moins que le fascisme européen, les juntes militaires en Amérique Latine, et même le nazisme ont pu jouir de ce rayonnement. Ils impressionnaient les observateurs, même hostiles, par leur efficacité et leur agressivité conquérante, qui accréditaient l'idée que les sociétés urbaines et industrielles ne pouvaient être gouvernées que par des pouvoirs autoritaires. C'est en quelque sorte le contraire qui s'est imposé à partir des années 1970, avec la perte de crédibilité de l'idée de révolution, la crise des dictatures et la mondialisation. Mais l'évidence présente ne doit pas nous faire oublier qu'une évidence contraire a prévalu longtemps au cours du siècle dernier.

Réfléchir sur la notion de pouvoir autoritaire aujourd'hui suppose, au préalable, d'examiner la définition et les origines des différents types de pouvoirs autoritaires, en partant de la différence entre autoritarisme et totalitarisme, qui fait l'objet de controverses très riches. Le cadre d'une réflexion sur le pouvoir permet de souligner que le totalitarisme, comme l'autoritarisme, ne sont pas seulement des régimes, mais aussi des mouvements (des formes de prise du pouvoir) et des projets politiques. On peut s'interroger également sur la persistance et le renouveau au xxi<sup>e</sup> siècle des pouvoirs autoritaires et totalitaires, qui prennent des formes complexes sinon déroutantes, comme le réveil de l'idéologie impériale en Russie ou, en Chine, la transformation à dictature constante, si l'on peut dire, d'un régime idéologique en un capitalisme pragmatique.

#### Définir le totalitarisme

Le mot totalitarisme est apparu au début du xxe siècle pour exprimer le caractère inédit du fascisme par rapport aux mouvements politiques et aux régimes autoritaires répertoriés dans l'histoire et la pensée politique. Le mot fut inventé par un opposant libéral au fascisme italien, Giovanni Amendola (1882-1926), qui mourut des suites de ses blessures après avoir

été agressé par des « *squadristi* » fascistes. Il fut repris comme définition laudative du fascisme par Mussolini lui-même, puis devint très vite le concept désignant les traits inédits communs aux trois révolutions autoritaires du premier xx<sup>e</sup> siècle. C'est dire que la distinction (et la comparaison) entre pouvoirs autoritaires et totalitaires est dès l'origine au centre de la réflexion sur le totalitarisme, avant même la théorie dite classique.

La spécificité du totalitarisme peut être saisie par une série de traits sur lesquels s'accordent les utilisateurs du concept. Ils seront systématisés par la théorie classique de Arendt, Friedrich et Brzezinski à Aron, Castoriadis et Lefort<sup>2</sup>. Ils avaient déjà été esquissés par les pionniers des années 1920 et 1930<sup>3</sup>:

- un parti unique qui détient le monopole de la vie politique;
- une idéologie qui imprègne la vie publique et les pouvoirs publics, balayant les intérêts et jusqu'à la réalité elle-même « la plupart des activités économiques et professionnelles sont colorées par la vérité officielle » (Aron) –, et fonde une révolution totale:
- un contrôle policier tendant à la terreur idéologique « toute activité étant soumise à l'idéologie, une faute commise dans une activité économique ou professionnelle est simultanément une faute idéologique<sup>4</sup> » –;
- une propagande intense et une mobilisation permanente des masses, contre les ennemis mortels désignés par l'idéologie et pour la création d'un « homme nouveau »;
- un contrôle centralisé de la vie économique et sociale (ou du moins la volonté de réaliser un tel contrôle);
- enfin, on mentionnera à part la figure du guide suprême, à la fois chef du parti, interprète autorisé de l'idéologie, et incarnation du peuple, faisant l'objet d'un culte, d'une « charismatisation » (Marcel Gauchet<sup>5</sup>). Mussolini: « le fascisme vit d'exaltation, et l'exaltation, c'est moi! ».

<sup>2-</sup> R. Aron, *Démocratie et totalitarisme* (1965), Gallimard, 2003; C. Castoriadis, *La Société bureaucratique* (1973), Christian Bourgois, 1990; C. Lefort, *Un homme en trop* (1975), Seuil, 1986.

<sup>3-</sup> Notamment Amendola lui-même, Luigi Sturzo, René Capitant, Gaston Fessard, Waldemar Gurian. Pour les années 1930, voir l'anthologie de B. Bruneteau, *Les Totalitarismes. Origines d'un concept, genèse d'un débat, 1930-1942*, Cerf, 2010.

<sup>4-</sup> R. Aron, Démocratie et totalitarisme, op. cit.

<sup>5-</sup> M. Gauchet, À l'épreuve des totalitarismes. 1914-1974, Gallimard, 2010.

Ce sixième trait est constant et central – que l'on songe aux cultes de Lénine, de Staline, de Mao, de Fidel Castro, de Kim Il Sung – et cependant problématique: tout d'abord, il cadre mal avec l'impersonnalité de régimes pour lesquels c'est « l'idée » (l'idéologie) et non un homme qui commande. Ensuite, certains totalitarismes n'ont-ils pas duré après la « critique du culte de la personnalité », comme l'URSS d'après 1956, ou la Chine après Mao? Mais étaient-ils alors encore totalitaires ou en train de se normaliser en régimes autoritaires ordinaires? Enfin, les dictatures espagnole, sud-américaines ou africaines ont sacralisé le Caudillo, le « Père de la nation », etc., sans que cela en fasse des totalitarismes.

#### L'idéologie « totale »

Ainsi, ce qui distingue les pouvoirs totalitaires des pouvoirs autoritaires, c'est l'idéologie ou, plus précisément, l'idéologie totale. Le philosophe et historien Elie Halévy (1870-1937), dans une conférence visionnaire, « L'ère des tyrannies », avait donné dès 1936 la formule distinctive du totalitarisme (bien qu'il n'emploie pas le mot) par rapport au despotisme et à la tyrannie: « l'organisation de l'enthousiasme<sup>6</sup> ». Cette formule souligne en effet l'importance de la ferveur idéologique et de la mobilisation des masses, du contrôle intégral de la vie publique comme de la vie privée et de la participation active de la population à la production de « l'homme nouveau ». D'où l'existence dans les régimes totalitaires, aux côtés du parti unique, d'un réseau serré d'organisations de masse (syndicats, organisations de jeunesse, organisations féminines, clubs de vacances, etc.) qui encadrent la population à tous les âges et dans toutes les circonstances de la vie. « Aujourd'hui en Allemagne, le seul homme qui a une vie privée est celui qui dort » déclarait fièrement en 1938 un dirigeant nazi, Robert Ley. Au contraire, les pouvoirs autoritaires recherchent la soumission passive de la population, au besoin par la terreur et le contrôle policier.

La distinction entre pouvoir autoritaire et pouvoir totalitaire a cependant toujours été discutée. Leo Strauss (1899-1973) se défiait d'une innovation sémantique selon lui inutile,

<sup>6-</sup> E. Halévy, L'Ère des tyrannies (1938), préface de Raymond Aron, Gallimard, 1990.

le concept ancien de tyrannie étant toujours valide. Que vaut une « théorie » qui ne s'applique qu'à un très petit nombre de cas et sur une durée relativement brève? En effet le fascisme a duré vingt ans (1925-1945), le nazisme douze (1933-1945). Quant à l'URSS, tout dépend si l'on considère le régime comme totalitaire durant toute sa trajectoire, de 1917 à 1989, ou seulement durant la période stalinienne entre 1928 et 1953.

La théorie du totalitarisme ayant été systématisée dans les années 1950, pendant la guerre froide, le concept a pu paraître enrôlé dans le conflit entre l'Occident libéral et le communisme. qui régnait alors sur la Russie et l'Europe centrale et orientale (un empire encore plus vaste que n'en eurent jamais les tsars), et commençait à gagner le tiers-monde. Ce soupçon est infondé et ne subsiste aujourd'hui que chez des auteurs animés d'une intention apologétique à l'égard du régime soviétique ou de sa sublimation en « utopie communiste »7. C'est un même travail de pensée qui s'est poursuivi, avant, pendant et après la guerre froide. Brzezinski a donné une formule synthétique de la théorie classique: « une forme nouvelle de gouvernement entrant dans la catégorie générale de la dictature, un système où les instruments d'une technologie de pouvoir avancée sont utilisés sans restriction par un mouvement élitiste centralisé, dans le but de servir une révolution sociale totale, incluant le conditionnement de l'homme sur la base de certaines considérations idéologiques arbitraires imposées par les leaders dans un contexte d'unanimité forcée de l'ensemble de la population<sup>8</sup> ». Cette définition annonce en creux les développements et les critiques de la théorie: peut-on penser le totalitarisme exclusivement comme une forme de pouvoir? La réalité de la société globale et du fonctionnement concret des régimes n'oblige-t-elle pas à critiquer ou à amender cette définition? La notion de « considérations idéologiques arbitraires » est-elle à la hauteur pour penser des pouvoirs « idéocratiques »?

<sup>7-</sup> Par exemple Alain Badiou et Domenico Losurdo.

<sup>8-</sup> In C. Friedrich et al. (eds), Totalitarianism in Perspective: Three Views, Cambridge, 1969.

#### Les régimes autoritaires

À la différence du totalitarisme, les régimes autoritaires du xx<sup>e</sup> siècle ont longtemps été négligés par la théorie politique. On v voyait avant tout des phénomènes relevant de l'économie, des relations internationales, de la géographie, mais sans consistance politique. Ce n'est que par des travaux récents, en particulier ceux de Juan Linz puis de Guy Hermet que les régimes autoritaires sont devenus un objet de réflexion. Une difficulté majeure de la théorisation du totalitarisme venait du très petit nombre de cas relevant de ce concept. Inversement. pour l'autoritarisme, c'est la variété et le nombre des régimes non démocratiques contemporains qui rend la conceptualisation difficile. On peut définir comme autoritaires tous les pouvoirs politiques non responsables devant leur population et non dotés d'une légitimité traditionnelle. L'autoritarisme peut être également défini par le caractère abusif et arbitraire du pouvoir, définition plus vague mais qui permet d'inclure les dictatures « démocratiques » ou « populistes », qui s'appuient sur le suffrage et tolèrent un pluralisme limité, régimes qu'on appelle parfois « bonapartistes », bien que ce concept s'applique aussi à une famille de la droite dans les démocraties pluralistes.

Il est difficile de dégager de la diversité des pouvoirs autoritaires une typologie satisfaisante: en effet, les pouvoirs autoritaires peuvent être conservateurs (l'Espagne franquiste jusqu'aux années 1960) ou modernisateurs (le Brésil des militaires. l'Espagne après 1960), oligarchiques (Nicaragua des Somoza) ou populaires (Venezuela « bolivarien »), militaires ou civils. Pour le politiste italien Giovanni Sartori, le critère premier est l'existence ou non d'un système partisan, et son degré de différenciation (parti unique, ou parti hégémonique avec pluralisme limité). Les régimes militaires peuvent être fondés sur l'urgence de la « lutte contre la subversion » (Grèce, Chili, Argentine) ou des « bureaucraties militaires » (Linz), conservatrices, modernisatrices, mais aussi ultralibérales (Chili de Pinochet). L'idéologie des pouvoirs autoritaires est par définition moins articulée que dans les totalitarismes, et certains ont à peine un programme. Mais un régime autoritaire fondé sur une idéologie, celle de l'État « organique » ou corporatiste, a régné pendant plus de quarante ans sur le Portugal (jusqu'à la révolution des Œillets de 1974), l'Estado Novo de Salazar, qui inspirera des régimes autoritaires conservateurs, souvent qualifiés à tort de fascistes. En effet, si le fascisme promeut lui aussi une conception corporatiste ou organiciste de l'État et de la société, il le fait dans la perspective d'une révolution totale, ce qui en fait un régime totalitaire. Ce dernier point permet de souligner ce qui distingue pouvoirs autoritaires et totalitaires : si les régimes totalitaires sont essentiellement révolutionnaires, la notion de révolution, au sens radical du terme, est étrangère aux régimes autoritaires.

#### Débats et controverses

L'explication et l'interprétation historique des pouvoirs totalitaires et autoritaires posent plusieurs problèmes.

La première difficulté porte sur la frontière entre les deux types de pouvoir. Le fascisme doit-il entrer dans la même catégorie que les régimes bolchévique et nazi? L'Espagne de Franco n'était-elle pas fasciste? Elle fut en tout cas bien plus sanguinaire que l'Italie de Mussolini. Les régimes communistes extra européens qui ont fleuri après 1945 appartiennent-ils au type totalitaire ou sont-ils des nationalismes autoritaires sous un vernis idéologique?

En montrant que le fascisme italien est un totalitarisme, Emilio Gentile a ouvert de nouveaux chantiers théoriques et historiques. Régime idéologique (idéocratie) n'est en effet pas synonyme, comme on le croit souvent, de terreur extrême, et le cas italien permet d'éclairer plusieurs aspects qui restaient mal compris ou absents dans la théorie classique: tout d'abord le caractère révolutionnaire du fascisme, contrairement à l'idée que le nationalisme est par définition réactionnaire, fût-il moderniste. Le fascisme appartient à la modernité politique, y compris par l'usage qu'il fait de mythes mobilisateurs puisés dans le passé (la latinité, l'Empire romain). Il est révolutionnaire dans la prise du pouvoir par la combinaison de l'action armée d'un parti-milice et la mobilisation des masses, révolutionnaire dans l'exercice du pouvoir par la surenchère permanente, typique du totalitarisme, qui fait passer de l'État total en Italie à l'universalisation du modèle moyennant un programme d'hégémonie idéologique dans l'Europe centrale post habsbourgeoise, puis à la guerre en Abyssinie, enfin à l'engagement aux côtés de l'Axe. La politique comme guerre permanente n'est pas nécessairement « guerre contre son propre peuple » comme le pensait Arendt, marquée sur ce point par le stalinisme, mais avant tout guerre impériale. Les totalitarismes sont des régimes « pour la guerre » car, si particulariste que paraisse leur idéologie, elle a une portée universaliste et un horizon impérial: renaissance de l'Empire romain pour Mussolini, empire racial de Hitler, retour de l'URSS à la tradition impériale russe, qui commence à remplacer la révolution mondiale dès 1920 (avec l'échec de la révolution allemande et la guerre avec la Pologne) et s'épanouira avec Staline.

Enfin, le fascisme a sa place dans la famille totalitaire comme l'inventeur du culte de la personnalité, figure démocratique inédite (le Duce comme « pouvoir-peuple » écrit Marcel Gauchet) dont les bolchéviques et les nazis retiendront la leçon. Logique impériale, surenchère permanente, indispensable pour recharger l'idéologie totale, explication du lien entre idéocratie et personnalisation extrême du pouvoir, tels sont les principaux apports récents à la théorie classique. S'v ajoute aussi, une attention particulière à la conjoncture totalitaire, c'est-à-dire au rôle matriciel de la Grande Guerre et, plus largement, aux conditions qui autour de 1900 font basculer la marche du progrès dans une apocalypse de la modernité. Enfin, la recherche récente a permis de mieux comprendre les mécanismes de « l'idéologie en action » (Chapoutot) et de dépasser ainsi les oppositions entre explication par l'idéologie du pouvoir totalitaire et explication par l'histoire sociale, et entre l'universalité de l'idéologie totale et le particularisme national des expériences totalitaires.

La brève trajectoire nazie, avec son universalisme de la race subvertissant le pangermanisme et sa dynamique de destruction apocalyptique, qui culmine avec la Shoah, défie l'explication historique, tant la force de l'idéologie annule toute rationalité au profit d'une foi aveugle, délirante, une « mythoidéologie » suivant la formule suggestive de Marcel Gauchet. Raymond Aron s'interrogeait au soir de sa vie sur le « mystère nazi » qui résiste à un savoir historique pourtant toujours plus

complet et pénétrant<sup>9</sup>. On pourrait dire qu'il y a un mystère soviétique symétrique, celui la longévité du régime (1917-1989): faut-il alors souligner les discontinuités, entre Lénine et Staline, entre le stalinisme (1929-1953) et la routinisation de plus en plus sclérosée du régime qui aboutira à son effondrement? Pour certains auteurs (Marcel Gauchet, Krzysztof Pomian), le régime n'est plus tout à fait totalitaire dès que s'épuise la dynamique révolutionnaire, avec la mort de Staline et sans doute dès avant, tandis que d'autres (Alain Besançon, Martin Malia) insistent sur la continuité du régime depuis 1917 et la persistance du règne de l'idéologie, au-delà de l'extinction de la ferveur révolutionnaire, persistance dont la « langue de bois » est le symptôme.

L'analyse du « moment totalitaire » de l'histoire européenne a donc grandement éclairé les origines et la signification des trois révolutions totalitaires, mais elle rend du même coup problématique la compréhension des totalitarismes extra-européens (Cuba, Corée du Nord par exemple). De même, comment interpréter l'émergence de nouveaux pouvoirs post-totalitaires hybrides (Chine, Russie)? Ces phénomènes peuvent aussi bien enrichir le répertoire des pouvoirs autoritaires que déboucher sur des formes inédites de totalitarisme sans révolution. « Le totalitarisme est-il un moment de l'histoire politique moderne ou une possibilité toujours actuelle, voir universelle ? » C'est une des questions cruciales de la pensée politique de notre siècle.

<sup>9-</sup> Voir notamment C. Ingrao, *Croire et détruire*, Fayard, 2010 ; T. Snyder, *Terres de sang*, Gallimard, 2013.

<sup>10-</sup> Le sinologue Jean Levi applique ainsi le concept de totalitarisme à l'empire chinois des Qin (Ille siècle avant notre ère).

### THOMAS LINDEMANN

## POUVOIR ET PUISSANCE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES DU HARD POWER À L'EMPATHETIC POWER

es discussions sur la montée en puissance de la Chine ou les options pour éviter que les responsables russes s'intéressent de nouveau aux territoires de leur voisinage démontrent qu'il est impossible d'analyser les relations internationales sans tenir compte des phénomènes de puissance et de pouvoir. Un nombre impressionnant de travaux ont été menés pour répondre à ces questions : Qui est puissant dans les relations internationales? Comment les acteurs étatiques et non étatiques parviennent-ils à exercer une influence sur la scène internationale ou encore comment peut-on parvenir à résoudre pacifiquement une crise internationale?

Après avoir clarifié le concept de puissance, nous chercherons à comprendre comment et de quelle manière s'exerce le pouvoir dans les relations internationales.

## Les sources de la puissance

Il existe, depuis les travaux fondateurs de Hans Morgenthau et de Raymond Aron, un consensus relatif sur les éléments de la puissance. À la différence du pouvoir qui désigne pour nous une capacité « relationnelle », la puissance désigne avant tout un « potentiel » matériel et immatériel qui peut être mobilisé dans une relation de pouvoir: « la puissance est le potentiel que possède un homme ou un groupe d'établir des rapports conformes à ses désirs avec d'autres hommes ou d'autres groupes » (Raymond Aron). Un acteur peut être virtuellement puissant sans exercer son pouvoir. Mais alors pourquoi les observateurs et même les analystes se trompent-ils si souvent sur le pronostic concernant l'avenir des grandes puissances?

#### Les éléments de puissance

La puissance se présente dans la perspective de l'école réaliste avant tout comme un « concept agrégatif, comme une addition de critères, la grande puissance étant la nation qui obtenait le plus haut score » (J.-J. Roche). Parmi les facteurs de puissance, les analystes évoquent le plus souvent les facteurs quantitatifs tels que le PNB, les forces armées, les ressources démographiques et la géographie (l'étendue du territoire le nombre de voisins « menaçants » et les ressources naturelles).

Si l'on se réfère à l'histoire des grandes puissances, force est de constater que les puissances dominantes – Athènes-Rome durant l'Antiquité, le Portugal et l'Espagne durant la Renaissance, la France au xviii siècle, l'Angleterre au xix siècle et les États-Unis aux xx et xx et siècles – étaient le plus souvent des puissances économiquement et technologiquement avancées par rapport à leurs rivales. La puissance économique permet aux États à la fois de développer et d'acquérir les technologies militaires les plus avancées et d'exercer une pression sur d'autres acteurs étatiques *via* des incitations ou des sanctions économiques. Un État prospère sera convoité pour de multiples partenariats et alliances. Les exceptions les plus notables à ce constat sont la cité de Sparte au ve siècle avant J.-C., la Prusse aux xviie et xviiie siècles et l'Union soviétique à l'époque de la guerre froide.

La puissance militaire contribue incontestablement à « hiérarchiser » les unités politiques. Toutes les grandes puissances actuelles possèdent l'arme nucléaire. Le Japon et l'Allemagne ne sont pas, malgré leur puissance économique, considérés comme des puissances mondiales et n'ont pas de siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. Certains acteurs étatiques dont le niveau de développement économique est très faible possèdent grâce à leurs moyens militaires un pouvoir (de nuisance) considérable; c'est le cas de la Corée du Nord. Pour le courant réaliste des relations internationales, seule la puissance militaire détermine en dernière instance quel acteur se trouve au sommet de la hiérarchie. La globalisation ne relativise pas forcément la puissance militaire. D'une part, pour certains États, il est plus facile d'acquérir des technologies nucléaires que de nourrir leur population (pouvoir

de chantage). D'autre part, même les États développés ont, en raison de leurs échanges commerciaux, la tentation de « sécuriser » leur interdépendance économique. Ainsi, la politique mondiale allemande de l'amiral Tirpitz est difficilement compréhensible si l'on ignore l'expansion du commerce allemand. Le problème de l'approvisionnement énergétique peut aussi stimuler la quête de la puissance militaire. Enfin, celui qui exerce le « hard power » exerce souvent aussi une fascination sur les acteurs plus faibles. L'attrait de la puissance soviétique comme modèle à Cuba, en Angola ou ailleurs, reposait aussi en majeure partie sur des capacités militaires.

Quant aux deux autres facteurs quantitatifs, la démographie et la géographie, ils conditionnent aussi la possibilité d'une puissance mondiale. Un certain nombre d'habitants et une superficie minimum sont nécessaires pour figurer parmi les grandes puissances. Le seuil démographique et géographique minimal pour l'entrée dans le club des grandes puissances est difficilement mesurable et dépend des progrès technologiques. Théoriquement, il est imaginable qu'une unité politique relativement modeste, de la taille des Pays-Bas, capable de créer des robots ouvriers et des soldats efficaces parvienne à la domination mondiale. Historiquement, jamais l'unité politique la plus peuplée n'a dominé le monde. Dans la politique internationale contemporaine, on constate que les unités démographiquement ou géographiquement dominantes - la Russie et la Chine - sont parmi les grandes puissances sans être au « sommet ». Le niveau économique/technologique et militaire d'un État est bien plus décisif que la variable « démographique ».

Parmi les éléments qualitatifs de puissance difficilement mesurables, on peut citer le rayonnement culturel et le prestige d'une entité politique (le soi-disant attribut du *soft power*, son niveau éducatif, son système politique et ses « forces morales »). Le concept de « *soft power* » a été forgé par Joseph Nye dans son ouvrage *Bound to Lead* mais il ressemble assez fortement au concept wébérien de domination (*Herrschaft*) qui renvoie à la croyance dans la légitimité du pouvoir par ceux sont « gouvernés ». Plus spécifiquement, le *soft power* n'est pas très éloigné du pouvoir charismatique même s'il s'agit d'une attraction « banalisée » *via* des modes culinaires,

vestimentaires, musicales ou cinématographiques. La fortune du concept est tellement grande qu'il recouvre désormais tout ce qui ne relève pas directement du pouvoir militaire, le hard power. Pour certains, notamment pour les Européens attachés au concept de la « puissance civile », le mot est même devenu un peu magique: ce serait un moyen de contester voire de contrecarrer efficacement «l'hyperpuissance» américaine. Pour Joseph Nye, le concept était aussi destiné à « guider » la puissance américaine et à la rendre plus efficace. Historiquement, le concept est une réponse à l'ouvrage de Paul Kennedy, The rise and fall of great powers. Kennedy avait prévu le déclin de la puissance américaine en raison de l'effritement des ressources matérielles par rapport aux autres puissances comme le Japon et l'Union soviétique. Or pour Nye, le rayonnement de « l'american way of life » permet de compenser largement un éventuel effritement de la base matérielle - ressources économiques, démographiques, géographiques et militaires. Si l'on se réfère à la politique internationale actuelle, force est de constater que des puissances économiques et militaires comme la Chine ou la Russie manque de « soft power » et pour cette raison d'influence sur les grandes décisions dans les instances internationales.

Certains auteurs, tels que Johan Galtung, Susan Strange, Stefano Guzzini, héritiers des travaux de Peter Bachrach et Morton Baratz, insistent aussi sur l'importance de la non-décision et de la « puissance structurelle ». Celle-ci s'exerce de manière plus discrète et réside notamment dans la capacité des acteurs à définir via des règles stables et un environnement normatif le comportement des autres acteurs sans que les « dominés » soient nécessairement conscients de leur subordination. De ce fait, il existe donc une autre forme de puissance, plus insidieuse, donnant à qui la possède la possibilité de façonner le cadre des échanges économiques et internationaux et, par là même, de déterminer le mode de vie d'une grande partie des habitants de la planète. Cette forme de puissance peut reposer sur l'anticipation de la part des dominés que leur résistance serait vaine mais également sur une forme de violence symbolique dans la mesure où les dominés acceptent souvent leur « infériorisation ».

Enfin, il existe des éléments encore moins quantifiables comme les forces morales (Carl von Clausewitz) d'une entité politique et plus précisément la volonté des populations de soutenir la politique extérieure de leur pays (on pense à l'isolationnisme américain), voire de se battre pour leur groupe ou de faire un sacrifice. Souvent les grandes puissances comme les Américains au Viêtnam ou les Soviétiques en Afghanistan ont perdu des guerres contre de plus petites nations en raison de la difficulté de mobiliser les forces morales de leur nation et notamment l'asymétrie dans la tolérance des pertes et des enjeux politiques. Déjà Clausewitz avait souligné que ce sont en dernière instance les forces morales qui décident de la victoire: « L'abandon du combat est donc la reconnaissance immédiate de la supériorité morale ou physique de l'adversaire et l'abandon de la volonté à poursuivre le combat. »

## Perceptions des puissances

Malgré le consensus relatif sur les éléments de puissance, très souvent les décideurs se trompent dans l'évaluation de la puissance actuelle et future de l'adversaire. Dans une certaine mesure, la guerre suppose toujours qu'au moins un acteur – au moins le perdant – ait mal évalué le rapport des forces. Ainsi avant la Première Guerre mondiale, les décideurs allemands se sont considérablement trompés sur la puissance future et les intentions hostiles de la Russie. Dans le cas du chancelier allemand Bethmann Hollweg, dont la motivation fut subjectivement défensive, le faux pronostic sur le rapport des forces de l'avenir l'incita à risquer une sorte de guerre préventive tandis que le mépris de la « race slave » et sa prétendue infériorité amena l'Allemagne nazie à s'engager dans l'opération Barbarossa sans équipement d'hiver. Ces perceptions erronées de la puissance étaient influencées par le darwinisme social et le dogme d'espace vital.

Aujourd'hui les axiomes « racistes » ou géopolitiques peuvent nous paraître ridicules. Cependant Raymond Aron a raison de mettre en garde contre la naïveté de croire que les dirigeants de l'époque étaient plus stupides que ceux d'aujourd'hui. Certaines appréciations sur la puissance de la Chine s'appuient également sur des facteurs quantitatifs et on voit

resurgir des visions malthusiennes et darwiniennes comme l'atteste le jugement porté par certains décideurs sur l'évolution du rapport des forces en Asie.

De faux calculs de puissance ne sont bien sûr pas seulement dus aux perceptions darwiniennes mais peuvent également s'expliquer par l'ethnocentrisme, le désir d'éviter la dissonance cognitive, des caractéristiques personnelles des décideurs ou simplement le manque d'informations et la difficulté particulière à prendre en considération des facteurs « qualitatifs » de la puissance. C'est surtout la sous-estimation de l'adversaire qui est à l'origine de nombreuses guerres telles que la guerre des Malouines (Falklands), les invasions irakiennes en Iran et en Koweït ou les guerres en Afghanistan et en Tchétchénie.

Richard N. Lebow critique ainsi l'axiome objectiviste de nombreux réalistes selon lequel les guerres surgissent dans le contexte d'un déséquilibre entre la direction du système et la distribution effective du rapport des forces au sein de ce système. Ce qui importe selon Lebow, n'est pas seulement la structure du système international mais la perception qu'en ont les dirigeants politiques. En analysant plus soigneusement le récit de Thucydide sur la guerre du Péloponnèse (431-404 av. J.-C.) jusqu'ici considéré comme l'illustration classique qu'un renforcement d'une puissance rend souvent une guerre inévitable par la perturbation de l'équilibre des forces, R. Lebow arrive au résultat que le parti belliciste à Sparte sous-estima grossièrement la puissance d'Athènes au lieu de la craindre. Les bellicistes crurent dans une sorte de victoire rapide, fraîche et joyeuse, tandis que le roi Archidamos mieux informé et plus réaliste quant à la puissance maritime et économique d'Athènes hésita à s'engager dans ce conflit car il prévoyait une guerre longue et désastreuse. Les chercheurs en quête de lois générales oublient souvent qu'une même structure peut être différemment perçue et par conséquent engendrer des réponses multiples. La fausse perception de la puissance athénienne à Sparte, liée à une certaine idée de l'invincibilité de l'armée spartiate, s'opérait dans un environnement hermétiquement fermé au monde extérieur. Parmi les facteurs qui « troublent » la perception de puissance, on peut citer des variables structurelles (le manque d'information, la structure anarchique de système international) mis en avant par l'école réaliste ou des facteurs plus « intersubjectifs » comme l'ethnocentrisme, le nationalisme ou encore l'absence d'identification positive avec autrui mis en avant par le courant constructiviste (A. Wendt, F. Kratochwil).

## L'exercice du pouvoir: de la dissuasion à l'emphathetic power

Le pouvoir est, à la différence de la puissance, une variable relationnelle. Au sens le plus simple, le pouvoir d'un acteur A consiste à amener un acteur B à faire quelque chose qu'il ne ferait pas contre sa propre volonté. Pour Max Weber, le pouvoir est « toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances: peu importe sur quoi repose cette chance ». Cette phrase « peu importe sur quoi repose cette chance » indique déjà que la force « brute » n'est qu'un moyen parmi d'autres pour se faire obéir. M. Weber a aussi établi cette distinction entre « Macht » (la force) et « Herrschaft » (la domination). Un pouvoir devant recourir à la force « brute » est en réalité faible. On ne peut pas menacer en permanence. C'est trop coûteux. D'où l'idée de Weber qu'un véritable pouvoir repose toujours sur la croyance qu'il est légitime. Cette légitimité repose pour Weber sur le caractère « magique » du pouvoir (pouvoir charismatique), traditionnel ou légal. Un autre auteur, Antonio Gramsci, avait également insisté sur le fait que ce sont ceux qui produisent des idées « légitimes » (les journalistes, les professeurs, les intellectuels) qui détiennent le vrai « pouvoir » (l'hégémonie culturelle) et non la bourgeoisie « possédante ».

## L'exercice du pouvoir par la force

Une première modalité d'exercice d'influence est fondée sur la contrainte ou la menace. D'inspiration réaliste (réalisme offensif), cette « variable » correspond aux politiques visant à imposer à l'autre sa volonté *via* la menace d'un recours à la force armée. Le succès d'une telle politique dépend non seulement des forces brutes mais aussi de la crédibilité de la puissance dissuasive et la clarté de ses objectifs pour l'entité soumise. Dans cette perspective, des agressions se produisent

en raison d'un manque de crédibilité ou de potentiel de la part des États « défenseurs » ou cibles. On peut affiner cette variable en différenciant les politiques dissuasives ouvertement coercitives (menaces publiques, préparatifs de guerre, etc.) de politiques plus subtiles (redéploiement des forces militaires, conclusion d'accords de coopération militaire, etc.). Si certaines politiques coercitives ou dissuasives étaient couronnées de succès (guerre froide, conflit Chine-Taïwan dès 1996, dissuasion américaine en mer de Chine; Corée/USA autour du nucléaire dès 1994), d'autres ont lamentablement échoué (voir par exemple la politique américaine envers la Russie de Poutine en 2014). Des postures ouvertement coercitives sont symboliquement parlant souvent très coûteuses, ce qui explique pourquoi un État nettement plus faible que son adversaire comme l'Irak en 2003 peut choisir la résistance contre un État nettement plus fort.

#### Le pouvoir par le charme

Bien avant Joseph Nye, un grand nombre d'auteurs avaient abordé le « pouvoir doux » mais il a le mérite de l'avoir conceptualisé pour l'étude des relations internationales. Pour Joseph Nye, le *soft power* désigne un pouvoir différent du *hard power* reposant sur des incitations matérielles (les carottes) et des menaces (les bâtons). Il s'agit plutôt d'un pouvoir caché amenant les « autres à désirer ce que je désire ». En d'autres termes, il s'agit d'un pouvoir de séduction. Celui qui « obéit » à cette influence l'ignore et s'estime « libre ». L'*Ostpolitik* allemande, conceptualisée par Egon Bahr, avait déjà mis en pratique une telle politique. Il s'agissait d'unir les deux Allemagnes par des échanges culturels, humains, économiques et surtout par l'accès « informationnel » des Allemands de l'Est à la société « libre » et « riche » de la RFA *via* la télévision et des contacts avec leurs familles « occidentales ».

Une fois « dévoilé », le *soft power* peut se retourner contre celui qui le projette. Ainsi, malgré l'omniprésence des produits culturels américains, la légitimité de la puissance américaine est en grande partie contestée. Pourquoi? Pour une très grande partie, le *soft power* comporte une face purement « instrumentale », c'est-à-dire qu'il s'agit d'obtenir quelque chose

des autres par le charme allant même à l'encontre de leurs intérêts (« getting others to want what you want, I call soft power »). De même il s'agit d'une conception unilatérale des échanges culturels. On vise à imposer aux autres des valeurs américaines sans tenir compte de leurs particularités historiques et culturelles. Il s'agit surtout d'une « guerre de propagande ». Nye ignore totalement le problème de l'impérialisme culturel et les tensions que provoque la diffusion des produits américains dans le monde en développement. Les attaques contre les hôtels de luxe en Indonésie ou au Maroc illustrent le fait que l'étalage ostentatoire de l'american way of life pose problème dans des sociétés inégalitaires et attachées à leurs traditions religieuses. J. Nye semble aussi oublier que le déclin de la popularité américaine ne tient pas réellement aux carences d'un soft power. Au contraire, au sens « quantitatif » le modèle américain est omniprésent dans le monde. À l'exception de la société talibane, il est quasiment impossible de ne pas être exposé à la musique, aux films ou aux modes vestimentaires américains. Les Universités américaines (l'Ivy League) restent les plus convoitées dans le monde. Pour autant, pour un très grand nombre d'Européens, les États-Unis représentaient à l'époque de Bush II une menace sérieuse pour la paix mondiale et la popularité du Président américain en Europe était parfois moindre que celle de Saddam Hussein.

## Une alternative au soft power: l'empathetic power

Ce que Nye néglige dans ses analyses est la nécessité pour l'hegemon d'obtenir le consentement par la légitimité. Celle-ci repose sur la capacité de gouverner en fonction des règles impersonnelles allant à l'encontre d'un pouvoir arbitraire. Un pouvoir légitime est *perçu* comme un pouvoir qui prend en compte les intérêts « globaux » et pas seulement ses intérêts particuliers. Il se montre « empathique ».

Un tel pouvoir crée des règles pour être crédible et apparaît comme une « instance » qui prend en compte tous les intérêts des participants. La domination multilatérale et consensuelle de l'Angleterre tout au long du xixe siècle ou des États en Europe occidentale après 1945 (« the invited empire », Geir Lundestadt) en est une illustration. Un tel pouvoir se présente

comme défenseur des valeurs « universelles » et non particularistes comme les deux Allemagnes de Guillaume II et des national-socialistes. Une grande puissance sans l'engagement réel ou fictif pour une idée « généreuse » suscitera toujours de fortes résistances. La puissance américaine a négligé à l'époque de Bush II de s'occuper des intérêts « planétaires » comme l'environnement ou la pauvreté. Un hegemon qui se comporte ouvertement comme un « free rider » se désintéressant des autres sera difficilement accepté. Même le pouvoir mafieux ou des acteurs comme le Hezbollah sont soucieux de montrer leur préoccupation pour les populations à qui ils extorquent pourtant des ressources financières ou humaines.

Une autre condition pour un pouvoir empathique est sa retenue et la modération. Paradoxalement, plus un pouvoir se montre « fort » et plus il peut devenir fragile. La doctrine américaine de la minimisation des pertes dans les conflits et les dépenses démesurées pour la défense ont peut-être incité les acteurs terroristes du 11 septembre à révéler la vulnérabilité voire « l'impuissance » américaine. Enfin, un pouvoir empathique se montre attentif aux sensibilités historiques et « normatives » des autres. Une des raisons de l'escalade du conflit en Irak semble être le manque de sensibilité des forces américaines se promenant par exemple torse nu dans les mosquées ou fouillant les femmes sans tenir compte de leur statut particulier dans la société irakienne. En somme, un pouvoir empathique non seulement diffuse des idées mais les adapte aussi aux contextes normatifs locaux pour qu'ils paraissent justes aux populations exposées à ces influences.

## Manipulation et psychologie de l'engagement

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, des psychologues réunis autour de Carl Hovland, à l'université de Yale, ont tenté de définir à quelles conditions un message (le cas échéant, de propagande) pouvait faire changer d'attitude un interlocuteur. La crédibilité de la source du discours, le type d'arguments, leur ordre, leur coloration émotionnelle, ont été examinés. La persuasion relèverait d'un équilibre subtil entre ces facteurs.

Depuis le psychologue Charles Kiesler (1971), la « psychologie de l'engagement » désigne le lien vis-à-vis des actes que nous avons accomplis. Parmi ces facteurs, le sentiment de liberté est le plus important. Tout le pari de la manipulation est de faire en sorte qu'un individu, auquel on a rappelé qu'il a le choix, se retrouve à perpétrer un acte qui *a priori* ne lui ressemble pas, mais dans lequel il va finir par se reconnaître, parce qu'il l'a fait. Dans les années 2000, Nicolas Guéguen et Alexandre Pascual ont ainsi prouvé qu'il était bien plus facile d'extorquer un comportement grâce à des formules rassurantes comme: « Bien sûr, vous êtes libre de refuser... » Pour manipuler quelqu'un, il ne faut pas lui faire croire qu'il est libre, mais lui rappeler qu'il l'est: il sera déjà plus docile.

Plus dérangeante encore est ce que les psychosociologues Robert-Vincent Joule et Jean-Léon Beauvois ont appelé la « soumission librement consentie¹»: il est plus efficace de faire faire, tout de suite, une action qui ne se refuse pas, qui passe quasi inaperçue, sans éveiller la méfiance. Ensuite, la modification de la pensée vient toute seule. Le manipulateur n'a pas à actionner les rouages d'un scénario machiavélique, mais à donner une pichenette pour déclencher une réaction en chaîne que la victime va entretenir de son propre chef. L'honneur est sauf, la marionnette est satisfaite et tire ses propres ficelles, maîtrisant fièrement la destination où on l'emmène par le bout du nez.

1- Voir article ci-contre.

## ROBERT-VINCENT JOULE ET JEAN-LÉON BEAUVOIS

## INFLUENCE ET MANIPULATION

I ne viendrait à personne l'idée de contester la valeur de la liberté. Et à nous, en tant que citoyens, moins qu'à quiconque. Pourtant, en tant que psychologues sociaux, nous ne pouvons que nous interroger sur le statut et la fonction qu'a l'évocation si fréquente de cette liberté dans nos sociétés précisément dites libérales. Et s'il s'avérait que les appels à la liberté n'aient finalement pour effet que d'assurer les *statu quo* et l'uniformité des idées et des conduites? Après tout, une société n'a-t-elle pas besoin que les gens s'approprient les idées et les valeurs – pour ne pas dire les idéologies – qui justifient ce qu'ils ont quotidiennement à faire?

Le mot liberté peut revêtir des significations diverses selon le point de vue considéré (philosophique, politique, humain, social, personnologique). Nous nous en tiendrons ici à une signification des plus ordinaires: la liberté est l'état de la personne et/ou de la situation qui permet à une personne d'agir comme elle veut et non comme le veut quelqu'un d'autre<sup>1</sup>.

Imaginez par exemple qu'un ami vous demande de l'aider à réparer sa voiture. Vous acceptez. Vous n'avez pas ressenti de pression de la part de votre ami, il a même insisté sur le fait que vous étiez parfaitement libre de ne pas faire ce qu'il vous demandait. Vous aurez donc tendance à penser que vous avez agi en toute liberté. C'est de cette liberté-là, sollicitée quoti-diennement par des phrases comme « ne te sens pas obligé », « c'est à toi de voir », « je comprendrais très bien que vous refusiez » dont il sera ici question. Certes, on pourrait avancer que c'est là une conception bien étriquée de la liberté humaine. Il

<sup>1-</sup> Pour une analyse des principales significations du mot liberté (liberté humaine, politique, sociale) et de sa perversion « personologique », voir J.-L. Beauvois, *Deux ou trois choses que je sais de la liberté*, éditions François Bourin, 2013.

n'en reste pas moins que cette liberté qu'on observe au quotidien a des conséquences troublantes. Pour comprendre la portée sociale de celles-ci, il convient d'abord de remarquer que cette liberté ne vous a pas empêché d'accepter de réaliser le travail demandé, quand bien même ne l'auriez-vous jamais entrepris de votre propre chef. Il ne s'agit pas là d'une fiction argumentative. Des années et des années de recherches expérimentales, effectuées par des psychologues sociaux, montrent que les personnes se comportent le plus souvent de la même manière lorsqu'elles sont confrontées à une requête (demande ou prescription), qu'elles soient déclarées libres ou qu'elles soient déclarées contraintes.

Et cela peut aller bien au-delà du service rendu à un ami. Par exemple, au cours d'une expérience, un chercheur vous demande de faire un petit travail qui consiste à recopier pendant vingt minutes un extrait de l'annuaire téléphonique. En lisant ces lignes, vous vous dites sans doute que vous refuseriez personnellement d'accomplir une tâche aussi absurde. Sachez cependant que si vous aviez été réellement placé dans la situation, vous auriez comme les autres recopié l'annuaire. C'est en tout cas le comportement adopté par la quasi-totalité des personnes à qui un expérimentateur l'a demandé. Incroyable mais vrai. Ainsi, de multiples expériences ont montré que femmes, hommes ou enfants en arrivent à faire librement, comme dans notre exemple, un travail fastidieux dont ils auraient préféré se dispenser, mais également à manger des plats répugnants, à défendre des opinions contraires aux leurs, à se priver de boisson, et même à commettre des actes immoraux comme administrer des chocs électriques à une victime innocente. Évidemment, ces personnes se trouvaient dans une situation particulière de dépendance à l'égard du chercheur et nous sommes bien conscients que leur acceptation dépend des caractéristiques de la situation dans laquelle la requête a été formulée. Toujours est-il que, bien que déclarées libres, ces personnes ont accepté de satisfaire les exigences du chercheur, exactement comme elles l'auraient fait si elles avaient été contraintes. Ce n'est donc pas parce que les gens sont « libres » qu'ils se comportent librement. C'est vrai lorsqu'un chercheur avec qui vous n'entretenez personnellement aucun lien vous invite à faire ce qu'il attend de vous, c'est encore plus vrai lorsque la personne qui vous invite à faire librement ce qu'elle attend de vous est votre patron, votre chef ou votre maître, c'est-à-dire lorsque le rapport qui vous lie à elle relève d'autres légitimités plus formelles du pouvoir social!

Revenons à la situation dans laquelle il est demandé de réaliser une tâche fastidieuse et sans intérêt. Votre liberté ne vous a donc pas conduit à refuser cette tâche. Doit-on en conclure que cette liberté-là ne sert à rien? Évidemment, non. Elle remplit une fonction indispensable au formatage idéologique et à la réalisation des comportements socialement nécessaires.

#### Assumer les actes que nous n'avons pu refuser

Si un ami vous demandait de juger du plaisir et de l'intérêt que vous éprouveriez si d'aventure vous étiez conduit à recopier l'annuaire, vous répondriez certainement ceci : « Mais enfin, quel intérêt peut-on trouver à la réalisation d'une tâche aussi stupide? » C'est d'ailleurs la réponse que fournissent assez systématiquement des gens n'ayant pas eux-mêmes réalisé la tâche. C'est aussi la réponse que fournissent des gens qui l'ont effectivement réalisée, mais sans que l'expérimentateur leur ait explicitement laissé le choix explicite d'accepter ou de refuser (condition expérimentale de non-liberté). Cette réponse de bon sens ne serait cependant pas la vôtre si l'expérimentateur vous laissait toute liberté de refuser. Non seulement vous accompliriez très probablement cette tâche, mais après l'avoir réalisée, vous la trouveriez intéressante, comme le font les gens placés dans la même situation que vous (condition expérimentale de liberté). Ainsi, dans l'une de nos expériences, les sujets auxquels on avait dit, après description d'une tâche particulièrement fastidieuse (coller de tout petits confettis sur tous les a d'un long texte): « Évidemment, vous êtes libres d'accepter ou de refuser », ont attribué une note moyenne de 9,17 lorsqu'on leur a demandé d'évaluer l'intérêt de cette tâche (le maximum possible étant 11). Les sujets auxquels il ne fut rien dit de tel attribuèrent, quant à eux, une note de 2,17. Et pourtant, à cette petite phrase près, les deux groupes de sujets étaient rigoureusement placés dans les mêmes conditions. Cet exemple illustre une fonction des

déclarations de liberté et surtout du sentiment de liberté que ces déclarations suscitent. Ce sentiment de liberté ne favorise ni la rébellion, ni la désobéissance, puisque, nous l'avons vu, il ne nous conduit pas à refuser les actes que les agents de pouvoir attendent de nous. Dans l'expérience dont nous venons de parler, aucun sujet « libre » n'a refusé! Ce sentiment de liberté nous conduit, en revanche, à rationaliser ces actes qui, bien qu'ayant été réalisés dans un contexte de liberté, n'en sont pas moins des actes de soumission. Nous rationalisons ces actes dans la mesure où nous adoptons après coup de nouvelles opinions qui nous confortent dans la conviction qu'il était bien d'agir comme on nous l'a demandé et comme nous l'avons fait. Si l'on porte la réflexion à un niveau plus social, force est bien de constater que ces appels quotidiens à la liberté ont pour fonction idéologique de permettre aux gens de se doter des valeurs requises par le fonctionnement social. Cela conduit à trouver bels et bons des comportements aussi divers qu'apprendre à surfer sur Internet, dire bonjour à la dame, arriver avant les autres chez un client potentiel, passer d'une machine mécanique à une machine numérique, relire tout Proust, etc., et à considérer comme critiquables et peu désirables d'autres comportements tels que couper les moustaches du chat, dire ses quatre vérités à son directeur, tricher lors d'un examen, etc.

#### Comment s'arrêter de fumer

Vous êtes un fumeur invétéré. Un chercheur, rencontré par hasard dans un lieu public, vous demande de bien vouloir prendre part à une recherche. Il précise que vous devrez arrêter de fumer pendant 24 heures. Vous refusez, comme l'ont d'ailleurs fait 95 % des gens que nous avons ainsi sollicités. Mais le chercheur aurait pu s'y prendre différemment. Cette fois, il vous demande si vous acceptez de participer à une recherche sur la concentration des fumeurs, en insistant sur le fait que vous êtes totalement libre d'accepter ou de refuser. Vous acceptez. Il vous donne alors rendez-vous au laboratoire quelques jours plus tard pour passer deux séries de tests à 24 heures d'intervalle. Lors de la première série, vous apprenez que vous devrez vous abstenir de fumer jusqu'au lendemain. À

nouveau, il insiste sur votre entière liberté d'accepter ou de refuser. Et là, comme 95 % des gens qui ont été placés dans cette situation, vous acceptez. Un premier acte assez facile (accepter de participer à une expérience) vous a engagé dans un processus qui vous a conduit à accepter un autre acte nettement plus difficile pour vous.

95 % de refus dans un cas, 95 % d'acceptation dans un autre, l'effet se passe de commentaire. Et pourtant, pas une seule fois votre liberté n'a été menacée. C'est donc en toute liberté que vous avez accepté de vous soumettre. À nouveau cette liberté ne vous a pas empêché de faire ce qu'on attendait de vous. Bien au contraire, elle est même la condition *sine qua non* de votre acceptation. Il va de soi que si l'expérimentateur s'était risqué à vous forcer la main, alors qu'après tout il ne vous avait pas informé comme il l'aurait dû – ce qui revient à vous mettre devant le fait accompli – vous vous seriez probablement montré beaucoup moins coopérant.

En somme, en toute liberté, vous avez refusé la demande du chercheur, et vous n'en êtes pas peu fier. En somme encore, et toujours en toute liberté, mais placé dans un autre contexte, vous acceptez et vous n'en êtes pas moins fier. Mais dans ce second cas, votre liberté est mise au service d'une redoutable technique manipulatoire. Cette recherche et bien d'autres du même genre permettent de tirer deux conclusions<sup>2</sup>. La première est que la liberté est paradoxalement un des principaux ressorts de la manipulation. Les gens qui ne se ressentent pas libres face à une exigence (interdit ou obligation) peuvent être soumis mais sont difficilement manipulables. Ils savent qu'ils se soumettent. Ceux, au contraire, qui se ressentent libres sont tout aussi soumis mais sont en outre manipulables. Ils négligent leur position de soumission. Ceci donne à réfléchir quant aux réelles différences entre le style autocratique et le style libéral d'exercice du pouvoir, non seulement au travail mais aussi à l'école ou en famille. La seconde conclusion nous ramène à celle du paragraphe précédent. Un acte difficile, s'abstenir de

<sup>2-</sup> On trouvera les références scientifiques de ce qui est ici avancé, ainsi qu'une illustration des principales techniques de manipulations, techniques permettant d'augmenter significativement la probalilité de voir une personne faire « librement » ce qu'on attend d'elle, dans R.-V. Joule et J.-L. Beauvois, *Petit Traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, Presses universitaires de Grenoble, 2014.

fumer, a été obtenu dans un contexte de liberté déclarée et ressentie. Une fois accompli, cet acte doit être rationalisé, à l'instar de celui consistant à coller des confettis sur une lettre. Les gens peuvent, par exemple, estimer qu'ils ont participé à une expérience très importante, ou bien qu'il leur est finalement plus facile de s'arrêter de fumer qu'ils ne le pensaient, ou encore que l'expérience leur a donné l'occasion de tester leur volonté; bref, ils quittent le laboratoire contents.

#### Se soumettre librement aux exigences sociales

Dans les recherches comme celles que nous venons d'évoquer, le chercheur en appelle explicitement à la liberté des sujets pour obtenir les effets qu'il attend: soit la modification des idées par le processus de rationalisation (par exemple, trouver intéressant de recopier un annuaire), soit la modification des comportements par le processus d'engagement dans un cours d'action (par exemple, s'arrêter de fumer). D'ailleurs, nombre de pédagogues ou de managers bien formés, ou naturellement « libéraux », ne manquent pas d'en appeler eux aussi à la liberté de ceux qui sont leurs obligés pour obtenir de tels effets. C'est ainsi que les élèves ou les employés assument quotidiennement leur soumission en faisant librement ce qu'ils doivent faire. Nous avons appelé cette forme d'obéissance la « soumission librement consentie ». Elle présente la particularité non seulement d'amener les gens à faire ce qu'ils doivent faire – ce qui est le propre de toute soumission – mais encore à penser ce qu'ils doivent penser pour légitimer ce qu'ils font et même à trouver dans cette légitimité les raisons de persévérer, voire d'en faire encore davantage. Cette soumission est finalement favorisée par l'idéologie libérale qui, avec ses grandes valeurs psychologiques, apprend aux gens à se considérer et à se vivre comme des individus libres et responsables<sup>3</sup>.

Le lecteur peut avoir le sentiment que nous nous complaisons de façon purement perverse à maltraiter une des valeurs les plus fondamentales de notre vie sociale. Ce n'est pas là pour nous la question éthique essentielle. Notre ambition était ici d'évoquer des faits qui, pour déconcertants qu'ils soient, n'en

<sup>3-</sup> J.-L. Beauvois, Traité de la servitude libérale, Dunod, 1994.

sont pas moins scientifiquement établis. Or, les manipulations que ces faits permettent d'envisager peuvent être mises au service des causes les plus sombres comme des plus nobles. On peut par manipulation amener quelqu'un à s'aliéner dans une secte comme on peut par des manipulations impliquant des technniques comparables amener quelqu'un à conduire plus prudemment, à dévorer les auteurs au programme du bac, à mieux suivre son traitement, à faire ce qu'il faut pour éviter les accidents ou les maladies, etc. Que ces techniques n'aillent pas dans le sens d'une noble image de l'Homme n'est pas le problème éthique crucial. De notre point de vue, ce qui s'avérerait immoral serait plutôt de négliger ces théories et ces possibilités d'action, notamment quand elles peuvent aider à éviter la souffrance physique ou psychologique des gens et de façon plus générale quand elles servent des causes nobles et importantes. Dans notre livre, précisément consacré à la soumission librement consentie, nous avons montré l'utilité sociale de ce concept et des pratiques d'intervention qui en découlent<sup>4</sup>. Nous avons ainsi pu démontrer, chiffres à l'appui, que l'on peut aider des chômeurs à trouver un emploi, des citoyens à faire de réelles économies d'énergie, des salariés à mieux se protéger contre les accidents, et des étudiants à mieux se prémunir contre les risques d'infection par le VIH, etc. Ceci « en toute liberté ».

<sup>4-</sup> R.-V. Joule et J.-L. Beauvois, La Soumission librement consentie; comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire?, Puf, 1998, 2009.

#### Manipuler les gens pour leur bien...

Il y a presque trente ans, Robert-Vincent Joule et Jean-Léon Beauvois publiaient un *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens* (Presses universitaires de Grenoble, 1987) qui devait faire une belle carrière (350 000 exemplaires vendus en France).

Au cœur de cet ouvrage, une théorie apparemment surprenante: nous n'agissons pas en fonction de nos idées, mais au contraire, nous accordons après coup nos idées à nos actes. De multiples expériences ont montré que c'est notamment ce qui se passe lorsqu'autrui nous conduit à prendre « librement » une décision. Mais il y a plus: cette première décision prise nous avons tendance à persévérer dans la même ligne de conduite et à faire, pour le meilleur ou pour le pire des choses que nous n'aurions pas faites spontanément. Là, se trouve, pour l'essentiel, les clés de la manipulation. La nouvelle version du *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens* (2014) élargit ces formes de manipulation interindividuelle reposant sur l'engagement, à la manipulation de masse reposant sur des interventions sur notre inconscient cognitif.

Ces deux auteurs ont récidivé avec *La Soumission librement consentie* (Puf, 1998, 2009), ouvrage qui traite du même sujet, mais sous un angle très différent. Ils ont en effet tenté de savoir si cette psychologie de l'engagement pouvait conduire à des actions socialement utiles. De fait, les conclusions sont incontestables.

Prenons l'un des exemples les plus frappants. Une agence locale pour l'emploi inscrit les chômeurs de longue durée à un stage de formation. Deux groupes sont mis en place, qui suivent la même formation, à la simple différence que l'on insiste, auprès des uns, sur la liberté dont chacun dispose pour décider de suivre la formation, assidûment ou pas. Résultat: les stagiaires de ce groupe ont nettement plus souvent trouvé du travail. Le taux de placement était de 56 % parmi eux contre 25 % dans l'autre groupe. La raison: ils se sont beaucoup plus impliqués dans leur formation. Selon les auteurs, « quand une personne est déclarée libre de faire ou de ne pas faire quelque chose et qu'elle le fait, elle va se reconnaître dans cet acte et en assumer la signification ». R.-V. Joule et J.-L. Beauvois ont mené des recherches sur d'autres thèmes, avec pratiquement les mêmes résultats: économies d'énergie dans des bureaux, port de protections auditives dans un atelier très bruyant, achat de préservatifs par des jeunes.

Jacques Lecomte

# RENCONTRE AVEC MICHEL CROZIER

# LE POUVOIR DANS LES ORGANISATIONS

Vous avez été un des premiers à soutenir une vision de la sociologie où l'acteur prend une place centrale. Aujourd'hui, presque tous les sociologues utilisent cette notion « d'acteur » ou de « stratégie ». Mais cette généralisation fait que la notion perd un peu de son contenu. Pouvez-vous préciser votre conception de l'acteur?

Quand je me suis battu pour mettre la notion d'acteur au centre de l'analyse des phénomènes sociaux, c'était dans le contexte dominant du déterminisme. L'idée que les gens sont des « agents », jouets de forces obscures, et non des sujets qui agissent par eux-mêmes était une idée très répandue. Comme sociologue empirique, je voyais certes des contraintes, mais aussi des gens qui utilisaient leur marge de liberté, faisaient des choix, élaboraient des stratégies.

La notion d'acteur est essentielle, mais le problème n'est pas d'opposer l'acteur au déterminisme. Prenons l'exemple du choix d'orientation d'un individu vers une carrière littéraire ou scientifique. Il évolue certes dans un univers de contraintes du fait de son milieu d'origine, de ses ressources, etc., mais il dispose également de marges d'autonomie évidentes si l'on observe la diversité des trajectoires, les phénomènes de mobilité sociale qui existent. Cette marge d'autonomie augmente d'ailleurs de plus en plus dans nos sociétés. Les gens n'ont jamais été aussi libres de choisir, qu'il s'agisse de leurs études, leurs amis ou de leur conjoint.

On sait que dans votre analyse des stratégies d'acteurs au sein des organisations vous accordez une grande importance aux relations de pouvoir et à la « défense du territoire » de chacun. Est-ce à dire que, selon vous, la principale préoccupation des personnes en organisation serait le pouvoir ou la préservation de l'autonomie?

Cette question me paraît artificielle. Le problème qui se pose à l'individu est « comment vais-je pouvoir m'affirmer? » Pour exister, pour intervenir comme un acteur dans son travail, il faut s'affirmer, travailler avec d'autres et coopérer. Cette coopération fait nécessairement intervenir un jeu du pouvoir. Le pouvoir participe de toutes les relations humaines autant dans le travail qu'à l'école ou dans la famille. Même si vous avez une conception totalement altruiste de la vie et que vous vous consacrez à une action humanitaire, la simple question de l'efficacité de votre action et de l'organisation avec d'autres personnes fera intervenir la question du pouvoir. Cela ne signifie pas que le pouvoir soit la seule ou la principale motivation humaine. Seules certaines personnes vont s'aliéner dans ces relations de pouvoir et prendre le moyen pour le but. La question n'est pas tant de nier la présence du pouvoir dans les relations humaines mais de savoir comment la gérer.

Justement, en lisant votre livre La Crise de l'intelligence<sup>1</sup>, on retrouve ce leitmotiv: montrer que les acteurs sont toujours oubliés dans le commandement bureaucratique à la française.

Ce livre part en effet d'un constat sévère. Celui du désastre de l'État français et de la classe dirigeante française. Le terme est sans doute exagéré mais je l'emploie à dessein pour choquer et provoquer une réaction. Il y a dans ce livre une réflexion désabusée sur l'échec permanent des réformes en France.

<sup>1-</sup> M. Crozier, La Crise de l'intelligence, InterÉditions, 1995.

La raison réside dans le fait que les dirigeants ne savent pas réformer. Qu'il s'agisse du domaine politique, administratif ou économique, les élites ont été formées à élaborer des solutions toutes faites, construire des plans d'action rationnels. Elles continuent à vouloir imposer par le haut de grandes réformes et de petites mesures. Or ce mode de changement n'est pas adapté à notre monde pour deux raisons.

D'une part, nous vivons dans un monde complexe et changeant où l'innovation permanente est essentielle. Cela suppose des interactions constantes entre les acteurs sociaux pour dépister les problèmes à temps, encourager les initiatives, formuler des réponses qui tiennent compte des situations spécifiques. Cela ne peut se faire sans la participation de tous les acteurs concernés. D'autre part, dans une perspective démocratique, le rôle des dirigeants n'est pas de réformer par le haut, d'imposer, ou de proposer des solutions prédéfinies, mais d'investir pour que le système change. Nos responsables échouent dans les réformes parce qu'ils ne disposent pas de visions et de méthodes concernant la façon de gérer le changement.

# Pouvez-vous donner un exemple?

Prenons celui de l'Éducation nationale qui est très révélateur. L'EN vit dans un climat de « réformite » perpétuelle. Tout nouveau ministre qui arrive rue de Grenelle apporte avec lui une réforme dans sa besace. Ces réformes conduisent soit à des conflits et rejets, soit à des réarrangements de surface sans prise sur les problèmes réels. L'histoire des réformes scolaires en France est aussi celle de déconvenues successives.

L'école connaît un malaise profond. Ce malaise provient d'une interrogation sur ses finalités. Les jeunes se demandent à quoi servent les études qu'ils doivent pourtant prolonger s'ils ne veulent pas être exclus du marché du travail. Les enseignants s'interrogent sur leur véritable mission. L'Administration se borne à gérer un

énorme ministère: à modifier les horaires, réorganiser les filières, parfois à transformer les contenus des programmes mais sans vraiment répondre au malaise de fond.

Notre école reste profondément marquée par le système Jules Ferry. Forgé pour accompagner le développement industriel du siècle dernier, ce système est inadapté aux défis du prochain siècle, aux attentes des élèves et des enseignants. Les capacités d'autonomie, de communication, les capacités d'action et d'initiative requises pour vivre dans cette société ne sont pas développées. Au demeurant, les établissements et les enseignants sont eux-mêmes bridés dans un système très rigide. L'école continue à proposer un enseignement fondé sur le commandement, l'accumulation des connaissances et l'apprentissage solitaire.

Ce système reste uniforme. En réalité personne, du sommet à la base, n'est satisfait, mais le système continue à se reproduire sans pouvoir changer en profondeur. Ce système étouffe l'initiative et stérilise la bonne volonté des enseignants.

#### Quelles seraient selon vous les conditions de la réforme?

La démarche de changement suppose une profonde transformation de la façon de diriger. Cela implique une modification de notre façon de penser. Il nous faut passer d'une logique de la direction supposée omnisciente à une logique plus démocratique qui suppose de s'appuyer sur les ressources humaines.

En France, les décideurs se pensent comme des surhommes qui doivent avoir réponse à tout: la crise de l'Éducation nationale, le chômage, la réussite des entreprises, la crise des systèmes de protection sociale. S'ils ne proposent pas de solutions clés en mains, ils semblent perdre leur légitimité. En fait, la fonction du décideur doit être d'apprendre à gouverner autrement. L'Ena ou Polytechnique sont des écoles à fabriquer de beaux esprits capables d'avoir réponse à tout. Le mépris

à l'égard du travail collégial, des commissions de travail et des négociations est très fort dans notre pays. La logique du changement me semble devoir s'appuyer sur deux conditions principales: l'écoute d'une part, la délibération ensuite. Une décision se prépare, se fonde sur une phase de préparation, de définition du problème, de délibération et d'accompagnement des mesures...

On a le sentiment pourtant que les responsables passent beaucoup de temps à écouter, à consulter. N'est-ce pas le signe d'une capacité d'écoute réelle qui pourrait paralyser en partie les initiatives?

> Ce que l'on appelle « écoute » repose la plupart du temps sur le sondage et la consultation des représentants officiels. Ce sont là deux caricatures de l'écoute véritable.

> Le sondage est une méthode très artificielle. Elle consiste à recueillir des opinions très abstraites, générales. Il faut donner des conditions d'expression. L'idée que tout se passe dans la tête et le cœur des gens *in abstracto* est fausse. Écouter, cela suppose de mettre en place des entretiens qualitatifs approfondis. Lorsqu'on fait travailler les gens sur des problèmes concrets, ils se mobilisent, réfléchissent, décrivent et analysent la situation qu'ils vivent et ne se contentent pas de formuler des revendications ou des appréciations générales.

Écouter, ce n'est pas non plus consulter seulement les partenaires officiels, syndicats, amicales, représentants. Dans l'Éducation nationale, la définition des programmes scolaires a lieu lors de réunions auxquelles participent les représentants des divers corps de professeurs. Chaque réunion se fixe des objectifs de simplification et de réduction d'horaires, mais chacun voulant défendre son territoire, on aboutit au maintien des programmes surchargés. Lorsqu'il faut réformer, les intérêts corporatistes s'opposent et bloquent toute innovation.

### Comment dépasser ces blocages?

Après l'écoute, qui a déjà pour but de reformuler les problèmes en profondeur, il faut délibérer. Les Français ne savent pas délibérer, c'est-à-dire choisir des solutions. C'est là tout l'art du changement qui est un art difficile. Délibérer, ce n'est ni imposer de solution arbitraire, ni se soumettre aux desiderata de chacun. Cela suppose d'impliquer les personnes, de faire émerger les problèmes et créer les conditions d'un dialogue. Pour changer, il faut permettre une expression en dehors de la langue de bois dans laquelle chacun se réfugie. Instaurer un dialogue qui fasse apparaître oppositions et problèmes réels. Ces échanges et négociations vont faire naître des opportunités, des comportements nouveaux. C'est, par exemple, la méthode qui a été employée en Nouvelle-Calédonie entre des protagonistes qui semblaient pourtant sur des positions inconciliables. Le consensus ne peut être obtenu si on se contente de consulter puis de formuler ensuite une solution venue du haut, établie en fonction d'un hypothétique « intérêt général ». Le consensus doit se construire à partir de discussions à tous les niveaux de responsabilité. C'est ce qui se passe en Suisse, ou au Japon. Dans ces pays, le consensus n'est pas une donnée culturelle mais une construction qui passe par de nombreuses instances de concertations et de délibérations. Il faut oublier les solutions toutes faites, instaurer une démarche d'écoute et de délibération radicalement différente qui implique les acteurs.

# Pouvez-vous donner un exemple de telles transformations réussies?

Entre 1987 et 1988, nous sommes intervenus avec une équipe de sociologues dans le département traction de la SNCF. La traction, c'est le secteur des conducteurs de train et leur encadrement, soit environ 20000 personnes. L'intervention a eu lieu dans une situation de crise, après les grandes grèves des années 1986-1987.

Il y avait alors une situation de blocage complet entre les cheminots et leur direction. Nous avons commencé une enquête auprès des personnels. Cette enquête ne s'est pas faite sous la forme d'un sondage, mais à partir d'entretiens qualitatifs approfondis, en commençant par le secteur le plus dur, celui de la traction. Lors de ces entretiens, les roulants furent amenés à expliquer précisément comment ils vivaient, travaillaient; quels problèmes se posaient à eux...

Il ne s'agissait pas d'enregistrer simplement leur opinion sur la direction, les chefs. Ces entretiens ont permis de dégager plusieurs problèmes principaux qui n'avaient rien à voir avec les clichés rapportés habituellement autant par les syndicats que par la hiérarchie. Notamment, nous avons pu voir que les roulants étaient mécontents de la façon dont le « roulement » leur était imposé. Le roulement définit leur emploi du temps, leur week-end. Or, il est géré centralement par des procédures bureaucratiques sur lesquelles ils n'ont pas de prise. Il leur semblait donc ne pas pouvoir agir dessus et ils avaient le sentiment d'être incompris, voire méprisés par une direction aveugle. Ces roulants entretenaient des rapports différents avec l'encadrement proche. Curieusement, les revendications salariales, mises en avant par les syndicats, n'apparaissaient qu'au second plan. Il fallait donc transférer un système de gestion bureaucratique et centralisé à des responsables locaux ayant plus de marge de manœuvre et assumant une part de responsabilité dans l'élaboration du roulement. Ces transformations n'ont pu avoir lieu qu'une fois que les sociologues eurent clairement restitué auprès des protagonistes les positions des uns et des autres, qu'un dialogue autour des problèmes réels ait pu s'engager, que de nombreuses réunions de concertations et débats se soient déroulés. Par exemple, les informaticiens responsables du système informatique gérant le roulement ont pu intégrer des modifications qui n'avaient pas été prévues, et semblaient même techniquement impensables au départ. Le but de l'écoute et des délibérations n'est pas de gommer les conflits et de créer une hypothétique « transparence ». Il est moins facile de mettre tout le monde d'accord que de déceler en commun les problèmes.

D'autres cas plus spectaculaires de transformation ont eu lieu récemment et méritent d'être cités en exemple. La transformation du ministère de l'Équipement en est un autre. Cela a pris vingt ans. Le cas d'Air France, où nous sommes sont intervenus directement et avons permis la réinstauration d'un dialogue rompu, est également significatif. Si 80 % des salariés ont accepté le plan de redressement proposé par Christian Blanc, c'est parce qu'une procédure d'écoute a été mise en place et que le personnel avait compris qu'on l'avait enfin écouté. Ce plan ne s'adressait pas simplement aux salariés pour leur faire payer la crise, mais imposait une restructuration complète du management.

Dans chaque cas, la même méthode a été appliquée, fondée sur l'écoute des acteurs, la concertation, la délibération et non l'application d'une recette concoctée dans le cénacle des services centraux.

## Est-il possible selon vous de généraliser ces méthodes?

Bien sûr! La société française n'est pas bloquée; c'est son système politico-administratif qui l'est. Piloter le changement suppose une réforme des systèmes de pensée. Concrètement, cela appelle une formation nouvelle des élites dirigeantes. Il ne s'agit pas de se débarrasser des dirigeants, mais ceux-ci doivent apprendre à devenir capables d'écouter, de négocier, d'organiser des rencontres, d'impulser des dynamiques de changement et non de proposer des solutions toutes faites. L'État, ou plutôt les sphères dirigeantes de l'État sont les plus arriérées, et doivent les premières se réformer.

Propos recueillis par Jean-François Dortier<sup>2</sup>

<sup>2-</sup> Première publication dans le magazine Sciences Humaines, hors série n° 9, mai/juin 1995. Revu et corrigé en 2005.

# PHILIPPE CABIN

# DANS LES COULISSES DE LA DOMINATION

Jaoui, Jean-Pierre Bacri joue le rôle de Castella, un patron de PME, qui tombe amoureux de Clara, actrice de théâtre. Il se retrouve immergé dans le cercle des amis de Clara: peintres, architectes, comédiens... Bref, un « beauf » provincial plongé dans le milieu artistique branché. Une des scènes les plus marquantes se déroule dans un restaurant: Castella (moustache, costume-cravate et blagues graveleuses) est sans s'en rendre compte la risée des amis de Clara (habits noirs savamment négligés et humour au cinquième degré). Ce qui fonde ici le mépris des petits bourgeois intellectuels envers le petit patron parvenu, c'est le sentiment d'être différents. Une différence si profondément intériorisée qu'elle se lit à travers les regards, les postures corporelles, les gestes, les formules langagières.

Dans un autre film, *Ressources humaines*, de Laurent Cantet, Franck (Jalil Lespert) est un jeune étudiant de HEC qui choisit de faire un stage à la direction de l'entreprise où son père est ouvrier depuis trente ans. Il découvre alors un plan de restructuration qui passe par le licenciement de son père... Refusant de rentrer dans le jeu, il va se heurter à la résignation de son père. Celui-ci accepte son sort: il a intériorisé l'ordre des choses.

Ces deux histoires racontent le contraste entre des styles de vie; elles décrivent aussi des rapports de domination et de prestige: elles offrent en quelque sorte un concentré de la pensée de P. Bourdieu. C'est en effet en observant les pratiques culturelles et les logiques de différenciation sociale, que le sociologue a construit une œuvre vaste et ambitieuse, que l'on peut résumer de la manière suivante: la société est un espace

de différenciation dans lequel les rapports de domination sont dissimulés, car profondément intériorisés par les individus. Toute l'entreprise de P. Bourdieu va consister, en observant des terrains et des populations de toutes sortes (des paysans algériens aux universitaires, en passant par les patrons, les ouvriers, les journalistes...), à démonter les mécanismes de cette domination.

### L'argent et la culture

P. Bourdieu pose le postulat qu'il y a dans toute société des dominants et des dominés, et que dans cette différence réside le principe de base de l'organisation sociale. Mais cette domination dépend de la situation, des ressources et de la stratégie des acteurs (ainsi Castella, dominant dans son univers, celui de l'entreprise, devient dominé quand il pénètre dans le milieu artistique). Pour comprendre ces phénomènes, il faut connaître les logiques de ces effets de positions et de ressources: c'est pourquoi P. Bourdieu propose une vision topologique de la société. Celle-ci n'est pas une pyramide ou une échelle, elle se présente comme un « espace de différences ».

Cet espace social s'organise autour de deux dimensions: le volume global des ressources détenues, et sa répartition entre capital économique (fortune, salaires, revenus) et capital culturel (connaissances, diplômes, bonnes manières). Ce clivage entre l'argent et la culture, entre les « commerciaux » et les « purs », est très discriminant selon P. Bourdieu. Un des ressorts de l'identité des artistes réside dans le choix de « l'art pour l'art », et le désintérêt pour le profit matériel: les travaux de commande réalisés par un peintre sont qualifiés d'« alimentaires ». Dans d'autres catégories sociales en revanche, l'argent est signe de distinction: à l'issue du dîner, Castella finira par payer l'addition. L'acteur social selon P. Bourdieu ne cherche donc pas que l'intérêt: il est aussi en quête de prestige et de la reconnaissance des autres.

Le décalage entre le patron de PME et les artistes vient aussi de la confrontation entre deux univers différenciés, deux compartiments de la société, que P. Bourdieu appelle des champs. Ce sont des sortes de microcosmes, relativement homogènes et autonomes, et pertinents au regard d'une fonction sociale: les champs artistique, journalistique, universitaire, etc.

Les champs sont, fondamentalement, des lieux de concurrence et de lutte: par exemple, le champ journalistique est régenté par les grands médias et les quelques journalistes qui « font l'actualité »; les dominés sont les journalistes de base et les pigistes. Mais chaque champ possède ses propres règles du jeu: dans le monde littéraire, il vaut mieux déployer du capital culturel et du capital social (des réseaux de relation, des cocktails et des flatteries), plutôt que du capital économique. Un individu est inséré dans différents champs, mais il n'y occupera pas le même rang. Les universitaires sont en position de dominés (par rapport aux industriels) dans le champ du pouvoir; ils sont dominants dans le champ intellectuel par rapport aux artistes (voir le livre *Homo academicus*¹).

Pour décrire le fonctionnement des champs, P. Bourdieu utilise la notion de jeu. Cette posture lui permet de dépasser l'opposition traditionnelle entre l'action de l'individu et le déterminisme social (qui lui est souvent imputé). Le jeu social peut être vu comme une partie de cartes ou d'échecs: chaque individu a une position plus ou moins favorable, a des atouts (du capital économique, culturel ou social) plus ou moins adaptés...

# Du train de vie au style de vie

Si certains sont totalement démunis de ressources et subissent le jeu, beaucoup d'acteurs peuvent déployer des stratégies pour améliorer leur position. Castella par exemple va faire des efforts pour s'intéresser à la peinture abstraite, à laquelle il ne connaît rien; en commandant une fresque à un peintre d'avant-garde pour la façade de son usine, il tente de transformer du capital économique (sa principale ressource) en capital social et culturel. L'espace social ainsi défini, P. Bourdieu montre comment « à chaque classe de positions correspond une classe d'*habitus* (ou de goûts) ». Émile Durkheim, pour prouver l'emprise du social sur le comportement individuel, avait pris comme objet l'acte le plus intime

<sup>1-</sup> P. Bourdieu, Homo academicus, Minuit, 1984.

qui soit, le suicide². Dans *La Distinction*³, P. Bourdieu adopte une démarche analogue. Il est communément admis que « les goûts et les couleurs ça ne se discute pas », bref que les préférences sont une affaire personnelle: or, P. Bourdieu montre que nos jugements (qu'il s'agisse de musique, de sport, de cuisine, etc.) sont le reflet de notre position dans l'espace social. Ce qui fait le lien entre les structures sociales et nos goûts personnels, c'est l'*habitus*.

L'habitus est une sorte de matrice à travers laquelle nous vovons le monde et qui guide nos comportements. Il se manifeste par un ensemble cohérent de goûts et de pratiques. Par exemple, un petit patron comme Castella a un chien, du papier peint fleuri dans son appartement, il apprécie le théâtre de boulevard et les séries américaines. Il est probable qu'il aime le football et la blanquette de veau. L'habitus des amis de Clara n'a pas les mêmes caractéristiques: ils auront plutôt un chat, aiment le théâtre d'avant-garde et les films de Jean-Luc Godard ou de Woody Allen, mangent chinois ou mexicain, méprisent le football. Ce qui est pertinent pour observer l'espace social, ce n'est donc pas le train de vie, mais le style de vie. L'employé, le petit commerçant, l'ouvrier, l'universitaire, le travailleur social: à chaque catégorie correspond un univers, un système de référence. Bien sûr, il peut y avoir des exceptions: des ouvriers qui lisent Marguerite Duras ou des universitaires qui aiment Johnny Hallyday. Il n'y a donc pas un déterminisme mécanique, mais des lois tendancielles, qu'il s'agit de mettre au jour.

Mais les expériences d'ascension sociale sont souvent douloureuses. Antoine, fils de VRP, est placé par ses parents dans un lycée chic: « Je me suis retrouvé là-dedans, le *must* du *must*, et là j'ai vraiment vu la différence... C'était un peu comme une boîte à bac, pour des gosses de riches qui, en fait, vivaient dans le dilettantisme. » Il se sent humilié par les remarques de ses camarades sur « ses fringues Pantashop » (*La Misère du monde*<sup>4</sup>).

<sup>2-</sup> É. Durkheim, Le Suicide, Puf, coll. « Quadrige », 1997.

<sup>3-</sup> P. Bourdieu, La Distinction. Critique sociale du jugement, Minuit, 1979.

<sup>4-</sup> P. Bourdieu (dir.), La Misère du monde, Seuil, coll. « Points/essais », 2007.

#### Montrer sa différence

Le moteur de cette stylisation de la vie, c'est la distinction. Et pour montrer que l'on est distingué, quel meilleur moyen que la culture? Dans ses premières enquêtes, P. Bourdieu constate l'inégal accès à la culture selon les classes sociales (L'Amour de l'art<sup>5</sup>). Quand ils visitent les musées, les membres des classes cultivées manifestent une familiarité spontanée avec l'art, qui provient non pas d'un don, mais de codes et de langages acquis par la socialisation. Les dominés ne possèdent pas ces codes. Ils vont donc appliquer à l'art les schémas qui structurent leur perception de l'existence quotidienne. C'est pourquoi ils préféreront les peintures figuratives, ou les films dont le scénario est vraisemblable. Monsieur L., contremaître à la SNCF, apprécie les fresques de la chapelle Sixtine « parce que ça représente quelque chose. Mais quand vous voyez quatre coups de crayon et que les gens achètent ça pour des prix fous, moi personnellement, si je les trouve, je les passerai à la poubelle » (cité dans La Distinction). Les classes cultivées quant à elles privilégient la distanciation, l'aisance, la lecture au second degré.

Plus généralement, il y a une hiérarchie des pratiques culturelles. Les arts nobles (peinture, théâtre, musique classique, sculpture) sont l'apanage des classes dominantes. Les membres des classes moyennes cultivées (petits bourgeois diplômés) se caractérisent par la « bonne volonté culturelle ». Ils ont une intense activité culturelle, mais comme ils maîtrisent mal les codes des domaines les plus nobles, ils se tournent vers des succédanés: le cinéma, la bande dessinée, le jazz, les revues de vulgarisation scientifique, la photographie... Quant aux classes populaires, il ne leur reste que des miettes si l'on en croit P. Bourdieu, qui réfute l'idée d'une culture populaire (La Distinction, chapitre VII). Il soutient que le rapport à la culture des dominés est guidé par le principe de nécessité; ils n'ont pas les moyens d'être désintéressés. Cette distribution des légitimités est cependant loin d'être figée. Il existe des variantes populaires de la musique classique (les valses de Strauss par exemple); certaines activités se démocratisent

<sup>5-</sup> P. Bourdieu et al., L'Amour de l'art, Minuit, 1966.

(le tennis et le golf); il arrive même que certaines, jugées « ringardes » un temps, redeviennent par un jeu d'inversion, « chics » dans certains milieux (voir de nos jours les chansons de Claude François, ou les nains de jardin).

La culture n'est que la partie la plus visible de l'habitus. Celui-ci oriente en effet l'ensemble des comportements sociaux: l'alimentation, les rôles masculin et féminin, les manières de se tenir à table, le langage... L'habitus détermine ce qui est bien ou mal, ce qui est beau ou laid. Ce qui semblera distingué à l'un (par exemple un véhicule  $4 \times 4$  pour un nouveau riche) peut paraître totalement vulgaire à un autre (un aristocrate).

### Possédés par le social

La logique de la distinction entérine la domination. Pour P. Bourdieu, ce qui fait la force de cette influence, c'est qu'elle est enfouie au plus profond des psychismes et des corps. Les structures sociales sont en quelque sorte « décalquées » sur les structures mentales. Dans une large part de nos occupations, nous ne réfléchissons pas : nous agissons sur la base de la conception du monde que nous avons apprise. Nous sommes pris par le jeu social : le jeu (c'est-à-dire la logique de différenciation et de domination) se fait oublier en tant que tel. Cette capacité d'agir sans réfléchir (le « sens pratique ») permet, selon P. Bourdieu, de dépasser le clivage entre objectivisme et subjectivisme : les structures sociales objectives sont partie intégrante de ma subjectivité, et celle-ci participe de celles-là.

Ainsi les normes, par exemple la codification des rôles féminin et masculin, sont imprimées dans les corps. Dans la société kabyle, l'homme est obligé de se tenir droit, de manger franchement, alors que la femme doit se mouvoir avec réserve et souplesse, manger « du bout des lèvres » (Le Sens pratique<sup>6</sup>). Dans La Distinction, P. Bourdieu insiste sur cette inscription corporelle de l'action. Les sports populaires (football, rugby, boxe) valorisent l'esprit de sacrifice et la force. Les sports des classes moyennes et supérieures (golf, tennis, escrime) privilégient l'ampleur, la distance, l'absence de contact direct. Les préférences alimentaires des classes populaires sont guidées

<sup>6-</sup> P. Bourdieu, Le Sens pratique, Minuit, 1980.

par une recherche inconsciente de la force et de l'utilité: on aime la viande, le gras. Les classes moyennes rechercheront plutôt du raffinement et une nourriture légère: le corps a besoin d'esthétique plutôt que de robustesse.

Les dominés sont inconscients de ces mécanismes par lesquels s'exerce la domination; mais les dominants aussi: s'adressant lors d'un colloque aux patrons des grandes entreprises des médias (Fox, Bertelsmann, Canal+), P. Bourdieu leur demande: « Savez-vous ce que vous faites<sup>7</sup>? » Ce postulat d'inconscience est pourtant mis à mal dans un livre du même P. Bourdieu: La Misère du monde. Cet ouvrage collectif publié en 1993 est constitué d'une série d'entretiens monographiques. Or, ce qui frappe à la lecture de ce livre, c'est que les gens ont une réflexivité, qu'ils sont conscients, pour une large part, des mécanismes de domination. Ainsi, ce travailleur social qui a créé une association et une compagnie d'ambulance. La mairie l'a aidé pour monter sa société, mais il pense qu'elle récupère politiquement cette opération. « Toutes les structures de pouvoir se basent sur des petits pouvoirs, avec lesquels ces petits pouvoirs ont des rapports de dépendance, pour se faire prévaloir », commente-t-il.

Plus généralement, un des axes majeurs de la théorie de P. Bourdieu, qu'il développe dans *Méditations pascaliennes*<sup>8</sup>, tient dans la proposition suivante: il n'y a pas d'idées pures. Les productions intellectuelles (la philosophie, les idéologies, mais aussi la littérature, la fiction, la création) sont l'émanation des structures sociales de leur époque. La figure de l'écrivain ou de l'artiste autonome, créatif (incarné par des personnalités comme Flaubert ou Manet<sup>9</sup>) est un construit sociohistorique qui n'émerge qu'au XIX<sup>e</sup> siècle (*Les Règles de l'art*<sup>10</sup>). Avant d'entrer dans la pratique quotidienne des acteurs, les normes leur sont inculquées, par une socialisation et par des processus idéologiques, que P. Bourdieu désigne sous le nom de violence symbolique. En enquêtant avec Jean-Claude Passeron

<sup>7-</sup>Libération, 13 octobre 1999.

<sup>8-</sup> P. Bourdieu, Médiations pascaliennes, Seuil, coll. « Points/essais », 2003.

<sup>9-</sup> P. Bourdieu, Manet. Une révolution symbolique, Seuil/Raison d'agir, 2013.

<sup>10-</sup> P. Bourdieu, Les Règles de l'art, Seuil, coll. « Points/essais », 1998.

sur les étudiants dans les années 1960, il constate l'inégalité de l'accès à l'enseignement supérieur.

### La violence (symbolique) à l'école

Les fils d'ouvriers sont très largement sous-représentés dans l'enseignement supérieur (10 % des étudiants pour 35 % de la population active). Le comportement et le rapport à l'institution scolaire sont aussi très dissemblables selon l'origine. Les étudiants bourgeois se pensent comme doués: ils affichent une désinvolture et un mépris pour les techniques les plus scolaires. Ils ont une « assurance statutaire » qui est un habitus de classe. En effet, la culture valorisée par l'institution leur est familière car c'est celle de leur milieu social. Les étudiants des classes moyennes et populaires ont un comportement besogneux, car ils croient que l'école peut leur donner la réussite scolaire. Quant aux enseignants, ils sont complices de ce système: ils valorisent l'« idéologie du don » et le travail brillant. La culture universitaire est donc un héritage pour les uns, un apprentissage pour les autres. Dans La Noblesse d'État<sup>11</sup>, P. Bourdieu poursuit ces analyses. La lecture des rapports de iury d'agrégation confirme les canons du « bon ton » universitaire: les candidats doivent faire preuve de sobriété, de tact, de talent, de finesse. Ils doivent éviter le laborieux, la prétention, la vulgarité.

Cette imposition des critères de l'excellence se fait au moyen d'artifices, en occultant les rapports de classe et de domination: elle fonctionne à la violence symbolique. Une occultation qui vise les enseignés, mais aussi les enseignants: « Le professeur qui assigne à tel ou tel de ses élèves les attributs de la petite bourgeoisie serait scandalisé si on le soupçonnait d'appuyer ses verdicts sur un jugement de classe, même implicite. »

L'école n'est pas la seule institution qui produit de la violence symbolique. Ainsi, les représentations produites par la presse télévisée « s'imposent parfois aux plus démunis comme des énoncés tout préparés de ce qu'ils croient être leur expérience » (La Misère du monde). Le système politique

<sup>11-</sup> P. Bourdieu, La Noblesse d'État: grandes écoles et esprit de corps, Minuit, 1989.

est analysé dans une perspective analogue. Il y a un « illusionnisme démocratique », selon lequel tout le monde aurait un même droit d'opinion et d'expression. En réalité, la politique est un domaine monopolisé par les classes dominantes. Les dominés ont tendance à se penser comme incompétents en la matière: ils vont donc s'autoexclure de la vie politique en déléguant leur pouvoir de décision. Notre système serait ainsi un système censitaire déguisé<sup>12</sup>.

### La reproduction de la domination

La domination a aussi besoin de se prolonger dans le temps. L'école apparaît, à travers les multiples filtres qu'elle instaure, comme un outil de renforcement des inégalités sociales. Les grandes écoles sont au cœur du dispositif de reproduction des classes dominantes. Elles sont encore plus sélectives socialement que l'université: elles accueillent une part très importante d'élèves issus de la classe dominante (60 % et plus à l'Ena, HEC ou Sciences po). En outre, la hiérarchie de ces établissements recoupe les positions dans l'espace social: on trouve plutôt des enfants d'industriels à HEC, et des fils de professeurs à Normale sup. Socialement homogènes, fermées sur elles-mêmes, elles contribuent à forger un « esprit de corps ». Ainsi, derrière le mythe de la méritocratie, les grandes écoles sont instrumentalisées au service des stratégies de reproduction des dominants. P. Bourdieu souligne que la figure du self made man ne représente qu'une exception: on ne trouve que 3 % de fils d'ouvriers parmi les grands patrons.

#### Vendre la mèche

En remettant en cause les fondements de l'idéologie éducative, les travaux de P. Bourdieu sur l'école se sont imposés comme un véritable paradigme<sup>13</sup>. Ils sont aussi révélateurs de la conception qu'a leur auteur de sa fonction de sociologue. Qu'il s'agisse de la démocratisation de l'enseignement, du suffrage universel, des préférences culturelles, des rapports hommes-femmes, son objectif est toujours le même: révéler

<sup>12-</sup> Cette analyse est prolongée dans l'ouvrage de D. Gaxie, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil, 1978.

<sup>13-</sup>F. Dubet, « Le sociologue de l'éducation », Le Magazine Littéraire, n° 369, octobre 1998.

ce qui se cache derrière les illusions et les apparences du jeu social.

Sa sociologie se veut donc une sociologie du dévoilement: il est, selon ses propres mots, celui qui « vend la mèche ». Cette posture a une conséquence: si la sociologie dévoile, alors elle va déranger les tenants de l'ordre. Par exemple, nous dit P. Bourdieu, en montrant que le milieu scientifique est aussi le lieu d'une concurrence entre des carrières, des laboratoires, le sociologue contrarie ce petit monde. Le risque d'une telle logique est de figer le sociologue dans une posture héroïque: les critiques adressées à P. Bourdieu sont souvent, et *a priori*, dénoncées comme l'expression de ceux qui cherchent à préserver leurs privilèges.

Cette volonté de confondre ceux qui tirent les ficelles a amené récemment P. Bourdieu à s'attaquer à des secteurs qu'il n'a pas explorés aussi méthodiquement que dans la plupart de ses travaux. C'est notamment le cas de son livre *Sur la télévision*<sup>14</sup> qui, tout en affirmant présenter « les acquis de la recherche sur la télévision », fut sévèrement jugé pour son ignorance des nombreux travaux en sociologie des médias et pour son absence de support empirique<sup>15</sup>.

Un reproche que l'on peut difficilement lui faire au regard de l'armada de données et de méthodes qu'il mobilise en général. Dans *La Noblesse d'État* par exemple, il exploite enquêtes statistiques, sondages, entretiens qualitatifs, dissertations, registres des établissements, notices nécrologiques, etc. P. Bourdieu défend en effet une conception exigeante de la sociologie scientifique, fruit d'un va-et-vient entre construction théorique et validation empirique, conception qu'il développe dans *Le Métier de sociologue*<sup>16</sup>, coécrit en 1968 avec Jean-Claude Chamboredon et J.-C. Passeron. Notons au passage que ses choix méthodologiques ont pu évoluer dans le temps. Ainsi, son ouvrage *La Misère du monde* est construit sur la base d'en-

<sup>14-</sup> P. Bourdieu, Sur la télévision, Raison d'agir, 1996.

<sup>15-</sup> Sur ce point, voir les articles de D. Bougnoux, *Le Magazine Littéraire*, *op. cit.*, et de C. Lemieux dans B. Lahire (dir.), *Le Travail sociologique de Pierre Bourdieu*, La Découverte, 1999.

<sup>16-</sup> P. Bourdieu, J.-C. Chamboredon et J.-C. Passeron, Le  $M\acute{e}tier$  de sociologue, De Gruyter, 2005.

tretiens dans lesquels l'enquêteur s'adresse à l'enquêté sur le mode de la « conversation ordinaire ». Une méthode qui, selon certains, présente des biais évidents: imposition des problématiques, orientation des réponses, etc.<sup>17</sup>

Il reste que l'œuvre de P. Bourdieu occupe une place centrale dans le débat scientifique, en sociologie comme dans les sciences humaines en général. Cette autorité tient à plusieurs ingrédients. En premier lieu, elle a, en dévoilant les coulisses du social (les inégalités scolaires, les déterminants des goûts culturels, etc.), un caractère attractif et provocateur. Son auteur s'est montré aussi innovant, tant par la mobilisation de techniques scientifiques diverses que par son inventivité conceptuelle: les notions d'*habitus*, de champ, de distinction, de violence symbolique ont renouvelé l'analyse sociologique.

Plus généralement, la force du travail de P. Bourdieu est sans doute d'avoir construit un schéma théorique à la fois foisonnant et unifié, sur la base d'une grande variété de terrains et en synthétisant une multiplicité de sources théoriques. Karl Marx (rapports de domination), Max Weber (l'importance du sens que les acteurs donnent à leur action, la notion de légitimité), Émile Durkheim (la méthode sociologique), Gaston Bachelard (la construction de l'objet), Thorsten Veblen (la consommation ostentatoire), John Austin (les fonctions du langage), mais aussi Norbert Elias, Erving Goffman, Basil Berstein, Emmanuel Kant, Claude Lévi-Strauss, Ludwig Wittgenstein... P. Bourdieu a su amalgamer des influences multiples pour élaborer un système cohérent, qu'il résume lui-même, dans *La Distinction*, par une équation: (habitus) (capital) + champ = pratique.

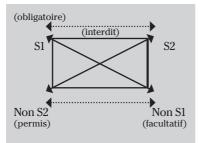
<sup>17-</sup> N. Mayer, «L'entretien selon Pierre Bourdieu», Revue française de sociologie, vol. XXXVI, n° 2, 1995.

# Denis Bertrand, Alexandre Deze et Jean-Louis Missika

# DÉCRYPTER LES DISCOURS POLITIQUES

Il existe différentes méthodes pour analyser les discours politiques. La lexicométrie, par exemple, procède par comptage de mots pour faire ressortir les spécificités du vocabulaire employé par les acteurs politiques. Issue de la théorie du langage, la sémiotique ambitionne plutôt de comprendre la façon dont se construit le sens des discours. Elle offre à cet égard toute une batterie d'instruments pour en dégager les logiques propres. L'un de ses modèles de base, le « carré sémiotique », permet ainsi de localiser relativement un même ensemble de discours en fonction des grands principes qui les structurent. Conçu par Algirdas Julien Greimas (l'un des principaux sémioticiens français) sur la base du carré logique d'Aristote, ce modèle schématique repose sur un jeu de construction entre catégories qui tout à la fois s'opposent, se contredisent et sont complémentaires<sup>1</sup>. Prenons un exemple. Si l'on considère l'ordre général des conduites dans le cadre de la loi, on peut opposer comme des catégories contraires – sur l'axe commun de ce qui est prescrit – ce que l'on doit faire (l'obligatoire) à ce qu'on doit ne pas faire (l'interdit). Chacune de ces positions se définit également par leur opposition respective, selon un principe contradictoire cette fois, à ce que l'on ne doit pas obligatoirement faire (le facultatif) et à ce que l'on ne doit pas impérativement ne pas faire (le permis), ces deux positions exprimant l'univers sémantique du non-prescrit. On obtient ainsi une grille de lecture qui permet de positionner, en fonction de leur dominante et sans en épuiser la diversité, les différents discours de prescription des attitudes (schéma n° 1).

<sup>1-</sup> A. J. Greimas, J. Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Hachette, coll. « Langue, Linguistique, Communication », 1979, entrée « Carré sémiotique ».





C'est un schéma de cet ordre que nous avons mobilisé pour dégager les grands principes différenciateurs des discours de la campagne présidentielle de 2007<sup>2</sup>. Dans ce type de compétition politique, les discours habituellement tenus par les acteurs politiques tendent à se brouiller, certains candidats n'hésitant pas à se placer sur le ter-

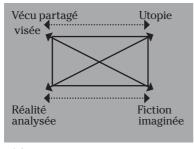
rain de l'adversaire (ce que l'on appelle la triangulation) pour recueillir un *maximum* de soutiens. Ainsi, on se souvient des discours de Nicolas Sarkozy sur la souffrance sociale ou des préconisations de Ségolène Royal concernant l'encadrement militaire des adolescents primo-délinquants. De fait, le clivage gauche-droite, qui est habituellement utilisé pour établir les positions des acteurs politiques, devient dans ces conditions moins pertinent. C'est à ce titre que le carré sémiotique peut constituer un outil de cartographie intéressant.

#### L'illusion de l'intimité

Pour établir les positionnements des candidats, nous avons commencé par identifier les grandes catégories de valeurs qui, en amont, travaillent leurs discours. En politique, ces valeurs renvoient à des modes différenciés de rapport à la réalité. Il y a tout d'abord la catégorie du *vécu partagé* qui désigne ici la réalité en tant qu'elle est subjectivement éprouvée par les personnes et présente par empathie dans le discours: « chacun d'entre nous »; « nous, travailleurs »; « les Français ». Le vécu se manifeste ainsi toujours sur le mode participatif. À cette première catégorie s'oppose (relation contraire) celle de l'*utopie visée*, c'est-à-dire ce au nom de quoi le vécu peut être transformé: « la passion de l'égalité » (S. Royal), « la France forte » (N. Sarkozy), « un autre monde » (José Bové)..., tout ce qui peut donc, dans le discours, faire le corps de la promesse et ouvrir

<sup>2-</sup> D. Bertrand, A. Dézé et J.-L. Missika, *Parler pour gagner. Sémiotique des discours de la campagne présidentielle de 2007*, Presses de Sciences Po, 2007.

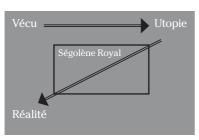
les perspectives d'un devenir. Si le vécu s'oppose à l'utopie, il peut être également nié (relation contradictoire) par une troisième catégorie, celle de la *fiction imaginée*: le discours procède alors à une construction fictionnelle de la réalité, jouant sur les émotions et suscitant des identifications par l'emploi d'un vocabulaire imagé, le recours à l'anecdote, l'exploitation de textes ou de genres littéraires ou encore la convocation de personnages historiques. À cette troisième catégorie, enfin, s'oppose celle de la *réalité analysée* (en contradiction avec le



N° 2

vécu partagé), qui désigne ici non pas la réalité du monde effectif mais l'objectivation de cette réalité dans et par le discours d'analyse (sophistiqué ou non). Ainsi obtient-on, in fine, un carré sémiotique des « modes d'ancrage » du politique reposant sur quatre catégories de valeurs (schéma n° 2).

L'analyse positionnelle des discours s'effectue dès lors en deux temps: tout d'abord en fonction de l'accent mis sur telle ou telle valeur (ancrage); ensuite à partir des relations qui s'établissent entre elles (parcours). Il est rare en effet que le discours se fige sur une seule catégorie de valeurs. Il s'ancre sur un point de départ puis transite par d'autres positions. C'est précisément ce parcours qui définit les logiques spécifiques des discours des candidats et permet de les différencier.



N° 3

Prenons ici un premier exemple, celui de S. Royal (schéma n° 3). Son discours s'ancre résolument dans le vécu partagé. L'ancienne candidate socialiste cherche tout d'abord à entretenir l'illusion d'une communication intime avec les électeurs: « Vous m'avez dit, je vous ai entendus »; « je le veux,

parce que vous le voulez<sup>3</sup>. » Elle valorise ensuite sans cesse l'expérience sensible des acteurs, qu'elle travaille dans une logique de nivellement: d'un côté, elle insiste sur ses qualités ordinaires de femme ou de mère, de l'autre, elle érige le citoyen au rang d'expert: « Je crois à la capacité d'expertise des citoyens (...), je suis convaincue que chacun d'entre nous est le mieux à même de connaître et d'exprimer ses problèmes, ses attentes, ses espérances<sup>4</sup>. » Enfin, elle défend le principe d'une campagne « participative »: « J'ai voulu que les citoyens reprennent la parole pour que je puisse porter leur voix<sup>5</sup>. » Le caractère prédominant de ce procédé dans la fabrication du discours de la candidate socialiste n'est pas sans déterminer la suite de son parcours dans le carré sémiotique. Ici, la réalité analysée passe en effet par le filtre de l'utopie, qui réside dans le projet d'une « révolution démocratique fondée sur l'intelligence collective des citoyens<sup>6</sup> ».

### Quand l'utopie et la fiction sont écartées

La reconnaissance du « citoyen expert » constitue ainsi le réquisit d'un véritable changement politique (« Moi, je considère que la politique doit changer, donc qu'elle doit aussi tenir compte de l'intelligence collective des gens<sup>7</sup> »), et son intervention est conçue comme le principe structurant des orientations programmatiques de la candidate: « Il est absolument nécessaire de donner la parole aux citoyens sur les problèmes qui les concernent. Parce que c'est comme cela que, non seulement, nous parlerons juste, mais c'est comme cela aussi que nous agirons juste<sup>8</sup>. »

Prenons un deuxième exemple, celui de N. Sarkozy (schéma n° 4). Le discours de campagne du candidat de l'UMP trouve son ancrage à la fois dans le vécu partagé et dans la réalité analysée, sur le mode d'incessants allers-retours entre ces deux pôles. En témoigne l'utilisation récurrente du couple

<sup>3-</sup> S. Royal, discours programmatique, Villepinte, 11 février 2007.

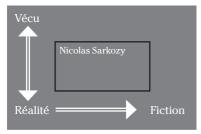
<sup>4-</sup> S. Royal, discours de la fête de la Rose, Frangy-en-Bresse, 20 août 2006.

<sup>5-</sup>S. Royal, « Le pacte présidentiel », février 2007.

<sup>6-</sup> S. Royal, discours de la fête de la Rose, op. cit.

<sup>7-</sup> S. Royal, invitée du journal télévisé de 20 heures, TF1, 20 novembre 2006.

<sup>8-</sup>S. Royal, discours lors du premier débat participatif, Strasbourg, 20 décembre 2006.



N° 4

rhétorique « problème-solution », principe structurant qui contribue à conférer à la parole de l'ancien président de la République son rythme si singulier: « Qu'est-ce la France? Pour moi, c'est une volonté, ce n'est pas un hasard. C'est la volonté de gens différents de vivre

ensemble et de partager des valeurs communes. Pourquoi n'avons-nous plus l'envie de vivre ensemble? Ma réponse: c'est parce qu'il y a un certain nombre de nos concitoyens qui pensent que rien n'est possible pour eux<sup>9</sup>. » Dans le discours de N. Sarkozy, le vécu partagé ne constitue pas, comme dans celui de S. Royal, le fondement ou le prétexte à une coévaluation de la réalité analysée. Le candidat maintient en effet une claire distinction entre les rôles qui incombent à chacun (« On ne devient pas Président de la République par hasard. (...) C'est un combat qui est très long, c'est le choix d'une vie<sup>10</sup>. ») et se réserve le monopole de l'élaboration des orientations programmatiques : « Je me sens la force, l'énergie et l'envie de proposer une autre vision de la France<sup>11</sup>. » Ce schéma binaire (vécu-réalité) est longtemps resté dominant dans les discours du candidat de l'UMP, l'utopie et la fiction étant écartées au profit d'une appréhension éminemment pragmatique de la politique: « Être de droite, (...) c'est refuser de chercher dans l'idéologie la réponse à toutes les questions, la solution à tous les problèmes<sup>12</sup>. » Mais le discours de N. Sarkozy a évolué au fil de la campagne, prenant progressivement une dimension fictionnelle. Le discours d'investiture du 14 janvier 2007 marque, de ce point de vue, un véritable tournant: le registre se teinte alors de lyrisme (« Français, prompts à détester votre pays et

<sup>9-</sup> N. Sarkozy, invité de l'émission télévisée « À vous de juger », France 2, 30 novembre 2006

<sup>10-</sup> N. Sarkozy, invité du journal télévisé de 20 heures, TF1, 23 novembre 2006.

<sup>11-</sup> N. Sarkozy, « Tout peut devenir possible », entretien exclusif accordé à la presse régionale, 30 novembre 2006.

<sup>12-</sup> N. Sarkozy, discours d'investiture au congrès de l'UMP, 14 janvier 2006.

son histoire, écoutez la grande voix de Jaurès »), le texte s'enrichit de citations littéraires (« Tant qu'il y aura sur la Terre ignorance et misère, des livres de la nature de celui-ci pourront ne pas être inutiles », Victor Hugo, *Les Misérables*); le souci de la réalité s'efface derrière l'évocation d'une France imaginaire et réconciliée (« [La France], c'est le pays qui a fait la synthèse entre l'Ancien Régime et la Révolution, entre l'État capétien et l'État républicain, entre le patriotisme et l'universalisme<sup>13</sup>. »); le candidat recompose enfin sa propre lignée politico-culturelle en invoquant une longue galerie de figures tutélaires (de Henri IV à Jean Moulin, de Georges Danton à Jean Jaurès...). Autant d'indices témoignant d'une volonté de paraître sous un autre jour (« J'ai changé<sup>14</sup> »), même si la caractéristique la plus marquante reste la structure binaire qui fait osciller le discours d'un pôle à l'autre.

## La politique comme fiction

Appliqué à l'ensemble des discours de la campagne présidentielle, le carré permet en définitive d'identifier des parcours distincts pour chacun des candidats et, ainsi, de repérer, au-delà des stratégies électoralistes de brouillage, leurs principales différences. Prenons brièvement encore deux exemples. Le discours de François Bayrou apparaît dominé par la visée utopique d'une France « simple et honnête<sup>15</sup> », délivrée de ses « divisions artificielles »: « Je vous avoue que je n'aime pas beaucoup la bipolarisation. Je la trouve stupide, (...) simpliste, (...) fausse<sup>16</sup>. » « Le vrai nom de la France, le vrai nom de la République en France, c'est ensemble<sup>17</sup>. » Quant au discours de Jean-Marie Le Pen, il procède pour l'essentiel d'une fictionnalisation du politique. La réalité analysée est ainsi reconstruite au filtre d'un véritable roman centré sur la désignation des responsables de la « décadence » de la France, responsables décrits sous les traits d'acteurs grotesques ou de créatures intrigantes: le « système, la bête à deux visages au nom étrange

<sup>13-</sup> N. Sarkozy, discours de meeting, La Réunion, 15 février 2007.

<sup>14-</sup> Ibid.

<sup>15-</sup> F. Bayrou, Le Parisien, 16 février 2007.

<sup>16-</sup> F. Bayrou, discours lors du Conseil national de l'UDF, Paris, 12 novembre 2006.

<sup>17-</sup> Ibid.

et inquiétant d'UMPS<sup>18</sup> »; la « bande des quatre<sup>19</sup> »; « lady Nunuche ou la fée Gribouille » (à propos de S. Royal); « miss Poitou-Charentes<sup>20</sup> ».

### Transcender les clivages idéologiques

Bien sûr, ce carré des modes d'ancrage n'épuise pas toute la densité des discours politiques (pas plus, à ce titre, que la grille de lecture du storytelling, qui à force de tout expliquer, n'explique plus grand-chose...). Mais son utilisation permet tout d'abord d'établir un premier repérage des positionnements généraux des discours. Dans une perspective d'analyse sémiotique, ce travail constitue ainsi le préalable à l'exploration des autres niveaux de production du sens discursif, qu'il s'agisse des perspectives narratives ou des registres passionnels. Par ailleurs, dans un contexte politique où les oppositions traditionnelles tendent de manière persistante à se brouiller, le modèle du carré peut s'avérer utile pour décrypter les prises de position précisément parce qu'il repose sur l'intervention de valeurs fondamentales (le vécu, la fiction, l'utopie, la réalité) qui transcendent les clivages idéologiques. De ce point de vue, son application aux discours actuels des anciens candidats à l'élection présidentielle de 2007 permet de prendre la mesure de l'immuabilité relative des grands principes qui sont au fondement de leurs discours. S. Royal accorde ainsi toujours la primauté au vécu partagé, comme en témoigne son allocution à Dakar en avril 2009: « Vous avez fait l'histoire et vous continuez à la faire et vous l'avez faite bien avant la colonisation, pendant, avant et depuis. Et c'est avec vous que nous allons construire notre avenir. » De même, le discours du président Sarkozy continuait de s'articuler autour du double pôle du vécu partagé et de la réalité analysée, comme en témoigne son discours devant le Parlement réuni en Congrès en 2009: « Comment se fait-il que nous ayons autant de mal dans notre pays à préparer l'avenir? Au fond, comment se fait-il que tous ensemble nous ayons pris tant de retard? (...) J'y ai beaucoup

<sup>18-</sup> Sources AFP, 21 janvier 2007.

<sup>19-</sup>Ibid

<sup>20-</sup> J.-M. Le Pen, discours du projet présidentiel, Le Bourget, 12 novembre 2006.

réfléchi. Je crois que, la crise aidant, le moment est venu de remettre en cause les principes d'une politique qui nous a enfermés dans des contradictions de moins en moins soutenables. »

# LIEUX ET DYNAMIQUES DU POUVOIR

### ÉTAT ET DÉCENTRALISATION

- Les quatre visages de l'État (Rencontre avec P. Rosanvallon)
- L'État en France au début du XXIe siècle (L. Rouban)
- Qui gouverne les politiques publiques ? (Y. Surel)
- Les élites (É. Tran)
- Gouverner à l'heure de la décentralisation (S. Cadiou)
- Acteurs et mobilisations des politiques territoriales (R. Balme et A. Faure)

#### DISSÉMINATION

- Les partis politiques ont-ils (encore) du pouvoir? (F. Sawicki)
- Les groupes d'intérêt (M. Offerlé)
- La construction de l'opinion publique (P. Cabin)
- Quel pouvoir des médias ? (E. Neveu)
- Internet: un nouveau pouvoir? (B. Loveluck)

#### **TRANSNATIONALISATION**

- Élites, une classe internationale (A.-C. Wagner)
- La religion dans les relations internationales : une force mobilisatrice (D. Allès)
- Les ONG évangéliques américaines (S. Fath)
- Le pouvoir des organisations régionales (C. Bouillaud)
- Le pouvoir des organisations internationales (F. Petiteville)

# RENCONTRE AVEC PIERRE ROSANVALLON

# LES QUATRE VISAGES DE L'ÉTAT

Le premier fait massif qui apparaît lorsqu'on étudie l'histoire de l'État est l'extraordinaire développement de son emprise sur la société: l'État a largement débordé sa vocation traditionnelle de maintien de l'ordre (police et armée) pour étendre son action sur l'école, la santé, l'économie, le social, etc. Comment rendre compte de cette expansion quasi universelle?

Quand on analyse l'État, le problème est d'avoir les critères permettant d'expliquer pourquoi sa croissance a été irrésistible dans les sociétés occidentales modernes depuis le xIV<sup>e</sup> siècle. Si l'on se contente d'analyser l'État par secteurs: l'État dans l'économie, l'enseignement, dans le social, dans l'hygiène... si l'on additionne ses domaines d'interventions, on constate un accroissement considérable de son rôle mais on n'a absolument aucun critère qui permet d'en comprendre le ressort. Il me semble plus productif d'analyser l'État à partir des grandes dynamiques du rapport entre celui-ci et la société.

Du point de vue le plus général, l'État peut se définir comme la mise en forme du rapport social qui fait coïncider la population, la loi et le territoire. Faire coïncider ces trois critères, c'est une invention occidentale du xive siècle.

Cette spécificité est très importante à comprendre pour ne pas assimiler le phénomène étatique au phénomène général d'autorité politique ou d'organisation administrative. Dans toute société qui est sortie de la horde ou de la tribu, il y a de l'organisation administrative et de la régulation de l'autorité politique. Mais l'État, ce n'est pas simplement la forme générique de l'autorité politique ou de l'organisation administrative, c'est une forme particulière qui a une histoire et qui se distingue des empires ou des cités. Il n'y a pas d'État chez les Romains, chez les Grecs ni chez les Égyptiens.

Vous voulez dire que dans les empires et dans les cités, ce que l'on appelle l'État n'est qu'une structure politique audessus de la société, mais qui ne l'encadre pas vraiment?

C'est effectivement une structure politique qui organise la « violence légitime », qui peut percevoir de l'impôt mais qui, par exemple, n'est absolument pas organisatrice du droit général. Dans l'Empire romain, il n'y a pas de droit général: il y a un droit romain à Rome mais qui ne s'applique pas à un membre de l'Empire en Gaule. Dans un empire, on a une unité politique et militaire de l'autorité mais en même temps un pluralisme du droit et une diversité considérable des formes d'organisation pratique de la vie administrative. L'histoire de l'État, c'est la constitution sur un même espace et pour toute une population d'une même législation. Cette coïncidence entre droit, territoire et population va définir un type de forme politique nouvelle qui s'appelle l'État moderne.

Cet État moderne apparaît dans trois lieux: l'Angleterre la France et l'Espagne, qui sont les marges ouest du Saint-Empire romain germanique. Dans ces trois pays se constitue peu à peu une forme d'organisation différente qui va donner naissance à l'État-nation moderne.

Et c'est dans cette logique primordiale de coïncidence du droit, du territoire et de la population que l'on trouve le ressort du développement étatique?

Exactement. Car l'organisation du rapport social, ce n'est pas seulement la domination politique d'un groupe mais aussi faire exister sur le long terme la collectivité comme nation. Idée complètement absente chez les Romains ou chez les Égyptiens.

# Comment l'État va-t-il réaliser cette unification entre l'État et la Nation ?

Pour comprendre ce mouvement général, il faut déglobaliser la question de l'État et ne pas le traiter comme concept général. Historiquement, le mouvement s'est réalisé à travers quatre types de fonctions apparues à des époques différentes: la fonction régalienne, la fonction d'instituteur du social, l'État providence et la fonction de régulation de l'économie.

La fonction régalienne se définit par le fait que l'État est organisateur de la violence légitime. Il tire sa puissance et son droit du fait qu'il organise la paix sur le territoire en mettant sur pied la défense extérieure et en empêchant la guerre civile intérieure. C'est la raison pour laquelle la croissance de l'État moderne en France, Angleterre et Espagne se fait au sortir de guerres très longues et très difficiles et se consolide dans l'épreuve de guerres civiles.

Ces fonctions de l'État régalien commencent à se développer à partir des XIIIe et XIVE siècles, et ont pour traits fondamentaux de n'avoir guère varié jusqu'à aujourd'hui. Ce qui a varié c'est la technique dans l'organisation de ces pouvoirs. La grande révolution, c'est la démocratisation et l'uniformisation de ce système. L'uniformisation commence sous la monarchie absolue et la démocratisation se fait avec la Révolution française. L'État se voit contrôlé et produit par la société. C'est la grande révolution dans l'État. L'introduction du gouvernement représentatif au sens large du terme change complètement les modalités. Ce qui est frappant, c'est que cet État régalien n'a guère varié de volume entre le début du XIXE siècle et aujourd'hui.

# La seconde grande figure de l'État, c'est ce que vous appelez l'État « instituteur du social ». De quoi s'agit-il?

Cette deuxième fonction est très différente. Il s'agit de l'organisation par l'État de la cohésion sociale: l'État

producteur de la nation. Il y a une spécificité française. En France, l'État a précédé la société, suivant le mot de Marc Bloch. Donc l'État aura pour préoccupation de faire exister la nation française et la Révolution va donner son plein effet à cette ambition.

C'est une tâche spécifiquement française; dans beaucoup d'autres pays, l'État apparaît comme la conséquence de la collectivité. L'Allemagne, par exemple, se présente d'abord comme une culture sociale et une langue. C'est ensuite que l'on va essaver de faire exister un ensemble politique correspondant à cette réalité sociale et linguistique. En France, au xvIIe siècle, il n'y a pas cette conscience, il n'y a pas d'unité linguistique, il n'y a pas de culture sociale. L'État va produire la nation à travers tout un ensemble de procédure comme l'école, l'unification des poids et mesures, l'intégration des fous et des criminels. L'État français va se servir plus qu'ailleurs de l'école comme un moyen de produire la nation. C'est La Chalotais, un grand pourfendeur des Jésuites au milieu du xvIIIe siècle, qui a écrit le premier en 1763 un livre qui s'appelle Essai d'éducation nationale. Accoler les mots « éducation » et « nationale » était à l'époque une révolution considérable. La Révolution va donner son plein effet à cette ambition. Mirabeau disait « élever nos mœurs et nos habitudes à la hauteur de nos institutions ».

Mais les grandes missions assignées naguère à l'École primaire comme l'unification linguistique, l'amour de la patrie, ne les trouve-t-on pas dans les pays voisins?

Pas de la même façon, car la langue était une donnée de base, ça n'a pas été une conquête comme en France. Il faut attendre le début du xvi<sup>e</sup> siècle, en France, et l'Édit de Villers-Cotterêts pour que la langue française soit imposée dans les actes administratifs. Avant c'était le latin ou les patois. C'est la raison pour laquelle la Révolution a autant insisté sur la destruction des patois. Si le rôle de l'abbé Grégoire est très important pour les historiens,

c'est parce qu'il est à l'origine du fameux rapport sur la façon d'uniformiser la langue et de détruire les patois. Détruire les patois, c'était obliger les habitants du pays à parler la même langue et en parlant la même langue à former une collectivité.

L'État a eu pour tâche de produire la nation en produisant des équivalents généraux entre les hommes. Le premier équivalent, c'est la langue, le deuxième, ce sont les poids et mesures, d'où la très grande importance symbolique sous la Révolution de la réforme métrologique. C'est Lavoisier qui en a eu la charge en introduisant le mètre et le kilo. Il y a aussi une motivation économique: favoriser les échanges. Beaucoup de cahiers de doléances le demandèrent.

Produire la nation, c'est aussi produire la cohésion sociale. Cela s'est joué surtout au XIXº siècle et s'est traduit par l'obsession de réintégrer dans la société ceux qui étaient les symboles de l'exclusion: le criminel et le fou. L'asile et la prison représentent, en terme de population concernée et d'efforts, très peu d'investissement au XIXº siècle. Mais il est frappant de voir que ces populations ont une importance symbolique considérable et pourquoi toutes les sociétés libérales occidentales ont dépensé tant d'énergie, d'inventions, de temps de discussions à traiter ces deux institutions que sont la prison et l'asile. Elles sont en fait le symbole des populations qui sont au centre du projet de requalification sociale.

# Comment s'articule cette fonction d' « instituteur du social » à celle d'État providence?

La troisième fonction est effectivement celle de l'État providence. Mais ce n'est pas un niveau historique se rajoutant au niveau précédent. Il est consubstantiel à l'État régalien. Hobbes définissait l'État comme un « réducteur d'incertitude ». Les hommes de la Révolution française entendaient déjà que l'État de droit soit un État protecteur. Ils ont cherché à étendre les droits. Il faudra

cependant attendre aussi le milieu du xx<sup>e</sup> siècle pour que, avec le développement de la sécurité sociale, le *Welfare State*, l'État providence prenne toute son ampleur.

# Cela n'est-il possible que dans une période de croissance économique?

Dans les faits, oui, et c'est là qu'intervient la quatrième fonction de l'État: celle de la régulation économique. Elle s'est principalement développée après la Seconde Guerre mondiale, avec les politiques keynésiennes. En France, 1945 a été un tournant où l'on a vu se mettre en place successivement des nationalisations de grandes entreprises, la planification, la comptabilité nationale et les politiques de modernisation industrielle. Même si depuis les années 1980, les politiques keynésiennes semblent en recul, on continue de penser que l'on peut agir sur l'économie, qu'elle est une variable d'action que l'on peut manipuler. C'est en ce sens que Keynes a été l'initiateur d'une véritable révolution.

# Mais cet État aux quatre visages a du mal aujourd'hui à assumer pleinement toutes les fonctions de protection sociale, de cohésion, sans doute à cause des contraintes économiques?

L'État est en crise mais on a trop présenté cela comme une question économique, à partir des problèmes posés par la maîtrise des dépenses de santé, l'équilibre des régimes de retraites, etc. La difficulté est à mes yeux surtout d'ordre philosophique. Le développement de l'État providence est lié à une représentation du social où l'État doit intervenir dans la sphère privée (la maison, les relations sexuelles, etc.) pour assurer son rôle sanitaire et social. C'était le cas avec la révolution pasteurienne. Cette conception qui est encore la nôtre contribue au maintien d'un fort interventionnisme. Face au sida par exemple, la demande de consolidation de l'État hygiéniste est unanime. C'est un puissant vecteur de légitimation de l'intervention publique.

Mais la pensée de la solidarité est en panne. On ne sait plus quelles règles organisaient la « dette sociale ». Nous sommes conduits à reconsidérer la gestion des aléas. Les procédures assurantielles classiques articulées avec des politiques d'assistance ne suffisent plus. Le problème n'est plus seulement de gérer l'insertion. L'État providence se confond de plus en plus avec l'État instituteur du social. Produire de la cohésion sociale, réduire l'exclusion, insérer les individus dans la société (problème de la citoyenneté), tels sont les défis qui se présentent à nous.

Propos recueillis¹ par Jean-François Dortier

<sup>1-</sup> Entretien publié pour la première fois dans le magazine Sciences Humaines en novembre 1992.

# Luc Rouban

# L'ÉTAT EN FRANCE AU DÉBUT DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

our apprécier la réalité du pouvoir de l'État en France, deux idées reçues sont à éviter. La première consiste à voir dans l'État une machine parfaitement intégrée ou encore la concrétisation de l'idéal type bureaucratique tel que l'avait défini le sociologue Max Weber. Longtemps unifiées par des origines sociales communes, les élites de l'État se sont fragmentées et se sont concurrencées à partir des années 1980. Dans tous les pays européens, le personnel politique a cherché à prendre le contrôle de la haute fonction publique, souvent par l'entremise de la réforme gestionnaire de l'État. En France, il existe des différences considérables dans les carrières ou les représentations des fonctionnaires et chaque secteur ministériel a sa propre culture. La France est l'un des rares pays à avoir construit sa fonction publique en « corps » distincts. Il en résulte un univers administratif fragmenté et cloisonné et des effets de socialisation contrastés<sup>1</sup>.

L'autre idée reçue à éviter est de considérer que l'État serait en pleine désintégration, qu'il aurait perdu sa souveraineté face à la mondialisation économique ou à l'Europe et qu'il ne serait plus qu'un des partenaires d'une « gouvernance » polycentrique. Au mythe de l'État fort, tout-puissant, il est en effet tentant d'opposer l'image d'un État débile, dépendant étroitement des accords passés avec les groupes d'intérêts, publics ou privés, dont l'action reste toujours conditionnée par des « arrangements » pratiques, hors normes. Cette idée reçue laisse la porte ouverte à toutes les imprécations populistes. La crise financière de 2008 a réactivé des argumentaires déjà bien développés dans les années 1930: l'intérêt général serait

<sup>1-</sup> L. Rouban, La Fonction publique, La Découverte, coll. « Repères », 3e éd., 2009.

pris en otage par des tricheurs qui ne veulent pas subir comme les autres les effets de la crise, élus, fonctionnaires, syndicats, privilégiés en tous genres que certains ne cessent de dénicher.

Que l'on fasse sienne l'une ou l'autre idée reçue, l'État n'inspire que des commentaires critiques. Pour les uns, il fait figure aujourd'hui d'archaïsme typiquement français ou de mécanisme de reproduction pour une élite incapable de s'adapter à son environnement. Les énarques non seulement commandent l'appareil d'État mais envahissent le secteur privé et soumettent au même modèle culturel l'ensemble des activités économiques. Pour les autres, la constitution de réseaux et de communautés permet de contourner la présence de l'État et des intérêts qu'il représente.

La difficulté tient évidemment dans les deux cas au fait d'établir des projections sur l'avenir à partir d'une conception étroite de l'État, réduit au seul appareil bureaucratique. Or, en France, plus qu'ailleurs, l'État a servi de cadre à la construction démocratique. L'État n'est pas seulement au fondement des régimes politiques qui se sont succédé au cours des siècles, il organise l'espace public tout entier: à travers la mise en place du service public ou la reconnaissance des qualifications par les diplômes d'État. L'État influe jusqu'à la hiérarchie sociale: le statut d'agent de l'État constitue en effet un critère de distinction sociale qui ne se retrouve pas dans les autres démocraties occidentales.

Aussi l'État a-t-il toujours été en France un enjeu de pouvoir. Il est particulièrement significatif que tous les mouvements révolutionnaires qu'a connus la France depuis la Révolution de 1789 n'aient pas cherché à renverser le pouvoir étatique mais se soient accompagnés de plans ambitieux de réforme administrative. En 1848, l'un des premiers soucis de la Seconde République est de créer une École nationale d'administration! La Constitution de la Ve République adoptée en 1958 instaure un pouvoir d'État démocratique², c'est-à-dire une combinaison originale entre la souveraineté populaire et le pouvoir tutélaire de l'État sur la société.

<sup>2-</sup> J.-L. Quermonne, L'Appareil administratif de l'État, Seuil, 1991.

### Une remise en cause radicale

Depuis les années 1970, la fonction de régulation sociale de l'État fait cependant l'objet d'une remise en cause radicale.

On connaît la liste des facteurs censés limiter le champ d'action de l'action étatique: le développement des pouvoirs locaux depuis la décentralisation de 1982, l'intégration européenne, les contraintes exercées sur l'économie nationale par les flux de capitaux internationaux. À cela s'ajouterait une transformation des formes de mobilisation collective: dans le domaine social en particulier, l'intervention étatique reculerait devant l'action des associations et des réseaux d'entraide. Nous assisterions également au sein des sociétés postindustrielles à l'éclatement des régulations sociales et à la définition par les acteurs individuels d'une nouvelle sphère d'intérêt privés ou collectifs échappant aux contraintes étatiques.

Une autre remise en cause du pouvoir étatique est intervenue avec les théories néolibérales développées au cours des années 1970 et 1980. Ces théories tendaient à dénoncer les méfaits économiques de l'interventionnisme et à condamner l'État-providence pour son immoralité et son indifférence au mérite personnel. La Grande-Bretagne, durant les années Thatcher (1979-1990), et les États-Unis, durant les années Reagan (1980-1988), ont alors servi de modèle pour un État minimum, c'est-à-dire qui limite son domaine d'intervention à ses fonctions régaliennes: la sécurité, la justice, la défense, la diplomatie. Si le débat néolibéral a vite tourné court en France, il n'en demeure pas moins vrai qu'une idéologie de l'État minimum y a pris racine. Cette idéologie dépasse le clivage droite/gauche. La conception de l'État qu'elle sous-tend repose sur des principes d'organisation qui peuvent être en effet tirés indifféremment sur le répertoire idéologique de la droite (réduire les dépenses publiques, accroître l'efficience de l'intervention) ou sur celui de la gauche (donner davantage de pouvoir à la périphérie - syndicats, collectivités locales... -, accroître l'efficacité de l'intervention). Au début du xxie siècle, il semble qu'un consensus soit intervenu en France pour limiter l'intervention de l'État dans le domaine économique (l'euro témoigne ainsi d'une certaine perte de souveraineté) mais, en revanche, pour préserver sa fonction de redistribution et de

protection sociale. Le service public reste à ce titre une valeur forte en France<sup>3</sup>. Cette double contrainte enferme évidemment les réformateurs, notamment de gauche, dans des marges de manœuvre étroites puisqu'ils doivent toujours dépenser beaucoup dans un univers qui se libéralise.

Par ailleurs, la limitation du champ d'action de l'État s'est accompagnée d'importantes mutations dans le mode d'élaboration des politiques publiques<sup>4</sup>.

• Les principes de légitimation des politiques publiques ont été ébranlés. Cette légitimation reposait en effet traditionnellement sur le culte de la décision, d'une part, et le principe du pouvoir unitaire, d'autre part.

Le culte de la décision se traduit concrètement par une tendance des hauts fonctionnaires à privilégier dans la conception des politiques publiques la rigueur intellectuelle sur les moyens réellement mis en œuvre; à dévaluer la compétence technique et le savoir-faire des professionnels de terrain; à ne consacrer que de faibles moyens au contrôle externe et à l'évaluation des politiques publiques<sup>5</sup>.

Le principe du pouvoir unitaire, quant à lui, renvoie principalement à la mission pédagogique que l'État s'est assigné à l'égard de la société. Cette mission s'est incarnée dans la figure de l'instituteur de la III<sup>e</sup> République.

Sur ces deux points, des transformations sont intervenues qui appellent davantage de contrôle et de justification: d'une part les controverses politiques ne portent plus seulement sur le fonctionnement des institutions mais s'étendent aux domaines de la science et de la technologie. D'autre part, les frontières entre la sphère des intérêts privés et celle des intérêts publics tendent à s'effacer du fait de l'évolution de la famille, de l'école, des politiques de santé, etc. Enfin, l'argument éthique prend une place croissante dans la décision comme en témoignent les débats sur la bioéthique.

<sup>3-</sup> L. Rouban (dir.), Le Service public en devenir, L'Harmattan, 1999.

<sup>4-</sup> L. Rouban, Le Pouvoir anonyme, Presses de Sciences Po, 1994.

<sup>5-</sup> L. Rouban, La Fin des technocrates?, Presses de Sciences Po, 1998.

• L'échange politique s'est modifié. Celui-ci concerne la rencontre entre l'offre de l'État et la demande de biens et de services publics des individus.

Du côté de la demande politique, tout d'abord, on observe l'apparition de nouveaux acteurs, groupes d'intérêts publics ou privés, autorités locales, associations, réseaux sociaux, qui savent mobiliser le débat médiatique. La définition des politiques publiques exige par conséquent beaucoup plus de négociations. Pourtant, les décisions parcellaires ou élaborées dans l'urgence tendent à remplacer l'intervention de longue durée. C'est notamment le cas dans le domaine social où face au chômage et à l'exclusion, la politique sociale se réduit à la mise en place, au coup par coup, de dispositifs d'aide. La nature même de la demande politique a subi des distorsions: les exigences d'efficacité immédiate et le suivi de la mise en œuvre se sont substitués à l'élaboration de programmes d'action à long terme. La France est devenue à bien des égards une démocratie utilitariste où la confiance dans les autorités dépend de leur capacité à satisfaire des demandes particulières.

Du côté de l'offre, force est de constater une transformation progressive du rôle assuré par les fonctionnaires. Ceux-ci sont de moins en moins appelés à appliquer des règles et de plus en plus à offrir un service professionnalisé, impliquant une prise en charge plus autonome de chaque dossier. Les fonctions de médiation se sont ainsi déplacées des hommes politiques vers les services administratifs, ce qui alimente à la fois le sentiment d'une « crise du politique », dont les pratiques traditionnelles sont remises en cause, et des tensions professionnelles fortes chez les fonctionnaires (notamment les enseignants)<sup>6</sup>. On demande moins aux hommes politiques nationaux de jouer les médiateurs entre les intérêts particuliers et l'intérêt général que d'assurer la cohérence de l'action publique et d'agir en gestionnaires du long terme.

• La déprofessionnalisation des politiques publiques est la troisième mutation de l'action publique. Celles-ci sont de plus en plus rarement l'objet d'une définition unilatérale par une profession dominante dans chaque secteur d'activité. C'est ici

<sup>6-</sup> M. Chauvière, Trop de gestion tue le social, essai sur une discrète chalandisation, La Découverte, 2007.

que la construction européenne joue un rôle décisif, mettant les administrations en position d'arbitre dans des négociations commerciales ou techniques où sont confrontés des intérêts divergents. C'est notamment le cas de la définition des normes en matière de pollution industrielle. À cela s'ajoute le processus de « déterritorialisation »: les politiques publiques tendent de moins en moins à s'élaborer dans le cadre d'une réalité locale étroitement définie. Les collectivités locales s'insèrent dans des réseaux économiques transnationaux. On voit ainsi que les régions ont des contacts directs avec les institutions européennes. La santé financière des communes dépend des investissements réalisés par des entreprises multinationales. Les notables locaux perdent le contrôle de la situation... et l'État reprend la main dans un jeu de pouvoir qui a changé d'échelle.

# La recomposition du pouvoir

La transformation du cadre d'action de l'État signifie-telle un déclin du pouvoir de l'État? Certes, la liste de tous les domaines de compétence dont il s'est dégagé est particulièrement longue. À titre d'exemple, l'État a renoncé à la poursuite d'une politique industrielle. Mais il en est d'autres où son action est plus sensible que jamais (la lutte contre le chômage et l'exclusion), en partenariat avec d'autres acteurs publics ou privés. Est-ce donc dans cette idée de partenariat que résiderait le fin mot de l'évolution? On peut en douter car celui-ci a toujours existé. L'idée de « gouvernance » n'est pas nouvelle<sup>7</sup>. Sous le Second Empire, puis sous la III<sup>e</sup> République, l'État s'est associé aux entrepreneurs et aux notables locaux pour assurer le développement économique et les réseaux ferroviaires. La législation de portée nationale continue d'exister, voire de proliférer, si l'on s'en tient à la multiplication récente des lois et des actes réglementaires. Les contrats conclus entre l'État et les collectivités locales, dans le domaine de l'aménagement du territoire notamment, sont de plus en plus élaborés, mais il s'agit toujours de contrats d'adhésion laissant une faible marge de manœuvre aux interlocuteurs locaux. La construction

<sup>7-</sup> J. Chevallier, L'État post-moderne, LGDJ, 3e éd., 2008.

européenne repose elle-même sur des accords, mais toujours soumis à des clauses de sauvegarde de l'intérêt national, qu'il s'agisse de limiter le recrutement des fonctionnaires participant aux fonctions de souveraineté ou de définir les modalités d'application de l'accord de Schengen sur l'entraide communautaire en matière de police.

On a longtemps pensé que la stabilité que connaît l'Europe occidentale depuis un demi-siècle reléguerait certaines des fonctions régaliennes de l'État (la sécurité du citoyen et la défense du territoire) au second plan. La multiplication des attentats terroristes non seulement révèlent la réalité de l'État gendarme mais témoignent aussi de sa forte légitimité. De même, la remise en cause de l'interventionnisme de l'État dans l'économie tend à faire oublier les prérogatives que conserve l'État dans des domaines stratégiques comme le nucléaire. Cet « oubli » est particulièrement le fait de ceux pour qui l'action publique n'est qu'une suite d'arrangements négociés. La concentration des moyens de la guerre technologique, qui ne sont guère susceptibles d'appropriations collectives ou privées, associée à la concentration des élites que représentent l'armée, les grands corps administratifs ou techniques, fait toujours de l'État une redoutable machine de pouvoir. Dans les années 2000, on a vu ainsi apparaître aux États-Unis, considérés comme le modèle classique de pays à « État faible », une communauté bureaucratique du renseignement particulièrement redoutable.

Le redéploiement des objets de l'intervention ou de la diversification des moyens de cette intervention ne touche donc pas en profondeur le pouvoir de l'État. Celui-ci a démontré d'ailleurs au cours des trente dernières années une grande capacité d'adaptation. L'appareil d'État a fait face à la décentralisation, à la construction européenne, à la transformation de l'univers professionnel et culturel de la fonction publique sans qu'une crise grave en ait résulté. Il est particulièrement significatif que la politique de modernisation de l'administration ne se soit pas modelée sur les solutions libérales les plus radicales lancées en Australie, au Canada, au Royaume-Uni et favorables au retrait de l'État. La réforme de l'État est restée modérée en France car elle a été très largement contrôlée par

la haute fonction publique, notamment par l'inspection générale des Finances et la Cour des Comptes<sup>8</sup>.

La décentralisation comme la construction européenne ont certes réorienté le pouvoir de l'État. Sans doute s'agit-il plus d'un pouvoir d'arbitrage, d'influence, voir d'animation<sup>9</sup> que d'un pouvoir de décision unilatérale. Mais la substitution de moyens d'action financiers ou techniques à des moyens d'action purement juridique n'est pas le signe d'un affaiblissement du pouvoir. La possibilité de laisser jouer, voire de susciter la participation des acteurs économiques et sociaux (individus, entreprises, associations) se révèle être bien plus efficace que l'édiction d'une réglementation déconnectée de la réalité. L'impulsion donnée par exemple aux projets de quartiers dans les villes permet de faire découvrir aux usagers leurs marges d'initiative et de les associer plus étroitement à la réalisation des objectifs. On retrouve ici, mais sous une forme rénovée, la fonction pédagogique de l'État.

Si l'on juge l'évolution du pouvoir de l'État à son efficacité intrinsèque, on ne peut conclure au déclin sauf à considérer que le niveau des attentes formulées par les usagers n'a cessé d'augmenter et reste potentiellement infini. Certes, la lutte contre le chômage est difficile, le maintien de la cohésion sociale paraît être une gageure, mais rien ne permet d'affirmer que les collectivités locales, les entreprises privées ou les associations, agissant seules, seraient plus efficaces sur ce terrain. Les enquêtes montrent que si la confiance dans le personnel politique s'est effondrée, celle placée par les citoyens dans les grands services publics reste très élevée<sup>10</sup>. Et si l'Europe a instrumentalisé l'État, il apparaît également que l'État a su instrumentaliser l'Europe pour moderniser son secteur public ou faire avaliser les politiques libérales d'ouverture à la concurrence.

<sup>8-</sup> L. Rouban, «L'État à l'épreuve du libéralisme: les entourages du pouvoir exécutif de 1974 à 2012 », Revue française d'administration publique, 142, 2012/2.

<sup>9-</sup> J. Donzelot et P. Estèbe, L'État-animateur, essai sur les politiques de la ville, éd. Esprit, 1994.

<sup>10-</sup> Voir notamment les résultats du Baromètre Confiance du Cevipof: « La confiance dans tous ses états: les dimensions politique, économique, institutionnelle, sociétale et individuelle de la confiance », *Cahiers du Cevipof*, 54, juillet 2011. <a href="http://www.cevipof.com/fr/les-publications/les-cahiers-du-cevipof/bdd/publication/827">http://www.cevipof.com/fr/les-publications/les-cahiers-du-cevipof/bdd/publication/827</a>.

### La nature de la crise actuelle

Le débat sur le pouvoir de l'État doit prendre en considération deux dimensions indépendantes l'une de l'autre.

La première est celle du pouvoir politique. En ce sens, l'État dans la France du xxie siècle ne connaît pas la crise qui fut la sienne dans les années 1930. Ni le cadre constitutionnel ni le fonctionnement des institutions ne sont remis en cause. Sur le plan sociologique, la forte mobilité des élites française entre le secteur public et le monde des entreprises est le signe d'une grande capacité d'adaptation, sans doute cynique, mais assez efficace pour rapprocher l'État de la vie économique et financière internationale.

La seconde dimension est celle de la capacité d'action. La crise économique de 2008 a considérablement réduit les capacités budgétaires de l'État, rappelant les heures noires de la monarchie<sup>11</sup>. Alors que la crise pousse à l'inflation des demandes, l'offre venant de l'État se raréfie et les conditions de travail des fonctionnaires se dégradent. Il faut donc procéder à des choix et hiérarchiser les politiques publiques en remettant à plat toute la structure de l'intervention publique. Par exemple, la réduction des moyens pousse à revenir sur la décentralisation telle qu'elle fut conçue par la gauche des années 1982-1983 au profit d'une recentralisation des pouvoirs autour de l'État et de quelques grandes collectivités, régions et métropoles. De la même façon, la crise génère une demande d'autorité et de régulation de la société « par le haut », qui vient paradoxalement renforcer la figure de l'État dans son pouvoir régalien. La crise pousse donc à retrouver un État-gendarme propice aux thèses libérales, conservatrices voire populistes.

Le problème tient au fait que les débats lancés dans les années 1990 sur la « nouvelle action publique » ont fait long feu avec la crise économique. L'État n'a pas été remplacé par des réseaux interactifs d'acteurs. Les illusions sur la gouvernance comme sur la démocratie participative se sont dissipées avec la fin de la grande distribution budgétaire. Il reste néanmoins que la crise ravive la question de la légitimation de l'État: les prélèvements fiscaux sont-ils efficaces et bien utilisés? Le

<sup>11-</sup> P.-F. Gouiffès, L'Âge d'or des déficits, 40 ans de politique budgétaire française, La Documentation française, coll. « Les études », 2013.

chantier de l'évaluation des politiques publiques est loin d'être achevé.

Une légitimation nouvelle du pouvoir de l'État impose par ailleurs une recomposition de ses bases sociales. La gestion publique moderne sépare les élites dirigeantes des administrateurs chargés des tâches techniques et de l'expertise. En interne, il devient difficile de justifier une hiérarchie reposant principalement sur le prestige du corps d'appartenance ou le passage par les grandes écoles. Une nouvelle pratique de l'État supposerait une explicitation des bases sociales sur lesquelles s'appuie chacune de ses fonctions. Comment justifier en interne des carrières très différentes? Comment justifier aux yeux des citoyens l'absence de diversité sociale des élites produite par l'État? Quelle priorité accorder aux fonctions régaliennes? Comment articuler la décision d'ordre politique avec l'analyse des experts? Voilà les questions auxquelles l'État est confronté désormais.

# YVES SUREL

# QUI GOUVERNE LES POLITIQUES PUBLIQUES?

es politiques publiques semblent devenues tout à la fois la forme privilégiée de l'action politique comme le prisme par lequel sont jugés les acteurs politicoadministratifs. Dans les sociétés contemporaines, les débats politiques, les mobilisations collectives et les controverses médiatiques portent en effet le plus souvent sur des enjeux de politiques publiques. Comment relancer la croissance et sauvegarder l'emploi? Quelles sont les réformes sociales prioritaires? Doit-on procéder dès maintenant à la transition énergétique et, si oui, avec quelles modalités et selon quel rythme? Ce sont là autant de questions qui suscitent débats, actions collectives et processus de décision. Les effets attendus de ces politiques sont également constamment anticipés, évalués et discutés. Non seulement pour ce qu'ils disent de l'évolution sociale plus ou moins pilotée par l'État ou par toute autre autorité politique, mais aussi parce qu'ils participent du jugement formulé sur les acteurs eux-mêmes. Ainsi, la publication régulière des rapports de l'OCDE sur le niveau scolaire des élèves à différents degrés du système éducatif, les rapports Pisa (Program for International Student Assessment), sont désormais l'occasion de débats récurrents sur l'évolution sociale et culturelle des pays évalués, sur les qualités et défauts des politiques conduites, mais également sur les pistes de réforme envisageables pour les acteurs gouvernementaux. D'une certaine façon, les politiques publiques sont ainsi désormais la manifestation la plus visible du pouvoir politique.

Cette assertion n'est cependant ni nouvelle ni originale, les politiques publiques étant en effet depuis longtemps au cœur des travaux de sciences sociales, en particulier de science politique, interrogeant les formes d'intervention de l'État. Ainsi,

dans son ouvrage classique sur les logiques de décision et les élites aux États-Unis, Who Governs?, Robert Dahl analysait déjà les ressorts du pouvoir en s'interrogeant sur l'identité des acteurs qui orientaient à New Haven les décisions publiques dans différents domaines<sup>1</sup>. Sa conclusion majeure, conforme à une vision conventionnelle de la démocratie, mettait en avant le pluralisme des acteurs et procédures de gouvernement. Plus récemment, Jacob Hacker et Paul Pierson ont interrogé à leur tour les logiques de pouvoir aux États-Unis par le biais des évolutions majeures des politiques publiques sur les trente dernières années, mais pour en tirer une conclusion différente. insistant ici sur la concentration de l'influence et de la décision au profit d'une minorité d'individus et de groupes sociaux<sup>2</sup>. Enfin, autre exemple d'analyse classique, Fritz Scharpf, étudiant notamment le poids pris par les institutions européennes, a pu établir que les acteurs publics seraient désormais légitimés plus par les résultats perçus de leurs actions que par les dynamiques ou procédures démocratiques qui les désignent et les contrôlent3.

S'interroger sur l'identité des acteurs qui élaborent les politiques publiques, c'est donc analyser les formes contemporaines du pouvoir politique et ses principales transformations. C'est tenter de qualifier le poids de certains groupes, les dynamiques propres à certaines administrations et institutions ou encore l'influence qu'exercent concrètement les acteurs démocratiquement élus. Pour le dire autrement, est-ce le Parlement, la Commission européenne ou les syndicats qui font les politiques publiques? Y a-t-il toujours ce pluralisme essentiel souligné par Dahl ou au contraire monopolisation de la décision par des groupes privés ou certains acteurs politico-administratifs? Et, enfin, dans quelle mesure les politiques publiques déterminent-elles les élections et les mobilisations collectives?

Les travaux récents de science politique offrent une vision relativement convergente souvent résumée par l'idée d'un passage du gouvernement à la gouvernance. Cette analyse repose

<sup>1-</sup> R. Dahl, *Who Governs*?, Yale University Press, 2005 (2° édition); édition française, *Qui gouverne*? Armand Colin, 1971.

<sup>2-</sup> J. Hacker, P. Pierson, Winner-Take-All Politics, Simon & Schuster, 2011.

<sup>3-</sup> F. Scharpf, Gouverner l'Europe, Presses de Sciences Po, 2000.

schématiquement sur trois propositions majeures: une démonopolisation des fonctions de gouvernement, une privatisation partielle de la décision, une dépolitisation de l'action publique.

## Une démonopolisation des fonctions de gouvernement

Même s'il s'agit d'une vision générale quelque peu idéalisée, l'État est souvent perçu comme l'organisation qui gouverne les politiques publiques. Conformément à une analyse historique mise en avant notamment par Norbert Elias, l'État se serait en effet progressivement constitué en monopolisant des fonctions essentielles de gouvernement, en particulier le pouvoir fiscal et le pouvoir policier<sup>4</sup>. Pour attester de cette prévalence, l'un des indicateurs souvent pris est le niveau atteint par les dépenses publiques que l'OCDE évalue par exemple actuellement à 45 % environ du PIB dans ses États-membres.

Cependant, comme le montre presque quotidiennement le débat public en France, les capacités budgétaires de l'État paraissent moindres à présent. D'abord en raison d'un niveau d'endettement qui interdit toute marge de manœuvre effective des acteurs politico-administratifs, mais également parce que ces dépenses publiques ont connu une érosion importante depuis une vingtaine d'années (elles représentaient plus de 50 % du PIB au sein de l'OCDE en 1990). Au-delà même du critère financier, les analystes soulignent surtout que ces mêmes fonctions de gouvernement isolées par Elias ont été progressivement enlevées à l'État pour être transférées à d'autres institutions placées souvent à d'autres niveaux de gouvernement. Ces logiques de transfert s'exercent « par le bas » avec les processus de décentralisation qui confèrent aux collectivités locales des compétences sans cesse plus étendues en matière d'éducation, de transports ou d'aide sociale. Elles se font également « par le haut », dans la mesure où nombre de réglementations sont aujourd'hui élaborées par des acteurs supranationaux. C'est le cas notamment de l'Union européenne, qui dispose d'un pouvoir normatif désormais essentiel dans de nombreux domaines, ou encore des organisations internationales, comme le Fonds monétaire international (FMI), qui peut

<sup>4-</sup> N. Elias, La Dynamique de l'Occident, Pocket, 2003.

conditionner ses prêts à des États-nations en difficulté au respect de certaines injonctions de réforme.

La conclusion qui en est tirée dessine par conséquent un paysage institutionnel nouveau du gouvernement des politiques publiques, fragmenté et concurrentiel, plus aucune politique publique n'étant élaborée systématiquement au niveau national par des acteurs étatiques. Pour reprendre l'exemple de l'éducation, on a pu constater ces derniers temps que des enjeux aussi concrets que les rythmes scolaires mettaient en relation les acteurs centraux avec les collectivités locales, les uns et les autres faisant appel à des rapports internationaux ou à des expériences étrangères pour justifier leurs préférences. Le gouvernement du système éducatif est ainsi devenu une illustration de ce que l'on appelle parfois la gouvernance multiniveaux.

## Une privatisation partielle de la décision

Ce même exemple des rythmes scolaires appelle une autre série de remarques. Dans un tel cas, ce ne sont pas en effet uniquement les acteurs publics qui interagissent, mais également des acteurs privés, en l'occurrence les parents d'élèves et leurs organisations représentatives, qui vont tâcher d'infléchir les options prises au niveau central comme au niveau local. Ce que révèle ainsi cet exemple, c'est que le gouvernement des politiques publiques n'est pas non plus monopolisé par les acteurs politico-administratifs, mais qu'il laisse une place plus ou moins importante à des individus ou à des groupes sociaux concernés et diversement mobilisés.

C'était déjà largement ce que soulignait Robert Dahl dans l'ouvrage précité, son analyse des formes de pouvoir dans la ville de New Haven insistant sur le fait que les acteurs privés étaient constamment présents, même si leur influence était inégale sur les différentes politiques publiques étudiées (les acteurs économiques étant par exemple présents dans les décisions relatives aux infrastructures de la ville). Plus généralement, l'analyse des politiques publiques met souvent en avant le fait que les problèmes à traiter comme les décisions prises sont définis par l'effet des relations plus ou moins conflictuelles entretenues par ce que Hank Jenkins-Smith et Paul Sabatier ont

pu appeler des « coalitions de cause<sup>5</sup> ». Ainsi, dans le cas de l'adoption du mariage pour tous, en 2013, la variété des positions a donné lieu à la mobilisation plus ou moins conjointe d'individus et de groupes cherchant à infléchir la position gouvernementale. L'élaboration comme la mise en œuvre des politiques publiques sont ainsi également la conséquence de l'investissement d'acteurs privés lancés dans des stratégies plus ou moins organisées et pacifiques d'influence.

Ce poids des acteurs privés est en outre souvent reconnu, codifié voire souhaité par les acteurs politico-administratifs. Ainsi, dès les années 1970-1980, des chercheurs comme Philippe Schmitter mirent en avant le fait que les politiques publiques étaient assez largement gouvernées par les partenaires sociaux, patronat et syndicats, dans le cadre de ce qu'il qualifiait de néo-corporatisme<sup>6</sup>. Comme on le voit avec la question des intermittents du spectacle, un certain nombre de réglementations ou de dispositifs sont d'ailleurs encore aujourd'hui définis dans le cadre d'un dialogue social formalisé et soutenu par l'État.

Toutefois, sur ce point également, les travaux récents tendent à souligner une évolution progressive, qui verrait les acteurs privés jouer un rôle accru dans la définition des politiques publiques. Par l'effet notamment d'un néo-libéralisme promu par certains intellectuels et par des acteurs politiques<sup>7</sup>, l'État serait voué à transmettre progressivement certaines de ses fonctions à des acteurs privés jugés plus efficaces en raison de leur expertise et de l'absence d'exigence électorale. L'une des manifestations de cette évolution tient par exemple au développement de ce que l'on désigne comme les partenariats public-privé. Par le biais de dispositions contractuelles, des acteurs publics peuvent en effet parfois confier des missions ou des fonctions particulières à des entreprises, pour la construction d'un hôpital ou la gestion d'une autoroute. De la même façon, il arrive souvent désormais que certaines politiques soient cogérées ou partagées par des administrations et

<sup>5-</sup> H. Jenkins-Smith, P. Sabatier, Policy Change and Learning, Westview Press, 1993.

<sup>6-</sup> G. Lehmbruch, P. Schmitter, Patterns of Corporatist Policy-Making, Sage, 1982.

<sup>7-</sup> On cite souvent ici en exemple l'aphorisme célèbre de Ronald Reagan: « L'État n'a pas la solution à vos problèmes, l'État est le problème. »

des associations ou des organisations non gouvernementales (ONG), comme c'est le cas par exemple pour certaines politiques de développement. Cette tendance à la privatisation (au sens large) de l'action publique est cependant souvent critiquée, non seulement parce qu'elle remet en cause les logiques classiques du service public et du contrôle démocratique, mais aussi parce qu'elle se révèle souvent coûteuse et inégalement efficace.

## Une dépolitisation de l'action publique

En liaison avec cette privatisation partielle du gouvernement des politiques publiques, une dernière tendance lourde est parfois soulignée, à savoir une dépolitisation accrue des processus de décision. Dans une vision conventionnelle de l'État et du gouvernement, c'est en effet à ce dernier que sont confiées en apparence la définition et l'exécution des politiques publiques. L'article 20 de l'actuelle Constitution française dispose ainsi que « le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation ». La démocratie représentative suppose dès lors que les acteurs politiques élus puissent disposer du pouvoir de décision grâce au transfert de la souveraineté populaire opéré par les élections.

L'observation concrète des politiques publiques a cependant très tôt conduit à nuancer cette proposition initiale. D'abord parce que les politiques publiques sont caractérisées par une inertie, inégalement importante selon les cas, mais qui fait bien souvent des acteurs politiques « des héritiers plus que des décideurs » selon l'expression de Richard Rose<sup>8</sup>. Ainsi, les gouvernements français ont-ils été conduits ces dernières années, quelle que soit leur couleur politique, à réformer progressivement les systèmes de retraite. Ensuite, parce que le capital politique dont disposent les gouvernants élus est concentré dans des phases ou circonstances très précises. Évoquant l'existence de « fenêtres politiques » à l'exemple des fenêtres de tir, John Kingdon a par exemple montré que les capacités décisionnelles et réformatrices des gouvernements sont souvent attachées à des circonstances politiques

<sup>8-</sup> R. Rose, Inheritance in Public Policy, Yale University Press, 1994.

favorables, généralement brèves, qui résultent d'une alternance électorale<sup>9</sup>. L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République en 1981, qui ouvrit une séquence réformatrice importante, peut être vue comme un exemple de fenêtre politique.

Mais, au-delà même de ces nuances, ce que montrent plusieurs travaux récents, c'est que les acteurs politiques, pour des raisons déjà partiellement évoquées, tendent à perdre la maîtrise du gouvernement effectif des politiques publiques. Dans un monde globalisé, les acteurs politico-administratifs sont placés en effet dans un jeu compétitif qui leur échappe assez largement, soit que les problèmes dépassent leur champ de compétences (réchauffement climatique), soit que la régulation soit préemptée par d'autres acteurs publics et privés. La définition des politiques publiques paraît dès lors s'éloigner de plus en plus de la scène électorale, ce qui nourrit les diagnostics soulignant l'existence sans cesse plus large d'un déficit démocratique.

Comme on le voit, il n'est donc pas aisé de répondre simplement à la question de savoir qui gouverne les politiques publiques. Non seulement parce que les processus de décision sont nécessairement pluralistes, complexes et divers d'une politique à une autre, mais aussi parce que les évolutions récentes tendent à rompre avec des pratiques jusque-là éprouvées et institutionnalisées en nourrissant démonopolisation, privatisation et dépolitisation. La gouvernance des politiques publiques aurait ainsi remplacé le gouvernement au sens classique, même si ces tendances sont aussi contestées, critiquées et partiellement réversibles, comme l'ont montré brièvement les plans de relance adoptés par les gouvernements en 2008 pour lutter contre les effets de la crise financière.

<sup>9-</sup> J. Kingdon, Agendas, Alternatives, and Public Policies, Harper Collins, 1984.

# ÉMILIE TRAN

# Les Élites

**9** élite ou les élites, singulier ou pluriel? Telle est la question – classique – que l'on se pose au premier abord, et à propos de laquelle le sociologue et économiste italien Vilfredo Pareto (1848-1923) a montré qu'il était pratiquement impossible de trancher. En effet, sa double conception du terme « élite », qui apparaît dans Les Systèmes socialistes (1902-1903) et le Traité de sociologie générale (1916), est fondée sur deux définitions distinctes de ce mot, l'une à caractère général, l'autre d'application plus restreinte. Dans la première, il désigne ceux qui sont les meilleurs dans leur domaine d'activité (notion d'excellence), par opposition aux individus moyens qui, sans être pour autant dépourvus de qualités, ne se distinguent en rien de la grande masse de leurs semblables. On parlera ainsi de « l'élite ouvrière », de « l'élite militaire » ou encore de « l'élite sportive ». Il y a donc autant d'élites que de domaines d'activités et Pareto de rajouter que toutes « (c)es élites n'ont rien d'absolu; il peut y avoir une élite de brigands comme une élite de saints », ce qui enlève au terme « élite » toute connotation normative. Dans la seconde définition, le mot « élite » renvoie à tous ceux qui composent un groupe minoritaire occupant une place supérieure dans la société (notion de prééminence) du fait de leur naissance, de leurs mérites, de leur culture ou de leur richesse. L'élite est donc ici assimilée à une catégorie sociale dans laquelle il faut distinguer ceux qui dirigent ou influencent la gestion de la chose publique (élite dirigeante ou politique) du reste (élite socioprofessionnelle non dirigeante). Et là encore, on peut avoir recours au pluriel pour parler des élites locales.

On ne manquera pas de relever qu'excellence et prééminence ne vont pas toujours de pair, car ceux qui occupent les premiers rangs dans nos sociétés ne sont pas toujours forcément les meilleurs à nos yeux... Cette première objection

ouvre la voie à l'une des nombreuses controverses que suscite le terme « élite » et qui relèvent tout autant de la science politique, de la sociologie et de l'histoire que de la philosophie et de l'idéologie, et auxquelles les théoriciens des élites ont cherché à répondre.

### Doctrine élitiste ou théorie des élites?

Les auteurs à l'origine de l'élaboration de la théorie des élites – Frédéric Le Play (1806-1882), Gaetano Mosca (1858-1941), V. Pareto et Robert Michels (1876-1936) – ont d'emblée soutenu que toute société est naturellement divisée en une majorité subordonnée à une minorité qui se compose d'élites dirigeantes (classe politique) et non dirigeantes (élite sociale).

Cette minorité, ou élite, maintient sa position de prééminence grâce à certaines capacités dont les valeurs sont perpétuées au travers des institutions dont elle a elle-même doté ladite société. Antonio Gramsci (1891-1937) explique en quoi l'hégémonie culturelle, idéologique et sociale, dont la constitution revient aux intellectuels qui soit se rallient, soit sont détruits dans le processus, est indispensable dans la conquête du pouvoir. Selon cette première formulation très « élitiste » de la théorie des élites, les régimes politiques sont caractérisés par l'inégalité et par conséquent la démocratie, le gouvernement du peuple par et pour le peuple, ne peut être qu'une utopie.

La période de l'entre-deux-guerres voit apparaître une deuxième génération de théoriciens fortement marqués par les expériences tragiques du communisme, du fascisme et du nazisme. Karl Mannheim (1893-1947), José Ortega y Gasset (1883-1955) et Joseph A. Schumpeter (1883-1950) s'interrogent sur la chute des régimes démocratiques et expliquent l'avènement de ces dictatures par le dysfonctionnement de la démocratie de masse et en particulier la crise de ses élites. Leur incapacité à se renouveler et à élaborer de nouvelles valeurs en phase avec les évolutions économiques et sociales semble alors être au cœur de cette crise. À côté de la vision désenchantée des pères fondateurs, ces auteurs offrent une interprétation alternative dans laquelle la théorie des élites et la philosophie politique de la démocratie ne sont plus antithétiques.

Mais c'est aux États-Unis, où la culture politique a toujours été dominée par le pluralisme et l'idéal démocratique, que les études sur les élites s'ouvrent à de nouvelles perspectives, notamment après le krach boursier de 1929, lorsque des voix s'élèvent pour réclamer une élite qui pourrait sortir le pays de la crise. Harold Laswell (1902-1979) s'interroge sur la nature, les modes et les formes du pouvoir; David Riesman (1909-2002) pose le problème de l'unité ou de la pluralité des centres de pouvoir. Pour Charles Wright Mills (1916-1962), il y a une unité de l'élite du pouvoir autour d'un consensus sur les valeurs. alors que pour d'autres théoriciens dits « pluralistes », comme Talcott Parsons (1902-1979) et Robert Dahl (1915) - lequel introduit le concept de polyarchie -, il y a une multiplicité des sources du pouvoir, détenues par des élites hétérogènes dont la rivalité constante empêche l'hégémonie de l'une ou l'autre d'entre elles.

Aussi les investigations des chercheurs sur les élites portent-elles désormais davantage sur la structuration de leur pouvoir, sur les modalités de la prise de décision (decision making et decision taking), ainsi que sur la reproduction et la circulation des élites, avec notamment en France les travaux de Pierre Bourdieu et de Jean-Claude Passeron. Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont élaboré une anthropologie des élites de la société française contemporaine au fil de leurs travaux sur les normes sociales, les us et coutumes des dynasties nobles et bourgeoises ainsi que des nouveaux entrants dans le monde de la richesse.

### Quelles élites dans les sociétés industrielles?

Les approches empiriques qui voient le jour dans les années 1950-1960 renouvellent les perspectives: la méthode décisionnelle de Dahl appliquée à New Haven explore des décisions concrètes; celle dite réputationnelle, dans l'enquête du sociologue Floyd Hunter (1912-1992) à Atlanta, demande aux habitants de désigner ceux qui ont, à leurs yeux, le plus de pouvoir; enfin, la méthode du politiste Edward Banfeld (1916-1999) étudie les structures de l'influence politique à Chicago. Ces trois chercheurs américains ont pris le parti d'observer des communautés plus restreintes afin de mieux saisir la complexité des

articulations du pouvoir, sa véritable nature et son rapport aux différentes élites locales, politiques, économiques, sociales et professionnelles.

Partant de la même démarche, le sociologue de l'université de Columbia Robert Staughton Lynd (1892-1970), dans son étude sur une petite ville de l'État de l'Indiana, montre que l'économie est devenue la finalité suprême dans nos sociétés industrielles contemporaines. Il n'y a pas de pouvoir en dehors du système de propriété car politique et économie sont rendues indissociables par le capitalisme qui modèle les institutions et les hommes. Pour les auteurs du courant néomarxiste, tels que Lynd ou encore l'économiste Paul M. Sweezy (1910-2004), les discussions sur le pouvoir et les élites ne mènent nulle part car elles ne permettent pas de rendre compte des structures et des processus sociaux perçus comme la résultante des rapports de classe. Aussi préfèrent-ils utiliser le terme de classe dominante.

Face à eux s'élève une troisième voix, comme celle du Yougoslave Milovan Djilas (1911-1995), auteur de La Nouvelle Classe dirigeante (1958) et de son homologue italien, Bruno Rizzi (1901-1990), célèbre pour son ouvrage La Bureaucratisation du monde (1939). Tous deux se sont penchés sur la nature du pouvoir dans les sociétés à parti unique où l'économie est collectivisée et constatent que le système socialiste est non seulement loin d'avoir aboli tout rapport de domination d'une classe sur l'autre, mais qu'il a généré une nouvelle élite, composée de cadres dirigeants du parti, d'ingénieurs et d'administrateurs. Si, au départ, ces derniers étaient soudés autour de certaines valeurs morales, ils ont aussi commencé à exercer un nouveau mode d'exploitation, lequel avec le temps a érodé le sens du bien commun pour évoluer en une forme de ploutocratie voire de kleptocratie, termes de plus en plus récurrents pour caractériser la dérive des démocraties, anciennes et récentes, et d'autres pays émergents.

# Élites et démocratie sont-elles compatibles?

Si, par le passé, certains théoriciens des élites ont pu faire valoir que la domination de la minorité sur la majorité était une donnée immuable, et que l'écart existant entre la théorie et les pratiques de la démocratie attestait à quel point celle-ci était une illusion mystificatrice, en revanche, depuis les années 1950, la théorie des élites a évolué, reléguant ces deux visions du social et du politique à l'histoire des idées.

En effet, le débat sur la compatibilité des élites avec la démocratie se pose désormais en ces termes: à l'élite unifiée, aux pouvoirs absolus et illimités, on oppose un pluralisme des élites dont les rivalités et les manœuvres peuvent empêcher la constitution d'alliances stables et durables jusqu'à entraver la gouvernabilité. Mais ces élites peuvent tout aussi bien coopérer entre elles et ainsi établir des compromis, lesquels leur permettent de parvenir à des accords constitutionnels et institutionnels. Ce propos est parfaitement illustré dans l'étude réalisée par George Lowell Field et John Higley<sup>1</sup>. Après avoir comparé la stabilité politique de 81 pays de 1950 à 1982, ces deux chercheurs américains proposent une typologie des élites: les élites unifiées par le consensus; les élites unifiées par l'idéologie; les élites unifiées par une valeur; les élites divisées et dont l'antagonisme est irrémédiable. Leur conclusion est sans appel: les régimes dans lesquels les élites relèvent de la première configuration ne sont autres que les démocraties libérales. Par conséquent la démocratie parvient à exister et à durer à la condition *sine qua non* qu'elle puisse s'appuyer sur des élites qui adoptent des procédures rationnelles pour pacifier les conflits et opérer des choix collectifs d'intérêt général. Comme l'écrit le sociologue Giovanni Busino, « une démocratie sans élites ne peut réaliser aucun programme de société juste; les élites sans démocratie ne produiraient que déchirements, conflits, tensions violentes, révoltes, ordre social arbitraire, instabilité et despotisme ».

Si dorénavant il est établi que les élites sont compatibles avec la démocratie mais représentent aussi une de ses composantes vitales, le débat n'est pas clos pour autant. À l'ère de la mondialisation, des mouvements altermondialistes comme celui des Indignés et Occupy Wall Street – que Judy Rebick qualifie d'aussi important que les mobilisations et soulèvements

<sup>1-</sup> G.L. Field et J. Higley, *Elitism*, Routledge, 2014; G.L. Field, J. Higley et M. Burton, « A New Elite Framework for Political Sociology », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XXVIII, n° 88, 1990.

populaires des années 1960² –, dénoncent le modèle (ultra) libéral de développement et la collusion entre les élites politiques et économiques, tout en contestant l'hégémonie de la classe dominante sur fond de critique de la sphère publique définie par Habermas au travers de la réinvention des forums et de la prise de parole non hiérarchique. Par ailleurs, dans un contexte international marqué par la guerre « contre le terrorisme », l'affaire des Wikileaks et celle d'Edward Snowden, sont là pour rappeler aux élites dirigeantes que la fin ne justifie pas toujours les moyens et qu'elles se doivent de rester vigilantes à ne pas saper elles-mêmes les valeurs fondamentales des régimes démocratiques.

<sup>2-</sup> J. Rebick (traduit par C. Ego), *Le Mouvement Occupy* — Nous sommes les 99 %, Hermann, 2014.

# STÉPHANE CADIOU

# Gouverner à l'heure de la décentralisation

Régulièrement évoqué dans la presse et dans le discours des édiles eux-mêmes, le « malaise » des élus locaux a de quoi surprendre. La politique de décentralisation, amorcée au début des années 1980, était justement censée les libérer des pesanteurs institutionnelles d'un État réputé « jacobin ». De fait, les libertés locales n'ont cessé de se renforcer au fil des années par une série de lois et de révisions constitutionnelles qui ont fini par consacrer, en 2003, « l'organisation décentralisée » de la République. Mais cette évolution n'a pas produit tous les effets escomptés : elle est allée de pair avec une complication de l'exercice des fonctions électives, un brouillage des responsabilités et, en même temps, une relative concentration du pouvoir dans les mains des élites locales. Dans ces conditions, l'idée d'une nouvelle réforme territoriale revient ces dernières années à l'agenda gouvernemental.

#### Des libertés locales accrues

Pendant longtemps, le pouvoir des autorités locales a été réduit à une dimension essentiellement administrative et exécutrice. Il était considéré comme un pouvoir résiduel, au mieux « périphérique¹ », ayant la capacité d'apprivoiser une règle de droit élaborée nationalement. Pourtant, les autorités locales ont su très tôt conquérir des marges de manœuvre au sein de l'État français. D'une part, elles se sont organisées, par le biais associatif (Association des maires de France), en *lobby* capable de se faire entendre dans les arcanes nationaux². D'autre part, elles ont pris, sans attendre la décentralisation de 1982-1983,

<sup>1-</sup> P. Grémion, Le Pouvoir périphérique, Seuil, 1976.

<sup>2-</sup> P. Le Lidec, « Aux origines du "compromis républicain". La contribution des associations de maires aux règles du jeu sous la III<sup>e</sup> République », *Politix*, n° 53, 2001.

des initiatives pour résoudre certains problèmes d'action publique (logement, hygiène, réseaux d'eau, etc.).

Il n'en reste pas moins vrai que la décentralisation, de l'acte I en 1982-1983 jusqu'aux réformes des années 2000, a bouleversé le cadre institutionnel dans lequel elles agissent. Elle a renforcé la libre administration des collectivités territoriales en leur déléguant des domaines d'intervention assumés jusque-là par les autorités étatiques, ainsi qu'en leur confiant des ressources humaines (transferts de personnel) et financières (dotations, taxes). Les mandats politiques locaux ont de fait gagné en visibilité et en attractivité. Dans ce contexte, le rôle des élus locaux s'est transformé. Ceux-ci n'ont plus (seulement) à entretenir des relations avec les autorités de l'État et à négocier avec elles un assouplissement de la règle de droit. Ils sont (aussi) sommés de manifester une capacité de gestion et d'animation de leur territoire par l'élaboration de politiques publiques locales tout en restant en prise avec la population locale.

La transformation du cadre institutionnel ne s'est pas pour autant accompagnée d'une évolution de la structure et des règles du jeu. En effet, le législateur s'est bien gardé de s'attaquer à l'architecture du pouvoir local en sacralisant, au contraire, le principe de non-tutelle entre des collectivités territoriales juridiquement autonomes au moment même où, aux côtés des communes et départements, prenaient place les régions. Tout juste a-t-il tenté, en 2003, d'identifier dans certains secteurs des « chefs de file » - comme les départements dans le domaine de l'action sociale - sans leur octroyer pour autant les moyens d'exercer un pouvoir d'autorité et de contrainte. Plus encore, le souci d'associer à chaque collectivité territoriale un « bloc de compétences<sup>3</sup> » s'est difficilement marié avec la reconnaissance pour chacune d'entre elles d'une « clause générale de compétence » les autorisant à s'investir sur toute question dès lors qu'elle relève des « affaires » de leur territoire.

<sup>3-</sup> L'urbanisme et les services de proximité aux communes, le social et la solidarité territoriale aux départements, l'économie et l'aménagement du territoire aux régions.

### Concurrence entre collectivités

Confrontés plus que jamais à la pression de leurs nouvelles responsabilités, les élus locaux en ont profité pour développer des initiatives dans de nombreux domaines facultatifs (comme dans les domaines de l'action économique, éducative ou encore culturelle) et pour prétendre ainsi répondre aux problèmes de leurs administrés. Logiquement, cet interventionnisme a suscité des empiétements entre les domaines d'intervention des différentes autorités locales, rendant l'imputation des responsabilités difficile. Les compétences partagées sont pratiquement devenues la règle. Les collectivités se sont, dès lors, vues prises dans des jeux de concurrence soit pour revendiquer la paternité, soit pour garder la maîtrise d'une action publique mêlant une diversité de protagonistes institutionnels.

De surcroît, cette évolution des conditions de gouvernement se déploie dans un contexte de tensions financières (incertitudes sur les concours de l'État, limitation des taux d'imposition), mais aussi de mutations des territoires (périurbanisation, mobilités, ségrégations) et des priorités (développement local, renouvellement urbain, attractivité). Tout ceci rend de fait les collectivités territoriales de plus en plus dépendantes les unes des autres dans la conduite des affaires publiques. Elles sont contraintes de faire l'expérience de financements croisés et de négociations pour finaliser un projet, bref d'un allongement des circuits décisionnels. Dans ce contexte, l'enjeu clé de nombreux dossiers est bien la capacité à trouver des bases d'accord avec des partenaires institutionnels, associatifs, privés, etc.

Cette exigence coopérative s'est traduite par le développement de la contractualisation entre personnes publiques (comme les contrats de plan État-région, les contrats urbains de cohésion sociale, les contrats locaux de sécurité) ou encore avec les associations et gestionnaires privés de services publics. Elle est aussi allée de pair avec la diffusion de dispositifs de projet et de concertation (comités de pilotage, commissions, conseils de quartier), mais également avec la définition de nouvelles arènes de décision, au premier rang desquelles l'intercommunalité. À défaut de réduire le nombre d'unités territoriales, l'attention s'est portée, depuis une vingtaine d'années, vers le renforcement des établissements publics de coopération intercommunale<sup>4</sup> (EPCI) auxquels les communes ont été amenées à transférer des missions élargies tout en conservant le bénéfice de la légitimité électorale<sup>5</sup>. Ces EPCI sont devenus des centres décisifs de ressources et de pouvoir : les maires doivent y défendre non seulement les intérêts de l'agglomération, mais aussi de leur commune. De fait, l'activité concrète des dirigeants locaux se déploie désormais autant, voire moins dans les assemblées représentatives que dans tous ces lieux – plus ou moins formels de partenariat, soustraits bien souvent au contrôle des citoyens.

## Des rapports de force exacerbés

L'acuité des négociations dans la gestion locale a de ce fait exacerbé les rapports de force entre les institutions. Ceci ne pouvait que profiter aux réseaux politico-partisans et aux autorités locales les mieux dotées en ressources d'influence. En effet, dans ces jeux partenariaux, la dispersion du pouvoir se paie en retour de hiérarchies implicites entre ceux qui ont, ou non, les moyens d'infléchir les négociations dans le sens le plus favorable à leurs intérêts. Les petites communes peuvent, par exemple, difficilement résister à l'attrait des moyens offerts par les institutions départementales et intercommunales. Dès lors, pour les élus locaux, la constitution d'un capital politique n'en devient que plus décisive. Elle redonne une actualité aux pratiques classiques de cumul des mandats, de contrôle du parti, de fidélisation de vassaux qui limitent l'ouverture de la vie publique locale<sup>6</sup>. On comprend au demeurant que la population des 500 000 élus locaux français est loin de former un groupe homogène et égalitaire.

<sup>4-</sup> Communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes.

<sup>5-</sup> R. Le Saout et F. Madoré (dir.), *Les Effets de l'intercommunalité*, Presses universitaires de Rennes, 2004.

<sup>6-</sup> C. Le Bart, Les Maires. Sociologie d'un rôle, Presses du Septentrion, 2003; S. Cadiou, Le Pouvoir local en France, Presses universitaires de Grenoble, 2009.

### L'éternelle réforme territoriale

Dans ce cadre, le débat autour de l'organisation territoriale connaît une nouvelle actualité depuis quelques années. Il mêle désormais aux arguments, classiques, de proximité et de simplification administrative ceux de compétition territoriale et de réduction des dépenses publiques. Pour cela, l'intercommunalité est souvent saluée, par tous les bords politiques, comme une voie à suivre et à approfondir. Parallèlement, resurgissent des propositions de redécoupage de la carte politico-administrative. La réforme territoriale du 16 décembre 2010, voulue par le président Sarkozy (et abrogée par la nouvelle majorité en 2012), avait inventé la fonction de « conseiller territorial », siégeant, à des fins d'économies, dans les assemblées départementale et régionale. Aujourd'hui, les perspectives, dessinées par le président Hollande, remettent au goût du jour l'idée de départements progressivement supprimés et de régions élargies et renforcées pour faire pièce à leurs concurrentes étrangères. Il reste que toutes ces propositions doivent tenir compte des réticences des parlementaires qui sont, pour 80 % d'entre eux, également élus locaux et peu disposés à bousculer les positions acquises. Les réformes territoriales donnent lieu, bien souvent, à d'âpres et incertaines négociations au risque d'opacifier un peu plus la distribution du pouvoir.

# RICHARD BALME ET ALAIN FAURE

# ACTEURS ET MOBILISATIONS DES POLITIQUES TERRITORIALES

un des traits majeurs du fonctionnement politique des pays européens depuis une quarantaine d'années fut le renforcement des villes et des régions dans l'action publique. Avant la mise en œuvre de la décentralisation en 1982 ou la signature de l'Acte unique européen, le local n'était pas considéré en France comme influant sur les processus d'élaboration et de mise en œuvre de programmes publics autonomes. L'analyse des systèmes de pouvoir local était focalisée sur les relations qui s'établissaient entre les administrations locales (à l'époque les communes et les départements) et l'État.

Incontestablement, la situation est aujourd'hui très différente, comme le soulignent les nombreuses enquêtes de sciences sociales françaises ou étrangères sur les politiques locales. De nouvelles interrogations se sont développées sur la gouvernance urbaine, sur la configuration des réseaux d'action publique, sur la contractualisation des relations entre l'État et les collectivités, sur les processus de régionalisation et de métropolisation, sur les dynamiques territoriales des inégalités, ou encore sur le management public local<sup>1</sup>. Ces enquêtes montrent que les gouvernements locaux interviennent activement dans nombre de grands enjeux collectifs contemporains, notamment la solidarité et la cohésion sociale, le développement économique, la culture et l'éducation, et se trouvent souvent au cœur de processus d'identification et de mobilisation politiques. Dans ces conditions, quelle contribution les collectivités territoriales apportent-elles aux politiques publiques, et plus généralement à la politique?

<sup>1-</sup> R. Balme, A. Faure et A. Mabileau (dir.), *Les Nouvelles Politiques locales*, Presses de Sciences Po, 1999.

Les politiques territoriales peuvent être définies comme les actions entreprises par les autorités locales pour agir sur leur environnement social ou politique. Au sens large, elles recouvrent à la fois les politiques de la ville, les politiques de transport, les politiques de développement rural, les actions localisées de protection de l'environnement, ou les interventions des collectivités territoriales dans les domaines économiques ou sociaux. Elles sont élaborées et mises en œuvre aux niveaux communal, intercommunal, départemental ou provincial, régional, et le plus souvent en interaction avec les politiques de l'État.

## L'émergence de nouveaux acteurs

En dépit de politiques relativement convergentes de décentralisation dans les pays occidentaux, la recherche d'une autonomisation des institutions territoriales est plus que jamais trompeuse. En réalité, les politiques locales se déploient dans un espace de pluralisme institutionnel complexe et de concurrence normative (législations nationales, règles communautaires, normes locales et régionales). Par exemple, les politiques de développement économique que les lois de décentralisation françaises instituent en compétence régionale sont en réalité autant le fait des départements et surtout des communes que des seules régions. Elles utilisent des procédures autant nationales (les lois sur l'aménagement du territoire, les contrats de plan) qu'européennes (la politique régionale communautaire mise en œuvre par les crédits des fonds structurels), et doivent respecter les normes émanant de ces deux niveaux (notamment le droit social, essentiellement national en matière de limitation des licenciements, ou la politique de la concurrence européenne, qui limite les subventions publiques aux entreprises). Ces politiques s'inscrivent aussi dans un contexte local qui structure le leadership territorial selon des règles relativement spécifiques (dans les relations entre les gouvernements locaux et l'État ou les acteurs socioéconomiques notamment).

Ces phénomènes sont manifestes dans les situations fédérales avec le dualisme législatif entre l'État central et les régions (*autonomies* espagnoles ou *länder* allemands par

exemple). Ils existent aussi dans les États unitaires, où la mise en œuvre des politiques est toujours soumise à des tensions entre des acteurs multiples (élus, administrations, groupes d'intérêt, populations concernées). Initiés par les politiques de décentralisation ou les dynamiques du fédéralisme dans les États européens, ils ont été renforcés d'une part par l'intégration européenne et la mise en œuvre des politiques communautaires, et d'autre part par les effets du libre-échange et de la mondialisation plaçant de plus en plus les territoires en concurrence.

L'étude des politiques locales révèle aussi deux tendances majeures sur l'action publique contemporaine. D'une part, on est frappé par la complexité organisationnelle de ses dispositifs. Les politiques urbaines par exemple sont loin de se limiter aux seules interventions des villes. L'action publique dans la ville de Paris met ainsi en interaction la municipalité, le département, la région et l'État dans des secteurs aussi différents que le logement, les transports ou l'aide sociale. D'autre part, si les mobilisations citoyennes et les revendications de participation sont réelles, il existe aussi une déconnexion entre les territoires de la représentation politique (dans le cas précédent, les arrondissements parisiens ou les communes qui forment les circonscriptions électorales des élections municipales), et les territoires socio-économiques réels où se tissent les enjeux de l'action publique (la zone urbaine de l'agglomération parisienne)

Il faut souligner que les problèmes pour lesquels les collectivités territoriales ont compétence ne sont pas nécessairement plus « quotidiens » que ceux qui relèvent des autorités nationales. La sécurité publique par exemple, reste essentiellement une prérogative de l'État, en dépit des pouvoirs de police concédés aux maires. Les grands services qui conditionnent la vie sociale des quartiers ou des villages sont autant du ressort de l'État (l'école), que des entreprises publiques (la distribution d'électricité) ou privées (les communications). Ce n'est donc pas nécessairement aux élus locaux que sont adressées les demandes générées par des relations de proximité. Les citoyens ne sont pas non plus nécessairement plus proches de leurs élus locaux que de leurs élus nationaux, qui bénéficient

d'une médiatisation souvent plus importante. Sans nier toute spécificité à la démocratie locale, il existe ainsi un véritable mythe du terrain et de la proximité. L'action publique est en réalité diffuse et sa réalité dispersée à tous les niveaux d'interaction entre l'État, les collectivités territoriales et la société, entre le domaine privé et le domaine public. La complexité de l'action publique locale provient conjointement d'un manque de structuration des problèmes dont elle se saisit (comment définir « l'emploi » ou « l'exclusion » localement?) et de la diversité des dispositifs sur lesquels elle repose².

Ceci n'exclut pas les régularités qui peuvent lui être imposées par l'influence normative de l'État, par les alternances électorales, ou enfin par les mobilisations et l'action collective.

# Mobilisations collectives et politiques territoriales

Ces mobilisations territoriales se sont le plus nettement affirmées au niveau des agglomérations urbaines et des régions. en prenant le cas échéant une dimension transnationale<sup>3</sup>. On peut ainsi évoquer les tentatives de réforme ou de création d'institutions d'agglomération (à Lille, Lyon, Bordeaux, Bologne ou Rotterdam), et les coopérations interrégionales telles que l'Arc atlantique, ou le Quadrige européen qui réunit Bade-Wurtemberg, Rhône-Alpes, Lombardie et Catalogne. Ces mobilisations conjuguent souvent une affirmation identitaire à une rhétorique de la mondialisation. Ces phénomènes sont significatifs de processus très profonds qui transforment l'action publique en un espace d'action collective. Les mobilisations politiques territoriales, sans engager un dépérissement de l'État, desserrent son monopole dans l'action publique, et contribuent au développement d'une forme de « gouvernance polycentrique », c'est-à-dire à un mode d'exercice de l'autorité

<sup>2-</sup> P. Duran, J.-C. Thoenig, « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, n° 4, vol. XLVI, août 1996.

<sup>3-</sup>R. Balme (dir.), Les Politiques du néo-régionalisme, Economica, 1996; A. Bagnasco, P. Le Galès, Villes en Europe, La Découverte, 1997; A. Faure (dir.), Territoires et Subsidiarité, L'Harmattan, 1997; E. Négrier, B. Jouve, Que gouvernent les régions d'Europe? Échanges politiques et mobilisations régionales, L'Harmattan, 1998; G. Pinson, Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance dans les villes européennes, Presses de Sciences Po, 2009. C. Lefevre, Gouverner les Métropoles, LGDJ, 2009; R. Pasquier, Le Pouvoir Régional. Mobilisations, décentralisation et gouvernance, Presses de Sciences Po, 2012.

politique moins régalien, moins hiérarchique et moins centralisé que par le passé, mais au contraire marqué par la coopération entre les différents niveaux de gouvernement et entre acteurs privés et publics. Elles sont un gage de l'efficacité de l'action publique.

Ce processus est progressif et limité car l'État dispose des ressources normatives et politiques les plus importantes. Si les régulations émanant de l'État central ont perdu leur exclusivité, elles sont encore prépondérantes. L'État initie en France, par exemple, les contrats de plan pour les régions, les contrats de villes ou de pays pour les communes urbaines ou rurales. Il fixe le cadre juridique et réglementaire des coopérations entre les collectivités<sup>4</sup>, et conserve encore souvent des compétences bureaucratiques et techniques cruciales dans la mise en œuvre des politiques. L'Union européenne joue un rôle similaire dans certains domaines. Elle formalise par exemple l'activité des comités de programmation des fonds structurels.

Cependant, le transfert de compétences vers les départements, les villes et les régions a constitué une mutation fondamentale pour le système politique français. L'observation des mobilisations politiques au plan territorial souligne les difficultés qui pèsent sur l'articulation des politiques sectorielles (éducation, transports, santé, etc.) au niveau local. Par exemple, les politiques de transport ou d'éducation ont des incidences manifestes sur les phénomènes de ségrégation urbaine et sur la dégradation sociale et morale des périphéries urbaines. Les tentatives de la politique de la ville pour mettre en phase ces politiques avec un objectif global de lutte contre la marginalisation des quartiers se heurtent à la segmentation des dispositifs qui organisent la coopération entre l'État, les collectivités territoriales et les professionnels des secteurs concernés. De plus, les problèmes de coordination et de leadership de l'action publique ont été totalement renouvelés par l'émergence de nouveaux acteurs territoriaux (maires des grandes villes et présidents de conseils régionaux pour l'essentiel).

Il convient également de souligner que l'action publique dans les territoires se décline largement sur un mode européen.

<sup>4-</sup> E. Kerrouche, L'Intercommunalité en France, Montchrestien, 2008.

Les politiques internes de l'Union européenne s'imbriquent en effet dans les dispositifs nationaux. La politique agricole ou celle d'aménagement du territoire viennent ainsi épouser les contours des règlements et des procédures communautaires. L'intégration européenne et, au-delà, les processus plus généraux de mondialisation, établissent donc de nouvelles interdépendances entre les diverses échelles de l'action publique. Le système politique européen se caractérise d'ailleurs aujourd'hui par une gouvernance à niveaux multiples<sup>5</sup> où les gouvernements locaux et les mobilisations territoriales jouent un rôle significatif. Cependant, les territoires sont très diversement affectés par ces mobilisations, et leurs dynamiques socio-économiques et politiques sont de plus en plus contrastées. L'essor des métropoles et des grandes régions urbaines est ainsi à opposer au déclin de vastes territoires lourdement frappes par la désindustrialisation et le déclin démographique<sup>6</sup>. Sociologiquement et économiquement, l'action publique territoriale ne parvient pas à inverser les effets spatiaux de polarisation et de fragmentation sociale apparus depuis les années 1990 et renforcés par la crise depuis 2008.

# Innovations et blocages des politiques locales

Les recherches concernant les politiques locales soulignent au moins trois évolutions convergentes. Tout d'abord, les élites politiques urbaines et territoriales ont affirmé leurs compétences de gestion en s'affranchissant pour partie des références antérieures, en France notamment celles définies par les corps administratifs et les ingénieurs d'État. Ensuite, la communication politique a progressivement envahi toutes les sphères de décision des collectivités locales. Enfin, les méthodes d'administration et de *management* et les capacités d'expérimentation des services territoriaux se sont considérablement renforcées

<sup>5-</sup> F. Scharpf, « Community and autonomy : Multi-Level policy making in the European Union », Journal of European Public Policy, n° 2, 1994; L. Hooghe (ed.), Cohesion Policy and European Integration. Building Multi-Level Governance, Oxford University Press, 1996; R. Balme, « Régional Policy and European Governance », in M. Keating et J. Loughlin (eds), The Political Economy of Regionalism, Frank Cass, 1997.

<sup>6-</sup> Dynamiques et diversité des territoires français. Rapport de l'Observatoire des Territoires, Datar, La Documentation française, 2005 ; L. Davezies. La crise qui vient : la nouvelle fracture territoriale, Seuil, « La république des idées », 2012.

et modernisées. Au total l'action publique locale a considérablement gagné en visibilité et a affirmé son rôle dans la représentation politique.

Mais cette évolution a aussi ses revers. En énoncant leurs propres ambitions gestionnaires, en cherchant à afficher une image de marque ou en tentant de professionnaliser leurs outils d'intervention, les exécutifs locaux s'exposent davantage à la critique du public, et se trouvent placés au centre des exigences et bien souvent des doléances des citoyens. L'élargissement des champs de compétences et la généralisation des modes d'intervention croisés et de coproduction de l'action publique ont aussi généré un enchevêtrement institutionnel (le « millefeuille territorial ») bureaucratique et peu lisible pour les citoyens. Partout en Europe, les dernières décennies ont été le théâtre d'innovations concernant la délimitation spatiale des interventions publiques à l'échelon des agglomérations urbaines et des régions, mais aussi à l'échelon d'espaces variés (quartiers en crise, espaces ruraux fragilisés, sites en reconversion industrielle, zones de montagne, bassins de vie, etc.). Les projets de loi présentés en France sous la présidence de Nicolas Sarkozy puis celle de François Hollande visant à renforcer les échelons métropolitain et régional s'inscrivent dans cette perspective de rationalisation territoriale, dans un pays ou l'enchevêtrement des compétences est, en raison de l'influence administrative de l'État conjuguée au cumul des mandats, particulièrement prononcée. C'est aussi la démocratie locale qui perd de sa lisibilité pour les citoyens dans une telle situation.

# Un impact incertain sur la démocratie locale

La question initiale était de savoir si les politiques locales changent la politique? La réponse, on l'a vu, est évidemment oui. Tout d'abord par la nécessité de négociation que l'émergence des gouvernements et des administrations territoriales a générée<sup>7</sup>. Ensuite par la modification des légitimités que les politiques locales ont suscitées. De manière générale, l'action publique est bousculée dans ses cadres de représentation et

<sup>7-</sup> P. Le Lidec, « Le jeu du compromis : l'État et les collectivites territoriales dans la decentralisation en France », Revue française d'administration publique, 2007, 121-122.

soumise à de fortes tensions. Les politiques locales participent activement à la transformation de l'action publique sous la forme d'une gouvernance polycentrique. Mais leur impact sur la démocratie locale par la constitution d'espaces publics territorialisés reste à ce jour encore incertain.

#### Frédéric Sawicki

# LES PARTIS POLITIQUES ONT-ILS (ENCORE) DU POUVOIR?

ans les régimes démocratiques, les partis politiques sont la cible des critiques les plus contradictoires : ils sont tantôt accusés de confisquer tous les pouvoirs (on parle alors de « régime des partis », voire de « partitocratie »), tantôt au contraire d'abdiquer devant « les puissances de l'argent », les « lobbies », « la haute administration », « les médias »... De quel(s) pouvoir(s) disposent-ils réellement ? Observateur avisé de la politique de son temps, le grand sociologue allemand Max Weber considérait l'essor des partis politiques comme la conséquence inéluctable du développement du suffrage universel. Pour lui, l'ampleur des moyens de persuasion à mettre en œuvre pour mobiliser des millions d'électeurs devait conduire à la disparition des « notables » et à leur remplacement par des organisations de professionnels de la politique. Tout comme le capitalisme avait entraîné la disparition de l'artisanat et l'émergence de grandes entreprises, la démocratisation devait conduire au triomphe de puissants partis de masses bureaucratisés<sup>1</sup>. Dans quelle mesure cette prophétie s'est-elle réalisée ? Les partis ont-ils gagné ou perdu du pouvoir par rapport à la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, période où ils se sont imposés comme la forme dominante d'expression des volontés politiques?

Avant de répondre à cette question, il faut rappeler, qu'en toute rigueur sociologique, les partis, pas plus que le patronat ou l'Église catholique ou n'importe quelle institution ou individu, ne possèdent du pouvoir comme on posséderait une voiture ou une maison. Les sciences sociales ont solidement établi que le pouvoir est toujours relationnel, par conséquent

<sup>1-</sup> M. Weber, Le Savant et le Politique, Plon, 1959 (éd. originale 1920).

négocié et situationnel², *a fortiori* dans des États de droit qui reconnaissent la liberté d'expression et d'association. Si on définit classiquement le pouvoir comme la capacité d'un individu, d'un groupe ou d'une institution A, d'imposer par la contrainte, la persuasion ou la dissuasion, ses choix à d'autres, cette capacité dépend d'abord des ressources que A est en mesure de mobiliser pour parvenir à ses fins.

En ce sens, réfléchir au(x) pouvoir(s) des partis politiques suppose de s'interroger en premier lieu sur les ressources dont disposent leurs directions pour affecter le comportement de certains individus ou groupes (électeurs, candidats, élus, fonctionnaires, représentants des groupes d'intérêt, journalistes...) et sur la légitimité qui leur est reconnue de les utiliser. Or ces ressources (juridiques, matérielles, humaines, symboliques...) varient non seulement d'un parti à l'autre, mais aussi d'un système politique à l'autre. L'emprise collective des partis sur le système politique, c'est-à-dire sur les différents espaces de compétition pour le contrôle des postes électifs et administratifs et des moyens d'action que ce contrôle confère, varie en effet beaucoup dans le temps et dans l'espace. Ce n'est donc qu'une fois précisées cette inégale emprise et ses causes qu'on pourra suggérer d'éventuelles tendances générales quant aux pouvoirs effectifs des partis dans la période actuelle.

## Une emprise différenciée sur les systèmes politiques compétitifs

Si l'on se borne aux systèmes politiques où la compétition pour les postes de gouvernement est formellement libre, les capacités d'influence et d'action des partis dépendent notamment des règles formelles et informelles qui régissent cette compétition, de la structure de l'État et du poids des autres organisations sociales et politiques représentant des intérêts collectifs, ainsi que des liens qu'elles entretiennent avec les partis. Chacun de ces traits structurels sont interdépendants et forment une configuration originale.

<sup>2-</sup> Pour un aperçu de la façon dont les notions de pouvoir, d'autorité, de puissance, de domination sont définies et utilisées dans les sciences sociales, on se permettra de renvoyer aux textes réunis dans F. Sawicki, *Le Pouvoir. Science politique, sociologie, histoire*, Belin, coll. « Dia », 1994.

La puissance des partis dépend des règles du jeu politique

La compétition entre partis pour la conquête des positions de pouvoir se fait selon des règles qui s'imposent largement à eux. Un parti ou une coalition de partis majoritaire peut toujours être tenté de les infléchir dans le sens de ses intérêts en modifiant, par exemple, les modes de scrutin, le découpage des circonscriptions ou les seuils électoraux en vigueur. En pratique cependant, les règles du jeu politique les plus déterminantes sont souvent d'ordre constitutionnel et par conséquent soumises à des conditions de modification très strictes. Il faut des circonstances exceptionnelles pour les transformer radicalement. La science politique a ainsi pu établir que, tendanciellement, les régimes parlementaires favorisaient l'emprise des partis sur la compétition politique et que les régimes présidentiels ou semi-présidentiels la limitaient. Dans les premiers, comme par exemple en Grande-Bretagne ou en Espagne, le chef du gouvernement est généralement le leader du parti majoritaire ou à tout le moins, comme en Allemagne, il est préalablement choisi par lui. Dans les situations de coalition, ce sont là encore les directions des partis qui négocient entre elles la répartition des ministères et le programme d'action du gouvernement. Dans ce type de régime, la place centrale occupée par les partis favorise un très haut niveau de discipline au sein des groupes parlementaires, discipline qui en retour renforce la capacité d'action et de coordination des chefs de partis<sup>3</sup>.

Dans les régimes où les présidents sont élus au suffrage universel direct et dirigent l'exécutif, ce mode de désignation leur confère une légitimité forte qui favorise leur émancipation visà-vis de leur parti d'origine. Dans certains cas, les présidents sont des *leaders* charismatiques qui ont créé leur propre organisation pour les soutenir dans leur entreprise de conquête ou d'exercice du pouvoir, à l'instar du parti justicialiste fondé par Juan Peron en Argentine en 1946, du parti gaulliste à partir de 1958 ou du Mouvement pour la Cinquième République créé par Hugo Chavez au Venezuela en 1997. L'autonomie des présidents

<sup>3-</sup> Dans certains pays, comme en Suède, il est même de tradition que le groupe parlementaire soit présidé par le chef du parti. Cf. Y. Aucante, *Les Démocraties scandinaves. Des systèmes politiques exceptionnels?*, Armand Colin, 2013.

par rapport à leur parti est renforcée lorsqu'existent, comme aux États-Unis, des élections primaires ouvertes à l'ensemble des électeurs d'un même camp destinées à désigner les candidats, ainsi que la possibilité pour ces derniers de collecter par eux-mêmes des fonds auprès du public, des entreprises et des groupes d'intérêt, et de financer ainsi d'importantes campagnes publicitaires personnalisées<sup>4</sup>. Ce mode de sélection et de financement, qui concerne les candidats à tout type d'élection, explique aussi que la discipline au sein des assemblées parlementaires états-uniennes soit limitée et que, selon la solidité de son ancrage électoral et de ses ressources financières. un sénateur ou un représentant y dispose d'une grande latitude de négociation de ses votes. Les séries américaines West Wing (À la maison blanche) et House of Cards donnent ainsi à voir ces tractations permanentes entre le « chief whip » (coordinateur du groupe parlementaire) et les congressmen qui négocient leur soutien aux projets de loi présidentiels contre des avantages pour leur circonscription ou pour les causes particulières qu'ils défendent. À l'opposé, la série danoise Borgen met en scène le rôle central du Premier ministre et des chefs de partis dans un régime parlementaire reposant sur des coalitions partisanes.

Investis directement par les partis, à travers des procédures diverses mais généralement non ouvertes à l'ensemble des citoyens, les candidats aux élections législatives en France apparaissent par comparaison beaucoup plus tributaires de l'investiture partisane. Cette dépendance, compte tenu du mode de scrutin majoritaire en vigueur et de la possibilité de cumuler plusieurs mandats<sup>5</sup>, ne tient pas principalement à la faiblesse du capital personnel des candidats. Beaucoup de candidats sont en effet des notables bien installés. La discipline parlementaire sous la Ve République résulte avant tout des nombreux moyens de pression dont dispose le Président de

<sup>4-</sup> Pour certains politistes, l'accroissement du coût des campagnes électorales, lié notamment à l'intensification du recours aux spots télévisés, et la possibilité illimitée de collecter des fonds auraient favorisé le déclin des partis américains. Cf. notamment M.P. Wattenberg, *The Rise of Candidate Centered Politics*, Harvard University Press, 1991 et *The Decline of American Political Parties*, Harvard University Press, 1994.

<sup>5-</sup> La loi organique du 14 février 2014 interdit, mais à partir de 2017 seulement, le cumul d'un mandat de député ou de sénateur avec l'exercice d'un exécutif local.

la République sur les députés (pouvoir de dissolution, nomination des ministres, question de confiance, vote bloqué...) et de la concomitance des élections présidentielle et législatives.

Les règles régissant la désignation des candidats, le financement des activités politiques, les modes de scrutin (à dominante majoritaire ou proportionnelle), la durée et le nombre des mandats affectent donc fortement la capacité des directions partisanes à contrôler l'offre électorale (le choix des candidats et les programmes) et à imposer au parlement et au gouvernement la mise en application des orientations programmatiques définies collectivement. Ainsi le mode de scrutin proportionnel renforce-t-il plutôt, toutes choses égales d'ailleurs, le contrôle des partis sur le choix des candidats, tandis que le mode de scrutin majoritaire l'atténue. De même, l'existence ou non d'un financement public des activités politiques, en particulier quand les subsides versés le sont majoritairement aux partis plutôt qu'aux candidats et que les dépenses sont plafonnées, réduit les risques de candidatures indépendantes ou dissidentes et d'émergence de forces politiques concurrentes. Dans de nombreux pays, l'obligation de recueillir un nombre élevé de signatures de citoyens ou d'élus pour faire reconnaître l'existence d'un parti politique ou pour pouvoir se présenter aux élections, limite de même les chances de candidatures indépendantes<sup>6</sup>.

La puissance des partis dépend de la structure de l'État

Au-delà des règles du jeu politique qui conditionnent les chances des directions partisanes de contrôler les investitures électorales et les instances de gouvernement et, partant, la politique conduite, la structure de l'État détermine en profondeur le type de ressources sur lesquelles elles peuvent s'appuyer pour attirer des adhérents et des électeurs et contrôler indirectement la distribution d'une partie des ressources publiques concurremment avec l'administration.

<sup>6-</sup> En Pologne par exemple, l'obligation de recueillir 100 000 signatures pour se présenter à l'élection présidentielle dans les années 1990 a abouti à restreindre fortement le nombre de candidats et à exclure du champ de la compétition des candidats sans attaches partisanes.

Par-delà leurs différences de développement économique, plusieurs éléments permettent de différencier les États démocratiques : leur degré de centralisation politique et administrative (avec aux deux extrêmes les États fédéraux et les États unitaires), le degré d'autonomie de leurs administrations et enfin, ce qu'on peut appeler, à la suite de Gösta Esping-Andersen, leur degré de « démarchandisation », dont la part du revenu national consacrée à la redistribution sociale est un bon indicateur.

Ces différents traits affectent chacun à leur façon le système des partis, mais les deux derniers plus particulièrement. En effet, si les États fédéraux ou fortement décentralisés ont pu constituer, dans certains cas, un sérieux obstacle à la formation de partis disciplinés, comme aux États-Unis ou en Suisse, celui-ci n'est guère infranchissable comme le montre le cas de l'Allemagne ou de la Russie contemporaine. Les deux principaux partis allemands se sont ainsi (re-)construits après 1945, dans le contexte particulier de la guerre froide et de la sortie du nazisme, autour de référents idéologiques solides et largement partagés : le socialisme démocratique d'une part, le christianisme social de l'autre. l'un et l'autre adossés à des bureaucraties partisanes puissantes dotées de liens solides avec des journaux et des organisations à audience nationale (syndicats, Églises, organisations de jeunesse, mutuelles, coopératives, fondations...). Ils se sont structurés en prenant appui sur des milieux sociopolitiques homogènes sur l'ensemble du territoire allemand, en dépit de la structure fédérale du pays, à l'exception de la Bavière catholique. Sur un tout autre mode, en Russie depuis le début des années 2000, la reprise en main par l'État du contrôle des compagnies énergétiques (gaz et pétrole) a permis à Vladimir Poutine et à son parti, Russie unie, de raffermir leur contrôle sur les principaux médias et l'administration de ce vaste pays, y compris au niveau le plus local.

Le cas russe illustre en revanche l'importance de la maîtrise des nominations aux emplois publics comme base de la domination d'un parti ou d'un système de partis. En Russie, comme dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, la pratique héritée du régime communiste de nommer et/

<sup>7-</sup> G. Esping-Andersen, Les Trois Mondes de l'État-providence : essai sur le capitalisme moderne, Puf, 1999 (éd. originale 1990).

ou promouvoir les fonctionnaires sur la base de leur fidélité politique n'a pas disparu<sup>8</sup>. Disposant de peu de relais dans la société, les partis formés après 1989 ont justifié la permanence de cette pratique au nom de la nécessité d'épurer l'administration des partisans de l'ancien régime. Ce faisant, la nomination des fonctionnaires sur critères politiques – et non seulement sur la base de leurs compétences attestées par un diplôme et la réussite à un concours – a perduré. Ce système dit des dépouilles (*spoil system*) est également très répandu en Amérique latine. Au Brésil, par exemple, on estime à 623 500 le nombre de postes dits de confiance (*cargos de confiança*) à tous les niveaux de pouvoir exécutif en 2009<sup>9</sup>. Mais c'est au XIX<sup>e</sup> siècle aux États-Unis qu'il a vu le jour.

Selon Martin Shefter le niveau de contrôle des partis sur les emplois publics a dépendu historiquement du rythme relatif de la démocratisation et de la bureaucratisation ainsi que du degré de cohésion des élites dirigeantes lors de l'adoption du suffrage universel<sup>10</sup>. Là où, comme aux États-Unis, son introduction a précédé la bureaucratisation de l'État, les partis dominants se sont efforcés de contrôler les nominations administratives jusqu'à imposer le principe de l'élection pour accéder à de nombreuses fonctions publiques (juges et officiers de police notamment). Le parti démocrate, dès les années 1820, le parti républicain, à partir des années 1850, sont ainsi devenus des partis de patronage, agrégeant des machines politiques locales dirigées par des bosses chargés de récolter les voix en échange d'emplois et de multiples passe-droits. Là où, au contraire, l'autonomisation de l'État a été antérieure à l'adoption du suffrage universel et où les différentes fractions des classes supérieures se sont entendues pour réserver l'accès aux positions les plus élevées de l'administration à des agents passés par des écoles ou des universités d'élite, comme en Grande-Bretagne et en Allemagne et dans une moindre mesure

<sup>8-</sup> A. Grzymala-Busse, Rebuilding Leviathan. Party Competition and State Exploitation in Post-Communist Democracies, Cambridge University Press, 2007.

<sup>9-</sup> F. Louault, « Mobilités et dépendance du personnel de confiance politique au Brésil », in D. Demazière, P. Le Lidec (dir.), *Les Mondes du travail politique. Les élus et leurs entou*rages, Presses universitaires de Rennes, 2014.

<sup>10</sup>- M. Shefter, *Political Parties and the State. The American Historical Experience*, Princeton University Press, 1994.

en France<sup>11</sup>, les partis n'ont guère pu peser sur les nominations et les promotions dans la fonction publique. Dans ces pays, l'idéologie et la promesse de biens collectifs (des programmes de réformes générales) sont ainsi devenues les principaux instruments de la mobilisation partisane.

Les choses ont bien sûr évolué depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. L'emprise des partis aux États-Unis a été régulièrement contestée par les personnels des administrations publiques et leurs syndicats et par des réformateurs dénonçant son inefficacité et la corruption qu'elle générait. On aurait tort cependant de considérer les progrès de la bureaucratisation comme antinomique avec le clientélisme partisan. L'accroissement des domaines d'intervention de l'État après la Seconde Guerre mondiale a en effet augmenté substantiellement les opportunités de distribution de ressources personnalisées (emplois, logements, autorisations administratives, subventions et aides sociales diverses...) par les partis politiques. Dans des pays aussi différents que l'Autriche, l'Italie, la Belgique ou encore la Grèce, un véritable partage proportionnel des dépouilles s'est ainsi mis en place, non seulement au sein de l'administration, mais dans les entreprises publiques, les organismes de Sécurité sociale ou le secteur audio-visuel public. Christian Lyrintzis a fort opportunément parlé à propos de la Grèce de « clientélisme bureaucratique<sup>12</sup> ». La crise financière de 2008 en a montré l'ampleur et le coût.

Tendanciellement, là où ils ont été les plus importants, les progrès de l'État-providence ont néanmoins abouti à limiter la capacité des partis à distribuer des biens privés. En substituant une logique assurancielle ou universelle à une logique assistancielle, ils se sont traduits par la mise en place de procédures automatiques d'attribution des prestations qui a affaibli le rôle d'intermédiation des élus et des partis. À l'inverse, là où

<sup>11-</sup> Cf. F. Sawicki, « La faiblesse du clientélisme partisan en France », in J.-L. Briquet, F. Sawicki (dir.), Le Clientélisme politique dans les sociétés modernes, Puf, 1998.

<sup>12-</sup> C. Lyrintzis, « Political Parties in Post-Junta Greece. A Case of "Bureaucratic Clientelism" », in G. Pridham (ed.), *The New Mediterranean Democracies*, Londres, Frank Cass, 1984. On trouvera une description très précise des formes d'emprise clientéliste du parti socialiste grec sur les emplois publics dans les années 1980-1990 dans G.T. Mavrogordatos, « From Traditional Clientelism to Machine Politics : the Impact of Pasok Populism in Greece », *South European Society and Politics*, 2 (3), 1997.

l'État social reste embryonnaire (en Inde, en Amérique latine, en Afrique...) le clientélisme partisan reste largement prépondérant.

Le pouvoir des partis politiques dépend de leurs relations avec les autres organisations représentatives

Si, dans les « vieilles démocraties », les partis ont donc, selon des rythmes variables, principalement cherché à influencer les électeurs par des promesses ou des réalisations d'action publique, en recourant de façon croissante aux médias de masse et aux méthodes issues du marketing<sup>13</sup>, on aurait cependant tort de les réduire à des « partis attrape-tout » susceptibles de recourir à tous les moyens pour plaire au plus grand nombre. Les dirigeants des partis politiques doivent faire avec des électorats pré-constitués dont les attentes s'expriment notamment par la voix de multiples représentants d'organisations revendicatives et représentatives (syndicats, associations, organisations professionnelles, groupements communautaires ou religieux...).

De fait, en Europe, bien qu'ils soient d'abord apparus comme des coalitions souples de parlementaires, les partis politiques sont depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle des agents de mobilisation de masses entretenant des liens forts avec de puissantes organisations sociales constituées souvent en puisant dans les mêmes milieux sociaux. Les liens entre les partis libéraux ou conservateurs et les représentants des mondes patronaux sont bien connus, de même que ceux des partis démocrates-chrétiens avec les groupements d'obédience religieuse ou des partis sociaux-démocrates et communistes avec les syndicats ouvriers. Ces liens ont pris des formes inégalement institutionnalisées selon les systèmes politiques et selon les familles de partis.

La forme la plus poussée d'institutionnalisation est sans doute celle qui a caractérisé les partis communistes où les organisations sociales ouvrières (syndicats, coopératives,

<sup>13-</sup> La notion de « *catch-all party* » a été popularisée par Otto Kirchheimer : « The Transformation of the Western European Party Systems », *in* La Palombara (Joseph), Weiner (Myron) (eds), *Political Parties and Political Development*, Princeton University Press, 1966.

associations diverses) étaient sous le contrôle étroit des dirigeants du parti. Quoique moins hiérarchisées, les relations entre organisations ouvrières et partis sociaux-démocrates sont également très fortes. Si la tendance actuelle est incontestablement à la désinstitutionnalisation de ces relations, comme l'illustre l'exemple récent du parti travailliste britannique, qui vient de décider, en mars 2014, de mettre fin au caractère automatique de l'affiliation au parti des syndiqués du Trade union congress et à la représentation particulière des syndicats dans ses instances dirigeantes<sup>14</sup>, la plupart des partis continuent d'avoir des liens privilégiés avec certains groupements. Ceux-ci se manifestent dans les filières de recrutement de leurs membres, souvent multipositionnés, dans la composition et le fonctionnement des instances chargées d'élaborer les programmes, dans les circuits de financement et dans la fréquence des échanges informels une fois le parti au pouvoir. Ces liens reposent également sur des croyances et des représentations du monde communes.

Le degré d'emprise d'un système de partis sur la société et donc sa capacité d'action apparaît ainsi corrélé positivement à la densité et à la solidité de ses liens avec les organisations représentatives qui interviennent dans le champ syndical et dans le champ associatif, mais aussi dans le champ intellectuel et les médias. Pour le dire autrement, la capacité des partis à contrôler leurs différents électorats, à définir des programmes bénéficiant de larges soutiens repose largement sur la possibilité qu'ils ont de s'appuyer sur des réseaux sociopolitiques denses et stabilisés. C'est ainsi l'absence de liens privilégiés avec une puissante confédération syndicale ouvrière unique ou hégémonique qui explique la difficulté chronique du parti socialiste français à mobiliser de larges fractions du monde ouvrier, à rebours des autres partis sociaux-démocrates européens<sup>15</sup>.

<sup>14-</sup> http://www.bbc.com/news/uk-politics-26381922

<sup>15-</sup> Sur la notion de réseau socio-politique et sur le cas du PS français, cf. F. Sawicki, *Les Réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Belin, 1997.

#### Une convergence des modèles de parti?

Par-delà les différences entre systèmes et familles de partis liées au cadre institutionnel, à la structure des États et à la façon dont se sont stabilisées les relations entre les organisations partisanes et les autres organisations représentatives, certains politistes considèrent qu'il existe des tendances convergentes qui amènent les partis à fonctionner de plus en plus comme des « organisations électorales professionnelles le », qui « formuleraient des politiques pour gagner des élections plutôt qu'elles ne chercheraient à gagner des élections pour appliquer leurs politiques l' ».

Cette évolution résulterait d'abord de transformations sociétales. La différenciation et l'individuation croissantes de nos sociétés auraient ainsi entraîné un affaiblissement des identités collectives (de classe, ethniques, religieuses, territoriales...), ainsi qu'une segmentation des groupes qui rendraient particulièrement difficile le travail d'agrégation symbolique des intérêts traditionnellement effectué par les partis politiques. Confrontés par ailleurs à l'exigence accrue de citoyens plus formés et mieux informés, plus à même de protester et de contester leur autorité, les partis en seraient réduits à répondre au coup par coup aux demandes les plus insistantes sinon les plus fondamentales.

Les transformations politiques induites par la mondialisation économique renforceraient cette tendance : l'émergence de nouveaux problèmes publics transnationaux (immigration, sécurité sanitaire et alimentaire, drogue, pollutions...) qui contraignent à multiplier les coopérations internationales, la dépendance des États vis-à-vis des marchés financiers et la concurrence fiscale et sociale qui résulte de l'interdépendance croissante des économies nationales, en particulier en Europe,

<sup>16-</sup> Cette thèse est notamment formulée par Angelo Panebianco (*Political parties. Organization and Power*, Cambridge University Press, 1988 (éd. originale, 1982) et R. Katz et P. Mair (« La transformation des modèles d'organisation et de démocratie dans les partis. L'émergence du parti-cartel », in Y. Aucante, A. Dézé, N. Sauger (dir.), *Les Systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti-cartel en question*, Presses de Sciences Po, 2008).

<sup>17-</sup> La formule est empruntée à Anthony Downs dans *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and Row, 1957. Cet ouvrage a été traduit par les éditions de l'Université de Bruxelles en 2013.

entraînent de fait une convergence des politiques économiques et sociales et une réduction des marges d'action des gouvernements nationaux. Les partis politiques ne seraient donc plus en mesure de proposer des programmes d'action ambitieux, sauf à décevoir leurs électeurs. Pris entre le marteau de revendications catégorielles multiples et l'enclume de systèmes décisionnels complexes, ils semblent condamnés à perdre leur crédit et leurs repères. Voués à courir derrière des électeurs de plus en plus exigeants avec peu de moyens de les satisfaire, les partis s'en sortiraient en recourant soit à des stratégies « centristes » agrémentées de quelques promesses symboliques soit à des stratégies dites de « triangulation » consistant à emprunter sciemment des thèmes au camp adverse<sup>18</sup>. L'élection présidentielle française de 2007 qui a vu s'affronter au second tour Nicolas Sarkozy pour la droite et Ségolène Royal pour la gauche avait été particulièrement caractérisée par ce type de transgression.

Ces stratégies, si elles peuvent se révéler ponctuellement payantes, ne parviennent néanmoins pas à contrer la tendance générale à l'augmentation de l'abstention, de la volatilité électorale et à l'émergence de mouvements ou de partis dits « protestataires ». C'est ce qui expliquerait qu'au final les partis dominants se comporteraient comme un cartel économique s'efforçant de clore l'accès au champ politique aux nouveaux entrants. En refusant des alliances avec les partis radicaux, en renforçant les règles d'attribution des sièges et de financement public qui leur sont favorables, ils dissuadent les candidatures indépendantes et privent de sièges ou de moyens d'action les outsiders, quitte à renforcer par la-même les partis dits « antisystème », à l'instar du Front national en France qui dénonce l'« établissement » ou l'« État UMP-PS ». En résumé, si les partis ont aujourd'hui beaucoup perdu de leur capacité à influencer durablement les électeurs, à infléchir en profondeur les politiques publiques, ils auraient en contrepartie beaucoup renforcé leur emprise sur la sélection des candidats aux élections et le contrôle des élus dans les institutions.

<sup>18-</sup> Cf. D. Bertrand, A. Dézé, J.-L. Missika, « Le carré sémiotique des discours politiques », dans le présent ouvrage p. 128.

Si ce raisonnement d'ensemble est plausible, il ne doit pas conduire à occulter que la perte d'emprise des partis est inégale selon les systèmes politiques et que, pour encadrée qu'elle soit, la concurrence qui caractérise les régimes démocratiques constitue une menace permanente pour les partis dont l'ancrage social serait insuffisant.

#### MICHEL OFFERLÉ

### LES GROUPES D'INTÉRÊT

Viticulteurs, médecins, défenseurs des animaux, syndicats de commerçants ou encore représentants des stations de sports d'hiver, les groupes d'intérêt seraient revenus. Comme dans les années 1950, après une parenthèse qui correspondrait au renforcement de l'exécutif au début de la Ve République. La présence de ces « lobbies » – corps intermédiaires, corporations, professions – est analysée différemment. Pour certains, elle exprimerait en premier lieu la vigueur enfin trouvée de la société civile française. D'autres, au contraire, déplorent dans l'action des groupes d'intérêt, la montée des égoïsmes catégoriels pénétrant un État ayant perdu sa capacité à incarner l'intérêt général. Les jugements portés sur les groupes d'intérêt constituent une partie du débat sur la crise de la représentation politique. Il porte en l'occurrence sur la légitimité de l'action des groupes et sur leur pouvoir.

On peut constater que dans les démocraties (il conviendrait probablement mieux de les appeler: « sociétés à systèmes compétitifs pacifiés »), les groupes se sont vus reconnaître une place dans le fonctionnement de la société et dans l'État. Cette place est variable selon les types d'intérêt, les formes du conflit social, les conjonctures politiques, la consistance de l'État. *Lobbies* au sens états-unien du terme, ligues, sociétés, chambres syndicales, syndicats... existent depuis bien plus d'un siècle dans tous les grands pays occidentaux.

Il convient d'insister sur le caractère heuristique, c'est-àdire pertinent scientifiquement, d'une approche en termes de groupes d'intérêt. Dans les typologies classiques de science politique, les groupes d'intérêt apparaissent comme des organisations politiques dont le but, la fonction, ne sont pas orientés vers la prise et l'exercice du pouvoir (comme les partis politiques), mais vers la pression sur les autorités politiques aux fins de faire reconnaître et prendre en compte leurs revendications. Ces groupes sont eux-mêmes subdivisés en deux sous-groupes: les uns défendant des intérêts professionnels (marins pêcheurs, notaires ou docteurs en colère) et les autres des causes (défense des droits de l'Homme ou défense de la nature ou des animaux...). Dans ce dernier cas, les objectifs, s'ils sont réalisés, ne bénéficieront pas aux seuls promoteurs, aux seuls entrepreneurs de leur défense. Ils sont alors appelés groupes d'intérêt publics (public interest groups), ou plus récemment groupes de plaidoyer (version francisée des advocacy groups)

De la même manière, l'autonomisation d'une partie des groupes sous la bannière des nouveaux mouvements sociaux a été promue. En insistant sur leurs caractéristiques postulées ou revendiquées – protestation, non-institutionnalisation, inventivité, mise en avant de revendications identitaires, postmatérialistes, refus des bureaucraties, adaptation aux médias modernes - on a ainsi isolé leur étude de celle des « vieux mouvements sociaux » institutionnalisés ou des lobbies mus par des appétits purement matérialistes. D'un côté, les syndicats de salariés ou de médecins, les anciens combattants ou les chefs d'entreprise, de l'autre la « vraie société civile ». Attac ou Sud, le Dal ou les mouvements alter-mondialistes, les « sans », Osez le Féminisme, Act-Up ou les Motivé(e)s, les Femen, Greenpeace, les Indignés, les Anonymous, les Bonnets rouges bretons, les Pigeons ou encore La Manif pour Tous; et tous les apprentis mobilisateurs en ligne.

Cette coupure dans la recherche, qui isole un sous-groupe sans réfléchir sur les opérations de labellisation, est redoublée par un déséquilibre croissant entre les objets de la recherche. Longtemps les travaux sur le patronat ont été négligés alors que des dizaines de travaux se sont polarisés sur des objets-mode mis en relief par les médias. Ce qui engage tout à la fois une réflexion sur la forme de désignation des objets sociaux et sur la trilogie transparence/médiatisation/secret dans nos sociétés. Du point de vue du pouvoir, ce qui passe dans les médias n'est pas obligatoirement le plus efficace ou le plus important.

Ces classements figés, bien souvent utilisés par les acteurs eux-mêmes, posent plusieurs problèmes. Tout d'abord, la distinction parti/groupe n'est jamais étanche. Certes, les partis politiques sont parfois des appareils fermés. Mais ils s'appuient également sur des réseaux, dans lesquels de multiples groupes sont parties prenantes. En second lieu, le pouvoir, dans les conceptions sociologiques relationnelles, n'est pas une chose que l'on prendrait, mais une relation qui s'instaure entre individus (agents sociaux) détenteurs des ressources différentes. Dans cette interprétation, l'État n'est pas seulement cette entité qui disposerait, même en dernière instance, du droit de contraindre. Il est aussi le produit du travail d'une multiplicité d'acteurs dont la séparation rigide État/société civile rend difficilement compte. Enfin. la distinction entre intérêt « intéressé » et cause « désintéressée » est loin d'être évidente. En effet, les membres utilisent ces groupes à des fins variées. De plus, une cause – c'est-à-dire ce qui socialement est reconnu comme tel à un moment donné – peut se routiniser ou se trouver dévaluée dans telle ou telle conjoncture.

#### La formation des groupes et des intérêts

Dans les sociétés démocratiques modernes, la formation des groupes n'obéit pas à une logique unique et linéaire. Ce n'est pas parce qu'un segment d'une population présente des caractères suffisamment proches pour engendrer des intérêts communs, ni parce qu'un problème ou qu'un « besoin » social existe objectivement, qu'un groupe se forme spontanément pour assurer sa défense. Certes, les grands groupes généralistes (syndicats ouvriers, agricoles ou patronaux) se sont constitués dans l'ensemble du pays et ont acquis une priorité sur les autres groupes dans nombre de politiques publiques. Il est vrai cependant que l'on retrouve partout des défenseurs de la nature, des animaux, des sourds, des fœtus ou des femmes.

Mais les mobilisations qui aboutissent à des mouvements ponctuels ou à des organisations permanentes n'ont ni la même précocité, ni la même force, ni la même forme selon les conjonctures et selon les espaces sociaux et nationaux. Et le monde social est un immense cimetière de groupes mort-nés qui n'ont pu accéder à l'existence, faute d'avoir trouvé des

« agents » prêts à assumer les coûts initiaux de la mobilisation. Force est de constater que dans les contraintes induites par la configuration des espaces de concurrence, le rôle des « moteurs », des « meneurs » (selon l'expression policière), s'avère indispensable. Indispensable pour faire exister le groupe, pour l'exprimer, le représenter c'est-à-dire le traduire, le mettre en scène, le délimiter et produire les instruments matériels et symboliques nécessaires à sa défense. Comme l'ont noté de nombreux auteurs, c'est tout autant la classe ouvrière qui produit le mouvement ouvrier que le mouvement ouvrier qui produit la classe ouvrière.

La production d'une identité collective et d'une organisation est le résultat du travail de multiples acteurs. Les premiers représentants sont, au mieux, une projection acceptable des représentés (on pourrait se demander, par exemple, de qui les fondateurs des premiers syndicats de médecins étaientils représentatifs au milieu du xixe siècle ?). Mais ces fondateurs peuvent s'appuyer sur la collaboration et les ressources d'autres agents. Il peut s'agir d'intellectuels épaulant les premiers militants ouvriers, ou actuellement des consultants rémunérés organisant la promotion de tel ou tel groupe. L'État peut s'avérer aussi un agent de production des populations en catégories (retraités, imposables, etc.), soit qu'il incite, soit qu'il initie au regroupement afin de pouvoir disposer d'un interlocuteur: les exemples de la Confédération générale du patronat français (CGPF), l'ancêtre du Medef, ou de l'Union fédérale des consommateurs le démontrent bien, puisque la confédération patronale a été créée en 1919 sur incitation gouvernementale, et l'UFC à l'initiative d'un fonctionnaire du ministère de l'Économie nationale en 1951.

De plus les individus ont, selon le type de société dans laquelle ils vivent et selon la position sociale qu'ils y occupent, à « leur disposition » des technologies diversifiées de compréhension et de réparation du malheur social: de la prière à la sorcellerie, à la médecine ou à la mobilisation collective. Les groupes d'intérêt sont, dans les sociétés complexes, une de ces technologies; ils sont des médiateurs en représentation, plus ou moins institutionnalisés, à qui les agents sociaux s'adressent.

#### Répertoires de l'action collective

Les groupes eux-mêmes n'agissent pas dans un état d'apesanteur sociale. Charles Tilly, dans son ouvrage *La France conteste 1600-1900*, a dénommé « répertoire de l'action collective » les « moyens que certains groupes utilisent afin de faire avancer ou de défendre leurs intérêts ». Le changement de répertoire serait survenu vers le milieu du xixe siècle en France et en Grande-Bretagne. Obtiennent désormais satisfaction, les groupes qui « savent produire le multiple le plus élevé de trois facteurs: le nombre de participants, la volonté d'agir, la netteté du programme mobilisateur ».

L'idée de répertoire est séduisante, surtout si on la rattache au processus continu, mais réversible, de pacification des rapports sociaux lié en partie au développement des procédures électorales. Elle est intéressante aussi, si on la rapproche de l'idée que tous les groupes n'ont pas les mêmes ressources pour parvenir à l'existence, se faire entendre, se faire reconnaître et obtenir satisfaction. Notaires et chômeurs, cyclistes ou personnes dépendantes n'auront pas le même répertoire, ni la même probabilité d'être entendus. C'est dire que le répertoire contemporain de l'action collective est infini et en constante récréation: blocages de routes, grèves de la faim, *sit in*, défilés mais aussi pages publicitaires achetées dans la presse, campagnes d'affichage, appels à un cabinet de consultants (*lobbying*) ou encore colloques, états généraux, entrevues discrètes « professionnelles » ou communiqués à la presse.

La grève sous sa forme habituelle (grève des ouvriers du secteur privé) et dans ses représentations centenaires françaises (toute grève ouvrière peut receler une parcelle de « Grand Soir ») a perdu de son ampleur et de son efficacité. Il n'y a jamais eu aussi peu de grèves dans le secteur privé depuis qu'il existe des statistiques de grèves en France. En revanche, l'utilisation du mot et l'occupation du répertoire sous des formes variées (avec des vagues de manifestations successives) sont répandues bien au-delà de son lieu de naissance, c'est-à-dire l'entreprise. Les principaux utilisateurs sont désormais les fonctionnaires (les enseignants...) et les salariés des services publics: les cheminots notamment, qui peuvent bloquer une large partie de la France. La grève de 1995 a

d'ailleurs été l'occasion d'un grand débat sur le sens à donner au mouvement: action corporatiste, mouvement social (tiens, on retrouve le vocable sous un autre sens!) ou premier mouvement social opposé à la mondialisation. Mais ce sont aussi les étudiants, les policiers, les gendarmes ou les internes et les médecins... qui se sont emparés du mot.

Le vieux comptage des grèves continue à être effectué de manière désormais relâchée... Quant aux mouvements sociaux il est difficile d'en tenir une comptabilité; mais on agrège désormais les chiffres de manifestants pour tel ou tel mouvement dans toute la France, et l'on tient la comptabilité des manifestations dont le nombre ne cesse de croître à Paris (près de 5 000 en 2013).

Contrairement à une vision spontanée de l'action collective, celle-ci n'est pas réductible à l'action visible, publicisée, médiatisée, dans la rue. Un colloque organisé par un groupe, pour la maîtrise des dépenses de santé ou pour la protection des gazelles, est aussi une forme de mobilisation. Un communiqué également, puisqu'il prétend démontrer l'existence d'une énergie accumulée par et dans une organisation.

En stylisant les modes d'action, on peut distinguer les groupes selon qu'ils ont la possibilité de mobiliser des ressources économiques (arme à double tranchant dans la compétition politique), des ressources numériques (appel au nombre), des ressources intellectuelles (recours à la légitimité scientifique, à l'expertise), des ressources médiatiques (stratégie de scandalisation fondée sur l'appel à l'émotion). Un représentant de l'industrie pharmaceutique a une probabilité plus grande de rencontrer un ministre ou un haut fonctionnaire, en audience ou en privé, qu'un porte-parole syndical. Une manifestation de notaires étonnerait tout autant qu'un colloque de camionneurs. Les riverains du jardin des Tuileries en lutte contre les forains ont plus de chances de se faire entendre dans *Le Figaro*, et les organisateurs de la GayPride (le rassemblement annuel des homosexuels) dans *Libération*.

Même si les formes du répertoire ont eu tendance à se diffuser de groupe à groupe (les médecins aussi manifestent aujourd'hui), les ressources et les contraintes stratégiques varient selon les diverses organisations. Et l'efficacité des actions, médiatisées ou non, n'est jamais donnée par avance. Défiler dans la rue ou dans la presse ne donne pas automatiquement le droit d'accéder à l'antichambre des « décideurs », ni de faire accepter ou repousser telle ou telle mesure.

#### **Engagement et rétributions**

Les groupes d'intérêt permettent la coopération qui unit leurs membres et dirigeant, mais également la concurrence qui les oppose. Ils suscitent en outre des interactions (alliances, confrontations) avec d'autres groupes, d'autres organisations et les divers secteurs de l'appareil d'État.

Comme dans toute organisation, les usages qui sont faits des biens produits par l'organisation diffèrent selon les individus: cela va des représentés qui le sont sans le savoir ou contre leur gré par le groupe, aux « sympathisants », aux adhérents, aux mobilisés, ou encore aux responsables et également aux salariés permanents de l'organisation... Certains se retrouvent dans l'organisation par utilitarisme ou par force (afin de bénéficier d'un avantage dont le groupe a le monopole de distribution: un emploi ou l'accès à une prestation sociale, le pouvoir d'acquérir un bien à un coût inférieur à celui du marché...). D'autres s'engagent sur des positions solidaires choisies ou contraintes (désir de donner, contrainte sociale de l'environnement). D'autres individus, enfin, choisissent l'engagement collectif dans des groupes d'intérêts en raison de positions politiques. Il convient à ce propos de ne pas réduire l'activité des acteurs sociaux à de purs calculs coûts/avantages matériels. On oublie souvent que l'appropriation et la diffusion de mots d'ordre, d'idées et d'idéologies peuvent être aussi source de plaisir. Les professionnels de l'organisation ne se sont pas engagés pour les rétributions que procure l'organisation. Ils en tirent pourtant des bénéfices personnels (parfois matériels) plus largement symboliques (estime de soi, reconnaissance sociale, promotion sociale, accès à des réseaux de relations et de pouvoir...).

Les groupes d'intérêt sont essentiels à la mise en forme des identités collectives (classes, groupes, professions, causes...). Le mouvement paysan, par exemple, est un facteur puissant de l'identité professionnelle des agriculteurs. C'est également vrai des syndicats pour les enseignants.

En second lieu, les groupes contribuent à faire émerger les questions susceptibles d'être débattues et délibérées dans l'espace public: ce que l'on dénomme la mise en agenda. Qu'ils proposent de nouvelles catégories d'intervention publiques (le mouvement ouvrier au xix<sup>e</sup> siècle, les groupes écologistes et féministe dans les années 1970) ou qu'ils tentent de s'opposer à une mesure (mobilisation de 1994 autour de l'école, contre le « mariage pour tous » en 2013), ils participent aussi à l'élaboration, voire à la mise en œuvre des politiques publiques. Les États contemporains sont sectorisés. C'est-à-dire que les politiques publiques (de la santé, de la culture par exemple) sont le produit d'un découpage de la réalité sur laquelle interviennent les acteurs du secteur. Les secteurs, s'ils ne sont pas étanches et s'ils ont des frontières variables, obéissent à des logiques autonomes. Un secteur peut être caractérisé à la fois par ses acteurs (les hommes politiques et les hauts fonctionnaires spécialistes du domaine) ainsi que par les divers groupes d'intérêt cooptés ou tolérés (et leurs alliés et concurrents, experts, journalistes...) qui sont parvenus à s'imposer comme interlocuteurs légitimes. L'idée de secteur implique des logiques de fonctionnement, des routines, des techniques particulières.

La sectorisation signifie que les politiques publiques sont le résultat de la coopération et de la concurrence des acteurs qui produisent des effets pertinents dans ce domaine d'intervention. On s'éloignera donc des deux visions contraires qui ne voient dans le résultat de l'action des groupes qu'un équilibre dynamique entre les forces disposant d'un égal accès aux centres de pouvoir. La première est une approche irénique (qui vise à la concorde entre les citoyens) d'une démocratie pure où la domination n'existerait pas. À l'inverse, la seconde postule un complot entre dominants qui, par-derrière le spectacle d'ombres opéré sur les scènes publiques, réglerait par ajustements secrets et unilatéraux le sort des citoyens. Un système politique pacifié ne peut perdurer qu'à condition que ses dirigeants (se succédant dans des alternances limitées par les principes même de son fonctionnement) arrivent à démontrer et à faire croire que les mécanismes de distribution des biens matériels et symboliques ne dépassent pas un certain seuil d'inégalités tolérables.

Loin d'être un appareil unifié, le pouvoir politique en sa forme étatique contemporaine est un parallélogramme de forces organisées en secteurs d'intervention publique.

L'État n'a pas cette étanchéité par rapport à la société dite civile que lui prête la nostalgie de certaines définitions. Le « cœur du réacteur », les fonctions régaliennes ont pu apparaître comme manifestant le pouvoir d'injonction unilatérale. Il faudrait cependant vérifier la validité historique de cette assertion, et ne pas oublier les nombreuses catégories d'intervention publique qui se sont agglutinées depuis plus d'un siècle. Un État n'est ni fort ni faible. Il présente des configurations diverses selon les secteurs, et l'analyse de chaque politique publique (la santé, l'éducation, la culture...) implique un repérage de l'histoire nationale de la construction de chaque secteur (opposition de l'action publique et initiatives privées) et des agents efficients qui produisent des effets pertinents dans tel ou tel domaine de l'action publique. Qu'il s'agisse de groupes exerçant leurs actions plutôt par pression externe (refus de toute cogestion) ou par quasi-inclusion (cas de cooptation croisée des élites politico-administratives et syndicales).

Les relations entretenues en France entre les groupes et les administrations ont été très différentes, pouvant aller de l'extériorité totale (plus ou moins contestataire, par exemple les mouvements féministes des années 1970) à l'intégration et à l'institutionnalisation aboutissant à une symbiose entre le groupe et son correspondant, clone étatique (comme l'ont été longtemps les organisations agricoles, l'Unaf ou certains syndicats de fonctionnaires). Une semblable remarque pourrait être faite au sujet des relations plus ou moins stables et plus ou moins privilégiées que les groupes et leurs dirigeants entretiennent avec des partis politiques, des réseaux de pouvoir ou des hommes politiques qui se chargent de porter les revendications des groupes.

Il faudrait « avoir le courage des oiseaux » et renoncer aux questions bateau sur le caractère démocratique ou non des groupes (oui, il y a des inégalités d'accès à leur direction; oui, il peut y avoir corruption diffuse) ou sur l'origine des décisions de politiques publiques (oui, une manifestation peut dans certains cas empêcher l'application d'une mesure; non,

les hommes politiques n'appliquent pas leur programme car la complexité des mécanismes sectoriels¹ impose de constants compromis). Et mesurer quel est l'auteur « réel » d'une décision relève d'un exercice délicat.

Ce qui apparaît finalement le plus important, par-delà les controverses sur l'État, la société civile, les bureaucraties, le syndicalisme, c'est la question de ceux qui les dirigent. Quelles élites politiques, bureaucratiques, syndicales, associatives et quoi faire? Comment faire que les « eux » soient un acceptable pour les « nous » présents et futurs qui leur obéissent.

<sup>1-</sup> Un « secteur » en science politique regroupe tous les acteurs liés à une activité ou à un problème, par exemple l'éducation ou l'agriculture.

#### PHILIPPE CABIN

## LA CONSTRUCTION DE L'OPINION PUBLIQUE

opinion internationale est partagée sur l'intervention de l'Otan. » « Les Français jugent les profs... » L'opinion publique hante les éditoriaux et les débats politiques. Ce phénomène mystérieux que cherchent à élucider les gouvernants, les journalistes, les intellectuels, les chercheurs est, à proprement parler, insaisissable.

Comment se manifeste l'opinion publique? Quels sont les secrets de son élaboration? Comment pèse-t-elle sur les processus de décision? Les sondages sont-ils un moyen d'expression démocratique ou un instrument de manipulation? Toutes ces questions soulèvent les passions et les interrogations, parce qu'elles touchent aux fondements mêmes des régimes démocratiques.

#### Naissance et métamorphoses de l'opinion publique

Quand on évoque aujourd'hui la notion d'opinion publique, on pense aux sondages. Pour de multiples raisons pourtant, elle ne saurait se réduire à « ce que mesurent les sondages », pour reprendre la définition provocante attribuée à George Gallup (1901-1984), pionnier de la technique sondagière. On peut distinguer quatre étapes historiques des visions de l'opinion publique.

L'expression apparaît au milieu du xvIIIe siècle. La paternité en est attribuée à Jean-Jacques Rousseau: elle désigne alors les idées et sentiments partagés par un peuple ou une communauté. Elle a une connotation péjorative de conservatisme et de contrôle social: elle se rattache à la rumeur et à la morale.

À la fin du xviiie siècle, l'opinion publique devient une sorte de tribunal présidé par la Raison triomphante. Elle émane d'une catégorie sociale, les intellectuels et la bourgeoisie éclairée. J. Necker sera le premier homme politique à intégrer, à la

veille de la Révolution française, cette dimension dans l'action politique<sup>1</sup>. À la racine de cette émergence, la constitution d'un espace de discussion: les bourgeois se rencontrent dans les cafés et les salons, ils lisent les premiers organes de presse. Bref, une sphère publique se constitue, effet des besoins d'émancipation individuelle, d'échange et de délibération<sup>2</sup>.

L'idée d'opinion publique est donc consubstantielle à la consécration de la démocratie et de la raison. La troisième strate procède d'un autre aspect du même processus historique: l'irruption des nations et des peuples. Conviés à participer à leur destin, ces derniers vont s'exprimer sous des formes actives et moins pacifiques: manifestations de rue, émeutes, pétitions, courrier des lecteurs... Des partis politiques, des syndicats sont créés. Nous sommes au xixe siècle, et nous voici au troisième âge de l'opinion publique: celui de l'expression populaire et du mouvement social.

Inquiets des impulsions des masses, soucieux de les prévoir et de les canaliser, les gouvernants vont essayer de mieux connaître leur opinion. Ainsi, pendant la guerre de 1914-1918, les autorités enquêtent sur le moral des troupes (par exemple, en lisant les lettres des soldats) et cherchent le soutien de la population par la propagande<sup>3</sup>. La connaissance de l'opinion publique, la recherche de son soutien et la faculté de parler en son nom, deviennent un enjeu permanent de la vie politique. Les sondages vont donner un visage et une présence à l'opinion publique.

Le xxe siècle est en effet celui de l'opinion sondagière. La technique des sondages, mise au point et utilisée par des statisticiens et des psychosociologues américains dans les années 1930 (G. Gallup, Paul Lazarsfeld notamment), va se développer de façon spectaculaire. Cet essor naît de la convergence de facteurs divers: médiatisation, projet scientifique et demande industrielle d'une mesure des attitudes, sollicitations des politiques<sup>4</sup>. Les sondages font irruption à l'occasion d'un

<sup>1-</sup> K. M. Baker, « Religion et politique sous l'Ancien Régime », *Annales*, janvier-février 1987, cité par J. Lazar, *L'Opinion publique*, Sirey, 1995.

<sup>2-</sup> J. Habermas, L'Espace public, Payot, 1978.

<sup>3-</sup> J.-J. Becker, « L'Opinion publique: un nouveau populisme?, Vingtième siècle, n° 56, 1997.

<sup>4-</sup> L. Blondiaux, La Fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages, Seuil, 1998.

coup d'éclat: la prévision, par l'American Institute of Public Opinion de G. Gallup, de la victoire de Roosevelt aux élections américaines de 1936, contre tous les pronostics. Un scénario analogue marquera les débuts de la « sondomanie » en France, avec la mise en ballottage du général de Gaulle lors de l'élection présidentielle de 1965, annoncée par l'Ifop, premier institut de sondage français, créé en 1938 par le sociologue Jean Stoetzel (1910-1987).

Ce détour historique montre la diversité des manifestations de l'opinion publique: elle apparaît comme un phénomène de nature collective et dynamique. Philippe Braud propose une définition qui rend compte de cette double caractéristique: elle est une « représentation socialement construite (par la presse, les sondages, les notables) de ce qu'est censé penser l'ensemble de la population<sup>5</sup> ».

#### Les sondages en question

Les sondages suscitent de vifs débats. La controverse a deux versants. Le premier concerne leur validité comme outil de mesure de l'opinion publique. Selon certains, ils ne sont qu'un artefact. Ainsi, dans un article resté célèbre, Pierre Bourdieu déclare que « l'opinion publique n'existe pas<sup>6</sup> ». Cette critique repose sur plusieurs arguments:

- Les sondages interrogent les gens sur des questions qu'ils ne se posent pas. On leur impose donc une problématique.
- La situation d'enquête est une injonction à formuler un avis. Par exemple, si on vous interroge sur l'extension des compétences de la CSCE, il se peut que vous n'ayez aucun avis, ou que vous ignoriez ce qu'est la CSCE. Dans tous les cas, il sera plus légitime et plus pratique de donner une réponse, que d'avouer votre ignorance ou votre indifférence.
- Les réponses données seront d'autant plus artificielles qu'elles sont formulées sans enjeu réel pour les enquêtés.
   Ainsi s'expliquent les écarts entre les sondages préélectoraux et les résultats effectifs.

<sup>5-</sup> P. Braud, Sociologie politique, LGDJ, 1998.

<sup>6-</sup> P. Bourdieu, « L'Opinion publique n'existe pas », Les Temps modernes, janvier 1973.

- Alors que l'opinion est l'expression collective de groupes, de rapports sociaux, de jeux d'acteurs, etc., les sondages en font une simple addition de réponses individuelles.
- L'agrégation statistique des jugements individuels revient à postuler que toutes les opinions se valent. C'est faire fi du fait que certaines personnes ou certains groupes ont plus de motivation et d'influence que d'autres.

Ainsi, selon cette approche, les sondages créent de toutes pièces une opinion factice et trompeuse: la « vraie » opinion est celle qui s'exprime collectivement dans un champ de forces sociales<sup>7</sup>.

Face à cette analyse, certains scientifiques apportent des objections et des nuances, comme Gérard Grunberg, qui souligne que « certes, l'opinion sondagière est un artefact, mais toute opération scientifique est un artefact ». La classe ouvrière est un artefact, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'ouvriers. La question est de savoir si cet outil apporte ou non une connaissance sur la société<sup>8</sup>. Les sondages permettent en effet, s'ils sont interprétés avec rigueur et distance, de mettre en évidence des tendances historiques, des sentiments collectifs, des modes de vie, des schémas comportementaux. En outre, ils poussent les gens à s'interroger sur des questions qu'ils n'auraient pas abordées. Ils redonnent à l'individu son mot à dire dans le débat public. D'autres rappellent que l'imposition d'une problématique n'est pas l'apanage des sondages: dans les consultations politiques réelles (élection, référendum), les citoyens n'ont qu'un choix limité<sup>9</sup>. Ajoutons enfin que la vision d'une opinion qui ne se manifesterait que dans la rue est tout aussi réductrice: pourquoi une manifestation de 3000 personnes contre l'intervention au Kosovo serait-elle plus authentique et légitime qu'un sondage approuvant massivement cette opération?

Le second volet de la critique de l'opinion sondagière porte sur sa fonction sociale. Les sondages sont considérés comme un instrument utilisé par quelques acteurs (journalistes,

<sup>7-</sup>Pour une vision globale de cette thèse, voir P. Champagne, Faire l'opinion, Minuit, 1990.

<sup>8-</sup>G. Grunberg, « Les ennemis de l'opinion », Le Débat, septembre-octobre 1991.

<sup>9-</sup> A. Lancelot, « Sondages d'opinion et suffrage universel », Commentaire, n° 10, été 1980.

hommes politiques, politologues estampillés, etc.), qui jouent les majorités silencieuses contre les minorités actives et les organisations représentatives, contribuant ainsi au renforcement des valeurs dominantes. Leur position de porte-parole leur confère un monopole du commentaire et de l'interprétation des sondages. Cette pratique du commentaire aboutit en outre à une véritable personnalisation de l'opinion publique, à la constitution progressive d'un acteur politique et social fictif, qui représente le peuple et auquel on prête une volonté et une stratégie. Tel journaliste ou politologue pourra alors déclarer doctement que « les Français ont lancé un avertissement à la majorité ».

À l'opposé de la thèse de la manipulation, les sondages sont tenus pour un levier du fonctionnement démocratique. Ils alimentent le débat public, en apportant des arguments et des éléments de connaissance. Ils permettent à chacun de se situer par rapport à la société, à sortir du huis clos des jugements de son entourage et de son milieu social. En donnant une voix puissante et omniprésente à l'avis des citoyens, ils constituent un contre-pouvoir, qui participe du contrôle des dirigeants. Quant aux effets des sondages sur les décisions des électeurs, objet de maintes polémiques, il semble bien qu'ils soient à la fois marginaux et contradictoires<sup>10</sup>. Si, dans certains cas, les sondages peuvent induire des comportements électoraux (par exemple un « vote utile » pour Lionel Jospin en 1995, pour éviter un second tour Chirac-Balladur), les renversements de situation au cours des campagnes prouvent en revanche que les sondages ne créent pas l'élection (voir l'évolution du rapport de force entre Édouard Balladur et Jacques Chirac au cours de cette même élection de 1995).

Le débat est donc loin d'être tranché. Les sondages doivent être pris pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire un outil qui a ses limites et dont l'utilisation n'est pas toujours accompagnée des précautions nécessaires. Un constat s'impose néanmoins: les résultats des sondages n'équivalent pas à l'opinion publique. Ils n'en sont qu'une expression parmi d'autres. Pourquoi dans ces conditions exercent-ils une telle emprise? Pour Loïc Blondiaux,

<sup>10-</sup> L. Albarello, Effets sociaux des sondages d'opinion, Ciaco, 1987.

la force des sondages repose sur une double croyance: en la démocratie et en la science. Le miracle des sondages a été de transformer un « concept ambigu » en « construit mesurable ». Par la magie de l'agrégation statistique, la masse informe des désirs et des passions du public se transforme en chiffres et en données propres au raisonnement arithmétique et à l'analyse politique; par le postulat « un homme égale une voix », les sondages dupliquent à l'infini le modèle démocratique et référendaire<sup>11</sup>.

#### Comment se forme l'opinion

Pour essayer de reconstituer les mécanismes de construction de l'opinion publique, il convient d'en rappeler deux caractéristiques fondamentales, déjà évoquées: elle est un processus collectif et dynamique. Son analyse a donné lieu à d'innombrables recherches, dont l'origine remonte aux années 1930 et 1940.

La formation de l'opinion publique naît de la rencontre d'opinions qui sont d'abord individuelles. L'avis d'un citoyen sur la guerre des Balkans résultera d'une multiplicité de facteurs: sa personnalité, son milieu social, son système de valeurs, ses expériences, ses groupes de références, etc. Elle va évoluer au fur et à mesure d'un enchaînement d'interactions: des discussions entre amis ou entre collègues, des informations recueillies lors de lectures ou dans les médias, des événements nouveaux...

Au niveau de la société, l'opinion publique est le résultat d'un jeu d'échange et de communication entre des acteurs de natures diverses, qui se déroule dans un certain nombre de forums: famille, travail, école, syndicats, etc. Les médias et les journalistes occupent une place prépondérante dans ce dispositif. Ils ont une fonction de mise en scène de l'événement et de la réalité. Mais ils sont aussi censés être un miroir de l'opinion elle-même<sup>12</sup>.

<sup>11-</sup> L. Blondiaux, op. cit., et « Ce que les sondages font à l'opinion », Politix, n° 37, 1997.

<sup>12-</sup> J. Lazar, op. cit.

Les recherches en psychologie sociale sur l'impact des médias ont réfuté l'idée d'une toute-puissance de ces derniers. Une idée qui reste malgré tout ancrée dans les représentations, y compris celles des acteurs des médias eux-mêmes. Il y a bien une influence des médias, mais celle-ci s'exerce de façon indirecte et diffuse. Les individus s'exposent de préférence aux messages qui confortent leur opinion: un électeur de droite écoutera plus volontiers, et avec plus d'attention, les *leaders* de son camp. La fonction de *leader* d'opinion révélée par P. Lazarsfeld, la fonction d'agenda setting, la théorie de « la spirale du silence » d'Elisabeth Noëlle-Neumann contribueront à éclairer les mécanismes complexes du jeu des médias.

En choisissant les thèmes et en formulant les questions, les journalistes et les sondeurs déterminent la façon dont les individus vont forger leur opinion. Ils sont, avec les hommes politiques, un relais privilégié de ce que Jean-Louis Missika appelle les « abrégés de la décision », c'est-à-dire des énoncés simples et courts qui résument une problématique et aident les individus à se faire un avis malgré la limitation de leur information et de leur temps<sup>13</sup>. « La baisse des charges sociales est favorable à l'emploi », ou « l'intervention militaire contre un régime tyrannique est juste » sont des exemples d'abrégés de la décision.

Ainsi, les sondages n'apparaissent au bout du compte que comme des acteurs d'un processus complexe et en perpétuelle recomposition. Ils n'en sont également qu'une des manifestations, comme le montre l'exemple de l'opinion mondiale.

#### Existe-t-il une opinion publique internationale?

Les références à l'opinion publique internationale abondent dans les journaux, comme ce fut le cas au sujet de la guerre des Balkans. Or, que constate-t-on à la lecture de ces écrits? Tout d'abord que l'idée d'une opinion mondiale renvoie en fait à la juxtaposition des opinions nationales: ce qui préoccupe les gouvernants, c'est leur opinion nationale, et non l'opinion mondiale. Les sondages montrent d'ailleurs de fortes disparités: 74 % des Danois approuvaient les frappes de l'Otan, contre

<sup>13-</sup> J.-L. Missika, « Les abrégés de la décision », Médiapouvoirs, n° 38, 2° trimestre, 1995.

54 % des Français et 35 % des Tchèques<sup>14</sup>. Notons au passage que l'on fait référence aux opinions des démocraties occidentales uniquement. La constitution d'un échantillon représentatif de la population mondiale et l'administration d'un questionnaire poseraient de toute façon des difficultés matérielles insurmontables.

Il est aussi remarquable que lorsque les éditorialistes parlent de l'opinion dans les pays étrangers, ils évoquent souvent, en réalité, les commentaires de leurs collègues. L'opinion publique israélienne se résumera alors aux jugements des commentateurs de la presse de ce pays. Ainsi, l'opinion « éclairée » des intellectuels et des *leaders* autorisés n'a pas été évincée par les sondages. Marie-Claude Smouts montre pour sa part le rôle d'acteurs nouveaux, issus de la société civile (ONG, entreprises, réseaux et lobbies), dans la définition de l'agenda politique international, validant par là même l'existence d'une opinion « expressive<sup>15</sup> ».

Il reste que l'opinion semble avoir joué un rôle de premier plan dans l'évolution du conflit kosovar. Les décisions tenaient compte des réactions supposées de ce juge omniprésent, même si elles n'ont pas été guidées par ce seul critère. Lorsque Slobodan Milosevic libéra trois pilotes prisonniers, c'est autant à l'opinion des Américains qu'à Bill Clinton qu'il s'adressait. À l'inverse, les médias serbes étaient une des cibles prioritaires des bombardements occidentaux.

Bien que les populations s'intéressent peu à la politique internationale, leur opinion semble donc peser d'un poids considérable. Pour comprendre ce phénomène, il faut redescendre à l'échelon national qui demeure le niveau pertinent d'expression des opinions publiques. Dans les démocraties, les échéances électorales sont fréquentes, et un gouvernement ne peut se permettre d'ignorer longuement un désaccord de l'opinion sans aliéner ses chances pour le prochain scrutin.

Plus généralement, certains analystes affirment que nous sommes entrés dans l'ère de la démocratie d'opinion, un type de régime qui diffère du modèle classique de la démocratie

<sup>14-</sup> Sondage Angus Reid Group, Libération, 24 avril 1999.

<sup>15-</sup> M.-C. Smouts, « La construction équivoque d'une "opinion mondiale" »,  $\it Tiers-Mondes$ ,  $n^\circ$  151, juillet-septembre 1997.

représentative. Résurgence de la croyance en une démocratie directe, il confère à l'opinion publique une place centrale. Les sondages ne sont pas la seule voie d'expression de cette opinion. Des groupes minoritaires suffisamment organisés et motivés (les chasseurs ou les agriculteurs par exemple) peuvent faire entendre leur voix et peser sur les décisions des pouvoirs publics. Les sondages peuvent dans d'autres cas appuyer les pressions d'un mouvement social, comme lors des grèves de 1995. L'opinion, qu'elle soit sondagière, éclairée ou expressive, contribue à l'émergence des questions et à leur inscription sur l'agenda politique.

L'opinion publique apparaît en définitive comme un processus dynamique et d'une grande complexité. Elle est aussi une croyance inhérente au fonctionnement des démocraties. Ce tour d'horizon montre que l'on n'est pas près d'en percer tous les mystères... pour notre plus grand bien?

#### Erik Neveu

## QUEL POUVOIR DES MÉDIAS?

I faudrait, à la manière de la Zazie de Queneau, inventer une formule comme « lafautaumédias » pour condenser tous les pouvoirs qui leur sont attribués. Les défaites électorales des candidats qui nous sont chers : lafautaumédias! Le déclin de l'orthographe et ces étudiants qui ne liraient plus : lafautaumédias! La réticence des consommateurs devant de délicieuses lasagnes surgelées au bœuf : lafautaumédias qui les affolent! Une possible érosion des sociabilités amicales : lafautaumédias qui hypnotisent devant leurs écrans, font confondre un contact facebook et un ami.

La liste pourrait s'allonger. Elle repose sur trois raccourcis. Les médias sont institués en causes de comportements qui doivent aussi à d'autres acteurs (et si les électeurs avaient sanctionné des promesses non tenues, et si les consommateurs avaient quelques raisons de soupçonner la haridelle hachée dans le bœuf annoncé?). L'évidence de leur pouvoir est postulée avec une légèreté que W. Phillips Davison éclaire en parlant d'« effet troisième personne<sup>1</sup> ». Si l'on demande à des journalistes si la publication de telle information peut influencer une catégorie abstraite (les New-Yorkais, les mères), ils tendent à répondre oui: ils seront impressionnés, elles seront influencées. La question sur la même information devient-elle: « et vous-même, serez-vous influencé? », et les réponses positives sont divisées dans une proportion de deux à six, d'autant plus que l'écart statutaire ou scolaire est grand entre le groupe questionné et ceux dont il parle. Enfin, tout suggère qu'il existe, en matière de médias, l'équivalent des suspects présumés. Les médias dont l'influence serait la plus avérée et la plus contestable sont ceux de l'écran (télévision, Internet), ceux dont l'ampleur du public fait penser qu'ils relèvent du

<sup>1-</sup>W. Phillips Davison, « The third Person effect in communication », *Public Opinion Quarterly*, Vol. 47-1, 1983.

populaire. On blâme les tabloïds, TF1 ou des vidéos stupides de *Youtube*, rarement *Arte*.

Esquisser un éclairage sur le pouvoir des médias partira d'un démontage sommaire de trois mythes fondateurs de leur toute-puissance. S'il ne veut pas être pure critique qui laisse désarmé, l'exercice devra se compléter d'une re-problématisation. Elle conduira à se demander comment théoriser de possibles pouvoirs des médias d'une façon prudente sans être insipide, comment saisir les médiations où ceux-ci peuvent effectivement affecter croyances et comportements.

#### De quelques mythes fondateurs

Trois types de pouvoir et d'influence sont généralement attribués aux médias.

• Les médias auraient au premier chef le pouvoir de définir un ordre du jour social, ce que la littérature anglophone nomme la « mise à l'agenda » (agenda-setting). En décidant de faire la une sur l'expulsion d'une jeune Rom ou sur la place du porc dans les cantines, télévisions et journaux polarisent l'attention sur ces sujets, en refoulent d'autres. C'est encore la place donnée à des rubriques ou des formats qui met en scène des mondes incomparables. Il suffit pour le vérifier de comparer la place de l'information internationale dans le Journal télévisé de 13 heures de TF1 et sur Arte, de se demander ce que contraint à réussir ou empêche de dire l'écart entre la surface rédactionnelle offerte à un journaliste de 20 Minutes par rapport à son collègue de la revue XXI qui disposera de quinze pages pour mettre en récit, donner de la profondeur. Sélectionner des sujets, cela se nomme aussi consacrer. Le livre annuel, parfois semestriel, produit par les intellectuels de médias en vue leur ouvre automatiquement une tournée des talk-shows et radios. L'ouvrage d'un professeur au Collège de France, reflétant une enquête de fond sur un sujet à forts enjeux, sera ignoré. Un film, remarquable, produit par un réalisateur mexicain peu connu, a moins de chances que le nouveau Woody Allen d'avoir droit à une critique. Ces choix et hiérarchies conduisent à une autre influence, à la notion d'amorçage (priming). En rendant saillant un problème public (l'insécurité, le chômage), en l'associant dans un « cadrage » à une interprétation (lier insécurité et immigration) un agenda aboutit, spécialement en période d'élection, à en faire un instrument d'évaluation. Que disent les candidats sur ce grand sujet? Lequel est convaincant? Des reportages sur les sans-logis ou les chômeurs ont pu servir en 1995 un Chirac qui faisait campagne sur le thème initialement décalé de la fracture sociale.

- Le second pouvoir prêté aux médias est celui de persuader. L'observation, en forme d'accusation, est aussi vieille que les médias de large diffusion. La censure de la presse avait, dès la Première Guerre mondiale, suscité l'expression « bourrage de crânes ». Dans un titre imagé, Serge Tchakotine<sup>2</sup> expliquait en 1939 le triomphe des régimes totalitaires par « le viol des foules par la propagande politique », un usage rationnel et cynique de la radio naissante, des journaux. La longévité politique de Berlusconi s'expliquait hier par son contrôle sur les réseaux de télévision privés comme publics. Certains travaux<sup>3</sup> questionnent la contribution des médias à la construction d'une islamophobie latente. Comment y opère une noria de faits divers qui mettent en scène des situations d'oppression féminine, d'intolérance ou de revendications communautaristes associées à l'islam? Pourquoi la sélection sur les plateaux de télévision de locuteurs rarement agressifs pour ce nouveau sens commun? Que dire de la promotion d'un genre littéraire combinant dénonciation d'une barbarie musulmane. exotisme et épisodes sexuellement affriolants avec des titres comme « Vendues », « Brûlées vives », « Mariées de force », « Déshonorées »?
- Un troisième pouvoir fondateur des médias s'associe au verbe *formater*. C'est alors la capacité d'une famille ou d'une génération de médias à affecter les modes de pensée, les compétences raisonnantes qui est mise en avant. Marshall McLuhan<sup>4</sup> hier, Régis Debray aujourd'hui sont les porteurs les plus connus de cette vision. Elle souligne à quel point les médias dominants d'une époque engendrent ou inhibent des savoir-faire et des savoir-penser. Le monde oral des sociétés

<sup>2-</sup> S. Tchakotine, Le Viol des foules par la propagande politique, Gallimard, 1992.

<sup>3-</sup> A. Hajjat, M. Mohammed, Islamophobie, La Découverte, 2013.

<sup>4-</sup> M. McLuhan, Pour comprendre les médias. Les prolongements technologiques de l'homme, Seuil, 1968.

sans écriture fait de la mémorisation un art et une nécessité. L'imprimé, rendant accessible les livres sacrés, dépouille le clergé de son monopole de la Bible, et n'est pas étranger à l'essor de la Réforme protestante. Internet se voit reprocher de faciliter une pensée associative, en coupé collé, moins construite causalement qu'hier. Mais ce sont toutes les activités sociales que le système des médias ne cesse de remodeler. M. McLuhan soutenait, avec plus d'aplomb que de données, que le téléphone avait donné naissance à la *call-girl*; les sociologues de la sexualité montrent de façon plus probante en quoi l'usage d'Internet comme vitrine et interface de contact a radicalement modifié les conditions pratiques et même la légitimité des transactions économico-sexuelles.

#### Un tableau simpliste

Trop d'approches du pouvoir des médias appellent la formule de Binet: « ce n'est même pas assez précis pour être faux ». Renvoyer au mythe l'idée de pouvoirs d'influence et de structuration par les médias serait un vain radicalisme. Mais aller au-delà des généralités molles suppose de sortir de ce que Philip Schlesinger<sup>5</sup> nomme le « médiacentrisme », inconscient épistémologique où l'on explique le médiatique par le médiatique. Il faut re-sociologiser l'analyse des médias, la replonger dans l'histoire.

Les médias définissent un « ordre du jour »? Oui, mais ni de manière arbitraire, ni seuls. Sandrine Levêque<sup>6</sup> montre comment, passant d'une population de journalistes d'origine plutôt populaire, liés biographiquement au mouvement syndical, à une génération de diplômés de Sciences po, plus familiers des hauts fonctionnaires, la définition et les objets du journalisme « social » s'étaient métamorphosés. Les thèmes qui font (ou non) les « unes » ne naissent pas de l'arbitraire des rédacteurs mais de chaînes complexes d'interdépendances. Y pèsent les relations avec des sources d'informations inégalement cotées et puissantes, l'attention aux annonceurs, l'anticipation de ce que seraient les goûts du public. Les médias

<sup>5-</sup> P. Schlesinger, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, n° 51, 1992.

<sup>6-</sup>S. Levêque, Le Journalisme social, Presses universitaires de Rennes, 2000.

persuadent? Parfois, mais plus facilement là où les sujets sont étrangers à l'expérience pratique de leur public (sur le Kosovo ou la politique de la Banque centrale européenne davantage que sur le pouvoir d'achat). Ils le font en prenant appui sur une culture et des legs historiques, plus propices en France à diaboliser l'islam que le bouddhisme. Berlusconi avait aussi pour ressource de reconstituer un parti néo-libéral organisé quand la droite italienne était en ruines. Le régime soviétique n'aurait pas duré quatre-vingts ans par le seul truchement la Pravda. Et. comme l'ont montré les travaux de sociologie de la réception<sup>7</sup>, les publics, même les moins diplômés, ne sont jamais des récepteurs passifs. Ils savent aussi filtrer ou mésinterpréter, recoder ou récuser des programmes. Les téléspectateurs des mêmes épisodes de « Dallas » peuvent y voir, selon leur culture et leur histoire, une satire du capitalisme, une modalité aboutie du genre soap-opera, ou la découverte troublante d'un monde où les femmes s'émancipent de leurs hommes.

Pour être stimulante, la polarisation sur un déterminisme « technologique » est aussi médiacentrique. Si une technologie contraint, porte un mode d'emploi, elle est aussi espace d'appropriation d'usages. Les publics ne sont jamais des exécutants dociles. Ils inventent, bricolent, détournent. Ni l'explosion des blogs, ni l'épisode Wikileaks, ni l'usage des réseaux sociaux par les manifestants au Caire n'avaient été programmés par les promoteurs de l'Internet. Et si l'usage d'Internet n'est pas incitation à la mémorisation des travaux récents montrent que ce qui se perd en mémorisation de contenus se retrouve en mémorisation des chemins qui permettent de retrouver sur la toile l'information jugée utile.

#### **Reformuler les questions**

Que les approches du « pouvoir des médias » soient encombrées de mythologies, de réduction médiacentrique ne peut en décourager l'analyse. On rencontre empiriquement des cas où « les médias » exercent un pouvoir. Le dessin animé *Jeanne et Serge* a fait exploser à la fin des années 1980 les effectifs de jeunes volleyeurs. Orson Welles provoqua un début de

<sup>7-</sup> B. Le Grignou, Du côté du public. Usages et réceptions de la télévision, Economica, 2003.

panique, en 1938, en présentant comme un vrai direct radio la mise en ondes de *La Guerre des mondes* de Wells avec attaque de martiens sur les États-Unis. L'annonce par les médias de l'acquittement des policiers qui avaient rossé Rodney King fut le départ des émeutes de Los Angeles en 1992.

Un premier mouvement de la recherche a consisté à renoncer graduellement aux visions les plus grandioses et alarmantes du pouvoir des médias que symbolisaient le « viol des foules » ou la « pigûre hypodermique ». À travers la problématique du « cadrage », ce sont des facons routinisées de présenter les faits qui sont questionnées. William A. Gamson et André Modigliani<sup>8</sup> montrent que jusqu'aux années 1960, il existe une seule façon de mettre en récit l'énergie atomique dans les médias: elle est symbole de progrès, d'abondance, de maîtrise de l'homme sur la nature. Ce sont de vastes pans du réel (gestion des déchets, accidents) qui sont soustraits à l'horizon du pensable. Si les médias diffusent cette vision, ils ne l'inventent pas. Elle exprime un scientisme, une foi dans l'American way of life, un sens commun de l'après-guerre. La répétition des mêmes cadrages produit alors ce que Gerbner nomme « cultivation<sup>9</sup> », soit dans un « premier degré » le processus par lequel les cadrages, les stéréotypes, les équilibres démographiques (entre générations, nations, métiers) propres au flux télévisuel viennent contaminer peu à peu la perception du monde réel. De là naissent des effets de second degré que sont le « *mainstreaming* » comme croyance en la vraisemblance de ces représentations et l'incapacité à s'en distancier de façon radicale, ou le « syndrome du monde inquiétant » quand la surreprésentation des crimes et violences sature le flux des programmes. Une énorme littérature a conforté la pertinence de ces approches, montrant aussi que ces effets variaient selon la position sociale et les ressources culturelles.

#### Penser l'amont et l'aval des médias

Reformuler les problèmes de pouvoir, c'est encore poser la question: « qui parle dans le journal télévisé, sur le site Web

<sup>8-</sup> W. Gamson, A. Modigliani, « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: a Constructivist Approach », *American Journal of Sociology*, 1989.

<sup>9-</sup> M. Morgan, George Gerbner, A critical Introduction, Pieterlen, Peter Lang, 2011.

consulté? » La réponse semble évidente: les journalistes. On pourra la compliquer en ajoutant: selon la ligne voulue par la direction ou les actionnaires. *L'Humanité* n'est pas hostile au parti communiste, *Le Figaro* n'est pas le titre le plus vindicatif pour ironiser sur la mévente des avions *Rafale* que produit son propriétaire.

Mais les messages médiatiques sont aussi, et d'abord, conditionnés par l'action de « sources ». Des administrations produisent des statistiques, des commissaires de police rendent compte de l'arrestation d'un gang. Greenpeace offre des images de ses militants déployant une banderole sur une centrale nucléaire. Une firme automobile est assez généreuse pour inviter les journalistes à tester sa dernière berline dans un pays tropical. En parlant de « professionnalisation des sources », Schlesinger souligne combien une foule de mouvements, d'entreprises et d'ONG produisent un prêt-à-publier anticipant d'autant mieux les besoins des médias qu'il est souvent fait par d'ex-journalistes. Qui est alors le vrai producteur des messages et de leur possible influence? Celle-ci doit aussi être pensée en termes de pluralité et de variations des réceptions. Elles dépendent des récepteurs et de leurs cultures et dispositions. Mais il faut aussi penser les non-réceptions (à peine plus d'un million de Français lisent un newsmagazine), les circuits des réceptions ou reformulations indirectes via les revues de presse, les conversations sur la télévision, les comptes rendus de livres ou d'émissions.

#### Effets des technologies: du mécanisme à l'inventivité

La piste d'un déterminisme technologique mérite mieux que causalités mécaniques et formules de bateleurs. Il faut pour cela échapper à deux tentations connexes: d'une part aux jérémiades sur le déclin incessant de la culture et du civisme qu'engendreraient les révolutions médiatiques, comme dans l'ouvrage de Robert Putnam, *Bowling alone* (les Américains jouant seuls au *bowling* parce que la télévision a détruit les réseaux sociaux); d'autre part, au bluff des causalités simplettes (McLuhan expliquant qu'Hitler a réussi grâce à la radio, mais qu'un gros plan sur sa face crispée aurait tué net sa carrière à l'ère de la télévision).

J. Meyrowitz<sup>10</sup> en donne une illustration, discutable mais stimulante. Et si un pouvoir négligé de la télévision était de brouiller localisations et positions, de disloquer les cloisons qui rendaient (in)accessibles des connaissances en fonction de l'âge ou du sexe? Les parents savent combien il est difficile de cantonner leur progéniture aux émissions pour enfants. Le flux télévisuel rend accessible le monde adulte et bien de ses secrets (sur la sexualité, les tensions interpersonnelles), il rend même accessible ce que Meyrowitz nomme « le secret du secret » : le fait que les adultes tentent de cacher des choses aux enfants, les traitent différemment. La télévision a aussi brouillé les rapports de genre. Elle est rarement féministe, mais elle a tôt rendu visible aux femmes des univers masculins jusque-là clos (travail, sport), elle a réduit l'écart de connaissances sur les affaires publiques. Elle a montré des hommes peu conformes aux standards officiels de virilité, peu capables de dominer leurs émotions. Le brouillage des espaces a aussi affecté le rapport privé/public. La verve des blogueurs algériens de 2014 contre un candidat Bouteflika quasi aphasique montre qu'il est désormais impensable de réussir – comme le fit durablement Roosevelt – à cacher au public les handicaps physiques d'un leader. La télévision propulse une « société de surveillance ». Non pas *Big Brother*, mais une quasi-impossibilité de préserver des sphères de vie autonomes, cloisonnées et opaques, un régime nouveau de l'observable, faisant de l'accès à la vie d'autrui un plaisir non réprimable, de la mise en scène de la sienne un sel de l'existence que rehausse aujourd'hui Internet.

Les médias ont-ils un pouvoir? Celui qui leur est classiquement associé d'influer sur les opinions. Mais il n'est intelligible qu'en les reconnectant aux luttes de pouvoir entre acteurs d'un monde social capable de peser sur eux. Il n'est cartographiable qu'en pensant les différences d'exposition, de perception et d'usages par des publics qui ne sont jamais faits d'idiots culturels.

Toutefois, le pouvoir des médias est plus divers. Ces derniers contribuent à définir un ordre du jour du pensable, une

<sup>10-</sup> J. Meyrowitz, No Sense of Place, Oxford University Press, 1985.

cartographie du visible, fournissent des sujets de conversation. Todd Gitlin raconte la fable de ce chauffeur de camions rutilants, toujours suspect au passage en douane, jamais pris avec une cargaison illicite: c'est qu'il faisait de la contrebande de camions! Le pouvoir des médias, c'est aussi que la télévision nous tient en face d'elle vingt-cinq heures la semaine ou que nous tenons comme une évidence et un droit d'être gratuitement informés dans l'heure qui suit tout événement majeur sur la planète. Il s'exerce quand nous perdons l'habitude d'être déconnectés plus d'une heure d'un écran entre ordinateurs, smartphones, télévisions dans les espaces publics. Les médias seraient-ils devenus, pour nous, ce que l'eau est aux poissons?

#### BENJAMIN LOVELUCK

# INTERNET, UN NOUVEAU POUVOIR?

u même titre que la plupart des technologies de communication qui l'ont précédée, l'informatique en réseau a initialement été célébrée comme une « révolution » des pouvoirs. Elle serait un moven de diffusion des connaissances, de transparence démocratique, de renversement des hiérarchies et d'émancipation individuelle. Internet, et les appareils très divers qui s'y articulent (téléphones mobiles, appareils de captation photo et vidéo etc.), présentent cependant des spécificités qui le distinguent des médias antérieurs. Ainsi, il a durablement été appréhendé comme étant structurellement tourné vers la liberté<sup>1</sup>: à travers Internet se formule l'utopie d'une organisation sociale immanente, enfin débarrassée d'institutions politiques forcément imparfaites. Cependant, le réseau présente également un ensemble de contraintes ainsi que des opportunités de contrôle pour un certain nombre d'acteurs. Loin d'abolir les rapports de pouvoir, il en reconfigure profondément les contours.

## Internet comme « empowerment » et pouvoir d'auto-organisation

Le réseau associé aux ordinateurs personnels, et aujourd'hui aux appareils de communication mobiles, a long-temps été présenté comme un outil au service de l'individu et de la société civile, leur redonnant des capacités d'action (*empowerment*) contre les pouvoirs économiques et politiques institués. Internet combine tout d'abord les caractéristiques d'un média de diffusion de masse (comme la télévision) avec celles d'un média d'échanges interpersonnels (comme le téléphone). En outre, sur le plan technique, le réseau présente une

<sup>1-</sup> P. Flichy, L'Imaginaire d'Internet, La Découverte, 2001; M. Castells, La Galaxie Internet, Fayard, 2002.

architecture dépourvue de centre; par principe, son utilisation ne devait donc pas être limitée, conditionnée ou filtrée.

C'est en vertu de ces caractéristiques techniques qu'Internet est initialement venu incarner un espace de libre expression, très difficile à surveiller, à réguler et à censurer. Mais cette orientation libérale-libertaire est également due au contexte historique et sociologique de son émergence, traversée par les mouvements contre-culturels: l'informatique a ainsi été mise au service de la liberté individuelle et de relations sociales plus harmonieuses, dans le prolongement de certaines utopies hippie². La figure la plus emblématique de cette appropriation individuelle des ressources informatiques est certainement celle du *hacker*, qui à l'origine désigne un informaticien chevronné et inventif, capable de maîtriser la technique et de la mettre à son service (au risque parfois de contrevenir à la loi) plutôt que d'en subir les effets.

Pour toutes ces raisons. Internet a vite semblé être le vecteur principal de la redistribution des pouvoirs au sein de sociétés dites « en réseaux », au fonctionnement plus horizontal et décentralisé. Il a même représenté un modèle d'auto-organisation sociale, fondé sur la libre circulation de l'information - ce à quoi renvoie par exemple l'idée d'« intelligence collective<sup>3</sup> ». En effet, le succès d'Internet dans les années 1990, avec l'invention du World Wide Web, la privatisation du réseau et son adoption rapide par les particuliers, a été comprise avant tout comme une libération des énergies individuelles - notamment sur le plan économique. En favorisant les initiatives et les interactions, en accélérant la circulation des informations. en offrant à tout un chacun la possibilité de publier et de créer des services, Internet a semblé perfectionner les mécanismes du marché pour entraîner l'avènement d'une « Nouvelle économie » riche d'opportunités de croissance inédites. Cependant, Internet a également entraîné une relecture de la définition même de l'économie, dans la mesure où il se caractérise aussi par la prégnance des échanges coopératifs et non-marchands,

<sup>2-</sup> F. Turner, Aux sources de l'utopie numérique. De la contre-culture à la cyberculture, Stewart Brand, un homme d'influence, C&F éditions, 2012 [2006].

<sup>3-</sup> P. Lévy, L'Intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace, La Découverte, 1997 [1994].

donnant lieu à une « économie du don » qui vient s'articuler de manière complexe avec l'économie marchande<sup>4</sup>.

Le meilleur exemple en est le mouvement des logiciels libres, dont l'innovation centrale a consisté à combattre l'extension de la propriété intellectuelle de l'intérieur même du droit, à travers le procédé du *copyleft*: en renversant la logique du droit d'auteur, il s'agit en effet de garantir les droits de l'utilisateur et de préserver ainsi l'existence d'un commun informationnel. Par de nombreux aspects, Internet se présente ainsi comme un mode original d'organisation des échanges, voire le fondement d'une économie politique « en réseaux », c'est-àdire décentralisée et caractérisée par ce que le juriste Yochai Benkler appelle des « effets coordonnés d'actions non coordonnée<sup>5</sup> ». Les logiciels libres ou encore l'encyclopédie libre et collaborative Wikipédia sont les figures les plus représentatives de ce phénomène. De telles caractéristiques ont également alimenté des approches plus critiques, s'appuyant sur le concept spinoziste de « multitude » pour désigner ces formes de structuration immanentes des activités, au sein d'un « capitalisme cognitif » qui, en s'appuyant sur les biens immatériels, se voit contraint de remettre en question des notions héritées de l'ère industrielle: la propriété privée, la division du travail ou encore la concurrence<sup>6</sup>.

#### Internet comme pouvoir démocratique

En vertu de son histoire et de ses caractéristiques sociotechniques, Internet incarne aussi une forme de rupture avec les formes institutionnalisées de la vie politique. En tant qu'espace dominé par une sensibilité libérale-libertaire voire libertarienne, le réseau est tourné vers un idéal d'auto-organisation qui se traduit notamment par des aspirations à des formes de démocratie plus directes. Celles-ci résonnent fortement avec une conception mythifiée de la démocratie américaine, qui

<sup>4-</sup> R. Barbrook, « The hi-tech gift economy », First Monday [online] 3, n° 12, décembre 1998.

<sup>5-</sup>Y. Benkler, *La Richesse des réseaux. Marchés et libertés à l'heure du partage social*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2009 [2006].

<sup>6-</sup>Y. Moulier Boutang, Le Capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation, Éditions Amsterdam, 2008 [2007].

privilégie l'autonomie des communautés locales et des associations de citoyens, en contrepoint indispensable de la délégation politique.

Ce thème est ancien et rejoint celui de la « démocratie électronique<sup>7</sup> », qui a accompagné aussi bien le développement de l'informatique que la diffusion de la télévision, et qui voudrait mettre la technique au service d'une démocratie plus « participative », voire supprimer le besoin d'intermédiaires – médias, partis, syndicats, etc. Dans ce contexte également, Internet a souvent été érigé comme le lieu par excellence d'une revitalisation de la « démocratie délibérative » inspirée de l'idéal d'un espace public orienté vers la résolution des conflits et la formation d'un consensus par la discussion<sup>8</sup>. Les blogs, les forums et avant eux les *newsgroups* permettraient de mettre en œuvre un vaste dialogue entre citoyens, où seraient notamment valorisés la parole profane et les savoirs d'expérience, mis à égalité avec ceux des représentants, des experts et des « technocrates » la figure de l'amateur trouvant enfin droit de cité. Pour partie, Internet peut donc certainement être présenté comme le lieu d'un bouleversement de la démocratie représentative<sup>9</sup>.

Des études empiriques sont très vite venues tempérer ces perspectives cependant, épousant ainsi une forme de « réalisme » dans l'appréhension politique du réseau – qui représenterait une évolution plutôt qu'une révolution de l'engagement citoyen¹0. Premièrement, les inégalités de ressources perdurent; à l'heure numérique une « fracture civique » sépare toujours la minorité d'individus fortement intéressés et impliqués dans la politique du reste de la population¹¹¹. Deuxièmement, la plupart des initiatives visant à rapprocher les citoyens de leurs institutions en s'appuyant sur les technologies d'information et

<sup>7-</sup> T. Vedel, « L'idée de démocratie électronique. Origines, visions, questions », in Le Désenchantement démocratique, sous la direction de P. Perrineau, Éditions de l'Aube, 2003.

<sup>8-</sup> J. Habermas, L'Espace public. Archéologie de la Publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Payot, 1978 [1962].

<sup>9-</sup> P. Flichy, « Internet et le débat démocratique », *Réseaux*, n° 150, 2008; D. Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Seuil, 2010.

<sup>10-</sup> M. Margolis et D. Resnick, Politics As Usual. The Cyberspace "Revolution", Sage, 2000.

<sup>11-</sup> P. Norris, Digital Divide. Civic Engagement, Information Poverty, and the Internet Worldwide, Cambridge University Press, 2001.

de communication (Tic) – dispositifs de consultation, débats publics institutionnalisés, « vote électronique » – ont pour l'instant eu des résultats mitigés¹². Troisièmement, si Internet se présente comme un espace de liberté d'expression, il est également traversé par une forte conflictualité, des rumeurs, des invectives et finalement un renforcement des tendances à l'homophilie des opinions et à la « balkanisation » de l'espace public¹³. Enfin quatrièmement, Internet tout comme les autres médias peut être l'objet de stratégies de communication mises en œuvre par des professionnels, visant à segmenter les publics, à cadrer les discussions et à orienter l'opinion en servant des intérêts précis¹⁴.

De manière générale, la diffusion d'Internet auprès du grand public a entraîné une réévaluation de ses possibilités émancipatoires. Sous l'effet de la massification des usages tout d'abord, et en vertu des nouveaux services apparus sur le Web - en particulier les réseaux socionumériques ou « médias sociaux » -, les valeurs initialement associées au réseau ont du être révisées. D'une part, les inégalités de race, de classe, d'éducation ou encore de genre perdurent dans un monde « virtuel » qui garde finalement un solide ancrage avec le monde hors-ligne. D'autre part, de nouvelles injonctions sont nées avec la sociabilité en ligne: celles consistant à développer stratégiquement son « capital social<sup>15</sup> » sur les réseaux, à s'activer et à s'exprimer toujours plus afin d'assurer, pour soi ou pour une institution, une visibilité suffisante c'est-à-dire une « réputation » convenable au sein d'une « économie de l'attention » généralisée16. Le réseau favoriserait ainsi les individus dotés des compétences nécessaires pour se mouvoir dans ce nouvel « ordre

<sup>12-</sup> L. Monnoyer-Smith, Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes, Hermès/Lavoisier, 2011.

<sup>13-</sup> C. R. Sunstein, Republic.com, Princeton University Press, 2001.

<sup>14-</sup> P. N. Howard, *New Media Campaigns and the Managed Citizen*, Cambridge University Press, 2006.

<sup>15-</sup> F. Granjon, B. Lelong, « Capital social, stratifications et technologies de l'information et de la communication. Une revue des travaux français et anglo-saxons »,  $R\acute{e}seaux$ ,  $n^\circ$  139, 2006, p. 147-181.

<sup>16-</sup> R. A. Lanham, *The Economics of Attention. Style and Substance in the Age of Information*, University of Chicago Press, 2006.

connexionniste<sup>17</sup> ». Une critique néo-marxiste, enfin, dénonce l'« exploitation numérique » (digital labor<sup>18</sup>) qui accompagnerait cette nouvelle économie politique, dans la mesure où un petit nombre d'entreprises – Google, Facebook, Amazon, Apple, etc. – centralisent la valeur économique produite par l'ensemble des « contributions générées par les utilisateurs » (UGC ou user-generated content: photos, vidéos, commentaires, comptes rendus d'ouvrages mais également tout simplement les requêtes effectuées dans les moteurs de recherche). Ces acteurs profiteraient habilement à la fois de l'« économie du don » caractérisant les échanges sur Internet, et de la tendance à la « production de soi » sur le réseau.

## Internet comme pouvoir contre-démocratique : les recompositions de la sphère publique

Cependant, si Internet bouleverse les équilibres de pouvoirs, c'est certainement avant tout en tant que lieu privilégié du déploiement d'activités contre-démocratiques, définies par Pierre Rosanvallon comme des fonctions de veille, d'empêchement et de jugement, et visant à exercer un contrôle sur la démocratie élective<sup>19</sup>. En particulier, les spécificités d'un « système médiatique hybride<sup>20</sup> » ou d'une « sphère publique en réseau<sup>21</sup> » consistent à pousser plus loin l'impératif de transparence associé au fonctionnement démocratique – bouleversant au passage la teneur du « quatrième pouvoir » traditionnellement associé au journalisme. Il s'agit également dans certains cas de s'appuyer sur une meilleure circulation de l'information pour fédérer des forces critiques et engager des actions collectives – dans un contexte démocratique, mais aussi face à des régimes plus autoritaires.

L'environnement d'Internet porte par exemple des coups de boutoir aux limites imposées à la transparence telles que

<sup>17-</sup> L. Boltanski, E. Chiapello, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999, chap. 2, « La formation de la cité par projets ».

<sup>18-</sup> T. Scholz (dir.), Digital Labor. The Internet as Playground and Factory, Routledge, 2012.

<sup>19-</sup> P. Rosanvallon, La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance, Seuil, 2006.

<sup>20-</sup> A. Chadwick, *The Hybrid Media System. Politics and Power*, Oxford University Press, 2013

<sup>21-</sup> Y. Benkler, La Richesse des réseaux, op. cit.

le secret d'État. On a pu le voir en 2010 lorsque l'organisation WikiLeaks – en concertation avec plusieurs grands organes de presse – a permis la « fuite » de masses d'informations confidentielles (rapports militaires sur la guerre en Afghanistan et en Irak, télégrammes diplomatiques américains). Dans sa version la plus radicale, cette revendication de transparence pour les grandes institutions s'articule avec une exigence de secret pour les communications individuelles, mobilisant notamment les techniques de cryptographie. Comme le résume le principe défendu par le mouvement *cypherpunk* – dont est issu WikiLeaks – depuis le début des années 1990: « *privacy for the weak and transparency for the powerful* » (« la préservation de la vie privée pour les faibles, l'exigence de transparence pour les puissants »)<sup>22</sup>.

Par ailleurs, des actions concertées ont pris forme, qui sont endogènes à Internet dans deux sens au moins. D'abord parce qu'elles exploitent les caractéristiques techniques du réseau. Par exemple, lorsque l'État américain a riposté contre WikiLeaks en obligeant Visa ou PayPal à en bloquer les financements, les sites Web de ces entreprises ont été la cible d'attaques par déni de service (c'est-à-dire par la multiplication des connexions afin de saturer les serveurs) mises en œuvre par le collectif Anonymous. Ces actions peuvent ainsi s'apparenter, dans le domaine électronique, à de nouvelles formes de manifestations publiques voire de « désobéissance civile ». Ensuite, certains enjeux propres à Internet et à la libre circulation de l'information fédèrent également les énergies: on a pu le voir lors des différents débats concernant la « neutralité des réseaux », ou encore dans les campagnes qui ont mené en 2012 à la suspension de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA)<sup>23</sup> au Parlement européen d'un côté, et au retrait de lois telles que la Stop Online Piracy Act (SOPA) au Congrès américain.

De manière plus générale, la sociologie des mobilisations collectives a montré qu'un « Internet militant » doté d'une

<sup>22-</sup> J. Assange, avec la collaboration de J. Appelbaum, A. Müller-Maguhn, et J. Zimmermann, *Cypherpunks. Freedom and the Future of the Internet*, OR Books, 2012.

<sup>23-</sup> Ce projet de traité, négocié en toute opacité, est destiné à renforcer les droits de propriété intellectuelle, au détriment parfois des libertés individuelles.

certaine autonomie s'était développé, dans la mesure notamment où la structure en réseau des mouvements sociaux protestataires présenterait une forte « homologie » avec Internet<sup>24</sup>. Les technologies numériques favoriseraient la coalition d'intérêts et d'opinions, et donc la formation d'associations au sein de la société civile, ayant pour caractéristiques d'être généralement hétérogènes et volatiles. Ces organisations souples et a-centrées sont fondées sur le consensus ad hoc plutôt que sur des engagements idéologiques préexistants - des formes de mobilisations qui peuvent se muer en « actions connectives<sup>25</sup> ». Cette perspective a culminé avec la succession de mouvements de contestation ainsi que les soulèvements révolutionnaires qui ont émaillé la période 2009-2011: révoltes suite aux élections présidentielles iraniennes, mouvement des « Indignés » en Espagne, Occupy Wall Street aux États-Unis – et surtout les « printemps arabes », qui ont très vite été qualifiés de « révolutions Internet » en raison du rôle joué par les téléphones mobiles et les réseaux informatiques, à la fois pour diffuser des informations soumises à la censure au sein de régimes répressifs, et pour coordonner les mobilisations et les actions collectives.

Pour le sociologue Manuel Castells, de telles mobilisations sont révélatrices des transformations qui affectent la sphère publique, et qui sont rendues possibles par ce qu'il appelle l'« auto-communication de masse²6 »: les blogs, les plateformes de partage de contenus tels que YouTube, et les réseaux socionumériques tels que Facebook ou Twitter, qui viennent concurrencer, contredire mais aussi alimenter les grands médias. Certains auteurs ont cependant critiqué l'accent mis sur Internet et les réseaux sociaux dans ces différents cas de figure, révélateurs selon eux d'une vision déterministe de la technique et d'une perspective occidentalo-centrée qui tend à surévaluer voire à méconnaître les effets de ces technologies

<sup>24-</sup> F. Granjon, L'Internet militant. Mouvement social et usages des réseaux télématiques, Rennes, Apogée, 2001.

<sup>25-</sup> W. Lance Bennett et Alexandra Segerberg, *The Logic of Connective Action. Digital Media* and the Personalization of Contentious Politics, Cambridge University Press, 2013.

<sup>26-</sup> M. Castells, *Communication et pouvoir*, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2013 [2009].

– soulignant au contraire que dans de nombreux cas, la traçabilité inhérente au numérique rend possible une identification précise des dissidents<sup>27</sup>. Au final, il apparaît que les logiques d'action collective et d'« action connective » s'enracinent tout d'abord dans des dynamiques sociales plus profondes, et qu'elles viennent plutôt se compléter que s'opposer, en interagissant de manière complexe<sup>28</sup>.

De nombreux travaux cherchent également à exposer les nouvelles contraintes au sein d'une sphère publique recomposée, telles que les conditions d'accession à la parole publique. Dans le monde de l'imprimé, des institutions comme la presse et l'édition s'étaient érigées en gatekeepers filtrant les discours a priori et les soumettant à des règles déontologiques et des formats d'énonciation. Dans le monde d'Internet, tous ont un accès égal à la parole, et le tri et la hiérarchisation s'effectuent a posteriori, une fois que des documents ou des contenus ont été publiés. Cependant, les moteurs de recherche et les réseaux socionumériques jouent là un rôle crucial, permettant de faire « remonter » et donc accéder à la visibilité certaines informations plutôt que d'autres, en vertu des mécanismes d'indexation ainsi que de différents dispositifs algorithmiques de sélection censés déterminer leur « pertinence » relative par exemple le PageRank de Google ou encore l'EdgeRank de Facebook.

Ces « infomédiaires<sup>29</sup> » ont acquis une place centrale dans l'écosystème informationnel, et donc d'abord un pouvoir lié à leur capacité d'orienter les flux d'informations. En théorie, ils ne font que refléter les préférences agrégées des utilisateurs, mettant tout le monde sur un même plan; en pratique, ils entérinent bien souvent des différences d'exposition et de notoriété déjà existantes. À ce titre, les analyses mathématiques de réseaux ont très tôt montré que la topologie d'Internet, et tout particulièrement celle du Web, se caractérise par des distributions fortement inégales: une petite minorité de sites sont très

<sup>27-</sup> E. Morozov, *The Net Delusion. The Dark Side of Internet Freedom*, New York, Public Affairs. 2011.

<sup>28-</sup> G. Pleyers, « Le militantisme en réseau. Présentation », Réseaux, n° 181, 2013.

<sup>29-</sup> F. Rébillard, N. Smyrnaios, « Les infomédiaires, au cœur de la filière de l'information en ligne. Les cas de Google, Wikio et Paperblog », *Réseaux*, n° 160, 2010.

consultés, tandis qu'une grande majorité l'est très peu voire pas du tout<sup>30</sup>. En outre, ces acteurs sont en position d'exercer différentes formes de censure, en décidant ou non d'indexer certains types de contenus, voire en les retirant de leur plateforme s'ils y sont hébergés.

Enfin, en recentralisant le réseau sur la base d'une architecture client-serveur, les grands acteurs du numérique collectent les traces de l'activité qui transite par leurs services et conservent notamment quantité de données à caractère personnel. Le traitement de ces données et le profilage qui en est issu permettent de fournir des services marketing et publicitaires poussés. Il s'inscrit dans une tendance plus générale au développement d'analyses prédictives fondées sur le croisement de données d'activité, qui sont de plus en plus nombreuses à être captées dans la vie quotidienne (ce qui est souvent désigné sous le nom de *big data*) et qui fournissent un tableau de plus en plus précis des comportements individuels. De telles considérations ont conduit au développement de programmes de recherche visant à mettre au jour les effets de pouvoir des algorithmes<sup>31</sup>.

#### Internet comme pouvoir de surveillance et de contrôle

Au-delà de ces considérations, Internet a subi une série de transformations qui l'ont éloigné de ses idéaux originels, et qui conduisent à proposer un tableau plus nuancé. Dès la fin des années 1990, des juristes américains se sont saisis d'Internet comme objet de réflexion politique du point de vue du droit. Pour Lawrence Lessig notamment, le code informatique doit être compris comme une écriture dotée de puissants effets performatifs – c'est-à-dire comme un code de loi, ce qu'il affirma avec force à travers une formule demeurée célèbre: « code is law »<sup>32</sup>. En effet le code informatique, en fixant par exemple les modalités de l'accès à des services ou à des informations, leur caractère plus ou moins protégé et plus ou moins tracé, régule

<sup>30-</sup> B. A. Huberman, *The Laws of the Web. Patterns in the Ecology of Information*, Cambridge, MA, MIT Press, 2001; A.-L. Barabási, *Linked. The New Science of Networks*, Cambridge, MA, Perseus, 2002.

<sup>31-</sup> D. Cardon, « Politique des algorithmes. Présentation », Réseaux, n° 177, 2013.

<sup>32-</sup> L. Lessig, Code and Other Laws of Cyberspace, Basic Books, 1999.

de facto les comportements – rendant possible ou non certaines actions, avec la mise en place de ce que Lessig appelle des « architectures de contrôle ». Il s'agit d'un artifice régissant la vie en commun, de manière plus efficace encore que le droit, et donc d'un enjeu démocratique de premier plan.

De manière générale, plutôt qu'un instrument susceptible de produire des effets, Internet a graduellement été appréhendé davantage comme un environnement présentant un certain nombre de potentialités mais également de contraintes. De telles approches rejoignent les recherches en sociologie des sciences et techniques qui se sont intéressées aux manières dont les technologies ou « artefacts » contribuent à donner forme aux relations sociales<sup>33</sup>. De ce point de vue, le pouvoir d'Internet doit se comprendre plutôt en un sens foucaldien<sup>34</sup>, c'est-à-dire comme celui d'un dispositif sociotechnique ouvrant à différentes modalités d'articulation entre architectures techniques, fonctionnements logiciels, et interactions sociales. Certains auteurs ont ainsi cherché à comprendre la tension entre liberté et contrôle au sein des réseaux35: en dépit des ambitions initiales, en effet, une multiplicité de mécanismes d'inspection et de cadrage des activités ont investi les différentes couches du réseau, c'est-à-dire aussi bien les dimensions matérielles (backbones, routeurs, câbles sous-marins, etc.) que les strates logiques (systèmes d'adressage) et applicatives (en particulier le Web). Alexander Galloway va jusqu'à dire que « le principe fondateur d'Internet est le contrôle, et pas la liberté<sup>36</sup> », ne serait-ce qu'en vertu de la standardisation technique nécessaire à l'interopérabilité.

À travers ces travaux, transparaît l'idée qu'Internet n'est pas (ou pas seulement) un espace de liberté sans entraves, mais qu'il a également été le théâtre de la formation de nouvelles asymétries de relations. En effet, diverses opérations de

<sup>33-</sup> L. Winner, « Do artefacts have politics? », Daedalus 109, n° 1, 1980.

<sup>34-</sup> M. Foucault, « Le jeu de Michel Foucault », *in Dits et écrits*. Vol. III, 1976-1979, Gallimard, 1994 [1977].

<sup>35-</sup> W. Hui Kyong Chun, Control and Freedom. Power and Paranoia in the Age of Fiber Optics, MIT Press, 2006.

<sup>36-</sup> A. R. Galloway, *Protocol. How Control Exists After Decentralization*, Cambridge, MIT Press, 2004.

recentralisation du réseau ont eu lieu, qui ont permis à certains acteurs d'occuper désormais une place prépondérante dans l'écologie des flux informationnels - soit à des fins de centralisation de la valeur économique, soit afin de servir les intérêts des autorités politiques (aussi bien sur le plan domestique que géopolitique). En particulier, en prenant appui sur les possibilités d'enregistrement, de traçabilité et de traitement automatisé inhérents au numérique, de vastes dispositifs de surveillance, de censure et de manipulation des informations se sont également mis en place, ouvrant à des formes de contrôle sur les individus. Ces transformations s'inscrivent dans le cadre plus général du déploiement, sur le long terme, d'un « ordre sécuritaire » qui s'appuie sur l'innovation technologique<sup>37</sup>. Les puissances souveraines, notamment les États-Unis, ont ainsi investi les réseaux à travers la mise en place de mécanismes sophistiqués de surveillance (dont toute l'ampleur a été dévoilée en 2013 par le lanceur d'alerte Edward Snowden) voire des actions offensives (en témoignent les moyens consacrés ces dernières années par les forces armées au développement de capacités de « cyberdéfense »).

Ainsi, Internet ne semble pas de lui-même garantir un affranchissement des relations de pouvoir, mais entraîne plutôt des reconfigurations profondes, qui oscillent entre deux extrêmes: d'un côté une plus grande capacité d'émancipation individuelle face aux institutions, de l'autre un contrôle accru des individus par les puissances instituées. Des visions concurrentes et des objectifs divergents ont pris forme: un Internet décentralisé opposé à un Internet centralisé; la protection de l'anonymat et de la vie privée face à la captation des données personnelles; la transparence des affaires publiques contre le secret d'État; un Internet comme bien commun face à l'extension du régime de la propriété intellectuelle, etc. Ces options sont en tension au sein de l'espace hétérogène constitué par Internet, qui vient lui-même s'articuler aux autres dimensions de la vie sociale: de ces agencements multiples découlent donc autant de possibilités politiques.

<sup>37-</sup> A. Mattelart, La Globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire, La Découverte, 2007.

#### ANNE-CATHERINE WAGNER

### ÉLITES, UNE CLASSE INTERNATIONALE

i la mondialisation a transformé les économies nationales, elle a également des répercussions sur les structures sociales et les rapports sociaux. En effet, toutes les catégories sociales n'ont pas le même accès à la mobilité internationale et aux ressources qu'elle requiert. La connaissance des langues étrangères reste par exemple socialement distinctive en France: trois quarts des ouvriers estiment n'avoir aucune connaissance utilisable en langue étrangère, alors que seuls 18 % des cadres et professions intellectuelles supérieures sont dans ce cas<sup>1</sup>. L'habitude de voyager, la familiarité avec les pays étrangers, la dispersion géographique des réseaux relationnels et de la famille élargie sont encore plus sélectifs. Or ces ressources et ces savoir-faire internationaux prennent aujourd'hui une valeur croissante. Ils ouvrent en effet l'éventail des choix universitaires, professionnels ou matrimoniaux, confèrent légitimité et prestige aux classes supérieures les plus internationalisées. La mondialisation est ainsi un facteur qui pourrait changer l'équilibre des pouvoirs entre les différentes fractions de la bourgeoisie.

#### Du cosmopolitisme ancien de la noblesse...

Le cosmopolitisme des élites n'est pas en lui-même un phénomène nouveau. L'ouverture sur l'étranger est de longue date constitutive du style de vie aristocratique. Au sein de la noblesse, des alliances matrimoniales et des relations familiales savamment entretenues ont forgé au fil des générations des familles aux ramifications internationales multiples dont les propriétés foncières sont dispersées à travers l'Europe. Le

<sup>1-</sup> M. Bodier, « Les langues étrangères en France », Insee Première, n° 568, février 1998.

« grand tour » qui apparaît dans l'aristocratie britannique au xvie siècle et se diffuse aux xvie et xviie siècles chez les aristocrates du continent atteste de cette culture européenne des noblesses: pendant deux ou trois ans, les jeunes gens fortunés font un tour d'Europe qui les conduit de Rome à Paris en passant par la Touraine ou l'Espagne. Ils perfectionnent leur français et leur italien, visitent les familles amies et se familiarisent avec les mœurs des différentes sociétés de cour.

Dans la sphère économique, ce sont aussi des réseaux familiaux qui sont à l'origine des liens commerciaux entre les riches cités d'Europe, puis qui bâtissent la haute finance. Au début du xixe siècle, les cinq frères Rothschild, présents dans les capitales économiques de l'époque – Francfort, Vienne, Londres, Naples et Paris –, forment ainsi un dispositif dynastique particulièrement efficace, entretenu et consolidé par les mariages entre branches. L'expansion du commerce mondial au xixe siècle fait émerger une véritable bourgeoisie cosmopolite qui prend appui sur ces solidarités anciennes².

Les réseaux transnationaux qui mêlent inextricablement liens de parentés et d'affaires restent bien vivaces aujourd'hui. Dans la haute société, l'éducation des enfants inclut toujours une dimension internationale. Des collèges privés sélects, comme l'école du Manoir à Lausanne, Le Rosey à Rolle (Suisse), le collège de Sion à Sao Paulo ou l'école des Roches en Normandie, recrutent dans les hautes classes du monde entier. Des clubs réservés aux membres de la meilleure société organisent une sociabilité cosmopolite dans le confort et la discrétion. Ainsi le très sélect cercle de l'Union interalliée compte 55 nationalités différentes parmi ses membres et se trouve lié par des accords de réciprocité avec de prestigieux clubs étrangers. Les grandes chasses à courre, les compétitions de polo ou de golf, le yachting et les croisières, les manifestations mondaines comme le Bal des débutantes sont d'autres occasions de réunir une petite société qui ne connaît pas les frontières<sup>3</sup>.

<sup>2-</sup> C. A. Jones, *International Business in the Nineteenth Century: The rise and fall of a cosmopolitan bourgeoisie*, New York University Press, 1987.

<sup>3-</sup> Voir M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot, *Grandes fortunes. Dynasties familiales et formes de richesse en France, Payot, 2006, et Sociologie de la bourgeoisie, 3º* éd., La Découverte, 2007. Voir aussi D. Lancien et M. de Saint-Martin (dir.), *Anciennes et nouvelles aristocraties de 1880 à nos jours*, MSH, 2007.

#### ...aux nouvelles élites internationales

À ce cosmopolitisme des vieilles familles s'oppose l'internationalisation plus récente d'autres fractions des classes supérieures, liée à la globalisation des affaires. Depuis les années 1960, des possibilités de carrières à l'étranger se développent au sein des multinationales. Des dirigeants sont chargés de coordonner les activités mondiales dans les entreprises, les groupes financiers, les cabinets de conseil ou les industries juridiques. Un nombre croissant de hauts cadres gèrent aujourd'hui leur évolution professionnelle à l'échelle internationale<sup>4</sup>.

Ce groupe diffère à plusieurs titres de la vieille bourgeoisie cosmopolite. Il repose sur des liens professionnels et non familiaux. Les grandes entreprises, surtout américaines, ont mis en place à partir des années 1960 des politiques d'intégration internationale de l'encadrement: la mobilité internationale et notamment le passage par la maison mère doivent construire un « patriotisme d'entreprise » qui transcende les particularismes nationaux. L'internationalisation de l'enseignement de la gestion et de l'industrie du management contribue à ce travail d'unification. L'Insead (Institut européen des Affaires) par exemple, créé en 1957 à Fontainebleau, est l'une des plus prestigieuses écoles de gestion internationale en Europe. S'adressant à des *managers* qui veulent donner une dimension internationale à leur carrière, elle brasse plus de 80 nationalités en 2013. La valeur de ces formations tient en grande partie aux réseaux qui s'y constituent. Le carnet d'adresses des anciens dispersés dans le monde est précieux pour avoir des informations sur les marchés du travail des autres pays, pour bénéficier d'introductions dans les milieux d'affaires les plus divers.

Entre ces *managers* aux carrières internationales, les interrelations ne se cantonnent pas au domaine professionnel. La fréquence des mariages mixtes, le cosmopolitisme des amitiés nouées lors des nombreux déplacements définissent les traits d'un style de vie bien particulier. Les familles des différentes origines partagent les mêmes références, les mêmes sources

<sup>4-</sup> A.-C. Wagner, Les Classes sociales dans la mondialisation, La Découverte, « Repères », 2007.

d'information (*l'International Herald Tribune*, la presse économique anglo-saxonne), les mêmes loisirs (le tennis, le golf, le bridge). Elles ont en commun une conception relativement traditionnelle des rôles conjugaux: les cadres dont la carrière s'inscrit dans une perspective internationale sont presque tous des hommes, leurs épouses les suivent et renoncent à leur activité professionnelle pour se consacrer à l'organisation de la vie familiale à l'étranger et à l'éducation des enfants.

Cette mondialisation d'une fraction des hauts cadres introduit de nouvelles barrières sociales. Il y a le coût financier des formations à l'international, mais aussi des ressources moins visibles et pourtant essentielles pour adopter ces styles de vie: la disponibilité de l'épouse, la capacité à retrouver ses repères sociaux et identitaires à l'étranger, la facilité avec laquelle sont envisagés les déménagements et les changements de pays. La mobilité n'est pas considérée, dans ces milieux, comme un déracinement. Au contraire, vivre à l'étranger est perçu comme un choix s'inscrivant dans des options culturelles et professionnelles qui privilégient l'ouverture sur d'autres pays.

Le fonctionnement des écoles bilingues ou internationales destinées aux enfants d'expatriés illustre bien le travail de transmission de ressources et de dispositions cosmopolites. Dans ces écoles, relativement coupées de l'environnement local, les enfants prennent conscience de leur appartenance à un groupe à part, formé de familles de diverses nationalités habituées à voyager et à changer de pays.

#### Vers une internationalisation des dirigeants?

Les anciennes bourgeoisies nationales sont-elles menacées par ces élites mondialisées? Les enquêtes sur les plus hauts dirigeants des grandes entreprises mondiales invitent plutôt à répondre par la négative. Les *managers* internationaux occupent des positions élevées dans les divisions internationales ou dans les services d'import-export. Ils peuvent diriger des filiales. Mais aux plus hauts niveaux des grandes entreprises, le pouvoir reste détenu par des nationaux, passés par les filières les plus nationales. Ainsi, parmi les PDG des plus grandes entreprises françaises, la part des patrons d'État, diplômés des grandes écoles, passés par les grands corps de

l'État voire par un cabinet ministériel tend à s'accroître. Plus des trois quarts des dirigeants des 40 premières capitalisations boursières françaises<sup>5</sup> ont fait une grande école, notamment Polytechnique ou l'Ena, deux écoles qui incarnent par excellence l'État et le national. L'interpénétration des familles des affaires et de la haute fonction publique est un trait essentiel du monde du pouvoir en France, qui résiste à l'importation des modèles étrangers<sup>6</sup>.

Les filières d'accès aux plus hautes fonctions sont tout aussi nationales dans d'autres pays. Les étrangers sont quasiment absents chez les dirigeants des plus grosses entreprises en Allemagne, en Grande-Bretagne, en France, en Italie, en Espagne, en Chine, au Japon et aux États-Unis à la fin des années 2000. Plus des quatre cinquièmes de ces grands patrons n'ont jamais vécu dans un pays étranger, que ce soit lors de leurs études ou de leur vie professionnelle<sup>7</sup>. Pourtant les choses changent. Les dirigeants d'entreprises doivent aujourd'hui tenir compte de la mondialisation des affaires et du capital. La gestion des fortunes s'organise systématiquement au niveau mondial. Fin 2012, 46,3 % du capital des entreprises françaises du CAC 40 est détenu par des non-résidents, notamment les grands investisseurs institutionnels, les fonds de pension, les fonds communs de placement, les compagnies d'assurances. Or les acteurs financiers internationaux sont porteurs d'une contestation des systèmes de cooptation les plus exclusivement nationaux; ils exigent plus d'ouverture des conseils d'administration et des dirigeants sur l'étranger. Ces critiques ne sont pas sans effet. L'image publique et le profil des grands patrons se modifient: ils se définissent désormais comme des hérauts de la mondialisation, ils ont plus souvent qu'auparavant une expérience des pays étrangers.

<sup>5-</sup> F.-X. Dudouet et É. Grémont, Les Grands patrons en France. Du capitalisme d'État à la financiarisation, Lignes de Repères, 2010.

<sup>6-</sup> Pierre Bourdieu, La Noblesse d'État, Minuit, 1989.

<sup>7-</sup> M. Hartmann, « Auf dem Weg zur transnationalen Bourgeoisie? Die Internationalisierung der Wirtschaft und die Internationalität der Spitzenmanager Deutschlands, Frankreichs, Grossbritanniens und der USA », *Leviathan*, vol. XXVII, mars 1999.

L'internationalisation de la définition de l'élite se perçoit bien aux réformes mises en place par les écoles de pouvoir en France. Alors que les grandes écoles ont longtemps réservé l'admission aux élèves passés par les classes préparatoires hexagonales, elles se préoccupent désormais de la formation à l'international de leurs élèves et s'ouvrent à d'autres profils: les élèves étrangers forment 20% des effectifs des polytechniciens (ils sont 50% en master, 40% en doctorat à Polytechnique), un quart des effectifs à HEC, plus de 40% à Sciences Po. Initialement conçues comme des instruments de formation et de consécration d'une « noblesse d'État » nationale, ces institutions sont aujourd'hui en compétition avec des institutions prestigieuses à l'étranger et recherchent aussi une reconnaissance internationale.

Cette interpénétration des élites doit être mise en rapport avec les transformations du monde du pouvoir, qui s'organise de plus en plus systématiquement sur une base transnationale. Le World Economic Forum de Davos fondé en 1971 est le plus médiatisé. Il réunit tous les ans plus de 2000 « décideurs », patrons des plus grandes entreprises mondiales, chefs d'États, ministres, commissaires européens, directeurs de banques centrales, économistes, pour « définir l'agenda mondial ». Les classes dirigeantes sont aussi bien organisées au niveau européen: à Bruxelles, des réseaux d'experts et de cabinets de conseil représentent, auprès des institutions européennes, les intérêts des milieux d'affaires8. La Table ronde des Industriels européens (European Roundtable), créée en 1983 par Étienne Davignon, ancien président du holding belge Société générale de Belgique et alors vice-président de la Commission, réunit de façon informelle les dirigeants de 49 entreprises européennes de taille mondiale pour exprimer les attentes patronales à l'égard des institutions européennes. Le groupe Bilderberg, créé en 1954, est l'un des plus anciens clubs internationaux: une centaine de chefs d'État et grands patrons américains et européens se rencontrent annuellement au printemps, à titre privé, dans un hôtel isolé. Ce groupe fonctionne, selon l'un

<sup>8-</sup> H. Michel (dir.), Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts, Presses universitaires de Strasbourg, 2006; N. Kauppi, M. Rask Madsen (Eds.), Translation Power Elites, Routledge, 2013.

de ses participants, comme un « groupe d'amis que l'on peut approcher à tout moment même s'ils ne sont pas d'accord sur tout<sup>9</sup> ».

#### Des héritiers indélogeables

Ces transformations ne bouleversent pas fondamentalement l'équilibre des pouvoirs au sein des classes dominantes. La mondialisation des échanges engage en effet des compétences sociales et culturelles plus particulièrement préparées par les éducations bourgeoises. L'internationalisation fragilise les classes populaires, les fractions des classes moyennes et du petit patronat dont les ressources s'inscrivent exclusivement dans un espace local. Mais aux plus hauts niveaux de la hiérarchie sociale, la légitimité internationale vient s'ajouter à l'excellence nationale.

C'est ce qui explique le pouvoir maintenu des vieilles familles des affaires. Comme le montre par exemple la biographie d'Ernest-Antoine Seillière, héritier des maîtres des forges de Lorraine par sa mère et de la banque Seillière par son père, devenu patron des patrons européens, les familles de la grande bourgeoisie qui ont accumulé depuis plusieurs générations des ressources tout à la fois nationales et cosmopolites sont particulièrement bien armées face au mouvement actuel de mondialisation.

Dans la vie sociale, la valeur des richesses est le plus souvent accrue par l'ancienneté de leur acquisition. Le cosmopolitisme n'échappe pas à cette logique: le temps confère l'assurance, le savoir-faire et le savoir-être qui distinguent les héritiers des « nouveaux riches ». Il contribue à légitimer les privilèges qui semblent s'inscrire « naturellement » dans l'identité sociale. La mondialisation ne subvertit donc pas les hiérarchies sociales. Mais elle a obligé les classes dominantes à adapter leurs stratégies au nouvel espace de concurrence internationale qu'elle a créé, et aux nouveaux principes d'excellence qui le régissent.

<sup>9-</sup> G. Geuens, Tous pouvoirs confondus: État, capital et médias à l'ère de la mondialisation, EPO. 2003.

#### Ernest-Antoine Seillière, un baron cosmopolite

Ernest-Antoine Seillière a toujours été immergé dans le monde du pouvoir économique, mais aussi politique ou culturel: dans l'hôtel particulier des Wendel, avenue de New York, sa famille « reçoit tout ce qui compte à Paris », « d'une façon amicale et mondaine, plus qu'avec le désir d'avoir de l'influence ». À ce capital familial s'ajoutent les ressources bien hexagonales de la « noblesse d'État », puisque le baron Seillière est énarque, qu'il a été quelques années conseiller diplomatique au quai d'Orsay, puis membre du cabinet de Jacques Chaban-Delmas à Matignon, avant de revenir aux affaires. L'accumulation de ressources internationales s'intègre tout naturellement dans cette trajectoire d'héritier. Le baron Seillière grandit dans le bilinguisme français-anglais, « ni par snobisme, ni par principe, juste parce que la gouvernante était irlandaise ». À l'adolescence, il passe un an et demi en Angleterre dans un collège du Sussex.

D'autres éléments de sa biographie attestent du cosmopolitisme des références identitaires des grandes familles, au-delà des affaires à proprement parler. Sa mère a donné un « rayonnement international » au bal des « petits lits blancs » qu'elle présidait, en l'organisant en Irlande, au Liban, en Louisiane ou en Iran. Plus tard, lui-même épouse une jeune femme issue de la bonne société de Genève. Dans les plus hautes sphères, les réseaux de reconnaissance les plus internationaux s'entremêlent harmonieusement et sans conflit avec les cercles les plus traditionnellement nationaux. En 1972, E. A. Seillière décline ainsi la proposition qui lui était faite de présider l'Insead, l'école par excellence des managers internationaux, à laquelle il reste associé. En 1974, il passe un an à Harvard, au Center for International Affairs qui accueille des diplomates du monde entier, lieu privilégié d'accumulation de capital social international. Ces « expériences internationales », ajoutées bien entendu aux appuis politiques et sociaux nationaux, vont être des atouts décisifs pour permettre au baron Seillière d'assurer, en pleine crise de la sidérurgie, la mutation de la maison familiale en fonds d'investissements internationaux.

La conversion réussie d'un héritier d'une vieille dynastie en « actionnaire entrepreneur », à la tête d'un holding financier caractéristique des tendances récentes du capitalisme traduit bien la force propre de la culture cosmopolite de la haute société. C'est finalement dans la fraction la plus traditionnelle de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie que l'on trouve le plus nettement les traits d'une classe internationale, particulièrement bien armée face au mouvement actuel de mondialisation.

A.-C. Wagner

Source:

J. Bothorel et P. Sassier, Seillière, le baron de la République, Robert Laffont, 2002.

#### DELPHINE ALLÈS

# LA RELIGION DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES: UNE FORCE MOBILISATRICE

e Pape? Combien de divisions? » se serait contenté de demander Staline à Churchill alors que ce dernier, en 1945, lui enjoignait de faire un effort pour le respect des libertés religieuses dans l'Europe centrale et orientale occupée par l'Armée rouge. La dérision contenue dans cette formule ne reflétait pas seulement le peu de cas que les dirigeants de l'Union soviétique faisaient des religions, sur leur territoire comme dans leurs relations extérieures. Elle illustrait aussi combien ce facteur était négligé par les praticiens des relations internationales, à l'instar des théoriciens. Quelques décennies plus tard, on a au contraire assisté à une surenchère de travaux et de discours autour de l'idée d'un « retour du religieux », sur fond de réveil des identités à l'issue de la guerre froide puis dans le contexte des attentats du 11 septembre 2001 et des conflits qui leur ont succédé.

Entre ignorance, réductionnisme et survalorisation, quelle est la place du facteur religieux dans les relations internationales? Pour la comprendre, il convient d'expliquer pourquoi celui-ci a longtemps été délaissé par l'analyse des relations internationales avant d'observer la manière dont il intervient, à trois niveaux: comme fondement d'identités, comme source de légitimités et comme ferment de solidarités et de mobilisations transnationales.

## Un facteur longtemps délaissé par les théories des relations internationales

Issue par convention des Traités de Westphalie, signés en 1648 pour mettre fin aux guerres de religions qui ensanglantaient

l'Europe, la pratique moderne des relations internationales est née avec l'idée que les questions religieuses relèvent de l'autorité souveraine et doivent être exclues du domaine interétatique. La science politique et l'analyse des relations internationales ont émergé plus tard mais reflètent également une logique séculière, dans la lignée de théoriciens qui, de Karl Marx à Max Weber, Auguste Comte et Émile Durkheim, partageaient l'idée selon laquelle la modernisation allait de pair avec la relégation du religieux à la sphère privée, voire son obsolescence. Les théories des relations internationales ont donc privilégié d'autres variables explicatives, notamment les rapports de puissance et la rationalité des acteurs. L'évolution des rapports de forces au cours de la guerre froide a contribué à enraciner ces approches délaissant la variable religieuse. L'accent était alors mis sur les rapports de forces matériels et l'affrontement du capitalisme et du communisme, les deux modèles idéologiques et économiques s'accordant pour confiner le religieux à la sphère privée ou le réduire au rang de relique obsolète.

En dépit du mépris stalinien, l'importance de ce facteur comme source de mobilisations susceptibles de peser sur les relations internationales apparaissait pourtant dès la guerre froide. À l'est du Rideau de fer, les solidarités créées au sein des Églises, qui formaient souvent le dernier espace de socialisation échappant à la logique totalitaire, contribuèrent à cimenter les sociétés civiles qui précipitèrent la chute des régimes communistes. En Pologne, l'élection du cardinal Karol Wojtyla, devenu le pape Jean-Paul II, donna un souffle aux mobilisations des croyants et du syndicat Solidarnosc, inspiré par la doctrine sociale de l'Église. Au Sud. les mouvements islamistes issus des cendres du panarabisme commencèrent à prospérer dans les années 1970-1980, alimentés par la manne pétrolière, galvanisés par la révolution iranienne et la formulation en termes de solidarité religieuse des mouvements d'opposition à l'occupation de la Palestine par Israël et de l'Afghanistan par l'Union soviétique.

Longtemps considéré comme une variable secondaire ou un épiphénomène, le facteur religieux finit par revenir sous une forme essentialiste dans les travaux de Samuel Huntington, qui introduisit en 1993 l'idée d'un « choc des civilisations ». Parmi les premiers à se saisir de ce facteur, l'auteur américain en fit le critère principal des ensembles qu'il estimait voués à s'affronter dans le monde post-bipolaire. Les violences qui suivirent l'effondrement du bloc communiste, notamment l'éclatement de la Yougoslavie sur fond de mobilisations identitaires vite assimilées à des guerres de religions, puis une décennie plus tard les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, semblèrent entériner cette idée tant dans la pratique que dans la théorie.

Si la religion a toujours fait partie des dynamiques sociales qui sous-tendent les relations internationales, elle ne peut être cependant réduite à cette interprétation essentialiste. Il convient donc de restituer la complexité des interactions entre religion et relations internationales.

#### Le fondement d'identités individuelles et collectives

La religion constitue en premier lieu un référent identitaire, qui contribue à définir le rapport au monde d'acteurs individuels et collectifs. Au niveau individuel, l'appartenance religieuse des dirigeants et autres acteurs peut donc orienter leur action internationale en influençant la formulation de leurs visions du monde. Woodrow Wilson évoquait ainsi les racines chrétiennes de son engagement en faveur de la paix, à l'origine de la fondation de la Société des Nations à l'issue de la Première Guerre mondiale, de même que le pacifisme du Mahatma Gandhi trouvait son origine dans son interprétation de la spiritualité hindouiste.

La religion constitue également la source d'identités sociales qui peuvent influencer, perturber voire bouleverser les relations internationales. Elle pèse en particulier lorsqu'elle est invoquée comme ciment d'identités de repli ou de contestation qui prennent le pas sur d'autres référents, en particulier dans le contexte d'États fragiles, affaiblis par une dépendance clientéliste ou des interventions extérieures. Lorsque les identités nationales sont faibles ou dissolues, les appartenances primordiales et notamment religieuses peuvent devenir le fondement principal du lien social. L'eschatologie répond alors aux frustrations temporelles et, en tant que source d'appartenance

exclusive et non négociable, le recours religieux peut se transformer en ferment contestataire. Lorsqu'une identité religieuse exclusive devient l'unique référent d'une communauté, ne laissant plus de place à l'altérité, elle peut fonder un engagement conflictuel. C'est le cas de mouvances islamistes violentes, comme le salafisme djihadiste ou la branche armée du Hezbollah, qui prospèrent sur la contestation des États au Moyen-Orient. Cette dynamique n'est donc jamais autosuffisante, et se développe sur des terrains marqués par l'effritement des sources de légitimité, d'inclusion et de lien social.

#### Une source de légitimités, contestataires ou conservatrices

Au-delà des identités, la religion constitue une source de légitimité pour les idées qui y sont associées comme pour les dirigeants qui s'en réclament. Elle peut être mobilisée à ce titre comme facteur de stabilité, légitimant les institutions en place, ou au contraire comme un ressort de contestation. Elle peut inspirer les postures internationales d'États théocratiques ou séculiers, ou l'action transnationale d'acteurs religieux non étatiques.

Dans les États théocratiques, la religion intervient le plus souvent comme force conservatrice et constitue au moins officiellement le cœur de la doctrine diplomatique, construite en rapport à ce référent et à l'interprétation qu'en font les dirigeants. C'est le cas en Arabie Saoudite, où la monarchie s'appuie depuis l'origine sur le soutien du clan wahhabite. La diplomatie du Saint-Siège, qui entretient des relations avec 180 pays et revendique la représentation de 1,2 milliard de catholiques, en est un autre exemple marquant.

La légitimité religieuse peut également être invoquée dans une optique contestataire par une force d'opposition qui s'en prévaut pour renverser des autorités présentées comme corrompues, quitte à l'employer comme ressource conservatrice une fois installée au pouvoir. L'exemple de la Révolution iranienne contre le régime du Shah, récupérée par les mollahs derrière l'Ayatollah Khomeyni, est ici particulièrement représentatif. L'action internationale de la République islamique d'Iran est légitimée par le référent religieux, qu'il s'agisse de contester le monopole des lieux saints de La Mecque et Médine par la monarchie saoudienne ou de favoriser la diffusion du chiisme en finançant des lieux de culte, mais la religion sert en interne à appuyer un régime conservateur.

Bien au-delà des théocraties, le référent religieux n'est pas absent des démocraties en apparence séculières et de leur action internationale. La référence à la transcendance est ainsi présente aux États-Unis jusque dans la symbolique républicaine, et se reflète dans l'idée de « destinée manifeste » ou la rhétorique de la lutte contre « l'axe du mal » déployée par l'ancien président George W. Bush.

La religion constitue également le fondement de légitimation de l'action d'acteurs non étatiques, qui peuvent aussi la mobiliser dans une optique conservatrice ou contestataire, pacifique ou violente. Les auteurs d'attentats revendiquant une idéologie religieuse fondamentaliste pour justifier leurs actes constituent l'archétype d'une mobilisation contestataire et violente de la religion. À l'opposé, les activités de médiation menées par la Communauté catholique Sant-Egidio, spécialisée dans la résolution de conflits, ou encore les conférences pour le dialogue inter-civilisationnel initiées par l'organisation musulmane indonésienne Muhammadiyah, s'appuient sur un discours religieux inclusif.

#### Le ferment de solidarités transnationales, motivantes et contraignantes

Au-delà de la légitimation d'institutions, de discours ou de postures, la religion constitue un ressort de mobilisation. Elle motive l'engagement des individus et en influence les objets et les formes, qui peuvent s'avérer contraignantes pour la conduite des politiques étrangères.

La religion constitue une ressource politique pour les dirigeants qui parviennent à la mobiliser et pour les entrepreneurs politico-identitaires qui s'en réclament. Cette capacité de mobilisation pèse d'autant plus sur les relations internationales que la religion concernée est institutionnalisée et organisée de manière transnationale. Ainsi, plus des entrepreneurs religieux peuvent s'appuyer sur des réseaux, centralisés autour d'un centre de pouvoir ou organisés en communautés étroitement soudées, plus ils peuvent espérer mobiliser en faveur de leurs idées ou de leurs intérêts. Des minorités religieuses comptant relativement peu de membres mais organisées en réseaux transnationaux, comme les communautés juives, baha'i ou ahmaddiya, parviennent ainsi à mobiliser leurs fidèles dans les pays où sont implantées leurs diasporas.

La place spécifique des religions dans les relations internationales tient au fait qu'elles traversent les frontières, tissant des réseaux de solidarités qui favorisent les mobilisations transnationales. Ces réseaux influencent les politiques étrangères des États où ils sont implantés et contribuent à l'internationalisation des conflits. Si les conflits interreligieux ne se distinguent pas par leur nombre, la majorité des interventions extérieures se font en faveur de minorités appartenant à la même religion que l'État intervenant. Une observation similaire peut être faite concernant l'engagement d'individus dans des conflits en apparence lointains, parfois à l'encontre des intérêts ou des désirs des parties initialement impliquées. L'afflux de combattants mobilisés par les réseaux jihadistes a ainsi contribué à faire de la guerre de Bosnie un « conflit religieux », de même que les musulmans du sud de la Thaïlande ont observé l'internationalisation progressive de leur cause, souvent contre leur volonté. Cette implication de soutiens extérieurs constitue une ressource pour les combattants mais tend à survaloriser la dimension religieuse et symbolique de ces conflits, compliquant les négociations entre les parties prenantes.

Les solidarités et mobilisations à fondement religieux constituent également une ressource et une contrainte pour les dirigeants étatiques. S'il peut être tentant de recourir au registre de la solidarité religieuse pour galvaniser momentanément le soutien de leur population, il peut à l'inverse s'avérer difficile d'aller à l'encontre d'un engagement populaire en faveur de coreligionnaires, même lointains. Malgré plusieurs tentatives initiées par les dirigeants indonésiens au début des années 2000, la solidarité exprimée par la population majoritairement musulmane de l'archipel en faveur de la cause palestinienne a par exemple rendu impossible la normalisation des relations économiques entre l'Indonésie et l'État d'Israël, même en l'absence de tensions directes entre ces deux États.

#### Une variable intervenante mais pas déterminante

Loin de nier le poids de la religion dans les relations internationales en le réduisant à des considérations économiques ou rationnelles, mais contre l'essentialisme qui en fait le déterminant de toute tension opposant des individus ou des peuples de confessions différentes, il convient d'observer que, si la variable religieuse apparaît plus visible depuis la fin de la guerre froide, elle n'avait en fait jamais disparu de la scène internationale. Elle peut être mobilisée par des États ou des entrepreneurs religieux transnationaux, à des fins conservatrices ou contestataires.

Sans chercher à la hiérarchiser par rapport aux variables classiques que sont la puissance et la rationalité des acteurs, la compréhension du rôle de la religion dans les relations internationales implique de prendre la mesure des variables sociales et transnationales dans un système où la logique westphalienne, toujours dominante, est de moins en moins structurante. La prise en compte du facteur religieux doit ainsi passer par l'observation de sa capacité mobilisatrice, dans des contextes favorables et sous l'action d'entrepreneurs politiques ou identitaires. S'appuyant sur de nouveaux canaux de diffusion, les réseaux religieux transnationaux sont ainsi d'autant plus contestataires qu'ils opèrent dans le contexte d'États fragiles ou faiblement institutionnalisés.

#### SÉBASTIEN FATH

## LES ONG ÉVANGÉLIQUES AMÉRICAINES

es missionnaires baptistes dans les fourgons de l'armée¹». De tels titres, dans la presse française, ont sensibilisé l'opinion à l'irrépressible dynamique d'organisations non gouvernementales (ONG) évangéliques américaines. L'analyse des actions de trois d'entre elles, World Vision, Habitat for Humanity et Samaritan's Purse, peut nous permettre d'interroger le sens de leur développement. Dotées de budgets considérables, de puissantes infrastructures et d'un personnel aussi nombreux qu'efficace, elles occupent une part croissante de la scène humanitaire mondiale. En majorité protestantes évangéliques, elles relèvent d'une culture qui insiste particulièrement sur la norme biblique, la conversion individuelle et l'engagement. Prosélytes et militantes, elles posent explicitement comme fondement de leur action la référence au message de Jésus-Christ.

#### En chaque fidèle un missionnaire

Leur activisme international a de profondes racines. S'il est si visible aujourd'hui, c'est qu'il repose sur une tradition séculaire. Il existe un décalage partiel entre la médiatisation relativement récente du rôle international de ces ONG évangéliques, et l'activité effective de ces organisations qui, elle, est beaucoup plus ancienne. Trois facteurs d'explication peuvent être avancés. Le premier est la tradition entrepreneuriale protestante, fondée sur une culture militante où l'initiative individuelle prime. Le deuxième est la dimension originellement transnationale du courant évangélique. Au contraire de traditions protestantes plus territorialisées, marquées par l'héritage

<sup>1-</sup> H. Tincq, « Des missionnaires baptistes dans les fourgons de l'armée », *Le Monde*, 5 avril 2003.

des Églises nationales (luthéranisme, calvinisme, etc.), le protestantisme évangélique a développé très tôt des logiques de réseau. Ces dernières se jouent des frontières, au nom d'un individualisme communautaire où l'identité chrétienne prime sur tout autre attachement. La troisième variable est la forte dynamique missionnaire de ce protestantisme. John Wesley (1703-1791), fondateur du méthodisme, s'exclamait déjà: « Le monde est ma paroisse. » Tout chrétien, dans cette optique, est potentiellement un missionnaire, au nom d'une vocation qui impute à chaque fidèle une responsabilité globale à l'égard de la société.

Ces trois caractéristiques délimitent une culture qui prend la « forme d'une religion individuelle de convertis (...) moins liée à des territoires qu'à des réseaux transrégionaux et transnationaux de militants² ». Ce terreau protestant évangélique a stimulé, depuis le xixe siècle, la création d'ONG, nées à l'intérieur de différentes traditions nationales, souvent à la suite de mouvements de « réveil ». C'est le cas de la Croix-Bleue et, à un moindre degré, de la Croix-Rouge³. Si certaines de ces ONG évangéliques puisent leurs racines en Europe, leur écrasante majorité provient aujourd'hui des États-Unis, où elles acquièrent depuis les années 1970 une visibilité croissante. Cette prééminence s'origine dans le poids démographique et économique des effectifs évangéliques états-uniens, proches du tiers de la population totale du pays.

Ce développement s'explique pour de multiples raisons, endogènes et exogènes. La lente diffusion, au sein du protestantisme évangélique, d'une certaine conscience sociale constitue une variable interne forte. Au plan global, on se situe dans un monde post-guerre froide, assortie d'une érosion des grands récits. Les protestants évangéliques, à l'amorce de la confrontation post-1945 avec le bloc soviétique, n'ont pas été les derniers à fourbir l'arsenal idéologique et théologique de

<sup>2-</sup> J.-P. Willaime, Europe et religion. Les enjeux du xx1e siècle, Fayard, 2004.

<sup>3-</sup> La Croix-Bleue, œuvre antialcoolique, a été fondée en 1877 par le pasteur suisse Louis-Lucien Rochat (1849-1917). Elle met l'accent sur l'aide de Dieu dans le choix de l'abstinence totale d'alcool. L'optique de la Croix-Rouge, à l'origine du droit humanitaire, est différente. Cette ONG, créée en 1863, se présente en effet comme laïque. Elle n'en a pas moins reçu une empreinte protestante forte par le biais de son fondateur, Henri Dunant (1828-1910), marqué par le revivalisme évangélique.

la lutte entre le bien et le mal, le christianisme et l'antéchrist. Avec l'enlisement de la guerre du Viêtnam, puis l'affaire du Watergate, cette rhétorique apparaît usée. Une nouvelle génération d'évangéliques emboîte alors le pas à la palinodie du premier d'entre eux, Billy Graham. Après s'être distingué par son obsession anticommuniste, ce dernier bascule vers un registre moins politique, où l'humanitaire sert de nouvel exutoire aux désillusions.

Ce contexte explique la montée en puissance de ces œuvres humanitaires depuis trente ans. World Vision, ONG humanitaire évangélique généraliste créée en 1950 par le missionnaire Bob Pierce (1914-1976), voit son budget augmenter de manière presque exponentielle. Cette croissance n'a pas pâti de la fin de la guerre froide. On passe de 348 millions de dollars pour l'exercice 1997 à 553 en 2002, puis à un budget sans précédent de 686 millions de dollars pour 2003. Soit une augmentation de 24 % en un an, et ce en dépit d'une conjoncture économique américaine ralentie. La surface financière de ces organisations génère des programmes humanitaires très ambitieux, touchant des domaines variés et se développant sur une échelle qui va du très court terme au développement durable:

– Samaritan's Purse relève ainsi de l'humanitaire d'urgence. Fondée par B. Pierce en 1970, cette ONG est dirigée depuis 1978 par le médiatique Franklin Graham, fils aîné du célèbre prédicateur B. Graham. En un quart de siècle de présidence Graham, elle est passée à plus de 30 millions de dollars de budget annuel, pourvoyant des populations dans 115 pays en nourriture, vêtements, médicaments, le tout accompagné d'une présentation du message évangélique. Lors de l'invasion américaine en Irak, en 2003, Samaritan's Purse s'est signalée par son désir d'intervenir sur le terrain au plus vite, s'attirant l'ire de nombreux observateurs, préoccupés par le ton particulièrement offensif de F. Graham à l'égard de l'islam.

– Habitat for Humanity se situe entre l'humanitaire de crise et l'action à long terme. Cette ONG évangélique, créée par Linda et Millard Fuller en 1976, a dépassé, en 2003, ses 150 000 habitations construites par des bénévoles, du Tadjikistan à la Bolivie en passant par le Kenya ou la Roumanie. Son rôle? Bâtir des infrastructures, d'un escalier jusqu'à un ensemble résidentiel.

Le but ultime? « Éliminer les logements pauvres et les sans-abri de la face de la terre. »

– Quant à World Vision, ses interventions sont massives, globales, souvent à long terme, et s'étendent sur tous les axes traditionnels de l'humanitaire: logement, médecine, amélioration des infrastructures, alimentation, enseignement.

Financés principalement par le soutien privé, les programmes humanitaires ambitieux portés par ces ONG bénéficient aussi du soutien explicite des autorités américaines, qui leur allouent d'importants fonds fédéraux tout en leur ménageant des conditions favorables (exemptions de taxes). Cet appui de la première des organisations séculières, l'État, invite à s'interroger. Cette offre humanitaire, bien qu'évangélique, n'est pas soumise au phénomène de sécularisation interne observé pour des organisations religieuses similaires en Europe, comme la Croix-Bleue ou l'Armée du Salut.

#### Des organisations en voie de sécularisation?

Succès oblige, l'augmentation des besoins en personnel a généré une menace pour l'identité religieuse de ces ONG. Plus ces dernières sont grandes, plus le risque d'une dilution identitaire de ses employés ou bénévoles est important. L'exemple d'Habitat for Humanity a fait l'objet d'un dossier critique dans le principal mensuel évangélique américain, Christianity Today, qui titre, en paraphrasant une formule biblique: « Quelle solidité pour les fondations? » Tout en rappelant que les bénévoles de cette ONG « construisent pour Dieu », le mensuel s'interroge en pointant explicitement sur « le plus grand défi » de l'ONG: sa popularité massive. Tim Stafford poursuit, dans le dossier, en soulignant que la conservation d'une identité chrétienne évangélique, manifestée notamment par des séances de prière avant chaque chantier, constitue un « objectif périlleux, quand tout le monde veut rallier » l'organisation dans laquelle s'illustre Jimmy Carter, ancien président des États-Unis.

Une autre menace pour l'identité confessionnelle de ces ONG est la dissociation croissante entre leur entreprenariat humanitaire et les Églises. Il est cependant manifeste que des ONG comme World Vision consacrent des efforts considérables pour éviter d'être mises à distance des assemblées évangéliques américaines, grandes pourvoyeuses de prières, de bénévoles et de fonds. Envois en nombre de courriels et de publicités dans la presse évangélique, visites dans les assemblées: rien n'est laissé au hasard. Dans son rapport 2003, World Vision prend bien soin de souligner l'importance du soutien des Églises locales: 20 500 Églises américaines, rien de moins, auraient soutenu l'action mondiale de cette ONG, parmi les dix plus importantes du monde, en 2003.

Il reste que l'optique humanitaire et interconfessionnelle de ces grandes ONG les place en porte-à-faux par rapport à des Églises évangéliques américaines généralement marquées par un accent prioritaire sur le religieux et le local, non dénué souvent d'un certain populisme. La principale culture ecclésiale, aux États-Unis, est de type congrégationaliste: elle privilégie l'assemblée locale, seule souveraine. D'où une forte tradition anti-establishment, et un discours volontiers critique vis-à-vis des grandes organisations internationales comme les Nations unies. Lorsqu'une organisation comme World Vision en vient, aux yeux des fidèles de base, à ressembler à l'Onu, un décrochage s'opère, distendant les liens entre les Églises et les ONG évangéliques qu'elles ont fait naître. Ajoutons que le développement d'Internet court-circuite les Églises, en permettant à l'immense et anonyme communauté des internautes de participer par le don en ligne, en faisant abstraction d'une socialisation religieuse éventuelle. Les contraintes structurelles qui pèsent sur les ONG internationales conduisent inévitablement à des compromis. Les critiques fondamentalistes éclairent à leur manière ce processus. La plupart des réseaux fondamentalistes américains reprochent à ces ONG, pêle-mêle, d'avoir troqué l'Évangile contre le succès, d'adopter les orientations des organisations séculières, et de tromper les Églises locales. Un article de World Magazine, périodique très proche des milieux fondamentalistes, critique ainsi la « vision obscurcie » de World Vision, suspecte à ses yeux de soutenir le contrôle des naissances dans le tiers-monde, y compris au moyen de pilules abortives, scandale parmi les scandales pour les fondamentalistes.

#### Contre l'État, réenchanter la providence

Survoler les indices de sécularisation interne des ONG évangéliques révèle des tendances dont on a connu les effets, en Europe, sur des organisations plus anciennes. Pour se limiter au terrain français, on ne compte plus les œuvres protestantes peu à peu « laïcisées ». Mais l'histoire et la sociologie des organisations ne révèlent jamais de modèle unique, et il serait réducteur d'appliquer aveuglément aux États-Unis un éventuel « modèle européen ». Au côté d'un mouvement interne de sécularisation joue en effet, avec une force différente, mais tout aussi observable, une dynamique religieuse et prosélyte pour le moins persistante, dont les traits généraux se fondent dans ce que l'on appellera, faute de mieux, un « réenchantement de la providence ».

Les théories de la sécularisation ont toutes pour pivot le transfert vers le politique ou l'économique de fonctions auparavant prises en charge par le religieux. Continent le plus sécularisé du monde, l'Europe a poussé plus loin qu'ailleurs cette logique. Son influence culturelle et politique, aux XIX° et XX° siècles, a largement contribué à conférer à l'État un quasimonopole de la providence, au point qu'on en est venu à parler classiquement d'« État-providence ». C'est cette supériorité universaliste du politique que refusent nombre d'ONG religieuses. Elles contestent ouvertement l'éventuelle prétention étatique au monopole de la providence. L'intervention croissante de l'État, au nom de la protection sociale, dans toutes les dimensions de la vie, typifiée par Dominique Schnapper sous la forme de la « démocratie providentielle<sup>4</sup> », entre en tension, voire s'oppose à leur dynamique.

#### Un individualisme communautaire

Leurs rapports annuels portent tous une vision globale de la société et du salut, où c'est Jésus-Christ et personne d'autre qui, au final, pourvoit le mieux aux besoins de l'humanité. Ainsi, sur le site Internet de Samaritan's Purse, la rubrique historique décrit un voyage humanitaire effectué en 1975 par le fondateur, B. Pierce, et son successeur, F. Graham: « Il accompagna Bob

<sup>4-</sup>D. Schnapper, La Démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine, Gallimard, 2002.

dans un voyage qui changea sa vie, où ils visitèrent les champs de mission les plus démunis du monde. Là, Franklin a vu la pauvreté des religions païennes, et le désespoir aigu des populations dans lequel ces religions les réduisent en esclavage. » On est plus proche, ici, de la rhétorique missionnaire européenne du XIXº siècle que du « religieusement correct » validé au XXIº siècle par les médias et la grande majorité des Églises du Vieux Continent. La misère, la pauvreté, le dénuement sont directement rattachés aux « religions païennes », tandis que le christianisme, envisagé comme foi et comme civilisation, est présenté comme la seule solution viable à long terme. C'est par le Dieu de la Bible, sur les axes entremêlés de l'humanitaire et du témoignage, que la providence parle.

L'approche providentialiste des ONG évangéliques s'appuie aussi sur un individualisme communautaire qui relègue le politique et le macroéconomique à l'arrière-plan. Religion de conversion, le protestantisme évangélique s'est construit sur le modèle de la « fraternité élective »<sup>5</sup>. Pour les organisations et les Églises qui en sont issues, il ne saurait y avoir d'amélioration durable de la société sans transformation, à la base, de l'individu. D'où l'importance accordée, dans les rapports de ces ONG, aux parcours individuels. Le rapport 1997 de World Vision consacrait ainsi deux pages au parcours d'une famille de réfugiés azéris, les Aidinov. Traumatisée par la guerre entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, cette famille passe trois hivers dans une polyclinique glaciale de Sumqayit avant de rencontrer une équipe de World Vision. Une initiative de renflouement de la polyclinique est prise par l'ONG, qui équipe le centre en cuisines communautaires, en chauffage et mobilier, tout en encourageant par une bourse le démarrage d'un petit commerce de légumes. Une photographie de la mère de famille illustre l'article. Rafiga Aidinov sourit, tandis que le commentaire précise: « Au moment où elle était sur le point de perdre espoir, World Vision l'a trouvée. »

Au-delà du souci, par le recours aux histoires de vie, de focaliser l'attention du lecteur, les organisations évangéliques laissent transparaître au cœur de leur culture un individualisme

<sup>5-</sup> D. Hervieu-Léger, La Religion pour mémoire, Cerf, 1993.

communautaire. Les causes globales du sous-développement ne constituent pas une cible directe de leur action. Ce qui n'empêche pas cette dernière de s'inscrire dans une perspective explicitement globalisée. Au contraire du militantisme d'une ONG comme Handicap International, qui lie l'action de terrain avec l'interpellation des gouvernements pour permettre une amélioration locale de la condition des populations touchées par les mines antipersonnel, les ONG évangéliques privilégient massivement l'action locale, à l'échelle individuelle et communautaire, sur la base de la mise en avant du témoignage évangélique.

#### Un millénarisme optimiste

Ce réenchantement de la providence se double enfin d'une dimension indéniablement millénariste. Mais il ne s'agit pas ici du prémillénarisme qui domine l'univers protestant fondamentaliste, identifiant le cours de l'histoire à la déchéance de l'humanité pécheresse, auquel seul le retour de Jésus-Christ viendra mettre fin. Le millénarisme des ONG évangéliques apparaît quant à lui plus optimiste. Au travers de l'œuvre des chrétiens, la société peut être massivement transformée icibas, construisant le « royaume de Dieu ». L'optique est postmillénariste, au sens où le royaume de Dieu précède - au lieu de succéder à - la parousie (le retour du Christ sur terre). Les Églises, loin d'apparaître comme des refuges avant les tribulations de l'Apocalypse, se définissent alors comme des avantpostes du « royaume ». Il est donc naturel que les rapports de World Vision imbriquent si volontiers description de l'œuvre humanitaire et versets bibliques. Les versets choisis ont une thématique précise: ils renvoient presque tous à l'horizon de l'utopie du « royaume » telle que les propos attribués à Jésus-Christ, dans les Évangiles, en dessinent les contours. « J'avais faim, et vous m'avez donné à manger » introduit la rubrique consacrée à l'action de World Vision dans le domaine de l'autosuffisance alimentaire au Soudan. Les autres têtes de chapitre ne sont pas en reste. En témoignent ces slogans, attribués à Jésus-Christ: « J'avais besoin d'habits, et vous m'en avez donnés »; « J'étais malade et vous avez pris soin de moi »; « J'étais en prison et vous m'avez rendu visite ».

L'espérance postmillénariste implique l'individu actif. La représentation utopique d'un monde autre, d'un millenium à venir, est absorbée dans l'idéal personnel d'accomplissement de l'individu, ici et maintenant, rappelant un slogan publicitaire de World Vision: « Il y a une vie avant la mort. » Cette logique met par ailleurs l'accent sur la simplicité de l'accès en ce monde aux biens de salut. Une publicité de Samaritan's Purse l'illustre de manière presque caricaturale: « Vous ne pouvez pas mettre Dieu en boîte. Mais cette fille du Honduras – et ses amis du village de Balsamo – n'est pas d'accord. Elle se souvient encore de ce qu'elle a reçu pour Noël l'année dernière, et tout tient dans une boîte de chaussures. Elle s'en souvient parce que c'était le seul cadeau qu'elle a reçu. Et ce cadeau portait la nouvelle d'un plus grand cadeau encore, le fils de Dieu, Jésus-Christ. » Cette publicité vise à valoriser « Christmas Child », une opération humanitaire à grand succès dans les Églises américaines. On demande aux Églises de remplir des boîtes à chaussures de cadeaux, en joignant de la littérature d'évangélisation, afin d'envoyer le tout à des enfants pauvres dépourvus de cadeaux de Noël. L'ONG ne saurait guère pousser plus loin cette logique de simplification: pour les besoins d'une publicité, l'Almighty God des vieux puritains tient désormais dans une boîte.

Pour conclure, rappelons que le poids écrasant des ONG évangéliques américaines sur la scène mondiale ne pèse pas dans une seule et même direction. Il apparaît difficile de réduire ces ONG, travaillées par de multiples tensions, à un cheval de Troie religieux au cœur de l'ultramodernité. À l'inverse, on ne saurait se limiter à pointer la sécularisation interne qu'on observe – à des degrés très divers – dans leurs rangs. C'est dans la tension entre ces deux polarités que surgit une troisième orientation fédératrice. Ces ONG évangéliques se retrouvent toutes dans l'offre, au nom de Jésus-Christ, de (quasi-) biens de salut intramondains (accessibles en ce monde). De ce fait, elles contestent frontalement la prétention de certains États modernes (notamment européens) au monopole de la providence.

Par l'ampleur de leur militantisme socio-humanitaire, appuyé sur les cotisations et l'implication des 70 millions

d'évangéliques que comptent les États-Unis<sup>6</sup>, elles interrogent aussi la différenciation fonctionnelle des sphères – c'est-à-dire le transfert vers les institutions séculières d'activités auparavant prises en charge par les institutions religieuses (loisirs, santé, éducation, etc.) –, reconnue classiquement comme une des caractéristiques de la modernité. C'est pourquoi l'essor sans précédent des ONG évangéliques alimente cette interrogation: et si la page de la modernité triomphante, adossée au modèle de l'État providence, était en passe d'être tournée?

<sup>6-</sup>De plus, il ne faut pas oublier que l'activisme des protestants évangéliques se retrouve partout: la population évangélique mondiale serait comprise entre 400 et 500 millions d'individus si l'on intègre l'ensemble des mouvements pentecôtistes et charismatiques. Il ya plus d'évangéliques en Afrique ou en Amérique du Sud qu'en Amérique du Nord.

#### CHRISTOPHE BOUILLAUD

## LE POUVOIR DES ORGANISATIONS RÉGIONALES

es organisations régionales sont un genre particulier d'organisations internationales qui regroupent les ▲États voisins d'une même « région » du monde. Ces régions s'avèrent plus ou moins étendues géographiquement: leur taille peut en effet se confondre avec celle d'un continent tout entier (par exemple, l'Organisation des États américains [OEA], fondée en 1948, ou l'Organisation de l'unité africaine [OUA] en 1963, devenue l'*Union africaine* [UA] en 2002), enjamber même deux, voire trois, continents (comme par exemple, la Ligue arabe, créée dès 1945, ou la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe [CSCE] créée en 1975, devenu vingt ans plus tard, après la guerre froide, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe [OSCE]). Au contraire, elles peuvent ne concerner qu'un nombre très limité de pays, et donc une partie seulement d'un continent (par exemple le Conseil nordique créé en 1953 pour la Scandinavie, la Communauté économique du développement des États de l'Afrique de l'Ouest [Cedeao] fondée en 1975, ou encore l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [Asean] créée en 1967).

Le nombre d'organisations régionales n'a cessé de se développer depuis 1945. Elles concernent désormais la plupart des États du monde, et il n'est pas rare qu'une région du monde ait vu la création de plusieurs organisations régionales complémentaires ou concurrentes. On parle même parfois d'organisations « sous-régionales », en particulier en Afrique, pour désigner des organisations rassemblant quelques États appartenant déjà à une organisation régionale plus vaste. Parmi ces organisations régionales, seules certaines connaissent en réalité un développement constant de leurs prérogatives vis-à-vis de leurs États membres et du reste du monde, comme bien sûr la *Communauté économique européenne* [CEE], créée en 1957,

devenue en 1993, l'*Union européenne* [UE], sans doute de loin la plus connue de ces organisations régionales. D'autres, au contraire, comme la Ligue arabe ou l'UA par exemple, semblent condamnées à vivoter. Leur prestige diffère en effet grandement: certaines semblent incarner la réussite économique, voire politique, de la région du monde qu'elles rassemblent, comme l'Asean pour l'Asie du sud-est ou l'UE pour l'Europe, alors que d'autres, comme l'OEA pour les Amériques ou l'UA pour l'Afrique, ne semblent nullement destinées à un tel rôle de premier plan dans les affaires du monde.

Au-delà de leur différence de taille géographique et de prestige, les organisations régionales se ressemblent en ce qu'elles sont toutes créées par des États en vertu d'un accord de droit international. De même, toutes prévoient la création d'une bureaucratie permanente, généralement *ad hoc*, chargée d'exécuter les fonctions communes que les États fondateurs lui ont attribuées à travers le traité fondateur. Cette bureaucratie est plus ou moins développée selon les cas, et dispose même parfois d'un pouvoir non négligeable d'orientation de l'action de l'ensemble régional ainsi créé. C'est le cas en particulier de la *Commission européenne* qui se vit attribuer dès sa création le monopole de l'initiative législative au sein de la CEE, et qui représente encore aujourd'hui le maximum possible de pouvoir attribué à une telle bureaucratie régionale par des États.

#### Des motifs de création variés

Les buts assignés aux organisations régionales par les États qui les créent peuvent être fort différents. En schématisant, on peut distinguer cinq grands motifs de constituer des organisations régionales de la part d'États à la fois souverains et voisins.

Il peut s'agir en premier lieu de garantir la sécurité des gouvernants nationaux en place contre ce qu'ils perçoivent comme des menaces partagées, aussi bien externes qu'internes. Cela correspond à une institutionnalisation des classiques alliances militaires entre États. Le xxe siècle a ajouté à cette vieille pratique des relations internationales la surveillance mutuelle des régimes politiques en place chez les uns et chez les autres: cette entraide entre régimes de pays voisins est apparue

d'autant plus importante que l'appartenance à la même région du monde fait qu'on partage souvent la même sociologie politique, que les individus et les idées circulent facilement entre ces pays, que les opposants intérieurs considérés de part et d'autre de la frontière commune comme subversifs sont donc susceptibles de s'inspirer des luttes que connaît le pays voisin ou de se soutenir réciproquement. Ainsi, dans le contexte de « guerre civile mondiale » qu'ont connu les années 1917-1989, la lutte contre la subversion intérieure chez le voisin immédiat n'est désormais pas moins importante pour un gouvernement visant sa stabilité que celle contre un ennemi commun aux frontières de ce dernier.

En second lieu, la mise sur pied d'une organisation régionale peut permettre à des pays voisins de bénéficier des avantages du libre-échange économique entre eux qui soient spécifiques à leur proximité géographique elle-même. Comme pour tout accord de libre-échange, en supprimant les barrières tarifaires et non tarifaires entre leurs marchés nationaux respectifs, les États membres d'une telle organisation souhaitent jouir des rendements d'échelle permis par une taille accrue des marchés ouverts à leurs entreprises. Ils acceptent ainsi de les mettre en concurrence pour conquérir le marché unique ainsi créé. Ils reconnaissent en conséquence la nécessité qui en résultera de spécialiser leur économie nationale dans quelques secteurs clés, ce qui ne va pas bien sûr sans interrogations sur la division internationale du travail qui se met ainsi en place : en effet, une organisation régionale court toujours le risque de recréer une relation de type impérial en son sein même entre un centre et une périphérie. De plus, certaines organisations régionales à visée économique prétendent constituer une puissance régionale capable de peser dans les équilibres mondiaux. La CEE, devenue l'UE, affichera toujours ce double objectif de libération interne de ses échanges et de constitution parallèle d'une puissance économique mondiale. L'Asean déjà citée, en Asie, ou surtout le Marché commun du sud, plus connu sous son acronyme de Mercosur en Amérique du sud, créé en 1991, pourraient incarner une ambition similaire.

En troisième lieu, la création d'une organisation régionale peut chercher à régler un problème spécifique et géographiquement limité qui demande une gestion commune entre pays voisins. L'exemple le plus célèbre de ces organisations régionales fonctionnelles n'est autre que la *Commission centrale pour la navigation du Rhin* (CCNR), créée dès 1815 par le Congrès de Vienne. Elle se trouve sans doute aussi être la plus ancienne organisation internationale au sens moderne du terme, puisqu'elle existe toujours aujourd'hui avec un siège désormais établi à Strasbourg.

En quatrième lieu, la finalité de l'organisation régionale peut être de gérer au mieux les conséquences de la dissolution d'une entité souveraine (empire ou fédération par exemple). Les Britanniques ont ouvert le bal avec la création du Commonwealth dès 1931, qui regroupe encore aujourd'hui une bonne part des pays de leur ancien Empire; les Français tenteront de créer sans grand succès la Communauté française en 1958 pour gérer la décolonisation de leurs possessions africaines, cependant, deux monnaies, les « Francs CFA », sont encore gérées à ce jour au niveau régional par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) sur le périmètre des divisions de l'ancien empire colonial français; en 1991, les dirigeants des nouveaux États qui mettent fin à l'Union soviétique la remplacent par la Communauté des États indépendants (CEI), qui est peu dynamique et cohérente. Ces organisations régionales apparaissent parfois bien après la fin de la souveraineté unique d'un État sur une partie du monde, comme par exemple le Conseil nordique déjà cité qui recouvre (à l'exception de la Finlande) l'aire géographique de la monarchie danoise du Moyen Âge.

Enfin, en cinquième lieu, l'organisation régionale peut, inversement au cas précédent, préfigurer la création d'une souveraineté unique sur une partie du monde. L'organisation régionale est alors présentée comme devant mener à terme à la création d'une État fédéral de plein exercice. Le *Zollverein* (Union douanière) institué en 1834 autour de la Prusse est alors souvent vue dans ce cadre comme l'exemple même d'une organisation au départ économique qui a cependant préparé l'unification politique allemande de 1871. Ces organisations régionales, souvent annoncées à grand renfort de propagande par leurs

promoteurs, connaissent pourtant très rarement le succès. L'Union du Maghreb arabe (UMA), créée en 1989, constitue à ce jour un échec complet, tout comme la République arabe unie (RAU) promue par Nasser dans les années 1960 ou la Ligue arabe. Le cas le plus important à ce jour d'une telle organisation régionale, préfigurant un État fédéral, n'est autre que l'actuelle UE. Quoique l'ambiguïté ait toujours été maintenue dans les traités successifs et dans les déclarations officielles de ses dirigeants sur l'objectif final à atteindre par la construction européenne (« une union toujours plus étroite »), la possibilité même que cette dernière aboutisse à la création d'une fédération au sens ordinaire du terme reste toujours ouverte à ce jour. La crise économique des « dettes souveraines » (2010-2013) en Europe n'a fait que renforcer cette interrogation existentielle autour de l'avenir fédéral de l'UE.

En pratique, ces cinq motifs présidant à la création d'une organisation régionale entre États voisins peuvent se contaminer l'un l'autre et les buts de l'organisation régionale peuvent se modifier au cours du temps. Par ailleurs, la perception des raisons profondes de l'existence d'une organisation régionale peut elle-même dépendre de la profondeur de la perspective temporelle que l'observateur entend se donner. Ainsi, l'UE doit-elle être considérée comme une innovation pour le continent européen, ou bien comme la simple création à nouveaux frais d'un marché qui existait déjà dans l'Europe d'avant 1914, en particulier à travers l'existence de l'Empire austro-hongrois, voire d'une communauté de destin qui existerait dès le Moyen Âge?

Les deux premiers motifs – sécuritaire et économique – de création d'organisations régionales sont les plus prégnants et sont par ailleurs souvent liés, et c'est pourquoi nous leur consacrerons les développements qui suivent. Ils amènent aussi, bien plus souvent que les autres formules, à un approfondissement de l'accord initial et/ou à un élargissement de celuici à d'autres pays voisins. Dans la mesure où ces organisations sécuritaires et/ou économiques connaissent les plus grands développements depuis 1945, ce sont aussi elles qui finissent par poser le plus de questions sur les transformations qu'elles impliquent pour la vie politique des nations. La question de la

réalité effective de la souveraineté, entendue à la fois comme liberté de choix des gouvernants et comme liberté de choix des citoyens, finit par être posée. C'est là une question plus générale: qu'est-ce que signifie pour un État être « souverain » lorsque cet État adhère à une ou plusieurs organisations régionales, à une myriade d'organisations internationales, et s'est engagé à conformer son action publique et à sa législation à des centaines d'accords et traités internationaux?

#### Les organisations régionales à visée sécuritaire

Après 1945, l'Europe sera marquée par sa division entre deux alliances antagonistes, celle formée autour de l'Union soviétique à l'Est et celle formée autour des États-Unis d'Amérique à l'Ouest. Elles définissent chacune quel est le bon régime politique des membres de ces dernières.

Du côté du « camp de la paix » comme se nomme elle-même l'Europe soviétisée, les pays concernés doivent respecter le rôle dirigeant de leur parti communiste, constituer ainsi des « démocraties populaires », et rester dans l'alliance militaire avec l'Union soviétique. Le « Pacte de Varsovie », alliance militaire entre pays de l'Europe soviétisée, n'est cependant formalisé qu'en 1955. La « Révolution hongroise » de 1956, en proclamant la neutralité hongroise et en mettant fin au rôle dirigeant du PC s'attirera en conséquence une invasion des « pays frères » bien décidés à rétablir par la force la « légalité socialiste » contre les « menées fascistes et contre-révolutionnaires » pour reprendre le vocabulaire de l'époque. Le même scénario se rejouera à un moindre niveau de violence en Tchécoslovaquie en 1968 à la suite du « Printemps de Prague », et la Pologne n'évitera à l'hiver 1981 une intervention de troupes soviétiques, tchécoslovaques et est-allemandes qu'en laissant le soin, avec la proclamation de l'« état de siège », à ses propres forces de sécurité, armée et milice, de rétablir le pouvoir du Parti ouvrier unifié polonais (Poup) mis en danger par la protestation des millions de membres du syndicat libre Solidarnosc. À l'automne 1989, la fin de l'Europe soviétisée sera au contraire précipitée par la décision du dirigeant soviétique d'alors, Mikhaïl Gorbatchev, d'exclure désormais toute intervention de l'Union soviétique dans les affaires intérieures des États de l'Europe de l'Est pour écraser les mouvements de démocratisation alors en cours.

Du côté occidental, la situation n'est en fait guère différente, tout au moins en ce qui concerne l'Europe: l'existence d'une vie politique fondée sur le principe d'un régime représentatif appuyé sur des élections régulières, libres et pluralistes, soit d'une « démocratie bourgeoise » dans les termes alors en usage à l'Est, constitue, au moins en principe, une condition de participation à l'alliance du « monde libre » fondée dès 1949 sous le nom d'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan). aussi connue sous le nom d'Alliance atlantique. Ainsi l'Espagne, si elle lui sert de base, n'adhérera formellement à l'Otan qu'en 1982, quelques années après la mort du général Franco et le retour à la démocratie. La fondation de la République fédérale d'Allemagne (RFA) en 1949 dans les zones d'occupation occidentales (américaine, britannique et française) de l'Allemagne vaincue s'opère ainsi de façon telle que la Loi fondamentale, c'est-à-dire la constitution, y garantisse des standards élevés de démocratie libérale. C'est l'une des conditions préalables à l'intégration de la RFA dans l'Otan qui intervient en 1955. En pratique, l'Alliance est ouverte à tous les pays européens dont le gouvernement n'est pas accessible, et pour cause, aux communistes locaux: le Portugal de Salazar adhère ainsi dès 1949, la Grèce et la Turquie dès 1952. Cette coopération avec tous les régimes européens possibles, pourvu qu'ils ne soient pas susceptibles d'infiltrations communistes, se retrouvera dans les organisations régionales de sécurité sous influence occidentale dans le « monde libre » jusqu'à la fin de la guerre froide.

Aux yeux du camp occidental, la démocratie libérale apparaît, au sortir des deux guerres mondiales, comme un bien meilleur moyen de garantir la stabilité politique d'un pays que toute forme de dictature. Elle donne lieu à la création d'organisations régionales *ad hoc*, destinées à garantir cette dernière. Il s'agit essentiellement du *Conseil de l'Europe*, formé dès 1949, et de sa Convention européenne des droits de l'homme, signée en 1950 et entrée en vigueur en 1953. Cette dernière institue un tribunal international, la *Cour européenne des droits de l'homme* (CDEH), créée en 1959, dont le siège est fixé à Strasbourg. Cette convention permet aux citoyens d'un pays qui y a adhéré de

contester le traitement que leur réserve leur propre État en matière de respect de leurs droits humains. À côté de ce système judiciaire, il existe aussi depuis 1990 une *Commission européenne pour la démocratie par le droit*, plus connue sous le nom de *Commission de Venise* qui propose des bonnes pratiques démocratiques, pour l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Europe, en matière de constitutions ou d'élections par exemple.

Par ailleurs, toutes ces organisations de sécurité se ressemblent dans leur organigramme. S'agissant d'organisations intergouvernementales, les principales décisions ressortent du consensus des États, un Secrétariat général met en œuvre ces décisions, souvent à l'aide de multiples agences spécialisées liées à l'organisation. En outre, toutes les organisations régionales de sécurité établies entre pays européens du « monde libre » prévoient dans leur organigramme une place pour une assemblée internationale formée justement par des parlementaires des pays membres: le Conseil de l'Europe dispose d'une telle instance avec son Assemblée parlementaire, mais c'est aussi le cas de l'Otan, et pour l'Union de l'Europe occidentale (UEO), créée en 1955. Fondées sur un accord entre les exécutifs, toutes les organisations régionales veulent associer par ce biais aux décisions prises les membres des corps législatifs des différents pays et se donner ainsi une légitimité démocratique.

Lorsque le camp occidental s'agrandira d'abord au sud de l'Europe (avec l'Espagne, le Portugal et la Grèce) dans les années 1970, puis à l'est après 1990, l'adhésion au *Conseil de l'Europe* et à sa *Convention européenne des droits de l'homme* ira de soi. Lorsqu'il s'agira de définir les critères d'adhésion à l'UE, un Conseil européen tenu à Copenhague en 1993 inclura parmi les *critères de Copenhague* qui définissent les conditions préalables pour adhérer à l'UE l'obligation pour un État candidat d'être une démocratie représentative fonctionnelle. Le traité de Lisbonne rendra plus raffiné le mécanisme qui permet de suspendre de la participation aux organes de l'UE un État dont le gouvernement serait devenu dictatorial.

Surtout, après la fin de la guerre froide, ce principe selon lequel les États membres d'une organisation régionale doivent être organisés selon les principes de la démocratie

représentative se retrouve partout dans le monde. Les pouvoirs issus d'un coup d'État militaire, d'un soulèvement populaire, ou d'une insurrection armée victorieuse, se voient contraints par leurs partenaires régionaux de légaliser leur situation à travers le recours aux urnes, sous peine de la suspension de leur État de l'organisation régionale concernée. Certes, des pouvoirs dictatoriaux se maintiennent dans leur État dans certaines organisations régionales (Ligue arabe ou UA par exemple), mais ils se trouvent de plus en plus obligés de faire semblant de bénéficier d'une assise populaire acquise par un vote libre et pluraliste. Dans l'Europe d'avant 1914, il était de bon ton que les nouveaux États (comme la Grèce, la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie) se définissent eux-mêmes comme des monarchies héréditaires pour être acceptés dans le club des pays souverains. À la fin du xxe siècle et au début du XXI<sup>e</sup>, il faut se présenter comme une démocratie représentative, quand bien même la nature dictatoriale du régime ne fait guère de doute (Syrie, Russie, Biélorussie, etc.). L'une des seules organisations régionales d'importance du camp occidental qui n'applique pas cette règle n'est autre que le Conseil de coopération du Golfe (CCG). Cette alliance, formée par des pétromonarchies sunnites alliées des États-Unis et dirigée au départ contre l'Iran des mollahs, a aussi montré sa capacité d'entraide lors des troubles à Bahreïn en 2011-2012 avec l'envoi des contingents d'autres pays du CCG pour y mater le soulèvement populaire qu'a connu cet émirat suite au « Printemps arabe ».

#### Les organisations régionales à visée économique

Après 1945, le monde occidental s'est reconstruit en opposition au protectionnisme qui avait marqué la fin de l'entre-deuxguerres. Un ensemble d'accords a été signé et des organisations internationales constituées pour permettre la réouverture générale des échanges. Il s'agit essentiellement de la création du *Fonds monétaire international* (FMI) et de la *Banque mondiale* lors de la conférence de Bretton Woods en 1944, et de *l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*, signé en 1947, le plus souvent connu sous son acronyme anglais de Gatt (General Agreement on Tariffs and Trade). L'accord du Gatt ouvrait la voie à la création d'organisations économiques

régionales permettant un niveau plus élevé de libre-échange entre États participants, pourvu qu'elles ne contredisent pas dans leurs clauses le but plus général du libre-échange mondial. Les organisations régionales sont donc conçues comme procurant les mêmes avantages que ce dernier sur une plus petite échelle.

Par ailleurs, les États-Unis encouragent, dès l'attribution des crédits du plan Marshall, les États européens qui en bénéficient à se coordonner et à rétablir entre eux des flux commerciaux. Ils créent à cet effet en 1948 l'Organisation européenne de coordination économique (OECE). Cette dernière deviendra en 1961 l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), en s'étendant aux États-Unis et au Canada. puis par la suite à tous les pays industrialisés du monde libre. Elle a fini par devenir le club des pays industrialisés à économie libérale de la planète. Cette organisation, installée au château de la Muette près de Paris, s'est limitée après la phase de reconstruction de l'Europe, à constituer un centre international de recherche et de conseil et un forum d'échanges d'idées entre gouvernements. Son rôle anticipe pourtant largement l'un des aspects les plus frappants des organisations régionales contemporaines: la tendance de ces dernières à définir l'ensemble des politiques publiques économiques de leurs États membres. Ainsi l'OCDE sera le lieu où, successivement. les politiques agricoles, les réformes du marché du travail, les politiques éducatives, la lutte contre les paradis fiscaux, et enfin les « politiques du bonheur », seront définies pour les États membres.

Au départ, les organisations régionales économiques reposent donc sur le postulat selon lequel le libre-échange bénéficie à l'économie des États qui s'y engagent – et donc à l'accroissement de leur puissance sur la scène internationale. Or l'établissement du libre-échange tend toujours à faire des gagnants et des perdants: les consommateurs y gagnent, les producteurs (salariés et capitalistes) de biens exportables compétitifs y gagnent, les producteurs de biens peu compétitifs y perdent. L'établissement du libre-échange dépend donc dans un premier temps d'un rapport de force interne favorable aux gagnants probables de l'échange. Son maintien suppose

ensuite que les perdants de l'échange international ne puissent pas faire pression pour limiter ce libre-échange ou même revenir en arrière. C'est là où interviennent les organisations régionales: elles sont chargées par les gouvernements signataires de surveiller l'ouverture des échanges et de garantir qu'aucun État ne fera plus recours au protectionnisme sous l'effet de la pression politique interne des perdants du libre-échange. Le « Marché commun », établi par le traité de Rome de 1957 entre les six États européens de la CEE, représente la meilleure illustration à ce jour d'un tel mécanisme: non seulement le traité prévoit l'ouverture progressive et intégrale des marchés des pays membres aux producteurs de tous ces pays (ce qui est chose faite dès 1968), mais il existe avec la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) un puissant mécanisme permettant d'encourager l'ouverture des échanges entre pays membres. Tout producteur qui considère qu'il n'a pas accès à un marché national en raison de sa nationalité ou d'une règle nationale anti-concurrentielle peut se plaindre devant la Cour, et s'ouvrir ainsi un nouveau marché.

Ce mécanisme de délégation par les États à une justice internationale *ad hoc* de l'ouverture réciproque des marchés sera dupliqué au niveau international quand le Gatt sera transformé en *Organisation mondiale du commerce* (OMC) en 1994 avec la création d'un *Organe de règlement des différends* (ORD). Toutes les organisations régionales à visée économique tenteront d'aller dans la même direction que celle inventée par le traité de Rome. Par exemple, le Mercosur latino-américain prévoit depuis les années 2000 un organisme de règlement des conflits. Cette judiciarisation du commerce entre États, qui offre la victoire à l'agent économique qui sait le mieux faire appel au droit et à l'expertise économique et scientifique pour l'emporter dans ces controverses, tend à marginaliser les protestations de la part des acteurs économiques qui ne savent pas recourir à de tels moyens ou ne sont pas en état de le faire.

Par ailleurs, certaines organisations économiques régionales tendent à vouloir, non seulement renforcer l'économie de chacun de leurs pays membres, mais aussi créer ainsi une puissance économique comptant à l'échelle mondiale. Cette idée se trouve particulièrement prégnante dans le cas de l'UE,

y compris à travers la création d'une monnaie unique, l'Euro. Or elle se trouve largement contredite par le fonctionnement même du « Marché intérieur » européen: en effet, le droit européen de la concurrence l'a largement emporté sur les tentatives de politique industrielle qui existent pourtant depuis les années 1960, et il n'existe de ce fait pas beaucoup de champions mondiaux strictement européens dans les secteurs industriels clés. De plus, les États européens restent hostiles à la fusion des instruments traditionnels de leur puissance étatique et ne partagent pas exactement la même vision de la politique étrangère de l'UE: il n'y a ainsi pas d'armée européenne unique capable de s'appuyer sur une industrie européenne unifiée de l'armement; la politique unique de l'énergie, pourtant prévue dès le traité de Rome, reste à ce jour une chimère; chaque grande crise internationale (celle autour de l'Irak en 2003 ou autour de la Libye en 2011) voit les grands pays de l'UE adopter des approches sensiblement différentes. Les autres organisations régionales à visée économique connaissent les mêmes limites, et aucune ne semble sur le point de faire émerger une puissance unifiée entre ses membres.

Au total, les organisations régionales tendent donc à renforcer les régimes politiques en place et à favoriser les agents économiques qui bénéficient du libre-échange. Bien qu'elles soient pour la plupart créées et dirigées par des dirigeants librement élus par les citoyens des pays qui les constituent, toutes semblent souffrir du même « déficit démocratique » que l'UE. En effet, il est encore plus difficile pour des forces sociales minoritaires de s'y faire entendre que dans la sphère nationale, et l'adhésion d'un pays à une organisation régionale tend à contraindre les choix futurs des dirigeants élus. À leur aune, la souveraineté nationale n'est plus alors que la souveraineté des gouvernants et celle des groupes économiques dominants, pour autant qu'ils ne remettent pas en cause le sentier choisi par leurs prédécesseurs.

#### L'Asean

L'Association des États de l'Asie du Sud-Est, plus connue sous son acronyme anglais d'Asean, est fondée en 1967 entre l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, et la Thaïlande, autant d'États alliés de l'Occident qui souhaitent pourtant ne pas se laisser entraîner dans la Guerre du Vietnam et qui veulent partager leurs expériences de développement économique pour lutter contre le communisme. Ils sont rejoints par Bruneï en 1985. Ce n'est cependant qu'à la fin de la Guerre froide que ces États s'engagent vraiment dans la création entre eux d'une zone de libre-échange, pour profiter des flux internationaux d'investissements qui se dirigent alors vers cette région suite au développement de l'Asie en général. Dans cette optique, les pays fondateurs, toujours à la fois soucieux de la sécurité régionale et du développement économique, finissent dans les années 1990 par accueillir les trois pays, communistes, ou post-communistes, de la région, à savoir le Vietnam, le Cambodge et le Laos, ainsi qu'une Birmanie toujours sous régime militaire, alors même que ces pays sont alors largement moins développés qu'eux et que l'hétérogénéité économique de l'Asean s'en trouve grandement accrue.

La particularité de cette organisation régionale va donc être de concilier une grande hétérogénéité des régimes politiques des États membres, un engagement pourtant très fort de leurs dirigeants respectifs dans le libre-échange entre leurs pays et avec les autres puissances économiques de la région (Chine, Japon, Corée du sud, Inde) et du monde (UE, États-Unis), et une structure administrative établie à cette fin des plus légères. L'Asean, une coopération entre États plus qu'une intégration régionale à l'image de l'UE, tendrait ainsi à prouver qu'on peut largement réussir l'ouverture internationale des économies simplement par le maintien d'un consensus sur ce point entre dirigeants nationaux, alors même qu'il n'existe pas de structure supranationale pour aider à résoudre les désaccords commerciaux et que les populations concernées ne partagent même pas des valeurs culturelles et/ou religieuses liées à l'histoire longue comme en Europe ou en Amérique du sud. Les populations sont ainsi majoritairement musulmanes, chrétiennes ou bouddhistes selon les pays. Le succès de cette coopération est pourtant parfois théorisé par ses propres promoteurs sous le nom de « Voie asiatique »: la bonne entente entre dirigeants, le respect pour le partenaire et sa souveraineté, le sens du dialogue, suppléeraient aux institutions supranationales des autres organisations régionales. Il est cependant possible, d'une part, que l'absence de démocratie représentative, ou la faiblesse de cette dernière dans les pays de l'Asean qui connaissent depuis quelques années ce régime politique, soient la clé cachée de cette harmonie à l'asiatique, et que, d'autre part, le poids

géopolitique toujours croissant de la République populaire de Chine tende à faciliter l'entente entre ces pays qu'elle qualifie d'ailleurs ellemême de « petits pays ».

C.B.

F. Bafoil, « Repenser les identités par les élargissements. Une comparaison UE/ Asean », Revue française de science politique, vol. 63, nº1, février 2013.

C.-H. Su, « Integration or Cooperation? Asean and the Region-Building in Southeast Asia », Dynamiques internationale,  $n^\circ$  9, avril 2014.

#### Franck Petiteville

## LE POUVOIR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

es organisations internationales - plus de 240 aujourd'hui dans le monde - sont créées par les **d**États. Ceux-ci délèguent des représentants dans leurs instances dirigeantes (Conseil de sécurité et Assemblée générale de l'Onu, Conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale, Conférence ministérielle de l'OMC, etc.). Les grandes décisions prises par les organisations internationales ne peuvent donc l'être qu'avec l'assentiment des États qui en sont membres, selon des règles qui varient d'une organisation à l'autre. Et ce sont encore les États membres des organisations internationales qui financent régulièrement leurs budgets dont dépendent la rémunération de leurs personnels et le financement courant de leurs activités. À bien des égards, ces organisations internationales restent des organisations interétatiques. L'idée que ces organisations internationales puissent alors exercer un pouvoir propre, qui aille au-delà des fonctions strictement délimitées que les États ont bien voulu leur déléguer, ne va donc pas de soi.

À cet égard, l'une des théories dominantes de la discipline des relations internationales, le « réalisme », qui s'est développé après 1945 en mettant en valeur le rôle des États dans les relations internationales – et notamment des plus puissants d'entre eux –, a toujours minoré le rôle des organisations internationales, dépendantes selon eux des États les plus puissants. Les réalistes soulignent ainsi aujourd'hui que le refus de la Russie et de la Chine d'engager l'Onu dans une intervention en Syrie (trois doubles veto russo-chinois en 2011-2012) illustre à nouveau à quel point l'Organisation demeure soumise au bon vouloir des grandes puissances dominant le Conseil de sécurité. L'idée que les organisations internationales puissent dès lors développer un pouvoir propre leur paraît totalement chimérique.

C'est toutefois sans compter sur les dynamiques d'institutionnalisation et d'autonomisation des organisations internationales. De fait, une fois créée par des États, une organisation internationale développe toujours ses propres ressources pour gagner en autonomie: bureaucratie, leadership de son secrétaire général, recours au droit, production de normes, de doctrines, d'expertise, revendications budgétaires. Les organisations internationales en viennent ainsi à prendre bien des décisions qui ne sont pas au jour le jour et en tout point contrôlées par leurs États membres. Ce phénomène d'autonomisation relative des organisations internationales est inhérent au processus de délégation de compétences des États vers celles-ci. La Commission européenne est certainement l'exemple le plus significatif de la montée en puissance d'une institution qui, depuis les années 1960, a progressivement imposé son autorité aux États membres de l'Union européenne en maximisant les fonctions – monopole de l'initiative législative et contrôle de la légalité dans le domaine communautaire – qui lui avaient été assignées par le traité de Rome.

Par ailleurs, l'évolution même des relations internationales conduit les États à compter toujours davantage sur les organisations internationales. La globalisation notamment, qui s'accompagne de l'intensification des flux transnationaux de toute nature, traduit un resserrement fondamental des interdépendances entre les sociétés autour de multiples enjeux (pauvreté, migrations, conflits, changement climatique, pandémies, crises financières, etc.). La prise en charge de ces enjeux nécessite des expertises sectorielles et une action collective qui dépassent de loin la capacité des seuls États, et qui les obligent à accorder des pouvoirs croissants à des organisations internationales. Quels pouvoirs? On distinguera ici des pouvoirs de régulation, des pouvoirs juridiques, et des pouvoirs d'ordre politique et symbolique.

# Le pouvoir de régulation des organisations internationales

La régulation internationale – entendue comme la prise en charge multilatérale d'un enjeu d'interdépendance – est au cœur de l'activité courante des organisations internationales.

Au nom de la sécurité collective, l'Onu est ainsi supposée « réguler » – on dit plutôt dans ce cas « résoudre » – les conflits armés (interétatiques ou internes à un État), qui sont perçus comme une menace pour la paix du monde. À ce titre, le Conseil de sécurité de l'Onu peut être amené à autoriser le recours à la force (contre l'Irak en 1991 après l'invasion du Koweït) ou non (l'invasion cette fois unilatérale de l'Irak par l'administration Bush début 2003), exerçant ainsi une fonction essentielle de légitimation collective de la force armée. L'Onu gère aussi en permanence une quinzaine d'opérations de paix dans des pays en situation post-conflit, dont la majorité en Afrique, mobilisant au total près de 100 000 « casques bleus ». Le Conseil des droits de l'homme de l'Onu a aussi pour fonction de demander des comptes aux États sur leur régime interne de droits de l'homme.

De son côté, l'AIEA vérifie que les États parties au Traité de non-prolifération nucléaire et non dotés de l'arme nucléaire mais ayant droit aux usages civils de la filière nucléaire, ne détournent pas celle-ci à des fins militaires. En matière économique, l'OMC régule les échanges commerciaux internationaux *via* de grands « cycles » de négociations multilatérales et le recours de ses États membres à son Organe de règlement des différends. La Banque mondiale, elle, contribue à la lutte contre la pauvreté mondiale, et le FMI à la stabilité du système monétaire et financier international. L'OMS, enfin, met en place des grands programmes de lutte contre les pandémies, avec un objectif affiché de « régulation de la santé publique mondiale ».

Outre ces grandes organisations internationales bien connues, il existe une multitude d'autres organisations plus spécialisées, qui assurent également des fonctions de régulation sectorielle essentielles. L'interconnexion du monde est en effet devenue si évidente que l'on oublierait presque que, derrière chaque transaction internationale, même la plus anodine, il y a (au moins) une organisation internationale chargée de veiller au bon fonctionnement de cette transaction. Ainsi, l'achat de produits fabriqués à l'étranger implique non seulement la régulation commerciale exercée par l'OMC mais aussi l'activité de l'Organisation internationale de normalisation (qui attribue des normes de qualité et de compatibilité dites « ISO »

aux produits alimentaires et aux jouets aussi bien qu'aux ordinateurs). L'utilisation de téléphones mobiles et d'internet n'est possible que parce que l'Union internationale des télécommunications répartit les orbites de satellites et normalise les télécommunications à l'échelle planétaire. Le voyage en avion (80 000 vols par jour dans le monde!) repose entièrement sur la standardisation internationale des normes techniques et de sécurité de navigation aérienne réalisée depuis 1944 par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

#### Le pouvoir juridique des organisations internationales

Les organisations internationales sont de grandes productrices de droit dans la mesure où leur activité courante de régulation passe couramment par l'édiction de normes juridiques. On qualifiera alors de pouvoir juridique des organisations internationales leur capacité à élaborer et à édicter des normes juridiques internationales ainsi que, pour celles qui ont une compétence juridictionnelle, à veiller au respect de ces normes par les États.

Pour commencer, les organisations internationales sont souvent le cadre de la négociation de nouveaux traités. De fait, on ne compte plus les grands traités internationaux adoptés en Assemblée générale par les États membres des Nations unies: citons, parmi les plus emblématiques, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), la Convention contre la torture (1984), ou encore la Convention internationale des droits de l'enfant (1989). Près de 190 conventions internationales du travail ont été également adoptées dans le cadre de l'Organisation internationale du travail (OIT) depuis la création de cette organisation en 1919, et plus de 200 conventions ont été élaborées dans le cadre du Conseil de l'Europe depuis 1949 (dont la célèbre Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales signée en 1950). Le Conseil de sécurité de l'Onu luimême a adopté plus de 2000 résolutions depuis 1946, qui ont un caractère juridique obligatoire pour les États membres de l'Onu. D'une manière générale, l'Onu entretient un rapport très étroit au droit international puisque son Secrétaire général est dépositaire des grands traités multilatéraux (plus de 550 lui ont ainsi été notifiés).

Bien entendu, les limites de ce pouvoir juridique des organisations internationales sont celles du droit international en général. L'intérêt national des États, les réserves qu'ils expriment à l'égard des normes édictées par les organisations internationales au nom de leur souveraineté et les calculs de realpolitik se combinent pour expliquer leur capacité à éluder variablement leurs obligations à l'égard de ces normes. Combien de résolutions du Conseil de sécurité restées lettre morte? Combien de traités demeurés sans effets faute d'application – voire de ratification – par les États? À ce jeu dialectique de la souveraineté et du droit, les États les plus puissants sont les moins contraints, comme l'illustre le nombre de traités internationaux non ratifiés par les États-Unis (Statut de Rome de 1998 instituant la Cour pénale internationale, Protocole de Kvoto de 1997. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996, Convention internationale des droits de l'enfant de 1989...).

Le pouvoir juridique des organisations internationales serait alors bien faible s'il n'était toutefois conforté par un contrôle juridictionnel croissant exercé par nombre de cours internationales. Les vingt dernières années ont ainsi vu des cours anciennes produire une jurisprudence de plus en plus intimidante pour les États. C'est le cas de la Cour internationale de justice, l'organe judiciaire des Nations unies, à propos de son arrêt rendu en 2007 sur la plainte déposée par la Bosnie contre la République fédérale de Yougoslavie pour violation de la Convention de 1948 sur le génocide, ou de l'avis rendu par la Cour en 2004 sur le caractère illicite du « mur de sécurité » construit par Israël en bordure des territoires palestiniens. La Cour de justice de l'Union européenne a également joué un rôle très structurant dans le processus d'intégration européenne, en donnant à celui-ci une dimension supranationale, sur la base des principes d'effet direct et de primauté du droit communautaire sur le droit national des États membres. La Cour européenne des droits de l'homme a. elle, dépassé les 15 000 arrêts rendus depuis sa création en 1959, pour l'essentiel sur la base de requêtes introduites par des individus portant plainte

contre des manquements d'États membres du Conseil de l'Europe à leurs engagements au titre de la Convention de 1950. Dans le domaine économique enfin, la création de l'OMC en 1995 s'est accompagnée de l'institution d'un nouvel organe de règlement des différends commerciaux, qui a fait l'objet d'une saisine très intensive de la part des États membres de l'OMC, puisque plus de 470 différends ont été portés devant l'Organisation en vingt ans.

En matière de répression des crimes internationaux (crimes de guerre, génocide, crimes contre l'humanité), le Conseil de sécurité a également créé des tribunaux ad hoc pour juger les auteurs des crimes commis en ex-Yougoslavie (1993) et au Rwanda (1994). Bien que très souvent critiqués, ces tribunaux ont permis l'arrestation (certes tardive) des plus hauts responsables présumés des crimes (Karadzic et Mladic pour la Bosnie), le jugement de dizaines de responsables, et la condamnation de plusieurs de leurs chefs (Jean Kambanda. premier ministre du gouvernement rwandais à l'époque du génocide). Ce processus d'institutionnalisation de la justice pénale internationale s'est poursuivi avec l'entrée en fonction de la Cour pénale internationale (CPI) en 2002, de nature permanente et destinée à juger les auteurs des crimes commis depuis cette date, lorsque les justices nationales se révèlent défaillantes. En dix ans d'existence, cette Cour a lancé des procédures contre des chefs de groupes armés accusés de crimes dans plusieurs pays d'Afrique centrale, mais aussi contre l'ancien président ivoirien, Laurent Gbagbo (transféré à La Haye en 2011), et même contre le président en exercice du Soudan, Omar al Bachir (qui, lui, refuse de se livrer à la CPI). Le pouvoir iuridique des organisations internationales concourt donc à l'institutionnalisation croissante des relations internationales.

# Le pouvoir politique et symbolique des organisations internationales

En accomplissant leurs fonctions, les organisations internationales perturbent la souveraineté des États. On peut donc dire qu'elles exercent une forme de pouvoir politique dès lors qu'elles établissent un rapport hiérarchique avec les États et mettent leur souveraineté sous tension. C'est notamment le cas lorsque des « conglomérats » d'organisations sous égide de l'Onu placent des États « faillis » (Afghanistan, Somalie, Haïti, Kosovo, etc.) sous « perfusion » internationale, et y développent des programmes de *state-building* qui pallient les défaillances des autorités étatiques. La souveraineté économique des États du Sud a aussi longtemps été malmenée par les « programmes d'ajustement structurel » de la Banque mondiale et du FMI, imposés à ces pays en échange de l'aide financière de ces institutions. Dans le domaine sécuritaire, les interventions « militaro-humanitaires » et les sanctions décidées par le Conseil de sécurité, ainsi que les inspections de l'AIEA sur les programmes nucléaires des États parties au TNP (l'Iran ces dernières années) apparaissent comme autant d'intrusions (souvent nécessaires) dans la souveraineté des États.

Ce faisant, les organisations internationales représentent la « communauté internationale » en action. Elles exercent à ce titre un pouvoir symbolique, qui promeut en contrepartie les idées d'interdépendance, de solidarité et de destin commun de l'humanité: du « Nous, peuples des Nations unies... » (Préambule de la Charte de San Francisco) à la « responsabilité de protéger » entérinée en 2005 par les États membres de l'Onu, du « patrimoine mondial de l'humanité » (Unesco) aux concepts de « sécurité humaine », de « développement humain » (Pnud), de « biens publics mondiaux » et de « gouvernance globale », les organisations internationales donnent donc substance à une vision solidariste des relations internationales. Ce pouvoir symbolique n'est pas la moindre contribution des organisations internationales à l'édification du monde.

### Nouveaux débats

#### Un déclin des institutions?

- Approches classiques des institutions (encadré)
- Comment agissent les institutions? (X. Molénat)
- Quelle autonomie en prison ? (G. Chantraine)
- Police, pouvoir, autorité (J. de Maillard)
- Le pouvoir militaire (J. Joana)
- Pouvoir et désir dans l'entreprise (E. Enriquez)
- Les nouvelles formes de la domination au travail (X. de la Vega)
- Les mutations du pouvoir en démocratie : participation et délibération (Rencontre avec L. Blondiaux)
- Faut-il craindre le gouvernement des juges ? (P. Rolland)

#### VERS UNE GOUVERNANCE MONDIALE?

- La gouvernance, nouvelle conception du pouvoir? (J.-P. Gaudin)
- Le pouvoir des émergents (F. Ramel)
- Une gouvernance mondiale est-elle possible? (J. Laroche)

#### Approches classiques des institutions

En sociologie, le mot institution est omniprésent, mais il a parfois été utilisé dans un sens très large, quasi-synonyme de « social ». Et si l'analyse des institutions ne constitue pas un champ bien délimité, quelques références émergent nettement: Michel Foucault et son analyse des « institutions disciplinaires », Erving Goffman et les « institutions totalitaires » et, en France, François Dubet et « le déclin de l'institution ».

# L'INSTITUTION, C'EST LE SOCIAL (ET VICE VERSA): D'ÉMILE DURKHEIM À MARY DOUGLAS

Tout à sa tentative de fonder scientifiquement la sociologie, Émile Durkheim a largement utilisé le terme « institution », mais dans un sens très large. Pour lui en effet, puisque le social se caractérise par le fait d'être extérieur aux individus et de s'imposer à eux, il peut se superposer à l'institution au sens de « ce qui est institué ». Il écrit ainsi dans la seconde préface aux *Règles de la méthode sociologique* (1895): « On peut en effet, sans dénaturer le sens de cette expression, appeler institution toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité; la sociologie peut alors être définie: la science des institutions, de leur genèse et de leur fonctionnement. » En 1910, Marcel Mauss et Paul Fauconnet s'inscrivent dans cette filiation: « Qu'est-ce en effet qu'une institution sinon un ensemble d'actes ou d'idées tout institué que les individus trouvent devant eux et qui s'impose plus ou moins à eux? »

On retrouve un même usage extensif de l'institution dans deux livres importants:

- La Construction sociale de la réalité, de Peter Berger et Thomas Luckmann (1967), où les auteurs font de l'institutionnalisation une propriété générique de l'activité humaine, qui tend toujours à se routiniser. Selon eux, l'institutionnalisation « se manifeste chaque fois que des classes d'acteurs effectuent une typification réciproque d'actions habituelles ». Autrement dit, « l'institution établit que les actions de type X seront exécutées par les acteurs de type X », c'est-à-dire qu'elle établit des rôles.
- Comment pensent les institutions, de Mary Douglas (1986). Partie d'une interrogation sur le lien social (quels sont sa nature, ses effets et son contenu?), l'anthropologue britannique confronte É. Durkheim, Max Weber, Ludwik Fleck et les fonctionnalismes à la théorie de l'acteur rationnel et de l'individualisme méthodologique. Définissant les institutions comme l'ensemble des « groupes sociaux légitimés », elle réaffirme un holisme très durkheimien, mais lui donne une inflexion cognitive: les sociétés ne sont pas des collectifs liés principalement par des affects mais par des cadres de pensée communs portés par

les institutions. Mais comment comprendre que les sociétés changent, si ce n'est par le biais de la concurrence des individus? M. Douglas admet donc qu'une dose de « choix rationnel » entre dans les processus de changement: l'institution, c'est de la mémoire, une information qui permet à chacun d'exercer sa rationalité d'individu. Les savoirs sont institués collectivement, utilisés de manière rationnelle par les individus et finissent par se « briser » devant la complexité des phénomènes sociaux.

#### DE LA PRISON À L'ASILE: DE FOUCAULT À GOFFMAN

- Dans Surveiller et Punir (1975) le philosophe décrit la transformation, entre les xvIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, de l'économie de la punition. Sous la monarchie absolue, le supplice judiciaire est un rituel politique: le crime attaque le souverain personnellement, et le droit de punir revient donc au prince qui exprime ainsi sa vengeance. Sous l'influence de la Révolution française et des Lumières est mis en valeur le principe de la modération des peines : l'essentiel est de le mettre hors d'état de nuire tout en dissuadant ceux qui seraient tentés de l'imiter. D'où la généralisation « des disciplines », c'est-à-dire « la mise sous contrôle des moindres parcelles de la vie et du corps, dans le cadre de l'école, de la caserne, de l'hôpital ou de l'atelier ». Pour prévenir les troubles civils, la société a été quadrillée par des institutions calquées sur le modèle militaire. L'utopie d'une société qui assure le contrôle parfait des individus trouve son archétype dans le « panopticon », projet architectural imaginé par le philosophe anglais Jeremy Bentham (1748-1832). Un bâtiment circulaire est divisé en cellules isolées les unes des autres mais vitrées, de sorte que chaque occupant peut être observé depuis une tour centrale. Dans l'anneau périphérique, on est totalement vu sans jamais voir; dans la tour centrale, on voit tout sans être vu.
- Tout un ensemble de contrôles des activités s'organise pour quadriller, surveiller, dresser les individus. Les règlements prescrivent les gestes de chaque activité: position de l'écolier pour écrire, gestuelle des militaires, mouvements du corps pour respecter le rythme des machines dans les ateliers... La société institue « le règne universel du normatif » avec ses agents que sont le professeur, l'éducateur, le médecin, le policier. Mais la société de surveillance nécessite aussi d'isoler les déviants. « L'asile psychiatrique, le pénitencier, la maison de correction, l'établissement d'éducation surveillée et, pour une part, les hôpitaux, d'une façon générale toutes les instances de contrôle individuel fonctionnent sur un double mode: celui du partage binaire et du marquage (fou/non fou; dangereux/inoffensif; normal/anormal). »
- Dans *Asiles* (1961) une étude « sur la condition sociale des malades mentaux », le sociologue canadien Erving Goffman introduit le concept d'« institution totale » (ou « totalitaire » dans la traduction

française, mais le terme est souvent jugé trop connoté politiquement). Il désigne par là « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans une même situation, coupés du monde extérieur, pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et vigoureusement réglées ». Ce qui peut inclure l'hôpital psychiatrique, mais aussi les maisons de retraite, les prisons, les navires, les casernes, les couvents... Erving Goffman s'intéresse en particulier à la manière dont l'institution totale agit pour détruire l'identité des reclus. Décrivant leur « carrière morale », il montre que toute une série de mécanismes de « mortifications » sont mis en place pour déposséder les reclus des supports de leur ancienne identité: isolement du monde extérieur, dépouillement des objets personnels remplacés par des objets standardisés, perte d'autonomie, dégradation de l'image de soi (à travers des violences physiques ou morales)... E. Goffman souligne néanmoins l'existence « d'adaptations secondaires », c'est-à-dire de dispositions habituelles « permettant à l'individu d'utiliser des moyens défendus, ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois) et de tourner ainsi les prétentions de l'organisation relatives à ce qu'il devrait faire ou recevoir et partant à ce qu'il devrait être ». Mais celles-ci restent peu significatives.

#### Un déclin des institutions?

Au cœur de l'ouvrage de F. Dubet, Le Déclin de l'institution (2002), on trouve les professions du « travail sur autrui », soit l'ensemble des activités professionnelles participant à la socialisation des individus (professeurs, travailleurs sociaux, formateurs...). Selon François Dubet, le travail sur autrui procédait d'un « programme institutionnel » ou, autrement dit, d'une action qui, idéalement: se pensait comme médiation entre des valeurs universelles et des individus particuliers; se fondait sur la vocation de ceux qui l'exerçaient; et se voyait comme moyen de normer des comportements tout en favorisant dans le même temps l'autonomie des individus. Il revêtait un caractère sacré: les valeurs et les principes au nom desquels il s'exerçait étaient transcendants (la raison, la science, la République...). La matérialité même des institutions (l'école, l'hôpital), closes et isolées, signifiait la coupure avec le monde ordinaire. Selon F. Dubet, nous vivons aujourd'hui le désenchantement de ce modèle. L'autorité a cessé d'être naturelle et sacrée, et l'on réalise que les objectifs à atteindre sont contradictoires... Sans se prononcer sur l'efficacité contemporaine du travail sur autrui, F. Dubet montre le désarroi (variables selon les professions) des agents chargés de l'accomplir, qui doivent trouver à leur échelle des solutions à ces difficultés. Pour eux, le métier, le rôle et la personnalité ne se confondent plus, d'où un sentiment de crise profonde.

#### XAVIER MOLÉNAT

# COMMENT AGISSENT LES INSTITUTIONS?

es institutions auraient-elles disparu? C'est en tout cas le sentiment que donne tout un pan de la sociologie actuelle, notamment les auteurs attachés à décrire la nouvelle condition de l'individu contemporain. Chez des chercheurs comme Jean-Claude Kaufmann ou Zigmunt Bauman¹ par exemple, l'émergence d'un individu libre (pour le meilleur ou pour le pire) de se définir, de choisir ses orientations, de « s'inventer », a pour cause principale la perte d'influence des institutions. On oppose à l'époque actuelle une période où, jusque dans les années 1960, l'individu était « tenu » par les institutions (État, Église, école, etc.), qui l'enserraient et lui dictaient ses manières d'agir et de penser.

Mais ne produit-on pas une double caricature en opposant ainsi un « ancien monde » quadrillé par des institutions omnipotentes et un monde contemporain totalement désinstitutionnalisé? L'erreur de ces auteurs provient sans doute de la volonté de trouver une « clé » unique pour expliquer un vaste et complexe processus historique.

Plus modestement, il s'agit d'éclairer les transformations contemporaines des institutions, ou en tout cas de celles rentrant dans la définition suivante: « Mondes sociaux particuliers investis d'une mission orientée vers le bien public et l'intérêt général ou encore d'une mission régalienne, disposant d'une forte assise organisationnelle et participant d'une œuvre socialisatrice et d'une emprise sur l'individu suffisamment fortes². »

<sup>1-</sup> J.-C. Kaufmann, L'Invention de soi. Une théorie de l'identité, Armand Colin, 2004; Z. Bauman, La Vie en miettes. Expérience postmoderne et moralité, Le Rouergue/Chambon, 2003.

<sup>2-</sup> Définition empruntée au réseau thématique « Sociologie des institutions » de l'Association française de sociologie.

Ce qui nous intéresse en particulier, c'est le dernier point de cette définition: à l'heure où l'on annonce, pour reprendre le titre d'un livre devenu expression courante, le « déclin des institutions », où les individus sont censés s'être émancipés des normes sociales, les institutions peuvent-elles encore « agir sur autrui »? En un mot: ont-elles encore du pouvoir? La question peut se poser car les institutions ont connu des évolutions indéniables. Tout d'abord, comme l'a souligné François Dubet, elles ont globalement perdu leur caractère sacré: leur légitimité et l'autorité qu'elle conférait à leurs agents, qu'il s'agisse du professeur, du médecin, du travailleur social..., ne vont plus de soi.

#### Faire toute sa place à l'individu

Mais leurs modalités d'action se sont aussi pour partie transformées. Face à d'anciens dispositifs jugés trop « passifs » ou, selon certains agents institutionnels, trop « normatifs », un nouvel impératif s'est fait jour: l'autonomie. Dans cette nouvelle logique, le nouveau « client idéal » de l'institution, c'est « l'entrepreneur de soi ». Il ne s'agit plus de fournir des prestations clés en mains, mais d'aider, par le dialogue, l'individu à construire une démarche personnelle (le « projet ») pour atteindre l'objectif fixé. C'est par exemple l'école qui encourage les élèves à prendre en charge leur activité intellectuelle. La médecine psychiatrique qui tente de faire en sorte que le malade mental puisse rester intégré à la vie sociale, sans dépendre des structures hospitalières. Ce sont aussi des politiques sociales qui attendent des allocataires des minimas sociaux qu'ils formulent un projet personnalisé de réinsertion. Dans tous les cas, « il est ainsi moins question d'assistance, de réparation, de compensation que d'activation des ressources et des compétences (...). Là où le vocable de prise en charge était opérant pour qualifier le suivi des personnes à guérir ou à aider, on parle de plus en plus d'accompagnement<sup>3</sup>. » À tel point que certains sociologues voient dans cette transformation des dispositifs institutionnels l'avènement d'une « société du travail sur soi », où « les métiers de l'intervention ne (sont)

<sup>3-</sup> D. Vrancken et C. Macquet, La Société du travail sur soi. Vers une psychologisation de la société?, Belin, 2006.

plus perçus comme détenteurs d'une vérité à révéler. Ils individualisent leurs interventions, restituent les sujets, les aident à élaborer des projets de réhabilitation d'eux-mêmes. L'usager devient un acteur de sa propre guérison, voire un quasi-professionnel ayant à accomplir un travail sur lui-même<sup>4</sup>. ».

Nul doute qu'on peut voir dans cette transformation une trace des mobilisations des années 1960 et 1970, et d'une certaine incorporation par les institutions de la critique des fonctionnements autoritaires que ces mouvements avaient formulé. Mais il faut sans doute tenir également compte des « chocs » qu'elles ont dû encaisser, et qui ont incité à revoir leur manière de faire. Ainsi de la psychiatrie, confrontée à une demande de soin croissante en « santé mentale » dans un contexte de crise du sytème de santé; des politiques d'insertion qui n'avaient guère réussi à endiguer la montée du chômage; un système éducatif chargé d'emmener toujours plus loin un public toujours plus nombreux et diversifié... Autant d'incitation à impliquer les individus dans leur propre transformation!

Ces nouveaux dispositifs faisant toute sa place à l'individu ne sont-ils pas le signe d'une moindre emprise des institutions? On peut faire à ce sujet quelques remarques. Tout d'abord, vue ainsi, l'autonomie est une norme contraignante: c'est l'institution, et plus largement la société, qui enjoint chacun à être autonome.

Plus fondamentalement, faire en sorte que les individus soient autonomes suppose un énorme travail... institutionnel. C'est en tout cas ce que rappelle Bernard Lahire, à travers son analyse des pratiques, techniques et dispositifs pédagogiques à travers lesquels l'école « fabrique » des élèves qu'elle souhaite « autonomes<sup>5</sup> ». Permettre à l'enfant d'être « actif » et de « prendre en charge son activité intellectuelle » sans dépendre pour cela de la personne de l'enseignant demande le respect de « trois éléments essentiels »: la transparence (« il faut que tout (...) soit dit à l'élève, explicité à son attention »), l'objectivation (« il s'agit de s'appuyer sur un ensemble de savoirs, d'informations ou de règles, écrits ou imprimés » tels que les

<sup>4-</sup> Ibid.

<sup>5-</sup>B. Lahire, « Fabriquer un type d'homme "autonome": analyse des dispositifs scolaires », in B. Lahire, L'Esprit sociologique, La Découverte, 2005.

dictionnaires, les manuels, divers documents, etc.) et la publicisation (« il faut que l'élève puisse se reporter à des éléments visibles—savoirs, règles communes, consignes d'un exercice. »). L'autonomie de l'élève suppose donc la « codification de l'ensemble des pratiques scolaires ». Elle « n'a donc de sens que par rapport à une série de dispositifs pédagogiques objectivés (...) et de techniques pédagogiques (apprentissage de la lecture silencieuse, absence de réponses aux questions posées, systèmes d'autocorrection, imposition de l'usage autonome du dictionnaire, etc.) articulées à ces dispositifs objectivés ».

On voit ainsi que «l'autonomie socialement construite ne signifie aucunement "indépendance absolue" ou "liberté individuelle" face aux "contraintes sociales" (de la société) ». D'autre part, dans le cadre scolaire, la pédagogie de l'autonomie demande beaucoup de temps de préparation. La multiplication des dispositifs de savoirs et d'informations objectivés peut aussi engendrer des coûts financiers importants (achats de fichiers, photocopies, création de fichiers, etc.).

#### Contraint à être autonome

Bref, pour l'institution comme pour l'individu, « il n'y a donc rien de plus contraignant que l'injonction généralisée à l'autonomie qui, paradoxalement, semble à première vue s'opposer à toute forme de dépendance et de contrainte ». Ce qui ouvre la question de l'inégale capacité de chacun à se conformer à cet idéal d'autonomie. Dans le cadre scolaire par exemple, la pédagogie fait jouer un grand rôle à la lecture silencieuse et solitaire, et l'on connaît les grandes disparités des compétences des élèves dans ce domaine.

De même, chacun n'est pas apte de la même manière à formuler le « projet » que ne manquent plus d'exiger nombre d'institutions: c'est un résultat bien établi par la sociologie que la maîtrise de l'avenir dépend des conditions du présent<sup>6</sup>. Les précaires de toutes sortes, pourtant parmi les premiers concernés par les interventions institutionnelles, ne sont donc pas les mieux lotis pour parfaire à cette injonction.

<sup>6-</sup> Par exemple P. Bourdieu, *Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles*, Minuit, 1977.

On ne saurait conclure sans rappeler, enfin, qu'un certain nombre d'institutions sont restées à l'écart de ce mouvement, et continuent de fonctionner sur un mode paternaliste, c'est-à-dire en ayant toute légitimité à décider, parfois contre son avis de ce qui est bon pour autrui, ou de ce qu'est son intérêt. On pense évidemment à la prison qui, si elle a pu incorporer des éléments d'une logique d'autonomie des prisonniers, constitue toujours une « négation de la démocratie »<sup>7</sup>. Mais c'est aussi ce que montrent les études sur l'Aide sociale à l'enfance<sup>8</sup>, qui décrit une institution qui ne peut voir qu'elle contribue parfois aux difficultés auxquelles elle est censée remédier. Tout cela met en évidence la complexité du paysage contemporain des institutions, parfois immobiles, parfois transformées mais, semble-t-il, encore appelées à jouer un rôle majeur dans la socialisation des individus.

<sup>7-</sup> M. Vacheret et G. Lemire, *Anatomie de la prison contemporaine*, Presses de l'université de Montréal, 2007.

<sup>8-</sup> Voir M. Giraud, « Le travail psychosocial des enfants placés », *Déviance et Société*, vol. XXIX,  $n^{\circ}$  4, 2005.

## GILLES CHANTRAINE

# QUELLE AUTONOMIE EN PRISON?

lier comme aujourd'hui, la prison se présente comme une forteresse qui, au lieu d'être construite aux frontières et destinée à se défendre d'un ennemi de l'extérieur, est enclavée dans le tissu sociopolitique aussi bien que spatial et vise l'« ennemi de l'intérieur », enfermé entre des murs dont il ne doit pas sortir tant que la justice n'en a pas décidé autrement¹. Les relations sociales y reposent sur la privation de liberté et l'assujettissement politique formel. En ce sens, la prison reste donc fondamentalement une institution totale.

## Une détotalitarisation très inégale

Pourtant, un pan de la sociologie de la prison décrit aujourd'hui l'institution carcérale comme traversée par un processus de « détotalitarisation »: l'uniforme du détenu n'est plus de mise, les règlements intérieurs se renouvellent, la cantine se diversifie, le montant des mandats n'est plus limité, les règles de la vie quotidienne s'assouplissent dans certains établissements, le système de soins tend à se normaliser, etc. En suivant la terminologie conceptuelle d'Erving Goffman, on peut sans doute affirmer que, pour une part, les techniques de dépersonnalisation de l'institution deviennent moins évidentes, et que les marges de manœuvre du détenu grandissent: ses possibilités de maintenir une forme de cohérence identitaire entre ce qu'il était avant d'entrer en prison et ce qu'on veut faire de lui en tant que détenu sont un peu mieux assurées. La prison est de plus en plus ouverte sur le monde environnant, son isolement s'effrite au fil du temps.

<sup>1-</sup> A. Chauvenet, « Guerre et paix en prison », Les Cahiers de la sécurité intérieure, n° 31, janvier 1998.

En France cependant, ce récit se heurte à deux ensembles d'objections empiriques. Tout d'abord, du côté des maisons d'arrêt<sup>2</sup>, le délabrement des établissements pénitentiaires, la surpopulation, la promiscuité et la saleté générale rappellent la prégnance du caractère mortifère de l'institution (se traduisant très concrètement par un taux de suicide surélevé). Ensuite, du côté des établissements pour peine, et plus spécifiquement des maisons centrales (établissements qui reçoivent les condamnés les plus difficiles), la consolidation du dispositif sécuritaire et, conjointement, l'allongement des longues et des très longues peines de prison renforcent les phénomènes de « déculturation » (perte des repères extérieurs) et de « prisonniérisation » (intériorisation intime des contraintes carcérales), processus sociaux dont l'existence rappelle l'actualité criante des analyses goffmaniennes. En fait, si mouvement de détotalitarisation il y a, celui-ci n'est ni rectiligne ni homogène; les droits des détenus, par exemple, peuvent très bien gagner du terrain dans certaines portions du système (les placements au quartier disciplinaire, par exemple, sont désormais partiellement sous le regard du juge) et reculer à d'autres endroits, et ce malgré les discours politiques sur la nécessité de faire correspondre les pratiques carcérales avec les normes d'un État de droit.

En revanche, dans des systèmes pénitentiaires comme le système canadien, la percée des droits des détenus, accélérée depuis le début des années 1970, y est plus significative que dans d'autres systèmes et le mouvement « d'ouverture » de la prison est plus prégnant. Ce système constitue ainsi une configuration relativement singulière, qui fait parfois figure de « modèle » pour les réformateurs; les « Règles pénitentiaires européennes », par exemple, adoptées en 2004 par le Conseil de l'Europe, s'inspirent assez largement de ce système. À cet égard, il offre à l'observation le miroir d'un futur possible des prisons européennes, et permet d'observer avec plus d'acuité des processus encore à l'état de prolégomènes dans les prisons françaises.

<sup>2-</sup> Établissement pénitentiaire qui reçoit les prévenus et les condamnés dont la durée de peine restant à purger est inférieure à un an, ou les condamnés en attente d'affectation dans un établissement pour peine.

#### Les avancées progressistes du système canadien

Le système pénitentiaire canadien a en effet dû faire face à une double crise de légitimité. Crise de l'objectif réhabilitatif du système pénal d'abord. De fait, cette critique rassemblait, sur la base d'arguments et d'idéologies contradictoires, marxistes, foucaldiens, conservateurs et libéraux: la réhabilitation est une illusion qui masque la violence des rapports de classe, qui représente le raffinement moderne de la cruauté, qui s'illusionne quand elle croit supplanter les vertus sociales de la punition véritable et qui coûte trop cher au regard de ses piètres résultats. Crise d'une pratique thérapeutique clinicienne ensuite, dénoncée pour son laxisme envers des individus dangereux et son incapacité à adopter une « démarche scientifique efficace ». Au début des années 1980, une réponse institutionnelle a été donnée, dans le but de rationaliser les diverses prises de décisions à l'égard des populations captives et plus spécifiquement les décisions prises en matière de libérations conditionnelles. Concrètement, il s'est agi de mettre en place une évaluation experte des facteurs de « risque de récidive » de chaque détenu, fondée sur l'hybridation d'une démarche clinique et d'une démarche de type actuariel (méthode statistique de calcul des risques, importée de la finance, de l'assurance et de la prévoyance). Cette évaluation conditionne le placement du détenu dans des établissements au plus ou moins grand degré de coercition (sécurité minimale, moyenne, maximale...). Elle est couplée à une planification correctionnelle d'intervention s'appuyant sur des pratiques thérapeutiques d'inspiration cognitivo-comportementale, structurée autour de l'identification des « besoins » ou « facteurs criminogènes » dynamiques des détenus (emploi, relations matrimoniales/ familiales, relations sociales, toxicomanie, etc.), et la responsabilisation accrue des bénéficiaires de l'intervention thérapeutique. C'est en effet la participation et l'implication du détenu dans des programmes thérapeutiques adaptés à ses besoins qui lui permettent d'envisager une amélioration de sa détention, voire une libération conditionnelle.

Le système pénitentiaire canadien s'est ainsi adapté à un ensemble de critiques progressistes en opérant une transformation de son modèle correctionnaliste désormais reformulé

en des termes qui avalisent une conception néolibérale du sujet délinquant, dont la figure idéale devient l'entrepreneur de soi. L'opération vise toujours la création d'un sujet discipliné mais cette discipline implique désormais la construction d'un gérant prudent de ses risques, responsable et capable d'identifier ses sources de risques, ses ressources et les situations qui peuvent produire un comportement criminel. Le mécanisme disciplinaire s'appuie dès lors sur une injonction à l'autonomie, conçue comme le pivot à partir duquel le détenu est censé partager les objectifs des experts: on attend désormais de lui qu'il participe à l'ordre carcéral au nom de sa motivation personnelle à suivre les programmes thérapeutiques et de son désir de se corriger. Par ce biais, l'institution a réussi le tour de force d'intégrer la critique du totalitarisme à son propre fonctionnement (en « prenant mieux en compte l'individu ») tout en renforçant et en actualisant sa vocation disciplinaire.

Ainsi, selon un premier mouvement, le système semble guidé par un projet punitif au cœur duquel le sujet coupable s'effacerait progressivement au profit d'un sujet capable de participer, de négocier, de construire et d'exécuter un plan de détention. Cependant, en conditionnant au moins partiellement l'octroi d'une libération conditionnelle à la participation aux programmes thérapeutiques, celle-ci est, de fait, réintégrée au système de privilèges qui caractérisent traditionnellement le fonctionnement des prisons et des institutions totales en général (passer plus de temps hors de sa cellule, organiser divers événements, etc.). Un correctionnalisme non plus disciplinaire mais « incitateur », axé sur l'implication personnelle du détenu, se redouble donc d'une instrumentalisation efficace des rapports sociaux qui vient pallier les failles du consentement des détenus nécessaire à sa réalisation. L'analyse de ce double mouvement est donc nécessaire pour pleinement comprendre comment l'autonomie relative des détenus s'est réellement et considérablement renforcée, mais également comment l'institution s'est dotée de moyens efficaces pour orienter les comportements et les choix rationnels des détenus conformément à la poursuite de sa tâche<sup>3</sup>.

<sup>3-</sup> G. Chantraine, « La prison post disciplinaire », Déviance et société, vol. XXX, n° 3, septembre 2006.

## Hybridation des nouvelles et anciennes formes d'autorité

L'examen des processus d'individualisation et de subjectivation en détention prolonge ainsi l'analyse en termes de détotalitarisation. Celle-ci met en évidence certains décloisonnements et certaines formes de déstabilisation de l'exercice traditionnel de l'autorité et de la domination, mais fait assez largement l'impasse sur les modalités de reconfiguration et la complexification des modes d'exercice du pouvoir qui accompagnent et caractérisent cette déstabilisation.

Plus largement, l'analyse de la prison, par la radicalité même des contraintes qui caractérisent l'institution, et, en conséquence, l'effet loupe qu'elle offre à l'analyste, rappelle au sociologue des institutions la nécessité d'éviter un double écueil. D'une part, être aveugle à des stratégies de gouvernement en émergence et rester cantonné à une analyse critique de l'exercice traditionnel du pouvoir. D'autre part, perdre de vue le fait que les nouvelles formes de gouvernement par l'individuation viennent toujours s'hybrider à des pratiques plus anciennes, venant les réactiver autant qu'elle les infléchit; en bref, que les institutions sont toujours plus vieilles qu'on ne le croit.

## JACQUES DE MAILLARD

# Police, pouvoir, autorité

a police est une institution qui incarne le pouvoir par excellence. Elle est historiquement associée à la revendication de l'État à détenir le monopole de la contrainte physique légitime. C'est d'ailleurs traditionnellement cette capacité à utiliser potentiellement la force qui sert à définir l'action policière, donnant une unité à des actions aussi diverses que garder un bâtiment public, intervenir lors d'une dispute familiale, secourir une personne évanouie dans l'espace public, venir constater et faire cesser les nuisances sonores dans un bar, contrôler les papiers du conducteur d'un véhicule suspect ou en infraction¹.

S'agissant de la question du pouvoir de la police, nous mettrons en évidence les tensions qui traversent aujourd'hui l'exercice de l'activité policière. La question du pouvoir dans la police, quant à elle, permettra d'évoquer le caractère paradoxal d'une organisation fortement hiérarchisée mais dépendante des initiatives de sa base. Enfin, nous explorerons la question de l'autorité des policiers.

## Une dégradation des relations police et population

Si les policiers peuvent utiliser la force, ils ne le font que rarement. Contrairement aux images médiatiques, le travail policier est un travail la plupart du temps ennuyeux, marqué par l'attente des appels ou la surveillance. Cependant, si la force n'est que rarement utilisée dans le travail quotidien, elle imprègne fortement l'image que les policiers ont d'eux-mêmes et de leurs expériences de travail. Le travail policier est marqué par l'incertitude: une patrouille ennuyeuse peut être interrompue par une menace soudaine et imprévue.

<sup>1-</sup> Voir ici la définition classique d'Emil Bittner de la police comme « instrument de distribution de la force non-négociable » (*The Functions of the police in modern society*, Washington, National Institute of Mental Health, 1970).

Cela ne manque pas de poser la question de la relation entre police et public. De ce point de vue, les années récentes ont été riches d'enquêtes empiriques et synthèses autour des relations entre police et population en France<sup>2</sup>. Malgré des inflexions différentes, ces travaux mettent en évidence une dégradation des relations entre police et population, selon quatre aspects:

- Il existe au sein de certaines catégories de la population un niveau de défiance élevée dans la police. Plusieurs critères se combinent ici: âge, genre, territoire, origine sociale et origine ethnique. Le jeune mâle issu de l'immigration vivant en zone urbaine sensible et d'origine populaire étant celui qui a le plus de chances d'avoir une position de défiance vis-à-vis de la police, la considérant au mieux comme violente et brutale, au pire comme raciste. Des enquêtes quantitatives ont renforcé le constat: 34 % des jeunes ne lui font pas confiance, 40 % jugent son attitude agressive et raciste<sup>3</sup>.
- Cette défiance est alimentée par la logique d'action de la police elle-même. Les policiers peuvent entrer dans un cercle vicieux relationnel avec des jeunes qu'ils fréquentent au quotidien, mais que tout le reste oppose. À cela s'ajoute le fait que les policiers les moins expérimentés sont souvent dans les territoires les plus difficiles, et qu'ils sont d'autant plus tendus sur ces territoires qu'ils y sont mal à l'aise. La question des contrôles d'identité illustre emblématiquement ce cercle vicieux relationnel.
- Les politiques policières récentes ne répondent que très imparfaitement à ce malaise et, d'une certaine façon, l'accroissent. Les politiques centrées sur l'interpellation et l'obtention de résultats chiffrés n'ont fait qu'aggraver la distance entre la police et la population.
- Les quelques résultats comparatifs disponibles suggèrent que les relations entre police et public sont plus tendues que dans des pays équivalents, la confiance moins forte et

<sup>2-</sup> Parmi les multiples travaux, on citera M. Boucher, *Les Internés du ghetto*, L'Harmattan, 2010; C. Mouhanna, *La police contre les citoyens?*, Champ social Éditions, 2011; D. Fassin, *La Force de l'ordre*, Seuil, 2011. Ces constats valent essentiellement pour la Police nationale, la Gendarmerie n'étant pas confrontée à des remises en cause équivalentes.

<sup>3-</sup> S. Roché (dir.), *Police and adolescents in multi-ethnic societies* (Polis), rapport de l'ANR franco-allemande, mars 2013.

l'insatisfaction des policiers plus installée<sup>4</sup>.

Cela se traduit par un malaise au sein même des policiers, qui se sentent mal-aimés, non respectés et non soutenus; c'est une facette classique de la culture professionnelle policière qui se voit ici accentuée. Les policiers de base ont le sentiment d'une double aporie: de ne pas avoir les outils (cognitifs et juridiques) pour gérer les situations conflictuelles, mais également de ne pas être suivis ni soutenus par leur propre hiérarchie. Dans les salles de pause reviennent souvent les histoires de collègues insultés, blessés en service ou ayant dû réagir violemment, que la hiérarchie n'a pas soutenus, ce qui ne manque pas de poser la question des relations à l'intérieur des organisations policières.

## La police comme organisation paradoxale

Les organisations policières sont des organisations paradoxales. Elles sont à la fois extrêmement hiérarchisées, avec une multiplicité de niveaux emboîtés, et très dépendantes de ce que font les agents de base. Ces derniers disposent d'une très large marge de manœuvre, pour prioriser leurs tâches, choisir leurs cibles, moduler leurs comportements dans les interactions. Le sociologue Dominique Monjardet avait analysé la police comme relevant de l'inversion hiérarchique, « non pas que le lieu du pouvoir soit lui-même modifié – l'autorité formelle est bien ordonnée selon les grades –, mais parce qu'elle fonctionne à double sens »<sup>5</sup>. Selon une telle interprétation, les exécutants sont à l'origine des initiatives cruciales, notamment parce qu'ils doivent faire avec l'imprévu alors que la hiérarchie exerce pour l'essentiel des missions de planification et de commandement.

<sup>4-</sup> Pour une comparaison franco-allemande, J. Gauthier, *Origines contrôlées. La police à l'épreuve de la question minoritaire à Paris et à Berlin*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, 2012. Pour une analyse plus large, M. Hough, J. Jackson, B. Bradford, « Trust in justice and the legitimacy of legal authorities: topline findings from a European comparative study », *in* S. Body-Gendrot, M. Hough, K. Kerezsi, R. Lévy and S. Snacken (eds), *The Routledge handbook of European criminology*, Routledge 2013.

<sup>5-</sup>D. Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, 1996. Des remarques similaires peuvent être opérées à propos de la Gendarmerie, marquée traditionnellement par une très forte adaptation aux territoires.

Au sein d'une organisation aussi centralisée de la police, ces initiatives de la base peinent à être reconnues. Même si le travail de discernement des agents du bas de la hiérarchie tend à être – timidement – mis en évidence, leur autonomie n'est que difficilement acceptée. La police nationale n'est qu'emblématique d'une tendance plus générale au sein des organisations policières, organisations marquées par une préoccupation pour l'évitement de l'erreur, avec ses compétences potentiellement dramatiques, ce qui a entraîné une profusion de règles encadrant le fonctionnement quotidien ainsi que des pratiques hiérarchiques limitant l'autonomie des agents.

La question des réformes policières traduit de façon emblématique ce dialogue difficile: d'un côté, les agents ont l'impression de vivre dans un état de réforme permanente où ils doivent absorber des changements successifs et contradictoires, de l'autre, les « réformateurs », peinent à porter leurs projets de changements au sein d'une organisation où les possibles points de veto sont légion<sup>6</sup>. Ce qui se trouve ici posé, c'est l'intégration normative de l'organisation policière (sa capacité à exister en tant qu'institution) ainsi que la reconnaissance du contenu des activités exercées au quotidien par les agents.

## La question de l'autorité

Ce que mettent en question ces deux ensembles d'évolution (la dégradation des relations police/population et les tensions internes à l'organisation policière), c'est un phénomène de déclin de l'institution policière, au sens où François Dubet a parlé de déclin de l'institution pour désigner la perte d'emprise des professionnels du travail sur autrui (école, hôpital, formation) dans la socialisation des individus<sup>7</sup>. Cette analyse suggère des pistes intéressantes pour comprendre les épreuves contemporaines du travail policier.

Plus précisément, c'est la question de l'autorité des professionnels qui fait problème. Selon Dubet, elle ne peut plus se fonder sur le caractère sacré de la tradition ou le rapport à la nation ou à la République, les professionnels devant désormais

<sup>6-</sup> Voir l'analyse exemplaire de la réforme de la police de proximité par S. Roché, *Police de proximité*, Seuil, 2005.

<sup>7-</sup> Le Déclin de l'institution, Seuil, 2002.

« se justifier et conquérir une autorité que leur rôle ne leur donne plus de manière automatique et transcendante<sup>8</sup> », alors même que ceux qui sont soumis au travail sur autrui sont plus enclins à dénoncer les abus de pouvoir et le manque de respect. C'est ce nœud complexe qui est au cœur des relations difficiles entre police et population. Les policiers détiennent un pouvoir, dont ils doivent aujourd'hui justifier l'exercice devant des publics plus frondeurs. Or, ils éprouvent toutes les difficultés à gérer les interactions conflictuelles, à justifier leur action (action qu'ils estiment ne pas avoir à réaliser), à faire baisser les tensions.

Les recherches anglo-saxonnes récentes ont ainsi montré comment la population est plus susceptible d'obéir à la loi et de coopérer avec le système de justice pénale quand elle perçoit ses institutions comme étant légitimes. Les enquêtes indiquent que la perception d'un traitement équitable et respectueux du public par la police est un ingrédient essentiel de sa légitimité aux yeux du public, plus encore que la perception de son efficacité<sup>9</sup>. C'est ici tout l'enjeu de la construction d'une relation d'autorité, où le policier doit combiner pouvoir (exercer la contrainte) et légitimité (obtenir le consentement), qui se trouve posé.

La police se trouve donc dans une situation où son autorité se trouve questionnée. Ses agents peinent à sortir de l'alternative entre le retrait devant des situations qui peuvent leur échapper, ce qu'ils vivent avec frustration, et des stratégies policières agressives, qui accroissent l'écart entre police et public. La difficulté de l'organisation policière à valoriser les initiatives qui viennent du bas, à proposer des formations adaptées aux situations de conflit rencontrées par les agents, renforce cette situation. Elle pose clairement la question de la capacité à former sur une logique de moyen terme, qui s'oppose donc au temps court de la politique, une relation de confiance entre police et population.

<sup>8-</sup> Ibid.

<sup>9-</sup> M. Hough, J. Jackson, B. Bradford, « Trust in justice and the legitimacy of legal authorities... », *op.cit.* Voir plus généralement, sur la question de la justice procédurale, T.Tyler, *Why people obey the law*, Princeton University Press, 2006.

## JEAN JOANA

## LE POUVOIR MILITAIRE

uand il n'est pas utilisé pour désigner une équipe de gouvernants exclusivement ou majoritairement formée de membres des forces armées, le terme de « pouvoir militaire» renvoie aux formes d'influence ou d'autorité que les militaires sont susceptibles d'exercer au sein d'une société ou d'un système politique. Il suppose l'existence au sein de l'État d'une administration spécialisée dans l'emploi de la force armée. À ce titre, le pouvoir militaire apparaît comme un phénomène éminemment moderne, lié à la monopolisation par l'État de l'activité militaire et à la professionnalisation de cette dernière intervenue au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Le pouvoir militaire a fait l'objet d'une attention particulière dans les régimes démocratiques. La présence de militaires au pouvoir ou leur trop grande influence sur les dirigeants civils ont le plus souvent été interprétées comme un défaut de démocratie. La question n'est pourtant pas de savoir si les militaires ont du pouvoir en démocratie, mais plutôt sur quels fondements ce pouvoir repose, comment il s'exerce et peut évoluer.

## Fondements et dynamiques du pouvoir militaire

Ce pouvoir a d'abord été attribué aux liens que les militaires entretiennent avec les élites ou les intérêts économiques présents au sein d'une société. Aux auteurs libéraux qui voyaient dans les militarismes allemand ou japonais des débuts du xxe siècle une survivance du passé féodal de ces sociétés, et un signe de leur insuffisante industrialisation, des auteurs d'inspiration marxiste, comme K. Liebknecht, ont plus volontiers fait du militarisme un prolongement logique du développement du capitalisme. L'essor des industries d'armement à l'occasion du premier puis du second conflit mondial, avec le soutien

des différents gouvernements concernés, a par ailleurs suscité une proximité inédite entre membres des forces armées et représentants de ces industries dans les pays développés. Cette proximité a alimenté le débat sur le complexe militaroindustriel aux États-Unis à partir des années 1950, un sociologue comme C. W. Mills<sup>1</sup> présentant la montée en puissance des militaires comme l'élément le plus marquant de l'élite du pouvoir américaine après 1945. La guerre froide a ainsi été analysée comme la conséquence de cette influence des complexes militaro-industriels nationaux sur les dirigeants politiques qui pour un certain nombre d'auteurs, comme J. K. Galbraith<sup>2</sup>, n'épargne pas l'Union soviétique. Même si elle met l'accent sur les relations inédites qui s'établissent entre militaires et industriels de l'armement, la thèse du complexe militaro-industriel a pourtant été abondamment critiquée du fait de ses difficultés à démontrer empiriquement ses conséquences sur le plan politique.

La sociologie militaire s'est davantage intéressée aux effets des évolutions des sociétés démocratiques sur le pouvoir des militaires. Les prédictions pessimistes de S. Huntington³, voyant dans la diffusion des idées libérales au sein de la société américaine une menace pour l'intégrité et l'efficacité de ses forces armées, ont en effet initié un débat sur les spécificités de l'institution militaire et de ses rapports avec son environnement politique et social. M. Janowitz⁴ a mis en évidence le processus de managérialisation affectant les forces armées américaines et ses conséquences contradictoires sur le pouvoir des militaires aux États-Unis. La professionnalisation de ces forces armées en 1973, puis celles de la plupart des pays européens après la fin de la guerre froide, a par ailleurs suscité une réflexion sur la banalisation de l'activité militaire. Dans le

<sup>1-</sup> C. W. Mills, L'Élite du pouvoir, Paris, Maspero, 1969.

<sup>2-</sup> J. K. Galbraith, Le Nouvel État industriel. Essai sur le système économique américain, Gallimard, 1979.

<sup>3-</sup> S. P. Huntington, *The Soldier and the State. The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge, Harvard U. P., 1957.

<sup>4-</sup> M. Janowitz, *The Professional Soldier. A Social and Political Portrait*, New York, Free Press, 1960.

prolongement des travaux de C. Moskos<sup>5</sup>, ces réflexions ont mis en évidence l'évolution des valeurs et des pratiques en vigueur au sein des forces armées contemporaines, caractérisées par leur porosité accrue à l'égard des sociétés environnantes.

Si ces évolutions alimentent en partie le débat sur le déclin contemporain d'autres grandes institutions, comme l'école, l'entreprise ou la prison, leur portée ne doit pourtant pas être exagérée. Outre qu'il a été montré que le modèle institutionnel ou vocationnel décrit par C. Moskos n'a jamais rendu compte de l'intégralité des rapports que leurs membres entretiennent avec les forces armées, la banalisation de l'activité militaire est loin d'être avérée. Des recherches récentes ont ainsi misl'accent sur les nouvelles formes de professionnalisme apparues au sein des unités de la coalition engagées sur le théâtre afghan, qui tendent à exalter les aspects spécifiquement militaires de l'institution. Le recours de plus en plus important par certaines armées occidentales à des contractors privés, v compris sur les théâtres d'opération où elles sont engagées, montrent que désormais c'est plutôt sur le champ de bataille lui-même que le pouvoir militaire est mis en question.

Les principales dynamiques du pouvoir des militaires apparaissent donc essentiellement de nature politique. C'est ce que démontrent les travaux qui à partir des années 1950 se sont intéressés aux interventions des militaires dans la vie politique d'un certain nombre de pays de l'hémisphère Sud. S. Finer<sup>6</sup> ou S. P. Huntington y vont vu une conséquence des caractéristiques de ces systèmes politiques, tenant à la faiblesse des institutions civiles ou à l'insuffisante pacification des relations politiques. À propos de l'Amérique latine, on a mis l'accent sur les modes de construction historique de l'État qui ont contribué à légitimer l'intervention en politique des militaires au cours du xx<sup>e</sup> siècle, aux yeux de ces derniers mais aussi des autres acteurs politiques et sociaux. Dans tous les cas, la politisation des forces armées apparaît largement tributaire des stratégies mises en œuvre par les acteurs civils engagés

<sup>5-</sup> C. C. Moskos, « The All-Volunteer Military: Calling, Profession, or Occupation? », *Parameters*, vol. VII, n° 1, 1977, p. 2-9.

<sup>6-</sup> S. E. Finer, *The Man on Horseback. The Role of the Military in Politics*, Transaction Publishers, 2002, (1° ed. 1962).

dans la compétition pour le pouvoir. C'est ce que montrent notamment les coups d'État militaires qui ont émaillé la vie politique de pays comme le Brésil, l'Argentine ou le Chili. S'il y a une spécificité du pouvoir militaire, c'est davantage dans la manière dont il est exercé une fois les militaires arrivés au pouvoir. Indépendamment de l'orientation idéologique qu'ils revendiquent, conservatrice comme au Chili ou réformiste comme dans l'Égypte du colonel Nasser, les régimes militaires se caractérisent par une conception « apolitique<sup>7</sup> » du gouvernement des sociétés, qui fait une large part à une approche technocratique des problèmes politiques et sociaux.

Dans le cadre des régimes démocratiques, le pouvoir militaire apparaît largement déterminé par les caractéristiques bureaucratiques de l'institution. À travers son analyse de la crise des missiles à Cuba de 1961. G. Allison<sup>8</sup> a ainsi mis l'accent sur la participation des militaires aux logiques de concurrence qui opposent les différents services administratifs appelés à conseiller les décideurs politiques. Ce paradigme de la politique bureaucratique a par ailleurs permis de mettre en évidence comment les militaires étaient susceptibles de faire prévaloir leurs propres intérêts organisationnels dans le cadre des choix faits en matière de programme d'armement. Ce pouvoir, s'il est susceptible d'affecter la rationalité des décisions politiques, n'est guère différent de celui qu'exercent d'autres acteurs bureaucratiques. À propos de la France de la V<sup>e</sup> République, Samy Cohen<sup>9</sup> a en outre souligné qu'il ne s'exerçait qu'avec l'assentiment des autorités politiques, dont le soin jaloux qu'elles mettent à définir la politique nucléaire est contrebalancé par leur relatif désintérêt pour les enjeux touchant à l'armement conventionnel.

## Les spécificités de l'exercice du pouvoir militaire

Souligner que le pouvoir militaire en démocratie s'exerce largement selon les mêmes logiques que celui qui caractérise les autres grandes bureaucraties étatiques ne signifie pas pour

<sup>7-</sup> J. Joana, Les Armées contemporaines, Presses de Sciences Po. 2012.

<sup>8-</sup>G. Allison, Essence of Decision. Explaining the Cuban Missile Crisis, Scott Foresman, 1971.

<sup>9-</sup>S. Cohen, La défaite des généraux. Le pouvoir politique et l'armée sous la  $V^\circ$  République, Paris, Fayard, 1994.

autant qu'on ne puisse pas chercher à en identifier les spécificités. Un des éléments de ce débat concerne notamment la manière dont les militaires définissent leurs préférences dans le cadre de l'élaboration des politiques de défense. Les analyses les plus traditionnelles en la matière tendent à insister sur le poids des intérêts propres aux organisations militaires. B. Posen¹⁰ a ainsi mis en évidence les préférences des militaires pour les doctrines offensives qui leur permettent au mieux de justifier les crédits qui leur sont attribués par les autorités politiques et la marge d'autonomie qu'ils revendiquent à l'égard de ces dernières.

Dans cette perspective, une évolution de ces préférences n'est envisageable que du fait de pressions exercées par les autorités politiques ou d'un échec subi sur le terrain opérationnel. Cette propension à l'inertie des bureaucraties militaires en temps de paix a néanmoins été contestée par différents travaux. On a par exemple montré que la culture propre aux officiers de l'armée française au cours des années 1930 les avait spontanément incités à changer de doctrine du fait des craintes que leur inspirait la réduction de la durée du service militaire à un an. Le caractère monolithique des bureaucraties militaires a été contesté, du fait des relations de pouvoir opposant en interne les différents services qui les composent.

Mais c'est surtout D. Avant<sup>11</sup> qui a contribué à mettre en cause le poids de ces logiques bureaucratiques, en soulignant que la nature des institutions politiques pouvait avoir une incidence sur la propension des militaires à s'adapter aux attentes des autorités civiles. Elles montrent notamment comment les conflits récurrents entre Congrès et Président aux États-Unis ont contribué à renforcer l'immobilisme des militaires américains accoutumés à en tirer partie, là où les logiques du parlementarisme britannique assuraient un contrôle plus étroit des autorités politiques sur leurs chefs militaires. Ici aussi, le pouvoir militaire apparaît donc largement fonction des stratégies

<sup>10-</sup> B. R. Posen, *The Source of Military Doctrine. France, Britain and Germany between the World Wars*, Ithaca, Cornell, 1984.

<sup>11-</sup> D. D. Avant, *Political Institutions and Military Change. Lessons from Peripheral Wars, Ithaca*, Cornell University Press, 1994.

de politisation des problèmes militaires menées par les acteurs politiques et sociaux. L'importance traditionnellement accordée aux fluctuations de ce pouvoir militaire apparaît donc largement comme une expression parmi d'autres du fonctionnement plus général de la démocratie et de l'État américains.

## Eugène Enriquez

## Pouvoir et désir dans l'entreprise

entreprise est une organisation créée en vue d'une certaine production de biens ou de services dans laquelle s'exerce l'autorité. Il semble évident, pour tous, d'y voir, quelle que soit la structure adoptée, des personnes occuper des fonctions différentes, coordonner leurs actions et surtout agir suivant une impulsion donnée par un « entrepreneur dynamique » selon le mot de Joseph Schumpeter, que celui-là soit un homme seul, un conseil d'administration ou un collège de managers.

En revanche, on pourra constater aisément que le terme de pouvoir est peu employé dans l'entreprise et qu'il perturbe. Il renvoie, fantasmatiquement, à l'idée de dieu ou à celle du souverain, de la puissance absolue, de la violence et, par voie de conséquence, à la vie et à la mort. Si les gouvernants des États ont du pouvoir, c'est qu'ils possèdent, comme le disait Max Weber, « le monopole de la violence légitime ». Ils ont la faculté, en déclarant la guerre, d'obliger leurs concitoyens à risquer leur vie. L'entreprise, elle, n'a pas, a priori, de liens institutionnels avec ses membres, mais uniquement des liens contractuels. Elle peut les contraindre à s'acquitter des tâches pour lesquelles ils ont été engagés et qu'ils ont accepté d'assumer. Elle ne peut pas les obliger à risquer leur vie pour elle. L'État a le droit d'exercer une férule plus ou moins totale sur ceux qui se réclament de lui, l'entreprise n'a normalement pas le droit d'exercer la moindre pression sur ce que pensent ou ressentent les personnes dans leur vie intime ou dans leur vie privée (hors travail). Ces différences amènent la plupart du temps les praticiens de la conduite des organisations à récuser le terme de pouvoir. Et pourtant, si le mot est occulté, ce qu'il signifie et ce qu'il entraîne est bien présent dans l'entreprise.

### La logique des passions

Plus encore que le terme de pouvoir, celui de désir est absent de la vie des entreprises. Parler de désir, c'est en effet se référer à la vie intérieure de chacun, aux flux de passions et de pulsions qui l'animent constamment, car le désir par définition est inextinguible. Chaque fois qu'il rejoint un objet de satisfaction, il rebondit à la recherche d'un autre objet. Tout désir est donjuanesque. Le besoin peut être maîtrisé (et les spécialistes du marketing ou de la vente ne s'en privent pas) et canalisé vers des objets dans lesquels il s'épuise. Le désir. en revanche, renaît de ses cendres. Comment une « chose » non maîtrisable pourrait-elle avoir droit de cité dans un lieu rationnel, où chacun ne doit avoir pour but que de contribuer le mieux possible à atteindre les buts imposés ou proposés. La raison de l'éviction du désir, c'est son côté fondamentalement conflictuel. Le désir de l'un n'est pas le désir de l'autre, et ces désirs peuvent donc entrer en compétition: ils sont, de toute manière, difficiles à accorder, et ils sont, dans ces conditions, capables de ravages insoupçonnables. Et puis, last but not least, l'entreprise n'est pas un endroit où le désir humain est acceptable, et plus encore, serait-on tenté de dire, un lieu... où l'humain est acceptable. Certes, le mot humain est prononcé en son sein, mais lié à celui de ressources qui l'aseptisent. Une entreprise est un ensemble dans lequel si des hommes sont nécessaires (ils le sont de moins en moins compte tenu de l'informatisation des services), ils ne le sont qu'en tant qu'êtres de compétences, dûment vérifiées (diplômes ou expérience antérieure). Ils doivent fonctionner sous l'égide de la stricte rationalité instrumentale et évacuer le cœur et ses passions.

En fin de compte, si l'on suivait la pure rationalité, les organisations (et les entreprises en tout premier lieu) devraient se comporter comme des machines, certes perfectionnées, admettant des régulations dynamiques, mais mettant de côté définitivement ce qui est au centre de l'humain: le pouvoir et le désir. Cependant, tout le monde sait confusément qu'un être sans désir est bien proche de la mort, et que les rapports humains sont toujours des rapports de pouvoir, même s'il est possible de penser des pouvoirs négociés ou partagés.

En fait, ce qui est dénié dans l'organisation peut être considéré comme un de ses principaux éléments moteurs. Le désir et le pouvoir sont occultés parce que les reconnaître explicitement signifierait que l'entreprise ne serait plus le site du travail rationnel, de la volonté consciente ayant pour seul but la création des richesses. Pourtant, l'organisation constitue un lieu où s'expriment les passions les plus folles, le désir de pouvoir (dont découle une compétition violente, chacun essayant de faire prévaloir son « ego grandiose ») contre celui des autres, le pouvoir du désir (qui amène chacun à faire reconnaître son désir d'affiliation, en particulier son désir de reconnaissance, de considération, de respect - son désir de réalisation de soi comme ses désirs les plus agressifs). L'image d'une entreprise harmonieuse - perturbée uniquement par des conflits d'intérêts, donc des conflits rationnels – où chacun est à sa place et accomplit sa tâche avec vaillance est un mythe. L'entreprise n'est pas cet endroit incolore et sans saveur, dont nous parlent les consultants d'organisations. Elle est pleine de bruits et de fureurs, et dans ce sens elle est à la fois espace de vie et espace de mort.

## L'institutionnalisation de l'entreprise

L'entreprise a toujours été une organisation. Comme telle, elle n'a pas pour fin le devenir de la société, elle n'existe que pour construire des « objets » susceptibles d'être vendus sur un marché, et pour permettre la distribution du profit à l'entrepreneur ou aux actionnaires et des salaires à ses membres. Elle n'a que des buts limités (la création et la répartition des richesses), elle n'a pas vocation à intervenir sur les processus sociohistoriques. Mais l'entreprise tente actuellement de s'ériger en institution, voire même en institution princeps (originale, première) quasiment « divine » dans notre société.

Or, une institution a pour but d'être un des éléments de la fondation et de la régulation de la vie sociale. La famille, l'Église, l'armée, l'école et l'État en tant qu'institution suprême définissent et font appliquer des orientations normatives. Les institutions énoncent des interdits et des permissions que leurs membres doivent intérioriser afin de guider leurs actions. À partir du moment où l'entreprise se transforme en

institution (vers les années 1930, d'après A. Berle Jr et principalement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale), elle devient un ensemble qui ne vise pas seulement à la mise au point « d'objets » mais, d'une part, à celle d'une élaboration d'une culture interne, d'une symbolique et d'un imaginaire devant être partagés par ses membres; elle vise, d'autre part, à influencer les phénomènes sociopolitiques, et elle devient créatrice de valeurs, de lois et de normes. Celles-ci vont transformer radicalement les conduites des membres de l'organisation, comme celles de ses clients, et avoir un impact sur les autres participants de la vie sociale. On se souvient de l'expression « quand Renault éternue, la France s'enrhume ». Si ce qui se passe chez Renault, à l'heure actuelle, comporte moins de retombées sociales, il n'empêche qu'à l'époque où cette entreprise était véritablement motrice du changement social, tous les avantages que les salariés pouvaient acquérir étaient étendus, par la suite, à l'ensemble des autres travailleurs (ainsi les quatrième et cinquième semaines de congés payés). Une grève dans cette entreprise pouvait enclencher un cycle de grèves. Si Renault n'a plus ce même pouvoir, c'est que ce dernier s'est diffusé dans un grand nombre d'entreprises, toutes devenues des éléments importants de la régulation sociale. En témoigne la préoccupation des gouvernants et de l'ensemble du corps social à chaque fois qu'une entreprise élabore un plan social, fait faillite, connaît des pertes, ou encore le triomphe ou la satisfaction des mêmes chaque fois qu'un investisseur étranger vient s'établir en France ou que le pays, représenté par le Président de la République ou son Premier ministre, parvient à vendre à l'étranger les meilleurs produits de la technologie francaise.

De plus, les valeurs prônées par l'entreprise dans sa forme moderne: l'excellence, la performance, la qualité totale, le zéro défaut, etc., se mettent à envahir la plus grande part des institutions. Par exemple, l'école et l'université veulent être performantes, de même que les hôpitaux ou l'ANPE¹. Le lieu de création des valeurs sociétales devient l'entreprise. Le monde se plie au règne de l'argent et de la rationalité instrumentale.

<sup>1-</sup> Aujourd'hui devenue Pôle Emploi.

Les citoyens se définissent alors comme de purs agents économigues, c'est-à-dire comme des producteurs-consommateurs. L'entreprise n'exerce, d'ailleurs, pas que ce pouvoir sociétal. En émergeant en tant que lieu de culture (au sens anthropologique du terme) et non seulement en tant que lieu d'exploitation et d'aliénation (comme au XIX<sup>e</sup> siècle), elle met au point, pour ses membres, des principes éthiques d'action à mettre en œuvre dans la vie de travail, et elle se préoccupe, par la formation et le perfectionnement, de la socialisation de ses acteurs. Personne n'a le droit de s'y opposer. Si quelques déviances sont possibles – aucune institution ne pouvant empêcher un certain degré de transgression de ses normes -, elles restent discrètes et elles sont considérées, la plupart du temps, comme des sources possibles d'innovations sociales indispensables à toute entreprise dynamique. En construisant une symbolique commune, elle se donne une identité forte qui va se concrétiser dans une image de marque interne et externe (drapeau, hymne, logo, slogan...) influençant le comportement des agents, souvent devenus fiers d'appartenir à une entreprise de premier ordre. Ce n'est pas seulement chez Carrefour que le personnel « positive », devient affirmatif: toutes les entreprises rêvent d'avoir comme travailleurs des individus qui troquent leur identité personnelle pour celle de l'organisation.

#### La domination affective

En développant un imaginaire commun, c'est-à-dire une série de représentations coordonnées et ordonnées, les entreprises font de leurs membres des personnes qui non seulement pensent de la même manière, mais qui sont prêtes à idéaliser leur entreprise, à y apporter leur adhésion, leur affection et plus encore... leur amour. Elles essayent de mobiliser la vie affective de leurs membres, et si possible leur inconscient afin que toutes les pulsions et leurs passions n'aient qu'un objet: l'entreprise à laquelle ils participent.

Depuis de nombreuses années, différents auteurs ont montré à quel point il ne s'agissait plus de promouvoir la seule mobilisation consciente au travail, mais de mettre les affects inconscients au service de l'entité qui les surplombe. Certes, tout le monde ne cède pas à cette canalisation des énergies, certains se rendent compte qu'ils risquent d'avoir affaire à un marché de dupes puisque, même s'ils sont parfaitement identifiés à cette organisation-institution, ils peuvent se voir remerciés chaque fois qu'une restructuration deviendra nécessaire. Mais que tout le monde ne se laisse pas prendre ne signifie pas que la très grande majorité ne jouera pas le jeu.

Ainsi maintenant le pouvoir de l'entreprise sur ses membres est-il devenu total ou, au moins, essaie-t-il de l'être. À l'entreprise qui développait une violence directe sur ses participants au XIX° siècle – ce qui permettait, par voie de retour, que des luttes sociales fortes existent pour minimiser ou contrer cette violence et cette exploitation – a succédé une entreprise, plus subtile, qui développe un contrôle non seulement des corps (comme l'avait bien montré Michel Foucault) mais également un contrôle de la pensée et de la vie psychique. Si l'entreprise n'est ni une prison ni un hôpital psychiatrique, elle se rapproche d'un type de modèle que Erving Goffman², avec raison, avait qualifié de totalitaire. Ainsi se met en route un type de totalitarisme démocratique, même si ce terme fait encore hurler nombre de ceux qui l'entendent.

## Le désir manipulé

Si le pouvoir, avec ses faces bénéfiques mais aussi (et c'est ce qui a été principalement développé) ses faces maléfiques de toute puissance tutélaire, a pu ainsi, littéralement, s'instituer, c'est qu'il a rencontré sur son passage le désir avec ses contradictions. Il a pu s'alimenter, naturellement, au désir de pouvoir.

Le pouvoir s'étaye également sur le désir de reconnaissance, le désir d'estime de soi-même que tous les membres d'une organisation manifestent peu ou prou. Les êtres humains sont mus par un désir d'identification, d'affiliation à une entité plus grande qui reconnaît leur compétence et leur être propre. En devenant une institution puissante, en développant un « imaginaire leurrant » (qui s'exprime dans l'idée: identifiezvous à moi, travaillez corps et âme pour moi et je saurai vous récompenser au centuple – leurre parfaitement évident), l'entreprise prend ses membres au piège de leur propre désir de

<sup>2-</sup> E. Goffman, Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux, Minuit, 1968.

reconnaissance. Les individus ont le désir de construire une identité forte et d'accéder à la jouissance. L'entreprise leur propose comme jouissance celle de l'entreprise. Les hommes sont prêts à se dévouer à une cause lorsqu'ils l'estiment noble et atteignable. L'entreprise, dans sa volonté « divine » (même si elle ne parvient pas toujours à être une institution sacrée), leur propose une cause concrète à laquelle ils peuvent se dévouer. Sans le désir de ses membres de se solidifier, de se rassurer, de se regarder avec plaisir dans la glace, l'entreprise n'aurait jamais pu exercer un tel pouvoir sur eux. Certes, un tel désir est un désir aliéné et manipulé.

D'autres désirs existent et mettent en cause le fonctionnement harmonieux auquel l'entreprise aspire. Désir de se fondre dans un collectif dans lequel on se reconnaît et qui a ses valeurs propres (d'où le syndicalisme ou tous les mouvements déclenchés par la base), désir de solidarité et de fraternité, désir, parfois, de destruction. Les désirs sont multiples et contradictoires et ils ne sont pas toujours « bons ». Le désir doit toujours s'articuler à la loi, car sans loi le désir ne peut prendre qu'une coloration mortifère. Mais il n'est pas de loi que de l'entreprise. Chaque être humain peut être mû par un désir auquel l'entreprise ne peut ou ne veut pas répondre. Or, certains de ces désirs, non seulement, sont parfaitement louables – désir de création d'une œuvre, désir de liberté ou d'égalité, désir de discussion franche avec les autres, désir de s'interroger en profondeur et de se connaître soi-même – mais ils pourraient être, de plus, parfaitement insérables dans l'entreprise. Il est vraisemblable que si cette dernière avait moins peur de la libre expression, elle serait en mesure d'être un véritable lieu de culture et de création sociale. Elle pourrait ainsi se donner des éléments favorables à son évolution. Si elle était moins axée sur la rationalité instrumentale et si elle laissait sa part aux passions, aux phantasmes et aux pulsions, elle serait, peut-être, un lieu où il serait plaisant de vivre.

Mais, elle tient à se défendre. Car toute organisation hiérarchique, et d'autant plus qu'elle s'est transformée en institution, ne peut que suspecter ce qui ressort de l'ordre de l'autonomie, de la responsabilité et vraisemblablement du conflit. Aussi met-elle en place des mécanismes de défense pour canaliser certains désirs, pour les plier à son profit, et pour refouler et réprimer tous ceux qu'elle perçoit comme appartenant à l'ordre de la folie ou du désordre, et capables de remettre en cause les relations de pouvoir établies. Ce qu'elle ne veut pas voir (car comme toutes les institutions, elle s'aveugle sur ses possibilités), c'est que le désir, comme le furet, fait sa route même si on veut l'arrêter et d'autant plus qu'on veut l'arrêter. Ce qui est refoulé et réprimé revient toujours. Telle est la grande leçon que Sigmund Freud nous a léguée. En voulant occulter le fait qu'elle est un lieu où désirs et donc passions, pulsions non canalisées veulent trouver leur expression, elle leur laisse en fait la possibilité de procéder à un travail de sape.

Ce n'est que le jour où l'entreprise acceptera d'être un endroit où le pouvoir s'exerce (et non la seule autorité) et où par conséquent il peut rencontrer d'autres pouvoirs, où des désirs canalisés, sublimés et non aliénés pourront s'exprimer tout haut ou à voix basse, où donc elle assumera sa réalité définitivement conflictuelle, qu'elle pourra contenir en son sein non des membres mais de véritables sujets. Ceux-ci se définiront comme des êtres pourvus d'un esprit critique, pouvant, en voulant accéder à un haut degré d'autonomie et de responsabilité, œuvrer volontairement et avec leur passion à la création d'une aventure collective susceptible de donner un nouvel essor à l'organisation, dont ils se sentent partie prenante, et à la société globale dans laquelle ils vivent.

## XAVIER DE LA VEGA

# LES NOUVELLES FORMES DE LA DOMINATION AU TRAVAIL

elon les canons du *management* contemporain, l'idée de domination fait figure d'anachronisme. L'image d'ouvriers alignés dans un atelier, travaillant sous la férule de contremaîtres autoritaires, apparaît comme la photographie jaunie d'un autre temps, un modèle d'organisation situé à mille lieues des impératifs de la concurrence contemporaine. L'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire. La domination, entendue comme synonyme de hiérarchie et d'obéissance passive, c'est tout simplement ringard.

C'est que le monde a changé. Aujourd'hui ne pourrait survivre que la firme « postbureaucratique¹ ». Finies les organisations pyramidales. Pour s'adapter au plus vite à un environnement mouvant, répondre instantanément aux signaux du marché, l'entreprise doit décentraliser le processus de décision, le mettre entre les mains d'unités autonomes fonctionnant en réseau. À ce mode d'organisation correspond un nouveau modèle de relations sociales. Finis les « chefs », voici les « managers » dont le rôle n'est plus de faire respecter les consignes, mais d'animer une équipe, de coordonner des salariés qui savent mieux que tout autre ce qu'ils doivent faire. D'un niveau à l'autre de l'échelle hiérarchique, le mot d'ordre est désormais l'« empowerment », la « montée en autonomie ».

Ces nouveaux modèles de l'entreprise ont d'ores et déjà produit des transformations notables dans le monde du travail, que nul ne saurait nier. Il est vrai que les firmes ont évolué vers des formes décentralisées. Le « management par projet » en est un exemple connu, qui délègue à des responsables triés sur le volet la conduite de missions stratégiques pour

<sup>1-</sup> Voir S. Clegg et C. Hardy, « Organisations, organization and organizing », in S. Clegg, C. Hardy et W. R. North, *Handbook of Organization Studies*, Sage, 1996.

l'entreprise. De même qu'il est vrai que les ateliers tayloristes ont pour une part été repoussés à la périphérie du capitalisme, souvent délocalisés, pendant qu'un « productivisme réactif », selon l'expression de Philippe Askénazy², s'impose dans les économies du Nord. Ce régime productif mobilise des salariés polyvalents, devant faire preuve de compétences cognitives et relationnelles nouvelles, de manière à adapter rapidement le niveau et les caractéristiques de la production aux souhaits de la clientèle. Au-delà des tâches traditionnelles d'exécution, les salariés ont donc à développer des « compétences économiques » et à assumer à leur niveau les objectifs de la firme. La firme postbureaucratique, post-taylorienne est bien une réalité.

Doit-on cependant, comme s'empressent de le faire les gourous du *management* contemporain, voir dans ces évolutions une transformation radicale de la relation salariale? La firme est-elle en passe de devenir, comme ceux-là aiment à le croire, le lieu où toutes les promesses d'émancipation trouveraient à se réaliser? Les spécialistes du travail, même s'ils s'attachent à prendre acte des transformations survenues, demeurent généralement fort réservés devant ce type de prophétie. Aux yeux de beaucoup, les outils du management contemporain apparaissent au contraire comme des formes nouvelles de domination.

Cette ligne de recherche interroge le *management* contemporain dans deux directions principales. Elle cherche à identifier, en premier lieu, l'étendue réelle de l'autonomie et de la participation des salariés. Elle suggère, en second lieu, que les procédures instituées par le *management* participatif, du *management* par projet à la « logique compétence », voire les techniques de développement personnel, sont de nouvelles « technologies de pouvoir », selon l'expression de Michel Foucault, par lesquelles les salariés en viennent à adopter les attitudes, les manières d'être et de se comporter que le *management* appelle de ses vœux. La mise en avant de l'autonomie, la participation ou l'épanouissement personnel seraient alors les ingrédients d'un nouveau modèle de pouvoir.

<sup>2-</sup> P. Askénazy, Les Désordres du travail. Enquête sur le nouveau productivisme, Seuil, 2004.

#### Un despotisme soft?

Quelle est la portée réelle de l'*empowerment* dont parlent les *managers*? Rappelons que ce vocable appartient clairement au registre de l'émancipation politique. C'est notamment le terme que les politologues anglo-saxons emploient lorsqu'ils étudient les formes de démocratie participative expérimentées par les mouvements sociaux dans des cas comme celui de la municipalité brésilienne de Porto Alegre. Si l'*empowerment* peut désigner le fait que les salariés disposent de marges de manœuvre accrues dans l'exercice de leurs fonctions, il convient de se demander quel est le degré réel de participation des salariés à la définition des orientations stratégiques de l'entreprise.

La réponse du sociologue David Courpasson, professeur à l'École de management de Lyon, est à ce sujet sans ambiguïté: la stratégie, ce n'est pas l'affaire des salariés. Les décisions qui en relèvent sont aujourd'hui le fait de ce qu'il appelle une « oligarchie managériale », à ses yeux de plus en plus restreinte. Ce point de vue est confirmé par des enquêtes réalisées auprès des cadres français. Si ceux-ci se disent être attachés à l'autonomie dont ils disposent, il apparaît que celle-ci se limite souvent à l'organisation de leur temps de travail, soit, plus prosaïquement, à l'ordre dans lequel ils s'acquitteront des tâches qui leur sont confiées³.

On peut dès lors observer que la notion de « management participatif » est pour le moins équivoque. Car si cette terminologie a le mérite d'insister sur l'enjeu démocratique du management, entendu comme une forme de gouvernement, force est de constater que le régime politique des entreprises contemporaines demeure fortement centralisé. Au point que Stewart Clegg et D. Courpasson vont jusqu'à mobiliser la notion tocquevillienne de « despotisme doux » (soft despotism) pour décrire le management par projet. Dotés d'une autonomie locale dans la conduite de leur mission, les chefs de projets apparaissent comme les relais du pouvoir central auprès des salariés, un pouvoir qui se réserve la faculté de prendre les

<sup>3-</sup> O. Cousin, «Travail et autonomie », in A. Karvar et L. Rouban (dir.), Les Cadres au travail, La Découverte, 2004.

décisions cruciales pour le projet<sup>4</sup>.

Comprendre comment un petit groupe de personnes, l'élite managériale, parvient à centraliser des décisions qui détermineront le destin d'un grand nombre d'individus, voilà l'une des questions classiques de la sociologie politique. Max Weber est l'un des premiers à la poser. Il y répond en insistant sur la nécessité pour l'élite de légitimer son autorité. Comme on le sait, le sociologue étend cette problématique à l'ordre social considéré dans son ensemble. Suivant les pas de M. Weber, Luc Boltanski et Ève Chiapello<sup>5</sup> ont récemment proposé une analyse de la légitimation du capitalisme. Selon ces auteurs, le management des années 1990 constitue une réponse des firmes aux critiques qui fleurirent en mai 1968, et qui voyaient dans les formes de subordination bureaucratiques l'étouffement de l'autonomie et la créativité. Le *management* contemporain vise, selon ces auteurs, à désamorcer ce type d'objections, qui menaçaient l'implication des nouvelles générations de cadres. C'est ainsi que les firmes auraient adopté des formes d'organisation et de travail plus compatibles avec les attentes des salariés. Le rejet, dans le management contemporain, de l'autoritarisme, la valorisation de l'autonomie et de la participation illustrent, selon L. Boltanski et È. Chiapello, la capacité du capitalisme à absorber des valeurs qui lui sont étrangères de l'éthique du protestantisme jusqu'à la culture participative du mouvement de mai 1968 - afin de réactiver régulièrement l'adhésion des salariés, et particulièrement celle de ses cadres.

Danilo Martuccelli<sup>6</sup> déplace la réflexion en parlant, quant à lui, d'une « torsion » de la vision moderniste de l'émancipation. Pour ce sociologue, l'autonomie, la participation, l'authenticité n'interviennent pas seulement, au sein du management contemporain, comme les éléments d'une rhétorique de justification du capitalisme, mais comme de nouveaux vecteurs de subordination des salariés. Ceux-ci prennent désormais la forme de l'injonction: à être autonome, à participer, à s'épanouir...

<sup>4-</sup> S. Clegg et D. Courpasson, « Political hybrids: Tocquevillian views on project organizations », Journal of Managment Studies, vol. XLI, n° 4, 2004.

<sup>5-</sup> L. Boltanski et È. Chiapello, Le Nouvel Esprit du capitalisme, Gallimard, 1999.

<sup>6-</sup> D. Martucelli, « Figures de la domination »,  $Revue\ française\ de\ sociologie$ , juillet-septembre 2004.

Voilà, pour D. Martuccelli, une nouvelle figure de la domination. Celle-ci était jusque-là appréhendée par la notion d'assujettissement, soit le processus par lequel les individus intériorisent par la contrainte, par un « dressage » dirait M. Foucault<sup>7</sup>, un ensemble de normes et de conduites. L'injonction fait plutôt appel à l'initiative des salariés: ils seraient interpellés en tant qu'acteurs, sommés de prendre en main non seulement leur propre destin, mais celui de l'entreprise. Et ce sans que les individus se voient prescrire des comportements précis. À eux de trouver leur chemin. À eux aussi d'assumer l'entière responsabilité d'un éventuel échec. Voilà qui correspond, pour D. Martuccelli, à la figure plus large de la « responsabilisation ».

### Les instruments d'un nouveau modèle de pouvoir

D. Martuccelli concède cependant que l'injonction doit être relayée par des procédures plus prégnantes pour susciter la participation des salariés. Celle-ci surgit à la faveur « de nouveaux dispositifs », « savants mélanges de persuasion, d'incitation et de contrainte ». De la « logique compétence » au *management* par projet, en passant par les techniques de développement personnel: c'est par ces procédures concrètes que les salariés sont amenés à adopter les comportements requis par les organisations.

Car si les méthodes du *management* ont évolué, l'objectif demeure inchangé: contrôler les individus au travail et orienter leur action vers les objectifs recherchés par l'organisation. Et il semble bien que, pour analyser les manifestations contemporaines de cette entreprise, le vocabulaire de la domination, tel que l'énonce M. Foucault, demeure valide. Certes, dans l'organisation libérale, la figure du contremaître qui arpente les allées de l'atelier s'estompe, mais la « surveillance » n'en demeure pas moins. Elle resurgit dans des procédures comme le « *reporting* », qui exige des salariés la rédaction de comptes rendus réguliers de leur activité. Elle peut également prendre une forme décentralisée comme dans le cas du contrôle par les pairs<sup>8</sup>. À ce sujet, Valérie Brunel décèle dans le « *feed-back* »,

<sup>7-</sup> M. Foucault, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Gallimard, 1975.

<sup>8-</sup> S. Clegg et D. Courpasson, op. cit.

par lequel les cadres de certaines entreprises se commentent mutuellement leurs manquements respectifs, une pratique paradoxale de « surveillance bienveillante » que chaque salarié exerce sur les autres<sup>9</sup>. Quand à l'« examen », il s'appelle aujourd'hui « évaluation du travail ». Lorsque celle-ci sanctionne l'acquisition par le salarié des conduites que l'organisation attend de lui, peut-on parler d'autre chose que d'un processus de normalisation? Mais le *management* peut également innover en recourant à l'autocontrôle des salariés, mobilisant à son profit des techniques qui relèvent de la relation à soi, comme les techniques de développement personnel.

L'insistance sur les formes d'assujettissement qui seraient à l'œuvre dans le *management* contemporain ne doit cependant pas faire oublier la part de séduction, les avantages concrets, que les nouveaux instruments de gestion offrent aux salariés. Les salariés s'y engagent aussi parce qu'ils estiment qu'ils ont à y gagner. C'est ce qui fonde, selon V. Brunel, la légitimité des techniques de développement personnel. C'est aussi ce qui explique que les syndicats de la sidérurgie ont généralement approuvé le passage à la logique compétence. C'est donc aussi, il importe de le souligner, ce qui fait la puissance de ces dispositifs.

Reste cependant que l'on ne saurait parler de salariés qui s'investissent corps et âme dans les voies que leur ouvre le *management*. Dans chacun des exemples abordés apparaît en creux ce que Jean-Daniel Reynaud<sup>10</sup> considère comme l'un des plus grands dangers pour les organisations: le risque d'un retrait des salariés. Le succès d'un livre comme *Bonjour paresse*, un pamphlet décrivant les stratégies existantes pour en faire le moins possible en entreprise, est de ce point de vue symptomatique.

On retrouve cette même attitude parmi les ouvriers dont parle S. Monchatre: si certains décident de devenir « acteurs » en répondant aux attentes du *management*, d'autres optent plutôt pour la stratégie du « figurant » (profiter des avantages offerts sans s'impliquer pour autant) ou, pire, pour celle de

<sup>9-</sup> V. Brunel, Les Managers de l'âme, La Découverte, 2004.

<sup>10-</sup> J.-D. Reynaud, « Le management par les compétences : un essai d'analyse », *Sociologie du travail*, vol. XLIII, n° 1, janvier-mars 2001.

l'« inconvertible » qui refuse tout simplement de devenir polyvalent<sup>11</sup>.

On aurait enfin tort de voir les dispositifs évoqués comme des engrenages tellement puissants qu'ils enrôleraient la subjectivité des salariés au point qu'ils n'y voient que du feu. S'il est un trait commun de nombreuses analyses contemporaines de la domination, c'est d'insister sur les capacités réflexives des salariés. Ceux-ci maintiennent un regard critique visàvis du monde du travail. Sans pour autant qu'ils trouvent, aujourd'hui, à convertir ce regard en action.

<sup>11-</sup> S. Monchartre, « De l'ouvrier à l'opérateur, chronique d'une conversion », *Revue française de sociologie*, vol. XLV, n° 1, janvier-mars 2004.

### De la domination à l'« empowerment »

Max Weber définit **la domination** comme « la chance de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus ». Cela suppose que « tout véritable rapport de domination comporte un *minimum* de volonté d'obéir ». Pour le sociologue allemand, la domination s'exerce dans les domaines les plus variés de la vie sociale. Elle peut exister au sein d'un « contrat formellement libre », comme c'est le cas de « la domination des employeurs sur les travailleurs » (Économie et Société, Plon, 1995).

**La légitimité** peut être définie comme la qualité de ce qui peut être tenu pour juste. Pour M. Weber, « toutes les dominations cherchent à éveiller la croyance en leur « légitimité ».

L'assujettissement d'un individu est l'état qui résulte des obligations assidues auxquelles il est soumis, de la répétition des mêmes contraintes.

Les disciplines sont, pour Michel Foucault, « ces méthodes qui permettent le contrôle minutieux des opérations du corps, qui assure l'assujettissement constant de ses forces et leur impose un rapport de docilité-utilité » (Surveiller et punir, Gallimard, 1975). La discipline, c'est le « dressage » des corps par l'enfermement dans un espace clos, le contrôle de l'emploi du temps, la surveillance, la sanction, etc. Pour le philosophe, les techniques disciplinaires deviennent, à partir du xviii e siècle, les « formules générales de la domination ». Elles s'incarnent dans toutes les institutions sociales – la prison, l'école, l'usine – donnant naissance aux sociétés disciplinaires.

L'entreprise post-taylorienne entend laisser derrière elle les disciplines associées à l'organisation scientifique du travail (Frederick Taylor). Les tâches répétitives, la prescription d'un système de gestes doivent céder la place à une organisation du travail fondée sur la polyvalence et une autonomie accrue des ouvriers.

**L'empowerment** est l'une des notions-clefs du *management* participatif. Il peut être défini, dans ce cadre, comme la possibilité d'améliorer les conditions de travail et l'efficacité organisationnelle en recourant à la prise de parole. Ou d'un autre point de vue, comme « l'utilisation de la prise de parole pour promouvoir la participation active et l'implication des membres de l'organisation » (voir L. Putnam, N. Phillips et P. Chapman, « Metaphors of communication and organization », *in* S. Clegg, C. Hardy et W. R. Nord, *Handbook of Organisation Studies*, Sage, 1996).

X. L. V.

## RENCONTRE AVEC LOÏC BLONDIAUX

# LES MUTATIONS DU POUVOIR EN DÉMOCRATIE: PARTICIPATION ET DÉLIBÉRATION

On observe aujourd'hui une évolution dans la conception du pouvoir en démocratie, liée à l'émergence de thèmes comme la participation et la délibération. Le politiste Loïc Blondiaux, qui a publié récemment Le Nouvel Esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative (Collection « La République des idées », Seuil, 2008), propose une réflexion sur la crise généralisée de confiance dans la représentation et réhabilite des manières différentes de penser la décision et le collectif en démocratie. Il revient sur les ambivalences de la démocratie participative, mais aussi sur les promesses d'émancipation qu'elle véhicule.

# D'où vient l'idée de démocratie représentative? De quand date-t-elle?

L'expression « démocratie participative » a une histoire. Sa première occurrence date de 1962, dans un texte qui s'appelle le manifeste de port Huron (au nord de Detroit), porté par des activistes étudiants « *students for a new democracy* ». Ils revendiquent cette notion de démocratie participative comme une nouvelle forme de vie démocratique, répondant à la nécessité d'une activité citoyenne pour contrecarrer le pouvoir des institutions. L'origine de la notion est donc américaine, liée à des mouvements sociaux, dans le contexte spécifique des années 1960.

En Europe, cette notion de démocratie participative est peu utilisée avant les années 1980-1990 même si on retrouve dans les années 1960 des revendications très comparables à celles des mouvements activistes étudiants américains, notamment au travers des luttes urbaines et de la revendication de contre-pouvoirs citoyens sous la forme, par exemple, en France des « Groupes d'action municipale » qui ont constitué une offre originale et alternative à celle des partis de gauche traditionnels. Citons les expériences phares de Grenoble à partir de 1967 ou encore de Bologne en Italie; on peut citer aussi, un peu plus tardivement, dans les années 1970, l'expérience de l'Alma-Gare à Roubaix, l'atelier populaire d'urbanisme qui a pu faire des propositions et s'opposer à des projets urbains menés par la municipalité.

Ce contexte d'origine très spécifique renvoie donc à un mouvement de type « *bottom up* » dans lequel des citoyens revendiquent un droit de regard sur les affaires publiques et un droit d'expression, notamment sur leur cadre de vie: c'est l'enjeu essentiel.

Dans le même temps, apparaissent les premières tentatives de théorisation, toujours dans le monde anglosaxon, avec la publication de quelques ouvrages clefs. La politiste américaine, Carole Pateman, dans son livre *Participation and democratic theory* (1970), revisite l'histoire des idées politiques en critiquant la conception minimaliste de la citoyenneté que le libéralisme a imposée. Elle essaye ainsi de réhabiliter l'apport de Rousseau ou de J. Stuart Mill à la pensée de la participation. La théorie politique américaine fait écho directement au discours des activistes des années 1960.

Le livre de Carole Pateman s'intéresse également beaucoup à l'autogestion, c'est-à-dire à la participation dans le cadre du monde du travail. En effet, dans les années 1960 et 1970, il est difficile de déconnecter la revendication de participation citoyenne dans l'entreprise alors que dans les années 1990 et 2000, au moment même de la renaissance de la démocratie participative, cette idée de participation économique sera beaucoup moins présente.

# Que se passe-t-il après les années 1970? Peut-on parler de seconde naissance de la démocratie participative?

À la fois sur le plan intellectuel et sur le plan politique, on assiste d'abord, à partir des années 1980, à un reflux de l'idée de démocratie participative tout comme il y aura d'ailleurs un reflux plus général des mouvements sociaux et de la pensée politique alternative.

Puis dans les années 1990, l'idée de démocratie participative resurgit d'une manière assez inattendue à travers deux influences qu'il faut contraster.

La première influence est latino-américaine et inspirera fortement la mouvance altermondialiste. Elle vient du Brésil et d'un segment du Parti des travailleurs qui promeut certaines formes de démocratie directe et soustend l'expérience célèbre du budget participatif de Porto Alegre (1989-2000). Elle est caractérisée par une revendication de justice sociale et d'alternative politique.

Il existe aussi une seconde origine qui est plus de nature gouvernementale et qui associe l'idée de participation à d'autres concepts, notamment celui de la « bonne gouvernance ». Cela implique la consultation et la concertation des habitants et des usagers quitte à court-circuiter les pouvoirs traditionnels. Cette conception émerge notamment dans l'orbite de la Banque mondiale à l'échelle internationale. Dans le même ordre d'idée, on s'intéresse à la « bonne gestion publique » et au « nouveau management public ». Ainsi, dans un certain nombre de pays anglo-saxons, notamment en Angleterre, émerge l'idée selon laquelle le dialogue direct entre les autorités et les citoyens ordinaires permet d'améliorer la gestion des services publics, de promouvoir une forme de modernisation administrative de type participatif qui transforme l'usager en client et permet d'introduire des formes de pression et d'évaluation supplémentaires sur les acteurs traditionnels que sont les gouvernants ou les fonctionnaires.

#### Deux faces d'une même notion?

Absolument. La notion de participation est fondamentalement ambivalente. Elle recoupe des programmes politiques sensiblement différents. Dans tous les cas, cependant, on constate une défiance à l'égard des institutions représentatives.

D'un côté, il s'agit de construire des alternatives aux formes classiques de la représentation et, de l'autre, un programme qui vise à court-circuiter et à disqualifier les institutions représentatives traditionnelles au profit de nouvelles formes d'autorité qui, en se prétendant plus proches des usagers, permettent une transformation des modes de fonctionnement de l'administration notamment. C'est un point commun entre ce qui se pratique au sein de la Banque mondiale ou dans l'orbite du nouveau management public en Angleterre mais aussi par exemple à ce que dit le *Livre blanc* de l'UE en 2000 (commandé par la Commission Prodi) qui introduit une sorte de circuit de légitimité alternatif à celui de l'élection représentative traditionnelle.

## Quels sont les rapports entre démocratie participative et démocratie délibérative? Pourquoi distinguer les deux?

Ce sont deux notions qui n'ont pas du tout la même signification et qui ne renvoient pas au même projet politique.

L'idéal de démocratie participative, dans son essence, est un idéal d'intéressement des citoyens aux affaires publiques. Il s'agit de faire en sorte que le maximum de citoyens s'intéresse au maximum de débats et d'enjeux politiques possibles. Cet idéal correspond à la réalisation de ce que devrait être la démocratie selon Robert Dahl: « l'égale possibilité pour chaque citoyen d'influencer la décision ». Cette idée aussi ancienne que la démocratie, celle de Périclès, consistait à dire que les citoyens qui ne s'intéressent pas aux affaires publiques pouvaient être considérés comme inutiles. Tocqueville

affirmait quant à lui que, lorsque les citoyens se détournent de la sphère publique et se replient sur la sphère privée, il y a un risque de basculement de la démocratie dans la tyrannie. Il s'agit donc de renforcer les capacités d'agir des citoyens.

La démocratie délibérative, quant à elle, est une notion, née dans le champ académique (fin des années 1980 - début des années 1990), qui renvoie à un autre idéal, celui de la légitimation de la décision. Dans cette perspective, pour qu'une décision soit légitime, il faut qu'elle ait pu être discutée au préalable par l'ensemble de ceux auxquels elle s'applique. On peut produire des décisions plus justes, plus rationnelles, mieux ajustées au problème concerné, par une délibération aussi large et aussi inclusive que possible.

Pour résumer, dans le premier cas, il s'agit de produire de bons citoyens, dans le second de produire de bonnes décisions. Les deux se recouvrent en partie mais pas complètement. L'enjeu est plutôt quantitatif dans le cas de la démocratie participative – il renvoie plutôt au conflit, au contrôle des pouvoirs par les citoyens (même si ce n'est pas que ça, bien évidemment); dans le cas de la démocratie délibérative, l'enjeu est plus qualitatif, plus consensuel, car il s'agit de s'entendre autour des décisions les plus rationnelles possible.

Les frontières sont troubles, cependant, car pour la plupart de ses défenseurs, la démocratie délibérative n'a de sens que si elle permet de confronter des points de vue très différents, si elle autorise l'expression d'intérêts et de visions du monde multiples et non pas seulement ceux des élites. Quant à la démocratie participative, elle contient l'idée que l'on peut construire ensemble l'intérêt général par la discussion. Il existe cependant certaines visions unanimistes de la démocratie participative, qui insistent sur le rassemblement populaire et minimisent la dimension conflictuelle et plurielle de la société.

Au premier abord, l'idée de participation présente un côté positif. On se dit qu'il est bon que les citoyens participent et en fait on se rend compte que ce n'est pas si simple...

En effet, la démocratie participative relève d'un paradoxe, qui est extensible à toutes les innovations démocratiques: c'est rarement par amour de la démocratie que les gouvernants mettent en place ce type d'innovation! On le sait depuis les travaux de Guy Hermet sur le suffrage universel: ce sont les conservateurs qui ont contribué à sa mise en place dans certains pays européens afin d'affaiblir les mouvements socialistes.

Un autre paramètre important doit être invoqué, celui de l'innovation sous la contrainte qui caractérise l'action publique locale dans les années 1990. L'autorité politique fut alors mise en échec par un certain nombre de conflits locaux s'opposant à la réalisation d'équipements ou d'infrastructures.

Un des exemples paradigmatiques des années 1990 est le conflit autour du TGV méditerranée. Il fut directement à l'origine de la législation sur le débat public en France et la création de la Commission nationale du débat public. Dans ce conflit, on a vu s'opposer les grands élus et l'État d'une part, favorables à ce projet, et une coalition de petits élus et de mouvements environnementalistes, de représentants de la profession agricole coalisés avec efficacité contre ce projet venu d'en haut, jusqu'à le paralyser et à amener l'État à réfléchir à de nouvelles formes de consultation du public en amont des projets. La multiplication de ce genre de conflits à l'échelle locale a fait prendre conscience aux élites dirigeantes de la nécessité de mieux faire accepter les décisions et les projets, là encore dans une visée très pragmatique et non par une quelconque visée idéologique. L'impératif participatif ou délibératif tel que nous l'avons naguère identifié avec Y. Sintomer<sup>1</sup> reste très largement vécu comme une contrainte par les décideurs.

<sup>1-</sup> L. Blondiaux, Y. Sintomer, « L'impératif délibératif », Politix, 57, 2002.

Aujourd'hui, contrairement aux années 1960 en Europe et en Amérique du Nord, les mouvements qui portent une demande de participation citoyenne sont beaucoup moins puissants qu'ils ne l'ont été. Il n'y a pas de demande sociale explicite de démocratie participative. Il y a quelque chose qui ressemble beaucoup plus à une offre politique de participation qui répond à des projets gestionnaires ou d'encadrements des conflits, des projets qui viennent du haut (top-down) dans les années 1990. Je mets à part de ce point de vue la situation en Amérique latine où le soutien des organisations communautaires aux démarches participatives semble plus décisif.

Une grande partie des décideurs qui mettent en place des démarches participatives n'ont absolument pas la volonté de changer fondamentalement les relations entre les gouvernants et les gouvernés. Il y a une volonté d'adaptation et de modernisation, souvent à moindre coût, mais pas d'ambition politique forte. Le discours des élus mais aussi des dirigeants des grandes entreprises est un discours qui reste encore extrêmement conservateur.

### Comment expliquer aussi que le discours sur le participatif soit concomitant au discours sur l'expertise, ce qui peut sembler paradoxal?

Les évolutions ne vont pas toutes dans le même sens et peuvent êtres contradictoires. On constate un recours croissant à l'expertise dans nos sociétés et une capacité des politiques à déléguer aux experts un certain nombre de leurs choix. L'évolution par la participation est simultanée et parallèle.

Yannis Papadopoulos relativise de manière très intéressante cet impératif participatif dans un livre récent<sup>2</sup>, où il montre que ce mouvement vers la participation est la face cachée de l'iceberg et que, derrière, la

<sup>2-</sup> Y. Papadopoulos, Democracy in crisis?, Palgrave, 2013.

gouvernance dans ses modalités de mise en œuvre est tout sauf démocratique. La décision est confisquée par des cercles au fonctionnement opaque, fermé et composés de spécialistes de l'action publique. Dans ces cercles de décisions les citoyens sont absents. Tout se passe comme si la démocratie participative était un alibi d'une confiscation du pouvoir par une fraction très limitée de la population.

Une autre évolution emblématique est liée au développement d'une expertise de la participation. On voit ainsi émerger des spécialistes de la participation capables de construire des démarches participatives « en kit ». Par exemple, il existe des démarches qui produisent des formes de participation complètement artificielles où vous pouvez faire appel à des prestataires qui construisent des « bulles participatives »: un dispositif comme le jury de citoyens repose très largement sur cette logique. On peut avoir recours à un institut de sondage qui va tirer au sort une vingtaine de citoyens en vue de délibérer à huis clos pour produire un avis sur l'action publique. De mon point de vue, il s'agit d'une démocratie de laboratoire, un peu « hors sol », qui peut produire des effets intéressants sur l'action publique mais dont il faut relativiser la portée. Elle ne peut en aucun cas se susbstituer à la démocratie réelle.

Un autre exemple est celui du sondage délibératif de James Fishkin, un théoricien du politique, inventeur d'un dispositif qui consiste à sélectionner un échantillon de 2 ou 300 citoyens tirés au sort, à qui on donne une information et qu'on va confronter à des experts et que l'on va interroger en amont et en aval du processus sur une thématique choisie au préalable. James Fishkin insiste beaucoup sur le fait que l'opinion produite par un tel sondage pourrait s'assimiler à celle que pourrait porter le public dans son ensemble s'il avait la possibilité d'être exposée à une information appropriée et de débattre de manière approfondie. Il y a derrière cette affirmation le risque de substituer des panels de « super citoyens » à l'opinion publique ordinaire, ainsi disqualifiée. L'enjeu

au contraire est de faire en sorte que l'opinion publique dans son ensemble puisse participer à une délibération de qualité et améliorer ses standards.

#### Peut-on esquisser une typologie des dispositifs participatifs?

Plusieurs types de dispositifs répondent à des logiques différentes et construisent des publics différents. Il y a tout ce qui relève des assemblées ou des conseils citoyens qui peuvent être analysés comme des institutions supplétives des instances de représentations traditionnelles. L'exemple emblématique, ce sont les conseils de quartiers qui sont des formes d'instances de consultation pérennes et qui introduisent une forme de représentation citoyenne dans les institutions politiques classiques. On peut les décliner sous forme de conseils de jeunes, de résidents étrangers etc. Ils introduisent, pour reprendre une expression de Mark Warren des « représentants amateurs », à la différence des représentants traditionnels (qui renvoient à des précédents historiques comme les assemblées de villages).

On peut regrouper dans une deuxième famille toutes les procédures qui visent à la consultation des citoyens autour d'un projet ou d'une question donnée. Ce sont des dispositifs qui n'ont pas vocation à se pérenniser et qui organisent une forme de débat public autour d'un projet. Là, l'exemple emblématique, en France, c'est la Commission nationale du débat public: une autorité administrative indépendante qui organise une dizaine de débats par an sur des grands projets d'infrastructures d'intérêt national. Et puis il y a des dispositifs plus artefactuels du type jury de citoyens, conférences de citoyens, conférences de consensus qui sont des dispositifs ad hoc aussi mais fermés, fortement contrôlés: tout le monde ne peut pas y prendre la parole comme dans les dispositifs de concertation précédents.

# Plus généralement, peut-on distinguer plusieurs domaines d'innovation forte dans le champ de la participation?

On peut distinguer trois domaines d'institutionnalisation et d'innovation forte depuis quelques années.

Le dispositif le plus porteur de transformations politiques quand il est mis en œuvre sérieusement, c'est le budget participatif qui se répand à une vitesse incroyable à l'échelle de la planète: des villes comme New York et Chicago mettent en place des budgets participatifs; Paris vient de mettre en budget participatif 5 % de son budget d'investissement. Ce dispositif organise une véritable influence de la participation sur les investissements et sur le budget des collectivités. Il y a vraiment une dynamique significative autour du budget participatif.

Le deuxième dispositif intéressant est celui de l'assemblée de citoyens à l'échelle nationale: par exemple les assemblées de citoyens qui ont participé à la révision de la constitution en Islande; l'assemblée citoyenne irlandaise, toujours autour de la constitution beaucoup plus récente. Le G 1000 qui a eu en Belgique un retentissement tout à fait spectaculaire il y a 4 ou 5 ans où 1000 citoyens belges ont décidé de mettre sur l'agenda un certain nombre de questions au plan national et d'interpeller les gouvernants. L'assemblée citoyenne est aussi une démarche émergente qui renvoie à l'idée selon laquelle les élites ont échoué et les citoyens sont en mesure de reprendre les choses en main et cela va jusqu'à la préconisation de constituantes tirées au sort.

Et puis, aujourd'hui, se développent énormément toutes les plates-formes numériques de collaboration et d'échanges en ligne entre les pouvoirs publics et les citoyens. Tout le mouvement de « l'open data » par exemple qui est extrêmement dynamique aujourd'hui. La démocratie numérique est en train d'exploser à l'échelle internationale.

### N'est-on pas, avec la démocratie numérique, face à une sorte de miroir aux alouettes avec cette idée qu'Internet peut tout changer?

largement revenu de cette idée. On semble Aujourd'hui, on peut observer des initiatives qui ont à la fois des visées de transparence, de contrôle par la mise à disposition d'un certain nombre d'informations notamment le mouvement « open data » qui doit être pensé à l'aune de la démocratie participative. Par ailleurs, certaines formes d'expressions citoyennes profitent beaucoup des outils numériques et de la facilité de délibération qu'ils permettent. Grâce au numérique se fédèrent des acteurs, s'élaborent des projets comme le mouvement du logiciel libre qui a été très important pour pouvoir saisir que des acteurs à distance pouvaient participer à un projet commun, respectant des valeurs d'égalité et de consensus, d'horizontalité, propres au monde de l'Internet, et qui ont une signification politique très forte.

### Cela veut-il dire qu'en fonction de la variété des dispositifs, on se rapproche soit de la démocratie directe soit de la démocratie représentative?

Oui. Il serait totalement illusoire de penser qu'on serait, avec la démocratie participative, dans une sorte de troisième voie. *Grosso modo*, on est dans un entredeux qui s'articule de manière plus ou moins forte à la démocratie représentative, d'une part, dans une forme de complément, ou la démocratie directe, d'autre part, dans une forme d'auto-organisation de la citoyenneté et la construction de publics critiques.

Ma position, de plus en plus affirmée, est que les démocraties occidentales d'aujourd'hui ne peuvent pas reposer exclusivement sur l'affrontement entre la démocratie institutionnelle et ce que Pierre Rosanvallon appelle la « contre démocratie ». Pour moi, il est impératif de penser les espaces qui permettent l'articulation et/ou la confrontation entre ces deux sphères.

Des espaces au sein desquels la légitimité respective des deux formes est mise en tension. Cela veut dire des espaces de délibération, d'interpellation mais des espaces aussi de contribution qui doivent être organisés, relativement stables et reposer sur des acteurs et des institutions légitimes.

En d'autres termes, il doit y avoir aujourd'hui des institutions de la participation, de la délibération, comme il existe des institutions de la représentation. Sinon, on fait face à une sorte de défiance réciproque et délétère entre les deux sphères qui s'ignorent l'une l'autre.

# Après la typologie, passons à la comparaison. Peut-on ici aussi dégager des tendances? Y a-t-il par exemple une spécificité française?

Au plan international, on peut esquisser une cartographie. Cet impératif participatif se diffuse aujourd'hui un peu partout à travers le monde. Par exemple, un pays comme le Maroc, où le roi Mohammed VI a inscrit dans le premier article de la Constitution le principe de la démocratie participative comme un principe phare et comme une stratégie, en réponse aux révolutions arabes, de renouvellement des sources de légitimité du pouvoir. En Chine aussi, jusqu'à ces derniers mois, il y avait dans certaines provinces, dans certaines villes chinoises voire même au sein de certaines sphères gouvernementales un discours et une volonté de mettre en place des démarches participatives pour un certain nombre de conflits notamment liés à l'environnement. Ce sont bien évidemment des formes de participation très encadrées et limitées Aucune région du monde n'est véritablement préservée mais il y a des spécificités dans certaines zones régionales.

Aux États-Unis, malgré les propos de Barack Obama au moment de son arrivée au pouvoir et son soutien à certaines initiatives, on ne constate pas de projet d'ensemble visant à soutenir les démarches participatives. Mais à l'échelle locale, en revanche, assez nombreuses sont les villes qui semblent s'être converties au projet participatif. Certains États américains ont multiplié les démarches participatives, comme l'Oregon par exemple.

L'Angleterre de Tony Blair a promu cette vision néolibérale de la participation reprise par David Cameron, à travers le projet de *Big Society*, c'est-à-dire de transfert de responsabilité à des citoyens sous prétexte d'*empowerment* et, en même temps, de culpabilisation de ceux qui ne savent pas s'en servir. C'est un projet de responsabilisation qui vise clairement à affaiblir le service public.

La France, dans ce contexte, se place du côté des pays qui pratiquent une sorte de référence relativement molle à la participation au niveau du discours politique national. Les élites, tout en pratiquant volontiers la rhétorique participative, sont majoritairement hostiles aux démarches en question et restent fidèles à une vision très verticale du pouvoir et à l'idée selon laquelle l'élection résume et épuise la démocratie. Il y a très classiquement en France en comparaison avec les pays du Nord ou à la Suisse, deux types de résistances culturelles à la participation: la formation des élites techniques et politiques, au travers des grandes écoles, est fermée à la perspective d'une ouverture des processus de décision. En France, on n'apprend ni le travail collectif, ni l'art de s'exprimer en public. On ne cultive pas l'interpellation des maîtres par les élèves, il y a des méthodes pédagogiques beaucoup plus autoritaires que dans d'autres pays et les infrastructures de la démocratie y sont faibles. Par ailleurs, il n'existe pas de culture du débat public mais plutôt une culture de l'affrontement. Les débats publics sont beaucoup plus souvent des dialogues de sourds que des lieux de rapprochement des opinions et de production du consensus. En France, l'idée même de consensus est très péjorative dans le discours public français. De ce point de vue-là, nous sommes dans un état relativement primitif de la démocratie participative.

Comment articuler la représentation au sens classique et la participation telle que vous la définissez, non plus comme un alibi mais comme un moyen d'améliorer la démocratie?

La première manière d'y contribuer est de penser clairement ce qu'est la représentation politique, le principe de représentation. Aujourd'hui les théoriciens qui repensent la représentation pour qu'une place soit attribuée à la participation sont nombreux (N. Urbinati, P. Rosanvallon). Ce sont des auteurs qui font de la participation une dimension intrinsèque du processus de représentation politique.

La représentation a trop longtemps été pensée comme un simple processus de délégation, de transfert de volonté, via l'élection. Or aujourd'hui la représentation doit être pensée comme un processus dynamique et interactif au cours duquel le dialogue ou la confrontation incessante entre les représentants et les représentés produit la légitimité démocratique du représentant. Celle-ci n'est plus donnée une fois pour toutes et pour cinq ans, sans que le représenté puisse agir ou être consulté sur des sujets n'ayant pas été envisagés lors des élections. Le programme politique sur lequel les représentants sont élus ne les autorise pas à prendre toutes les décisions entre deux élections. On voit d'ailleurs aujourd'hui très clairement, dès le lendemain de l'élection, la légitimité du représentant remise en question par les citoyens. C'est quelque chose de tout à fait normal. Or, les représentants pensent qu'une fois élus ils n'ont aucune contrainte de justification ou de consultation. C'est là que le problème se situe principalement.

Les représentants doivent cesser de penser qu'ils personnalisent le peuple. Ils ont le droit de décider au nom du peuple, mais ils ne sont pas le peuple, objectivement. Ils ne peuvent pas légitimement penser qu'ils peuvent se substituer au peuple. Or, ils sont très souvent dans cette position-là. Donc ça leur crée des devoirs de vérification de l'acceptation de la décision. Ils peuvent braver l'opinion, ne pas tenir compte des résultats d'une

démarche participative, certes, c'est leur droit légitime sinon la régulation dans les démocraties devient impossible. Mais ils doivent engager leur responsabilité politique dans ces espaces de participation et de délibération.

# Mais n'y a-t-il pas un problème de temporalité entre le calendrier des élections et les dispositifs participatifs qui demandent du temps?

Pour les décisions prises dans l'urgence, il est clair qu'on ne peut pas toujours mener un débat public approfondi et inclusif auprès de l'ensemble des citoyens. Il y a des situations qui relèvent de l'urgence mais ce n'est pas le cas de la majorité des décisions que les gouvernants doivent prendre. Et on surestime beaucoup cet argument, celui du temps que prend la délibération. Ce sont certes des démarches qui demandent du temps mais qui offrent un certain nombre d'avantages et de garanties vis-à-vis du contentieux. Ca peut éviter les décisions absurdes ou les décisions non légitimes. Cet argument, « ca coûte de l'argent et ca prend du temps », est en fait invoqué stratégiquement. Je pense au contraire que la démocratie mérite, sur les grandes options, qu'on prenne le temps. Sur des décisions du type enfouissement des déchets nucléaires, fin de vie, etc., le débat public doit retrouver ses droits.

# Mais, concrètement, comment organiser cette démocratie participative sans tomber dans ses travers?

Je plaide pour l'existence de tiers ou en tout cas d'instances qui ont un mandat et l'autonomie qui leur permet d'assurer une certaine qualité du débat public. Cela ne garantit pas que le débat ne sera pas instrumentalisé par un certain nombre de groupes de pression ou de groupes d'intérêt mais permet d'assurer une plus grande transparence, une plus grande symétrie d'acteurs, une plus grande qualité d'expression dans ces instances. La

Commission nationale du débat public préfigure cela. Elle a une méthodologie qui offre un certain nombre de garanties sur l'ouverture de la parole, sur l'impossibilité pour certains acteurs d'user de la force, même symbolique. Mais ce rôle pourrait être aussi porté par une troisième chambre, le Conseil économique, social et environnemental, qui serait placé en position de mener sur certains sujets le débat le plus inclusif, le plus transparent et le plus égalitaire possible. Et évidemment, au bout du processus, le Parlement reprendrait ses droits. Il s'agit d'adjoindre aux institutions de la représentation des institutions du débat public avec des acteurs qui ne pourront pas être soupçonnés de conflits d'intérêts. On mène d'ailleurs dans certains cercles des réflexions sur la question des garants du débat.

# Mais qui est le garant des garants? Qui fixe les règles de la participation?

Il s'agit d'instances qui sont mises à l'épreuve en permanence. Pourtant, des avancées sont possibles. Si on prend par exemple, la création d'un juge constitutionnel, on s'aperçoit que ce n'était pas une chose évidente... Aujourd'hui tout le monde peut saisir le juge constitutionnel. L'avènement d'une cour constitutionnelle est une étape très importante dans cette évolution vers une meilleure participation du citoyen.

#### Si on devait faire le bilan, depuis les années 1960, des avancées concrètes de la démocratie participative, que pourraiton retenir?

Si on rapporte ce bilan à l'état général de nos démocraties, on ne peut pas dire que cela soit satisfaisant. Le processus plus général de dégradation de l'état de nos démocraties et d'affaiblissement des pouvoirs politiques, des pouvoirs issus de l'élection, n'a pas été enrayé. Les expériences participatives n'ont pas enrayé la défiance vis-à-vis des représentants, défiance qui confine aujourd'hui à une forme d'hostilité, ni freiné le processus beaucoup plus global de dépossession du politique au profit des pouvoirs économiques.

Le bilan est également plutôt négatif si l'on observe l'influence effective des instances participatives mises en place en France depuis les années 1990. Le constat généralement fait est que les effets directs de ces instances sont relativement limités. Ce qui ne veut pas dire que ces dispositifs n'ont pas d'effets. Ils ont des effets collatéraux très importants sur les représentations des acteurs, sur les routines administratives. Il y a tout un ensemble d'effets à la marge non négligeables.

Mais on peut observer un phénomène plus intéressant aujourd'hui: la crise généralisée de confiance dans la représentation amène à réhabiliter des manières différentes de penser la décision et le collectif. Certains mouvements, encore marginaux, sont porteurs d'alternative politique de nature démocratique: les Indignés, Occupy Wall Street, par exemple, ont pratiqué, pensé le consensus, l'égalité, l'horizontalité, l'absence d'institutionnalisation de la représentation, le tirage au sort. Tous ces éléments, qui avaient été refoulés par le grand mouvement de mise en place du gouvernement représentatif et par la pensée libérale de la citoyenneté et du politique, sont en train de resurgir aujourd'hui. Il y a une quinzaine d'années, penser que le tirage au sort était susceptible de produire de la légitimité et servir à désigner certaines instances était impossible. On constate désormais un desserrement des contraintes intellectuelles. L'équivalence « démocratie-élection-représentation » est remise en cause. Le coup de force des représentants qui consiste à dire « nous sommes la démocratie » n'opère plus sur toutes les consciences.

Il peut en ressortir, certes, une fragilisation supplémentaire du pouvoir politique et l'ouverture d'une brèche où peuvent s'engouffrer d'autres pouvoirs (les médias, les pouvoirs économiques) mais aussi des formes d'alternatives politiques, citoyennes. Ce sont des signes d'espoir.

Une autre raison d'espérer, c'est que, même si elles ne sont pas toujours satisfaisantes, les expériences en cours montrent qu'aujourd'hui on « sait faire » de la démocratie participative. On sait, à partir de là, construire du collectif, mettre en mouvement des territoires, canaliser des conflits. Même si, la plupart de temps, certains s'y prennent encore comme des amateurs, n'investissent pas assez dans ces formes de démocratie, ne considèrent pas que les procédures ont de l'importance et doivent se faire avec des professionnels. La professionnalisation est, certes, une arme à double tranchant, mais je côtoie régulièrement des professionnels de la démocratie qui ont une éthique et une compétence réelles. Ils sont capables de créer de la confiance, par exemple de mobiliser les pauvres ou les jeunes dans les instances de participation (alors qu'il s'agit d'un obstacle classique à la démocratie représentative). J'ai vu suffisamment d'expériences qui montraient qu'il était possible de mobiliser ces catégories. Les risques existent, bien sûr, mais l'enjeu est trop important pour ne pas essayer d'avancer dans ce domaine.

Propos recueillis par J.-V. Holeindre et S. Zerilli

#### PATRICE ROLLAND

# FAUT-IL CRAINDRE LE GOUVERNEMENT DES JUGES?

I y a deux façons d'aborder ce sujet. D'une façon plus excitante, on pourrait partir de tous les cas où le juge affronte directement le pouvoir politique pour tenter de le faire plier ou de le soumettre au droit. Les exemples abondent: les « juges rouges », l'opération « mani pulite » en Italie, la figure du juge Balthazar Garzon, etc. Nous aimerons toujours ces figures de « justiciers » capables de faire plier les puissants du moment dans tous les types de régime politique. On choisira pourtant ici une approche un peu moins chatoyante et plus technique. Elle est importante car elle permet d'aller au cœur du fonctionnement de nos démocraties contemporaines. Elle permet de comprendre, presque mieux qu'à partir des affaires politico-judiciaires fortement politisées, la place que tient le juge (national, européen et plus rarement international) dans nos sociétés.

Malgré les valeurs communes de l'État de droit qui s'imposent à tous depuis assez longtemps, chaque pays relève d'une tradition historique qui singularise son rapport à ses juges. La Grande-Bretagne connaît des juges peu nombreux et très respectés. L'Allemagne, en raison de la division ancienne et durable du Saint Empire, accorde au droit et aux juges une place d'élite. Le cas français se singularise autrement: le juge y est, au moins en apparence, dans une position assez soumise et même inférieure. Il est cependant possible que le développement et le perfectionnement de l'État de droit ne le rendent un peu plus puissant qu'il n'y paraît.

# Une tradition française de méfiance à l'égard du pouvoir judiciaire

La tradition héritée de la Révolution française, obsédée par

la puissance des parlements d'Ancien Régime, leur capacité de résistance au pouvoir royal et le sentiment de leur corporatisme est si forte, que deux des grandes idéologies françaises du xixe siècle se sont prêté main-forte pour bloquer l'émergence éventuelle d'un véritable pouvoir judiciaire et maintenir le juge dans un statut inférieur aux deux autres pouvoirs, législatif et exécutif.

L'accord du libéralisme et du républicanisme démocratique sur le pouvoir judiciaire

Le libéralisme politique et le républicanisme démocratique se sont accordés pour organiser une distribution des pouvoirs de l'État qui place le pouvoir judiciaire dans un état d'obéissance à la loi, et par voie de conséquence au pouvoir législatif si ce n'est au pouvoir exécutif. Montesquieu a produit l'analyse classique qui donne la position de la tradition libérale sur la puissance qu'il convient d'accorder au juge afin de garantir les droits et libertés des citoyens. Tout le secret de cette garantie repose sur la modération des pouvoirs. Le pouvoir judiciaire est donc soumis au principe de séparation des pouvoirs comme les deux autres, exécutif et législatif. « Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. » (De l'esprit des lois, livre XI, chapitre VI). Montesquieu craint que, joint à la puissance législative, le juge ne détienne un pouvoir arbitraire sur la vie et la liberté des hommes. Le juge ne doit donc jamais être législateur puisqu'il serait en position d'édicter lui-même la règle de droit applicable à l'espèce qu'il doit trancher. De même, si la puissance de juger est couplée à la puissance exécutrice, il devient un oppresseur. Mais Montesquieu va encore plus loin dans la détermination de la position du juge et l'analyse du pouvoir qui convient à la fonction de juger : « Les juges de la nation (...) ne sont (...) que la bouche qui prononce la parole de la loi; des êtres inanimés qui n'en peuvent modérer ni la force ni la rigueur. » (op. cit., livre XI, chapitre VI). Le juge est ainsi soumis à un idéal de passivité et de transparence par rapport à la loi. Montesquieu en déduit que la puissance de juger est en quelque façon nulle. La tradition républicaine démocratique renforce cette analyse en y apportant un autre principe de soumission du juge. Dans une démocratie représentative, la souveraineté de la Nation ou celle du peuple souverain s'exprime essentiellement par la voix des représentants élus. Dès lors, la loi qu'ils votent est considérée comme l'expression de la volonté générale. À ce titre, la tradition républicaine et la tradition juridique française tout au long du xix<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle soutiennent que la loi votée ne peut être contestée devant le juge, notamment par rapport à la constitution qu'elle n'est, ainsi, pas contrainte de respecter.

#### Un statut inférieur du pouvoir judiciaire

On comprend, dès lors, les raisons qui expliquent ce statut inférieur du pouvoir judiciaire en France. En 1958, on a expressément écarté pour le titre VIII de la Constitution le terme de « pouvoir judiciaire » au profit d'« autorité judiciaire ». Le juge avait lui-même intériorisé depuis longtemps cette position. Le tribunal d'appel de Lyon disait déjà sous le Directoire à l'extrême fin du xvIIIe siècle: « le juge doit être l'esclave de la loi ». On peut donner trois exemples de cette organisation très systématique de la soumission du pouvoir judiciaire à la loi. Une stricte séparation des pouvoirs législatif et judiciaire est garantie par l'article 5 du Code civil qui défend au juge de prononcer par voie de dispositions générales sur les causes qui lui sont soumises. La règle générale doit rester le monopole de la loi et du législateur parce qu'ils sont les seuls à pouvoir énoncer la volonté générale. Il n'est plus question comme sous l'Ancien Régime de voir les parlements prendre des arrêts de règlement, c'est-à-dire une décision solennelle prise dans un cas particulier mais ayant une portée générale dans ses principes et obligatoire pour les juridictions du ressort. Le second exemple de cette soumission est le refus constant et très ferme de soumettre la loi et le législateur au respect de la Constitution qui s'impose en principe à eux. Malgré la supériorité affirmée de la Constitution, jamais les tribunaux n'ont accepté de sanctionner une loi violant une promesse ou un droit qui y était proclamé. Sous la monarchie de Juillet, les tribunaux ou la Cour de cassation ont refusé de reconnaître la validité de droits et libertés proclamés dans la Charte, par exemple la liberté religieuse ou la liberté de l'enseignement. Le principe traditionnel

en France jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale est que les promesses de la Constitution n'ont de valeur juridique et ne peuvent être invoquées devant les tribunaux que si la loi est intervenue pour conférer un statut juridique positif à la liberté ou au droit proclamé. Enfin, l'idéal de passivité et de transparence qui fait du juge une simple « bouche de la loi » s'est exprimé dans le refus du pouvoir d'interprétation du juge. L'institution la plus significative mais aussi la plus « ahurissante » est le référé législatif institué par la loi des 16 et 24 août 1790. En face d'un texte de loi peu clair ou à l'interprétation non évidente le juge devait suspendre son jugement et renvoyer la question devant l'Assemblée législative qui seule pouvait donner l'interprétation valide de la loi obscure. On considérait ainsi qu'interpréter revenait à usurper la fonction législative. Robespierre voulait bannir le mot « jurisprudence » de la langue française.

# Le perfectionnement de l'État de droit modifie les données du problème

Dans une première approche l'État de droit est le système politique et juridique qui soumet toutes les décisions de l'État à des règles de droit à quelque niveau qu'elles se situent. Cette définition purement formelle qui s'en tient au respect des règles édictées n'est cependant pas suffisante car, en ce sens, les régimes totalitaires sont aussi des États de droit puisqu'ils respectent leur propre droit. L'État de droit doit donc encore répondre à une finalité de respect et de garantie des droits et libertés des individus. Il a donc clairement une origine libérale qui a su se combiner avec les principes démocratiques. Son développement dans la seconde moitié du xxe siècle conduit à regarder la question du pouvoir judiciaire sous un angle nouveau.

### L'État de droit place le juge au centre de son dispositif

L'État de droit place le juge au centre de son dispositif, parce que, contrairement aux principes hérités de la Révolution française et conservés par la tradition républicaine, il ne se contente pas d'une fonction de contrôle politique de l'État par le Parlement ou par les autres représentants élus. Il manifeste

une confiance grandissante envers le contrôle juridictionnel qui finit par passer pour le seul contrôle sérieux de l'action de l'État. Le développement de l'État de droit se confond avec l'histoire des conquêtes progressives du juge face à l'administration. Ce dernier doit pouvoir contrôler tous les niveaux d'action de l'État. Lentement au cours du xixe siècle le juge administratif affirme, face à la toute-puissante administration héritée de Napoléon, le contrôle de la légalité des actes de l'administration. Au xxe siècle et plus tardivement que les autres démocraties européennes continentales, la France a progressivement construit un véritable contrôle de la constitutionnalité des lois votées par le Parlement (à l'exclusion de celles qui sont directement adoptées par le peuple souverain en référendum). L'État est enfin contrôlé quant au respect des traités et conventions internationales qu'il a ratifiés et publiés. L'État de droit s'accomplit ainsi en acceptant le contrôle de la presque totalité de ses décisions par un juge.

Or, les deux familles idéologiques de la tradition française que nous avons déjà citées divergent quant à leur appréciation de ce développement du rôle du juge. La tradition libérale maximise sans difficulté la protection juridictionnelle non sans une méfiance, parfois à peine masquée, pour la démocratie. Le meilleur exemple est la révision constitutionnelle de 1976 qui a introduit un droit de saisir le Conseil constitutionnel pour la minorité du Parlement. La tradition démocratique fait porter sa confiance vers la protection politique des droits et libertés et vers le rôle des représentants élus. Cette tradition est très ancienne et s'exprime de la façon la plus claire lorsque Siéyès proposa, les 2 et 18 thermidor an III à la Convention nationale le premier système de contrôle de la constitutionnalité. Le rejet de la Convention fut unanime alors qu'elle était majoritairement composée à cette date de thermidoriens modérés tout à fait soucieux de protéger les droits et libertés après l'épisode de la Terreur. Pour eux, la seule véritable garantie ne pouvait provenir que d'une bonne organisation des rapports entre les deux pouvoirs, législatif et exécutif. Il leur paraissait impensable qu'un tiers pouvoir puisse contrôler les deux principaux pouvoirs. Comme pour Montesquieu, le secret de la modération de l'État résidait dans une mécanique constitutionnelle bien agencée et non dans les vertus d'un contrôle effectué par un tiers qui, à leurs yeux, ne pouvait pas ne pas devenir un pouvoir rival. Ainsi, est posée dès cette date la question de la légitimité d'un organe non élu de la nation pour contrôler un organe élu démocratiquement. Dans l'État de droit moderne on peut relever une tension entre deux conceptions: la vision démocratique entend réserver à la volonté humaine, s'exprimant notamment dans le suffrage universel, le soin de maîtriser son destin; la conception libérale, par exemple dans la théorie des droits fondamentaux, cherche à faire échapper les droits et libertés aux aléas de la volonté humaine et de la volonté démocratique.

L'État de droit achevé modifie la question du pouvoir judiciaire

La question au xxi<sup>e</sup> siècle s'est sensiblement déplacée. Elle n'est plus, comme sous la Révolution et au xix<sup>e</sup> siècle, celle de la puissance politique du juge capable d'un affrontement politique direct avec le pouvoir. La forme nouvelle de la puissance que les juges sont susceptibles de conquérir vient indirectement de leur capacité d'interpréter le droit et de l'éventuelle puissance normative qu'ils peuvent en tirer.

La fiction révolutionnaire de la totale passivité du juge vis-àvis de la loi est très rapidement mise à l'épreuve. L'attachement idéologique à cette idée ne peut empêcher la réalité de l'emporter. Il est techniquement impossible pour le juge de rester la « bouche de la loi » même si régulièrement le législateur rêve d'enfermer le juge dans des limites qui encadrent le plus strictement possible sa capacité d'interpréter et d'adapter la loi au cas concret. On peut se souvenir d'une caricature parue dans Le Monde au moment du vote de la loi Sécurité et Liberté en 1981. On voyait un magistrat du plus haut rang, couvert d'hermine, assis derrière l'équivalent d'une caisse enregistreuse de supermarché et délivrant à une longue file de prévenus un ticket en actionnant la manivelle de sa caisse. Il arrive au législateur de rêver de cette automaticité du travail du juge, notamment en matière pénale, pour s'assurer d'une obéissance sans faille à sa dernière volonté politique. Récemment plusieurs réformes ont tendu à réduire ce pouvoir d'appréciation du juge en matière pénale. Pour en revenir à l'histoire de

la justice en France, le référé législatif est supprimé avant 1800 et le Code civil de 1804, dans son article 4, contraint le juge à statuer dans un procès sans pouvoir invoquer le silence, l'obscurité ou l'insuffisance de la loi. Il doit donc seul compléter ou combler les imperfections de la loi. Une autre raison proprement technique contribue à rendre irréel ce désir de réduire le juge à un automate de l'application des lois. Parce que la loi est générale, impersonnelle et permanente, elle ne peut tout prévoir ni envisager toutes les situations. Il est donc inévitable de l'adapter aux circonstances et aux cas particuliers; c'est la fonction même du juge. Les Romains en avaient conscience qui disaient *Summum jus summa injuria*, ce qu'on peut transcrire ici en disant que le droit abstrait et inflexible engendre les plus grandes injustices.

Il faut donc se rendre à la réalité: il est impossible de priver le juge de ce travail d'interprétation. On comprend alors toute l'importance qu'il y a à déterminer les méthodes d'interprétation qui conviennent pour un juge dans une société démocratique qui demande le respect de la loi parce qu'elle est l'expression de la volonté générale. On devine sans peine que cette entreprise est source d'affrontements idéologiques. C'est particulièrement vrai en droit international où le juge international doit affronter la souveraineté d'États très vigilants sur leurs droits. Dans le cadre de la Convention européenne des droits de l'homme, il y eut, au début, un affrontement entre deux méthodes d'interprétation. La première soutenue par les Britanniques demandait qu'on s'en tienne à la stricte volonté exprimée par les rédacteurs du traité en 1950. La seconde qui a triomphé a considéré qu'il fallait accepter une interprétation évolutive et dynamique du traité. Il est ainsi évident que de nouveaux droits seront reconnus par voie d'interprétation du juge, qui ne figuraient ni dans le texte ni dans la volonté des auteurs du traité. Mutatis mutandis, le même débat se développe régulièrement sur la façon dont la Cour de Justice de l'Union européenne interprète les traités européens. À la fin du xx<sup>e</sup> siècle la doctrine juridique pousse l'analyse plus loin en reconnaissant contre la tradition dominante que toute interprétation n'est pas seulement un acte de connaissance de ce qui se trouve dans le texte de loi mais aussi un acte de volonté. En effet, aucun texte ne peut véritablement avoir une texture fermée et ne disposer que d'une seule signification évidente (sauf peut-être les textes procéduraux bien rédigés); aucun texte, y compris juridique, ne peut avoir un sens univoque. Le juge est donc conduit, même malgré lui, à faire des choix. Or, poser un acte de volonté en choisissant dans la pluralité des sens d'un texte de droit, c'est toujours un peu faire acte de pouvoir. Assiste-t-on au retour du gouvernement des juges?

## Les juges vont-ils gouverner dans l'État de droit?

L'existence d'un pouvoir normatif du juge est plus généralement ressentie à l'occasion de décisions prises par les juges européens (Cour de Justice de l'Union européenne à Luxembourg ou Cour européenne des Droits de l'homme à Strasbourg). Les gouvernements ou les parlementaires réagissent aussi aux décisions des Cours constitutionnelles. Ce fait que le juge soit producteur de normes juridiques par le moyen de son pouvoir d'interprétation provoque des réactions différentes. Certaines sont extrêmement favorables comme chez Hayek dont le libéralisme exprime, dans *Droit, législation* et liberté<sup>1</sup>, une très grande méfiance à l'égard de la démocratie. Pour lui le droit d'un pays de liberté est fabriqué par le juge suivant le modèle du droit de common law des Anglo-Saxons. La tradition française fait preuve, au contraire, d'une bien plus grande méfiance qui peut s'exprimer dans deux types de réactions.

## Une réaction « démocratique »

Elle cherche essentiellement à réduire le pouvoir d'interprétation du juge ou plutôt les occasions dans lesquelles celui-ci peut se développer afin de laisser la plus grande place possible à la norme juridique issue de l'expression de la volonté générale. On peut donner deux exemples récents de ce type de réaction en France. Le Conseil constitutionnel, depuis les années 2000, se montre soucieux de défendre la qualité normative de la loi. Le Conseil d'État avait déjà dénoncé, dès les années 1990, la dégradation de la qualité de la loi dans un contexte de

<sup>1-</sup> Puf, 1983, voir notamment vol.1 chapitre 5: « Nomos, le droit de la liberté ».

multiplication de lois inutiles, mal rédigées voire sans aucune portée juridique. La réaction du Conseil constitutionnel sanctionnant les lois dont la normativité et la qualité rédactionnelle sont insuffisantes se révèle un hommage au principe démocratique. On ne peut mieux faire que citer la décision 2004-500 DC du 29 juillet 2004: « (...) le principe de clarté de la loi (...) lui impose d'adopter des dispositions suffisamment précises et des formules non équivoques afin de prémunir les sujets de droits contre une interprétation contraire à la Constitution ou contre le risque d'arbitraire, sans reporter sur les autorités administratives ou juridictionnelles le soin de fixer des règles dont la détermination n'a été confiée par la Constitution qu'à la loi<sup>2</sup> ». Le second exemple ressort des arguments présentés par le comité Veil sur la révision du préambule de la Constitution en septembre 2008. Parmi les nombreuses raisons qui incitaient à ne pas réviser le préambule de la Constitution, le comité recommandait au Président de la République de ne pas inclure dans le texte de la Constitution des symboles ou des notions trop vagues. Il justifiait cette recommandation en soulignant, d'une part, que le pouvoir constituant était tenu aux mêmes principes de qualité normative et rédactionnelle que le législateur. Il ajoutait, d'autre part, qu'il valait mieux s'abstenir de courir le risque avec un texte sans précision de transférer le pouvoir constituant au juge constitutionnel et de libérer une capacité créatrice qui ne peut appartenir qu'au pouvoir constituant originaire, essentiellement le peuple par la voie du référendum<sup>3</sup>.

### Une réaction juridique

Il convient à nouveau de partir de la question fondamentale: si on ne peut espérer dans la plupart des cas rédiger un texte juridique qui n'autorise qu'une seule lecture évidente ou une seule signification, celui-ci est-il donc nécessairement livré à l'interprétation du juge qui en tire une forme de pouvoir que la tradition de la séparation des pouvoirs ne lui a pas attribué? Deux sortes de limites internes et externes, autres que la réaction politique de la démocratie rétablissant une saine

<sup>2-</sup> Souligné par nous.

<sup>3-</sup> Redécouvrir le Préambule de la Constitution. Rapport du comité présidé par S. Veil, La Documentation française, décembre 2008.

séparation des pouvoirs et des fonctions, peuvent être envisagées. Des limites à la fonction interprétative peuvent être mises en place par les juges eux-mêmes qui fixent et respectent eux-mêmes les principes de leur interprétation. On se trouve dans le cas d'une autolimitation du juge dans l'usage de sa capacité d'interprétation. L'exemple de la Cour européenne qui a rapidement accepté une interprétation évolutive de la Convention est intéressant puisque cette méthode d'interprétation lui confère à l'évidence un pouvoir de création du droit. L'article 8 garantissant le respect de la vie privée a été interprété de façon à pouvoir inclure dans sa protection toute une évolution des mœurs totalement non prévue ni voulue par les auteurs de la Convention européenne. On a donc assisté à une importante création de droits nouveaux sans que les auteurs du traité n'aient jamais révisé ou reformulé l'article 8 de la Convention.

Le juge s'est-il emparé de la puissance normative au détriment des États souverains? En pratique et dès le départ le juge européen a posé les principes d'une forme d'autolimitation de sa puissance créatrice de droit en indiquant les conditions d'utilisation de l'interprétation évolutive du texte. La Cour européenne ne sanctionne une nouvelle interprétation de la vie privée ou un nouveau droit qui s'y rattache que lorsque l'évolution sociale et juridique est déjà largement acquise dans les différents États du Conseil de l'Europe. Ainsi le juge peut soutenir de façon assez crédible qu'il ne crée pas un droit nouveau mais qu'il ne fait que sanctionner une évolution acquise. Des limites externes peuvent aussi concourir à l'encadrement de la puissance normative du juge. La doctrine juridique s'attribue ici un rôle important dans sa fonction critique du droit et surtout de la jurisprudence. Le travail doctrinal cherche à mettre en valeur la cohérence des principes et du système juridique que le juge applique et construit en même temps. Elle le fait évidemment aussi de façon négative en soulignant incohérences ou insuffisances de la construction jurisprudentielle. Une sorte de débat s'instaure, qui peut contraindre le juge à rendre raison de ses choix et de ses interprétations.

Toute cette histoire française particulièrement sensible à la peur du gouvernement des juges nous conduit à souligner le rapport un peu paradoxal que nous entretenons avec le juge en général. Nous craignons évidemment sa « subjectivité » et nous cherchons à le réduire à n'être que la « bouche de la loi » parce que la loi lui est extérieure et qu'elle a reçu le sacre de la volonté générale. Elle imposerait donc au juge une objectivité rassurante pour notre souci de sécurité juridique. Mais, simultanément, nous avons aussi besoin et nous réclamons son intelligence et sa puissance d'adaptation de la loi générale et abstraite aux circonstances et aux cas particuliers. Nous sollicitons l'aide d'avocats pour faire valoir tous ces arguments destinés à convaincre le juge des particularités de notre cas. Il faut probablement se résoudre à vivre dans cette tension qui ne peut connaître une solution simple et définitive.

#### JEAN-PIERRE GAUDIN

# LA GOUVERNANCE, NOUVELLE CONCEPTION DU POUVOIR?

ans beaucoup de politiques publiques contemporaines, les scènes et les procédures de négociation se démultiplient. En première analyse, les agents et les institutions de l'État apparaissent comme des acteurs parmi d'autres. Quant aux objectifs d'action, ils semblent souvent instables et peu clairs. Devant ces recompositions des formes classiques du gouvernement des politiques publiques, quelques universitaires, vite relayés par les acteurs politiques et économiques, ont proposé de réunir sous le terme de « gouvernance » plusieurs des modalités d'action publique qui s'affirment aujourd'hui. Les premières analyses ont mis au jour dans l'action publique des années 1990 des formes d'ajustement obtenues par le biais d'interactions et de négociations explicites entre acteurs des politiques publiques. Elles ont en commun de se démarquer des raisonnements en termes de gouvernement, jugés formels, idéalistes et impropres à rendre compte d'un nombre croissant de situations contemporaines, où l'État national est relativisé à la fois par le haut (intégration dans des régions économiques de grande taille) et par le bas (processus de décentralisation, régionalisation, fédéralisation). Elles croisent ainsi les réflexions nouvelles en termes de gouvernance, qui s'esquissent durant la même décennie.

Depuis quelques décennies, on répète souvent que nous vivons maintenant dans des conjonctures « fluides »¹. Ce mot suggère des situations instables et somme toute inquiétantes; ou bien à l'inverse, sa connotation se veut optimiste, elle traduit l'ouverture des possibles et leur caractère évolutif. Il s'agit alors souvent d'une célébration du « changement »

<sup>1-</sup> C'est-à-dire des situations opposées à celles qui sont bien stabilisées, voire routinisées (cf. M. Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Presses de Sciences Po, 1986).

et d'un renouvellement des opportunités. Mais quel est ce « renouveau »? Rarement, on se donne la peine de proposer une démonstration. Pour mieux accréditer cette idée de gouvernance, il a fallu aussi l'appeler nouvelle ou « moderne² ». Procédé d'autant plus efficace qu'il correspond à notre idéal moderne, celui du renouveau, valeur quasi morale, enracinée d'abord dans le monde chrétien, puis portée par l'idée de progrès. Rendre la gouvernance utile ou, mieux encore, désirable, c'était donc la relier à des problèmes, eux aussi qualifiés de « nouveaux »... Ceux, en particulier, que suscitent des pouvoirs plus fragmentés dans des conjonctures « fluides » qui appellent un travail de coordination accrue, demandant des procédures nouvelles de négociation.

#### Une notion de plus en plus utilisée

La fin des deux Blocs, la diversification accrue des organisations internationales, le décloisonnement entre le monde des entreprises et la sphère des États ont appelé à inventer de « nouvelles gouvernances », afin de rendre l'incertitude moins grande, les coopérations lisibles et le pragmatisme plus légitime.

À l'échelle des systèmes politiques nationaux, s'est manifesté dans les années 1990 un même travail de relecture de la réalité: la crise de l'État providence et le déploiement concomitant des régionalisations et décentralisations devraient profondément infléchir les conditions de l'action publique. À nouveaux problèmes, nouvelles solutions. Développons donc une gouvernance de partenariats généralisés, central-local et public-privé... Ainsi que l'écrivait en 2002 Anthony Giddens, directeur de la London School of Economics et conseiller écouté de Tony Blair, à propos de l'expérience britannique actuelle: « l'intérêt public est de manière générale mieux servi lorsque l'État collabore avec d'autres institutions, y compris les organisations à but non lucratif et le monde des affaires ». Voici l'esprit de gouvernance bien synthétisé!

Pourquoi et comment les références à la gouvernance se multiplient-elles aujourd'hui chez les élus, les leaders

<sup>2-</sup> J. Kooiman (ed), Modern Governance, Sage, 1993.

d'opinion, les responsables d'organisations, les journalistes? Les leaders politiques, les hauts fonctionnaires, les responsables associatifs et syndicaux, les grands patrons, des chefs d'État et de gouvernement se rallient aussi à la formule depuis quelques années. Ils y voient un nouvel horizon, mais surtout des principes d'action et de gouvernement revivifiés.

Ne serait-ce qu'une mode, un effet d'engouement? Le problème essentiel est ailleurs. Grâce au chatoiement de ses connotations, la gouvernance peut faire valoir des démarches multiples et répondre à des situations bien différentes. Par l'espoir de renouvellement qu'elle apporte, elle unifie ou rapproche des propositions contradictoires dans un même système de référence. Une nouvelle donne se dessine. La quête occidentale du changement se conjugue ici avec le besoin d'un nouvel horizon qui fera oublier la fin des grands récits politiques et qui réconciliera les contraires.

#### La gouvernance: un pilotage multi-niveaux et multi-acteurs

Mais cette notion de gouvernance est à présent l'objet d'une circulation tellement élargie qu'elle perd de sa valeur dès qu'on ne la ramène pas à une définition précise et opératoire. On peut toutefois dire qu'il est aujourd'hui trois grandes manières de définir l'idée de gouvernance, mais leurs différentes facettes sont rarement analysées ensemble<sup>3</sup>.

Une première conception de la gouvernance s'appuie sur le constat que les systèmes de règles et de contrôle des différentes sphères d'activité sont devenues à la fois multi-acteurs (pour mettre en forme des partenariats entre acteurs publics et privés) et multiniveaux (pour relier et coordonner différents niveaux d'initiative et de responsabilité).

Ce diagnostic a pu être posé à trois échelles différentes mais complémentaires. Au plan national, il a été fait dès les années 1970-1980 dans des pays à structure fédérale. Des chercheurs ont étudié les coordinations que tentait d'apporter le « fédéralisme coopératif », c'est-à-dire un style de gouvernement qui, en Allemagne, procédait systématiquement par implications

<sup>3-</sup> Voir J.-P. Gaudin, Pourquoi la gouvernance, Presses de Sciences Po, 2002.

et engagements réciproques entre la République fédérale, les États membres (Länder) et les communautés urbaines. Dans ce cadre de relations multiniveaux, les coordinations, ménagées par des « conférences permanentes » et des commissions de coopération ad hoc, deviennent multiples. Par de tels dispositifs, on gagne alors en souplesse et en pragmatisme, mais pas véritablement en clarté et en simplicité... Ce type de gouvernance multiniveaux se retrouve cependant aujourd'hui dans plusieurs pays européens qui, sans être des États fédéraux, sont marqués par des processus de décentralisation ou de régionalisation. Ceci dit, les coopérations ainsi organisées ne concernent pas que des acteurs publics. Souplesse des cogestions et pragmatisme participatif impliquent également nombre d'opérateurs économiques (par branches, par sites, ou directement des entreprises, des syndicats de salariés et des associations sans but lucratif qui représentent des résidents ou des intérêts collectifs).

Ces modalités de coordinations entre plusieurs types d'acteurs et échelles d'initiative se retrouvent également dans les formes de gouvernement des grandes villes et en particulier des métropoles urbaines. Même dans les pays où les pouvoirs politiques urbains sont moins fragmentés qu'en France, la question des relations intercommunales reste en effet souvent posée, tant pour l'élaboration de stratégies de développement, que pour la mise en commun de moyens financiers. Le pilotage de ces dossiers dans les grandes agglomérations requiert ce que certains appellent une « gouvernance urbaine multiniveaux », ou du moins des formes de coordinations actualisées avec des échelons territoriaux plus petits (communes) ou plus grands (départements, provinces, régions, autonomies, etc.).

## Le cas de l'Union européenne

Le mouvement d'intégration politique de l'Union européenne suscite également des observations de même nature. En effet, l'intégration européenne a fait naître un niveau supplémentaire d'initiative, de financement et de suivi de politiques. Dans le même temps, ces actions européennes restent relayées par les États membres et articulées sur des propositions et des projets locaux. Avec l'Europe, c'est donc une chaîne de pilotages et de

coopérations multiniveaux qui se met en place, impliquant des demandes de coordinations importantes. Elles concernent la manière dont se négocient les objectifs et les moyens, ou dont s'articulent les modalités de suivi et d'évaluation. Là encore, certains observateurs ont diagnostiqué un style nouveau de définition et de pilotage des politiques publiques, l'émergence en somme d'une gouvernance multiniveaux. La performance de la gouvernance se veut ici par conséquent liée principalement à la flexibilité.

Comment, en effet, qualifier l'Union européenne, qui n'est ni un État fédéral, ni bien sûr un État centralisé, ni, à l'inverse, une simple organisation interétatique? Et surtout, comment comprendre les relations de coopération mais aussi de concurrence mêlées entre les initiatives européennes, nationales, régionales, si on considère qu'on ne peut ici se limiter aux caractérisations classiques en termes « d'associés rivaux » (A Mabileau) qui avaient été proposées antérieurement dans un cadre national?

Les catégories d'analyse qui ont été développées sont de plusieurs ordres :

Il y a, d'une part, des éclairages qui ont été apportés par la notion de « pouvoir régulateur<sup>4</sup> ». Celui-ci caractérise ainsi le rôle essentiel « d'offreur de règles » que joue l'Union en direction d'autres acteurs publics et privés, rôle appuyé sur de la coordination ouverte entre les politiques nationales ou régionales et sur des incitations financières. Sans oublier le rôle spécifique du Comité des Régions, créé après Maastricht, celui aussi des multiples comités permanents impliquant tous les échelons de l'Europe aux Régions pour la mise en œuvre des Fonds structurels, pour la régulation des questions d'environnement, pour l'élaboration de nombreuses normes techniques de sécurité, ni les contrats directs entre l'Union européenne et des Régions en matière de développement local. Tous ces dispositifs rendant les autorités régionales plus autonomes par rapport aux exécutifs nationaux mais aussi plus responsables de l'application des politiques publiques de l'Union<sup>5</sup>.

<sup>4-</sup> G. Majone, *The Rise of the Regulatory State in Europe*, West European Politics, 17(3), 1994

<sup>5-</sup> V. Schmidt, Debating Political Identity and Legitimacy in European Union, Routledge, 2011.

Il y a, d'autre part, les éléments d'analyse regroupés autour de la notion de « multilevel governance<sup>6</sup> », notion qui souligne en particulier l'ampleur des interactions entre différentes échelles, interactions faites de compétitions, de négociations et d'ajustements entre les acteurs qui sont parties prenantes des politiques publiques. Cette dernière perspective montre bien que l'idée d'analyse « multi-niveaux » ne peut se limiter à désigner simplement des échelles de tailles différentes, à labelliser des distributions de compétences ou à synthétiser une stratification de responsabilités officielles. Ce sont plutôt les relations qui se nouent entre les niveaux qui sont au cœur de cette analyse. Elle montre comment les autorités sub nationales gagnent en autonomie territoriale à travers l'application négociée des politiques de l'UE, même si leur pouvoir reste modeste, en retrait du design institutionnel dans les pays membres unitaires.

## La « gouvernance démocratique »

Toutefois, l'idée de gouvernance ne recouvre pas que les nombreuses facettes d'une redistribution fonctionnelle des politiques publiques, qui relativise (à la fois par le haut et par le bas) le rôle des États nationaux. Il est des approches qui soutiennent par ailleurs la possibilité d'une « gouvernance démocratique », liée à des formes intensives de coordination et, en particulier, de négociation entre acteurs de différents niveaux territoriaux, du local à l'Europe.

La notion de gouvernance a été en effet également mobilisée dans ce sens. Dans leur ouvrage *Democratic governance*<sup>7</sup>, James March et Johan Olsen engageaient déjà en ces termes une réflexion sur le rôle des délibérations et des règles partagées dans l'élaboration des actions collectives. Ils ont ainsi contribué au mouvement intellectuel d'ensemble qui, en science politique, conduit d'une analyse classique des politiques publiques centrée sur les impulsions étatiques vers une approche nouvelle qui fait place à l'action collective, aux interactions avec des publics et donc aux négociations multiformes

<sup>6-</sup> G. Marks, L. Hooghe, Multi Level Governance and European Integration, Rowman, 2000.

<sup>7-</sup> J. March, J.-P. Olsen, Democratic Governance, The Free Press, 1995.

de l'action publique. Pour leur part, ils s'intéressent aux forums, à l'ouverture des débats publics et aux dynamiques ascendantes (de type *bottom up*) qui participent à la construction des problèmes publics, leur mise sur agenda et leur prise en charge en tant que politiques publiques. Si leur préoccupation directe n'est pas l'approfondissement de la démocratie, du moins veulent-ils cerner la manière dont se fait l'adhésion collective à des valeurs, quel est leur rôle fédérateur et identitaire, quelle peut être leur contribution à l'émergence d'un « bien commun ».

De manière plus récente, le thème de la gouvernance démocratique a été repris par les acteurs sociaux des grands mouvements de contestation de la mondialisation (Attac et autres altermondialistes). Leur objectif est de faire pièce au néo-libéralisme, en contestant le pouvoir des grandes entreprises ainsi que celui des organisations internationales qui mettent en œuvre les règles des échanges, du système financier international et des conditions de prêt aux pays pauvres. Les différents forums sociaux, mondiaux, nationaux ou locaux en sont depuis 2001 l'élément porteur. La gouvernance démocratique est dès lors envisagée comme un « processus participatif et citoyen » portant des projets bottom up, pour s'opposer au gouvernement économique de la mondialisation impulsé par le FMI. L'idée de gouvernance démocratique vient ici actualiser et généraliser les formes de concertation et de débat public qui peuvent compléter, voire concurrencer, les modalités de la délibération classique, organisées sur le mode de la représentation élue et de la délégation dans les systèmes parlementaires modernes. La gouvernance se réfère par conséquent ici à la perspective d'un élargissement démocratique.

## Vers une gouvernance mondiale?

La perspective de nouvelles régulations, qui impliqueraient à la fois le pouvoir politique institué et ce qu'il est généralement convenu d'appeler la « société civile », s'avère parfois plus englobante encore.

La gouvernance peut en effet être aussi assimilée à la régulation mondiale de sphères d'activités collectives où les objectifs ne seraient pas définis par des instances étatiques et ne reposeraient pas sur la force publique pour être appliquées. C'est une hypothèse qui valorise évidemment le rôle des ONG de toutes sortes mais aussi des acteurs privés à but lucratif. Certains avancent aussi l'hypothèse d'une possible « gouvernance mondiale », ensemble de règles, de principes et de procédures qui s'applique à des activités traversant les frontières et qui procède de négociations entre gouvernements, entreprises, organisations non gouvernementales et réseaux divers (droits de l'homme, droits sociaux). Là encore la relativisation du niveau étatique paraît acquise, ainsi que la marginalisation des relations internationales construites classiquement sur les rapports entre États. Et on retrouve là certains accents des utopies d'un « gouvernement mondial », fondé plutôt sur l'harmonie que sur les rapports de force entre nations.

D'une manière pratique, les G7, 8 ou 20 et leurs résultats limités sont venus remettre les pendules à l'heure. Le thème de la gouvernance mondiale a peut-être moins mobilisé la littérature universitaire que la doctrine des organisations internationales. Les prises de position les plus significatives dans ce domaine sont venues de la réflexion récente de la Banque mondiale et des usages pratiques qu'elle en fait avec d'autres organisations internationales depuis les années 1990. La Banque mondiale a réévalué ses modes de faire après la chute du Mur de Berlin et la fin du monde bipolaire issu de l'après-guerre. Elle s'est alors trouvée plus libre d'aider ou non des régimes ouvertement clientélistes, voire corrompus. Elle a annoncé qu'elle lierait dorénavant son aide à la présence d'administrations honnêtes, à l'émergence de nouvelles élites gestionnaires en particulier au plan local et urbain, et à une gestion faisant place à un management public ouvert au partenariat avec le marché. C'est la good governance.

Cette doctrine, formulée à partir des années 1990, a connu des applications directes inégales, certes. Car les choix d'opportunité dans le soutien d'un régime et, plus globalement, les considérations de géopolitique n'ont pas disparu pour autant des pratiques de la Banque mondiale; laquelle ne pouvait oublier qu'elle est, par ailleurs, fortement insérée dans le système financier international du FMI et sous l'influence directe des plus grandes puissances.

L'écho des orientations de la good governance est large, du fait en particulier des efforts de la Banque pour organiser à travers le monde des programmes d'études et des séminaires de formation, pour publier des compilations d'études de cas destinées aux nouvelles élites en formation des pays émergents. Ce travail d'apprentissage collectif est facilité par le fait que le thème de la bonne gouvernance recouvre aussi bien la diffusion de l'économie de marché (gestion market oriented, projets bankable) que l'ambition de donner libre cours à des initiatives locales, à des débats citoyens, et à la participation des acteurs sociaux. La performance, dans ce domaine des relations internationales, se veut donc à la fois néo-libérale et participative.

#### Gouvernance et « sciences de gouvernement »

Au total, comme on le voit, les trois formes de coordination qu'on vient de synthétiser – multiniveaux, public-privé et participative – donnent à l'idée de gouvernance une ampleur sémantique et un attrait d'autant plus fort qu'il est fondé sur l'ambiguïté (notamment parce qu'on se garde trop souvent de se demander si ces diverses facettes ne sont pas conflictuelles entre elles).

Est-il possible de répondre à la perplexité de l'époque, autrement que par ce retour convenu aux principes classiques de l'ordre politique? C'est le pari qu'a fait alors une autre perspective de la réflexion sur le pouvoir, celle des sciences de gouvernement. Plutôt que d'interroger l'histoire des idées et la philosophie politique, elle s'est anciennement concentrée sur les défis pratiques de l'action publique et ses enjeux concrets : compter les hommes et les biens, comprendre la circulation des richesses, classer les caractères et les compétences, construire des tableaux synoptiques du pays. Longtemps marginale par rapport au monde académique, cette tradition de réflexion sur les savoirs et les sciences de gouvernement a aujourd'hui directement à voir avec l'idée de gouvernance.

Au départ, « gouverner », « gouvernement » et « gouvernance » ont la même base étymologique. Il s'agit de l'action de piloter quelque chose. Le gouvernail du navire est à l'origine de la métaphore, avec ses connotations : le choix d'un cap mais aussi, les ajustements continus dans un contexte naturel

souvent changeant. Dialectique, en somme, du volontarisme et du pragmatisme. En premier lieu, donc, il semble qu'à la fin du Moyen Âge, les termes « gouverner », « gouvernement » et « gouvernance » s'équivalent encore et s'emploient alternativement. Puis une des notions, celle de gouvernement, s'affirme; et elle revêt un sens univoque: l'idée de gouvernement est associée avant tout à celle de pouvoir hiérarchique, de rapports de commandement verticaux et descendants, de volonté qui s'impose de manière unifiée. Elle s'apparentera étroitement aux réflexions sur l'autorité de l'État comme totalité. Et c'est ainsi que l'*imperium* romain comme le pouvoir régalien se sont transmis à travers une certaine conception centraliste de l'intérêt général et de l'unité républicaine.

L'autre perspective, celle des « sciences de gouvernement », s'est perpétuée de son côté, à distance de la philosophie politique du Léviathan de Hobbes ou de la « volonté générale » de Rousseau. Il s'agit en effet de développer des savoirs pratiques, attentifs à la gestion de l'impôt ou à une conduite raisonnée de la justice, en relation avec une observation de la société et une première comptabilité des personnes et des biens. Des mercantilistes aux physiocrates, de l'économie politique à la statistique, ces savoirs ou sciences de gouvernement recherchent l'optimisation des richesses collectives. Plus qu'aux qualités des hommes et aux règles morales des gouvernants, elles s'attachent aux comptabilités des biens et aux agencements des échanges. Dans l'Italie des villes-États, ces savoirs sont en phase avec le développement du grand commerce. Puis dans les États nations naissants, en Grande-Bretagne et en France, la valorisation des richesses stimule à son tour les réflexions. Progressivement, un savoir pratique sur l'économie se diversifie (impôts, démographie, production nationale, infrastructures de transport), puis ensuite toute une statistique sociale appliquée à la criminalité et aux premières sociographies. Dans cette « économie politique », ce sont l'observation et l'expérience qui sont privilégiées et le pragmatisme devient central. Les ajustements mutuels entre intérêts économiques et sociaux deviennent ainsi au centre des préoccupations.

Mais ces savoirs pratiques, très proches de l'action, ne trouvent pas facilement en France leurs lettres de noblesse à l'Université. En Europe, ils restent également marginaux au regard des productions savantes sur le pouvoir, qui restent indexées sur la philosophie politique et le droit. L'héritage culturel des « Humanités » y est demeuré fort jusqu'à il y a bien peu d'années. C'est donc sans surprise aux États-Unis, pays neuf et marqué par le pragmatisme, que cet état d'esprit trouvera une place plus centrale dans les cercles universitaires au xxe siècle. À partir de ce moment, l'idée de gouvernance va peu à peu cheminer. Elle passera d'un champ de la connaissance à l'autre, après avoir été tôt mobilisée par des sociologues des organisations, aux États-Unis et dans les pays scandinaves, qui portent aussi un œil attentif sur les analyses de l'entreprise et du management.

On mesure combien les cheminements de l'idée de gouvernance ont été multiples, à travers l'histoire des mots et des disciplines. Et qu'ils convergent cependant pour se référer à un pilotage pragmatique des pouvoirs. Ce faisant, ils tendent à déplacer les approches classiques du « gouvernement », principalement chargées de connotations volontaristes et souverainistes, pour en appeler à une démarche plus expérimentale et libérale. Moins que les débats scientifiques, ce sont donc en réalité les enjeux de l'action qui ont stimulé les références à la gouvernance. Les discussions vont alors sortir des cadres académiques et des cercles universitaires. L'enjeu devenait l'innovation (c'est-à-dire la diffusion élargie de nouvelles normes d'action); et les analyses, qui avaient d'abord exploré de nouveaux principes philosophiques dans les relations politiques, allaient maintenant s'inscrire dans une quête de « solutions » inspirées à la fois par l'efficacité gestionnaire et la participation8.

<sup>8-</sup> J.-P. Gaudin, Critique de la gouvernance, Éditions de l'Aube, 2014.

## FRÉDERIC RAMEL

## LE POUVOIR DES ÉMERGENTS

histoire des relations internationales est, pour une large part, ponctuée par une succession de dominations diverses. Ainsi, la pax britannica du xixe siècle laisse place progressivement à une lutte entre États-Unis et Union soviétique dont les premiers sortent grands vainqueurs. À l'euphorie d'une sortie de la bipolarité sans affrontement armé se mêle un diagnostic: le monde serait devenu unipolaire car aucun rival ne semble pouvoir contester l'ordre établi par les États-Unis. Une telle conception résiste mal à l'apparition d'acteurs étatiques qui exercent aujourd'hui un rôle majeur dans la configuration internationale: les émergents. Si l'on veut bien lui retrancher la Russie en raison de son statut de ré-émergent, cette catégorie comprend la Chine, l'Inde, le Brésil au premier chef, mais aussi l'Afrique du Sud, le Mexique, la Turquie ensuite.

Deux interprétations différentes se dégagent quant à leur rôle actuel. Tout d'abord, ces émergents cultiveraient une politique étrangère contestataire ayant comme visée une redéfinition radicale de l'ordre mondial. Cette première lecture insiste sur l'existence d'un révisionnisme contre le statu quo non sans rappeler la période de l'entre-deux-guerres. La stabilité internationale en serait ainsi affectée, ce qui favoriserait l'irruption de nouveaux affrontements militaires à court ou moyen terme. La seconde perspective privilégie au contraire la coopération puisque les émergents exprimeraient une convergence d'intérêts avec les puissances occidentales. Loin d'envisager une table rase, ils demeureraient attachés aux institutions internationales existantes qu'ils souhaiteraient uniquement réformer. Dans les deux cas, les émergents se voient reconnaître le statut d'acteurs ayant du pouvoir, que ce soit du point de vue des capacités (disposer de ressources pour agir) ou bien de la relation à autrui (influencer quelqu'un ou peser sur une situation). La différence d'interprétation réside dans la modalité d'exprimer ce pouvoir (moyens militaires *vs* moyens diplomatiques) et dans l'évaluation de leur pouvoir (transformation radicale *vs* changement modéré). La situation contemporaine semble, pour l'instant, confirmer la seconde analyse. L'acquisition de ressources matérielles et immatérielles de puissance que les émergents tentent de traduire en revendication politique se veut au service d'une refonte mesurée de l'architecture institutionnelle globale. Néanmoins, il convient de nuancer le pouvoir exercé car de nombreuses fragilités surgissent.

#### Un renforcement des capacités

Le pouvoir des émergents repose d'abord et avant tout sur une assise économique et commerciale. À ce socle s'ajoute le développement de capacités dans les domaines militaire et culturel. Comparées à celles des États occidentaux, ces ressources bénéficient d'une progression nette et régulière.

L'économie politique internationale distingue deux générations d'émergents. La première correspond aux Nouveaux pays industrialisés qui comprenaient à l'époque les quatre Dragons (Hong Kong, Singapour, Corée du Sud, Taïwan) ainsi que les Tigres asiatiques (Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande). Ayant adopté le modèle japonais de développement, ils ont assuré l'éclosion d'économies extraverties. Les autres propriétés résident dans une intégration rapide dans le commerce mondial et sur les marchés financiers, une croissance de leur revenu par habitant ainsi qu'une forte progression de leur part dans le revenu mondial. La seconde génération d'émergents présente d'autres caractéristiques. Elle ne se restreint pas à de micro-États bénéficiant d'une production à forte valeur ajoutée mais à de grands pays dont l'économie est affectée par une grande convergence avec l'Occident: l'Inde et surtout la Chine. Une telle convergence remet en question la thèse d'une improbable insertion de l'économie chinoise au sein du capitalisme mondialisé au nom de valeurs culturelles étanches à celui-ci. Dans un article publié en 2001 sous forme de Global Paper publié par le département de recherche de la banque Goldman Sachs, Jim O'Neill formule pour la première

fois l'acronyme Bric, lequel identifie les quatre puissances émergentes: Brésil, Russie, Inde, Chine. Ces économies se caractérisent par un fort taux de croissance, une intégration dans le commerce mondial mais aussi l'accueil d'investissements à très haut potentiel. Par la suite, de nombreux rapports soulignent cette tendance notamment celui de Goldman Sachs en 2003. Ces pays regroupent 40 % de la population du globe et près de 20 % de la croissance économique mondiale. Ils sont engagés dans un processus de profondes transformations économiques et la recherche maieure de matières premières en vue d'alimenter leur appareil productif. Leur PIB en dollars courants dépasse 1 % du PIB mondial. L'une des idées avancées par les économistes sur le plan prospectif réside dans un basculement des centres de gravité de l'économie mondiale. La triade Amérique du Nord, Europe, Japon s'étiolerait progressivement. En 2050, l'économie globale des sept pays que sont la Chine, l'Inde, le Brésil, la Russie, l'Indonésie, le Mexique et la Turquie serait de 50 % plus importante que celle des pays du G7.

Ce dynamisme économique offre des opportunités en vue d'améliorer les appareils de défense. Entre 1992 et 2012, les dépenses militaires des émergents ont fortement augmenté: de 25,3 à 157,6 milliards de dollars pour la Chine, de 16,8 à 48,3 milliards de dollars pour l'Inde, de 12,4 à 36,8 milliards de dollars pour le Brésil. Engagée dans ce processus d'acquisition et de modernisation, la Chine procède à une restructuration de son industrie de défense afin de rendre ses entreprises plus compétitives. Depuis plus de dix ans, plusieurs consortia ont ainsi éclos. Leur système de production se révèle aujourd'hui très performant quand bien même la branche recherche-développement demeure en decà des entreprises américaines et européennes du secteur. Dotée également de la force nucléaire, l'Inde n'est pas en reste dans sa politique de renforcement des capacités militaires. À titre d'illustration, elle se situe au rang de premier importateur d'armes entre 2006 et 2011. Les acquisitions ne se limitent pas au renouvellement de sa flotte d'avions de combat, lequel a abouti à un appel d'offres sans précédent via un contrat de plus de dix milliards de dollars. L'armée de terre et surtout la marine bénéficient de ces acquisitions.

Enfin, les émergents ne négligent pas la composante immatérielle de la puissance mieux connue sous le nom de soft power popularisé par Joseph Nye. Relevant de la séduction ou de la persuasion et non de la coercition, ce soft power privilégie des supports d'attraction culturelle: production cinématographique, œuvres d'art, programmes d'échange universitaire, médias... En 2007, le Livre Blanc sur la politique étrangère chinois fait explicitement référence au soft power. La Chine décide de densifier les initiatives antérieures dans le domaine culturel. Entre 2004 et 2013, 400 instituts Confucius avant vocation à diffuser l'apprentissage du mandarin et la connaissance de la civilisation chinoise mais aussi à faciliter les échanges économiques sont ainsi créés. Après la gestion catastrophique du passage de la flamme olympique en 2008, la Chine cherche également à modifier son image à l'étranger en accordant divers soutiens financiers, notamment à la chaîne CCTV chargée de mettre en place des programmes en russe, en arabe. en français, en espagnol. Si l'Inde met en valeur son statut de plus grande démocratie du monde, elle exploite l'industrie du cinéma avec Bollywood dont les productions sont destinées de plus en plus au public à l'étranger. Elle bénéficie également d'une littérature indo-anglaise, laquelle permet une meilleure connaissance de la civilisation et de la société indiennes à l'étranger. Quant au Brésil, il inscrit le soft power au titre de ses priorités. En la matière, il cultive son image de pont entre les pays du Nord et du « Sud » et fait de la promotion de la justice distributive l'une de ses revendications majeures (agenda social, lutte contre la faim...).

Le renforcement de ces capacités économiques, militaires et culturelles fait l'objet d'un travail de traduction politique. En d'autres termes, l'accroissement des ressources à disposition se veut au service d'une redéfinition de la hiérarchie internationale.

## Une volonté de rééquilibrage

La revendication des émergents résonne avec la rhétorique de « force émergente » formulée par Sukarno en 1965. Articulée à l'idée de tiers-monde, cette rhétorique présente deux dimensions. D'une part, elle manifeste une lutte contre

le colonialisme occidental. D'autre part, elle vise à rééquilibrer les relations internationales. L'émergence en tant que discours politique a ainsi pour ambition un déplacement du centre des pouvoirs à l'échelle mondiale. Le discours actuel des émergents présente la même caractéristique. Il se veut critique des puissances occidentales en appelant à un rééquilibrage global. À titre d'exemple, cette critique se manifeste officiellement dans le *Livre blanc sur la défense nationale* chinois adopté en 2011 qui oppose donc systématiquement deux postures: celle des puissances traditionnelles et celle des puissances émergentes. La première fut guidée par une volonté de domination, la seconde repose sur la recherche d'une coopération renforcée tant avec les pays en développement que ces anciennes puissances.

Ce projet porté par les émergents passe tout d'abord par une volonté de rendre visibles de nouvelles enceintes au sein desquelles les émergents manifestent leur point de vue. Tout d'abord, les gouvernements s'approprient le sigle créé par la Goldman Sachs. Une première réunion des ministres des Affaires étrangères est organisée en marge de l'Assemblée générale des Nations unies en 2006. Trois ans plus tard, la Russie accueille le premier Sommet des chefs d'États et de gouvernement à Ekaterinbourg. Depuis 2011, l'Afrique du Sud rejoint le groupe qualifié alors de Brics en participant à ces rencontres officielles annuelles.

De plus, parallèlement à ce forum qui aboutit à l'adoption de déclarations conjointes sur divers dossiers internationaux, trois de ces États membres établissent un cadre diplomatique commun: Inde, Brésil, Afrique du Sud (mieux connu sous l'acronyme d'Ibas). Crée en juin 2003 après l'échec des négociations de Cancun, Ibas incarne l'embryon d'une diplomatie transrégionale. Elle repose sur des fondements qui se veulent plus solides du point de vue identitaire et politique. En effet, ces trois États présentent des affinités en raison de leur caractère multiculturel, de leur histoire commune et de leur attachement à la démocratie. Aucun contentieux frontalier entre les partenaires ne pèse sur la coopération. Qui plus est, l'ancrage au sein de trois continents distincts permet de se libérer de la régionalisation conçue jusqu'à présent comme

cadre le plus approprié à la régulation de la mondialisation. Ce cadre diplomatique se structure en plus de dix-sept groupes de travail qui portent sur le commerce, la santé, l'agriculture. Des manœuvres navales conjointes se voient même intégrées dans le dispositif. En cela, Ibas a les traits d'un outil diplomatique qui offre un préalable nécessaire aux ajustements des politiques étrangères, lesquelles se déploieront dans d'autres espaces de négociation comme les Nations unies.

Ensuite, cette volonté de rééquilibrage est associée à une réforme de la gouvernance mondiale. Elle se focalise dans un premier temps sur les organisations intergouvernementales existantes. Le cas du Fond monétaire international après la crise financière de 2008 est ici emblématique. Jusqu'à présent, la pondération des voix dans le processus décisionnel restait à l'avantage des États occidentaux. Or, plusieurs mesures adoptées en 2011 participent d'une plus grande reconnaissance des émergents. La quote-part des pays membres - une moyenne pondérée en fonction du PIB (à 50 %), du degré d'ouverture de l'économie (à 30 %), des variations économiques (à 15 %) et des réserves officielles de change (à 5 %) – a fait l'objet d'une révision. À l'origine d'une affectation des votes et donc de l'influence d'un État sur les décisions, cette révision se caractérise par un transfert qui rééquilibre le processus: la Chine devient le troisième pays contributeur et les Brics sont dorénavant parmi les dix premiers actionnaires de l'institution. La part des droits de vote évolue ainsi favorablement à ces États: de 2,9 % à 6,1 % pour la Chine, de 1,9 % à 2,6 % pour l'Inde, de 1,4 % à 2,2 % pour le Brésil. Cette implication favorable à la réforme n'est pas communément partagée par les autres pays en voie de développement, lesquels contestent dogmatisme et immobilisme du FMI.

Le rééquilibrage se manifeste également *via* d'autres enceintes à l'instar du G20 réactivé après la crise de 2008. Mis en place en 1999 à l'échelle des ministres de l'Économie et des Finances, le G20 est devenu un maillon essentiel de la coopération économique à l'échelle globale en favorisant les rencontres directes et informelles entre chefs d'État et de gouvernement. Il incarne également un espace de recomposition de la gouvernance au sein duquel les émergents peuvent

promouvoir une série de revendications à l'instar du consensus de Séoul de 2010 (priorité au développement et aux investissements locaux).

Néanmoins, cette volonté doit être nuancée. Si les émergents font valoir leur droit d'expression, ils n'avancent pas en rang serré lorsqu'il s'agit d'être forces de proposition. Ainsi, des émergents comme la Chine ne remettent pas forcément en question toutes les normes issues de l'Occident, à l'instar de l'orthodoxie libérale sur le plan commercial (ouverture des marchés) ou le modèle du capitalisme mondialisé. Alors que des États comme le Brésil militent pour une mondialisation fondée sur une répartition plus juste des richesses. L'hétérogénéité de ces prises de position constitue une première brèche dans le pouvoir des émergents. Il y en a d'autres...

## Des Goliath aux pieds d'argile?

Sans prétendre à l'exhaustivité, quatre faiblesses pèsent sur le pouvoir des émergents. La première correspond à une face cachée de leurs capacités. Le cas chinois en offre un condensé. La Chine se pare de l'ensemble des ressources nécessaires à la constitution d'une puissance globale: de la modernisation de ses forces armées à la projection de ses valeurs. Or, l'État se heurte à l'obstacle de la formation de son personnel militaire pour utiliser les équipements acquis (ressources humaines insuffisamment qualifiées). Il voit également son *soft power* causer des effets paradoxaux. D'une part, loin de rassurer les partenaires étrangers, il suscite méfiance et suspicion sur les ambitions réelles du pays. D'autre part, la politique culturelle officielle se voit concurrencée par des productions de nature contestatrice voire dissidente qui offrent un regard plus critique sur la Chine.

La deuxième faiblesse réside dans l'absence d'alliance stratégique entre émergents, que cette alliance soit conçue en termes stricts (une organisation militaire) ou lâches (des fronts diplomatiques au cours de négociations précises). Quand bien même certaines structures élaborées aboutissent à des manœuvres militaires communes à l'instar de l'Organisation de coopération de Shanghai, elles n'ont pas pour ambition la création d'une institution en tant que telle. Les perceptions

différenciées des risques et des menaces ne parviennent pas à faire éclore une unité de représentation stratégique susceptible de donner vie à une communauté de sécurité. Les ancrages territoriaux sont bien trop variés. Cette absence rend d'ailleurs inadéquates les comparaisons avec une nouvelle guerre froide ou bien le système d'équilibre des puissances pré-1914. Quant au plan diplomatique, la défense de lignes communes est bien souvent sujette à caution. L'Inde préfère l'abstention afin de ne pas altérer le partenariat avec les États-Unis (cas de la résolution 1973 sur l'intervention en Libye). Le Brésil est fortement critiqué par l'Inde pour sa position conciliante au cours du cycle de Doha en 2008. Inde et Brésil se méfient d'une Chine dont les prétentions rentrent en tension avec leurs intérêts dans le sud-est asiatique ou en Afrique.

La troisième faiblesse tient à la position ambiguë des Brics. Bien que porte-parole des pays du Sud, ils se socialisent également à la diplomatie de club. Cette dernière repose sur une forme de complicité en vue de protéger un ordre international que l'on pourrait qualifier de censitaire. Les Occidentaux l'ont pratiquée depuis le Congrès de Vienne de 1815 ou avec la constitution du G7 dans les années 1970. Cette diplomatie tend à s'élargir à de nouveaux bénéficiaires avec les émergents. Elle n'est pas sans danger car à la source d'un grand écart entre le récit de l'émergence d'une part, et le compromis avec les puissances occidentales puisqu'ils ne remettent pas en question l'ordre interétatique et capitaliste d'autre part.

Enfin, les émergents sont confrontés à d'immenses enjeux internes d'ordre économique, social et politique. Leur croissance a favorisé la création d'une classe moyenne consommatrice tout en creusant les inégalités. Des mouvements sociaux de grande ampleur affectent ainsi le Brésil eu égard aux scandales liés à la préparation des événements sportifs tels que la coupe du monde de football ou les Jeux Olympiques. Le secteur minier en Afrique du Sud est l'objet de grèves. En Inde, plusieurs analystes concluent à une atmosphère favorable à la guerre civile en raison d'un grand nombre de marginalisés – 70 millions d'Indiens environ –: un phénomène inquiétant qui s'additionne aux tensions intercommunautaires entre musulmans et hindous. Quant au Parti communiste chinois,

conscient des incidences d'une croissance profitant uniquement à quelques-uns, il insiste sur la nécessaire cohésion nationale; le spectre de mouvements sociaux portant le risque d'une déstabilisation du régime.

Confortés par l'accroissement de leurs moyens, les émergents s'apparentent à des contre-pouvoirs alimentés par une critique des puissances occidentales. Toutefois, leur pouvoir d'édicter, d'obliger, ou encore de dissuader demeure partiel. S'il ne fait nul doute que le nouveau siècle politique en gestation intégrera ces États au rang d'acteurs majeurs, il n'est pas certain que l'usage de leur pouvoir se fera de manière cohérente, concertée, convergente.

## JOSEPHA LAROCHE

# UNE GOUVERNANCE MONDIALE EST-ELLE POSSIBLE?

vec la fin de la guerre froide et le processus de mondialisation qui façonne un monde sans frontières et incertain, l'état des relations internationales apparaît dorénavant plus difficile à comprendre – et *a fortiori* à contrôler – qu'autrefois. C'est la raison pour laquelle nombre de théoriciens, d'experts et de politiques ont avancé la notion de gouvernance mondiale. Apparue à la fin des années 1980, elle désigne les mécanismes de régulation collective que l'on observe aujourd'hui dans les échanges internationaux. Elle met principalement l'accent sur les interactions existant entre acteurs publics et privés, alors même qu'elles n'émanent d'aucune autorité officielle et ne s'inscrivent pas nécessairement dans des dispositifs juridiques formels.

Ce terme qui renvoie à des cadres institutionnels et territoriaux pluriels, plus ouverts et plus instables qu'auparavant, témoigne d'une dynamique internationale marquée désormais par la montée en puissance d'acteurs non-étatiques, comme par exemple les ONG, les organisations interétatiques, les firmes transnationales ou bien encore les réseaux d'individus: les fameux « sovereignty free-actors » ou « acteurs hors souveraineté » évoqués par James Rosenau dans son ouvrage Governance without Government¹. Autrement dit, traiter de ce sujet, revient à s'interroger sur le pouvoir qu'exerce cette multitude de protagonistes qui a fait irruption ces dernières années dans le jeu interétatique.

<sup>1-</sup>J. N. Rosenau, E. O. Czempiel (eds.), Governance without Government: Order and Change in World Politics, Cambridge University Press, 1992.

#### Une approche controversée

L'intérêt de ce concept permet de souligner la diversité de ces intervenants – locaux, nationaux, infranationaux, transnationaux, supranationaux – pour mieux situer leurs différents niveaux d'intervention (*multi-level governance*) et d'évaluer ensuite leurs interdépendances avec plus d'acuité. Il désigne également les nouvelles techniques de gestion des affaires communes fondées sur une intrication entre le domaine public et le secteur privé. Or, force est de constater que celles-ci se sont considérablement développées depuis quelques décennies, notamment dans le cadre de partenariats public-privé.

Mais malgré cet apport indéniable à la connaissance, cette problématique est toutefois restée difficile à cerner, tant elle a renvoyé à des contenus divers et parfois même divergents. À cet égard, notons que chaque acteur cherche le plus souvent à imposer sa propre représentation de ce que devrait être la gouvernance mondiale, suscitant ainsi nombre de luttes concurrentielles en vue d'opérer une imposition de sens, pour diffuser mondialement « son » acception. En l'occurrence, des organismes internationaux, comme le FMI, la Banque mondiale ou le Pnud se sont tout particulièrement lancés – en fonction de leur doxa et de leurs objectifs de programme - dans une course effrénée à l'ingénierie normative afin d'édicter des règles de conduite, de définir des pratiques, d'assigner des rôles. En bref, ils se sont efforcés de cadrer le plus possible - chacun dans leur domaine de compétence - les interactions à l'échelle globale pour traiter les problèmes collectifs de manière plus opérationnelle.

C'est pourquoi certains auteurs comme Robert Gilpin² ont critiqué le terme de gouvernance, estimant qu'il reflète simplement une vision technocratique – *corporate governance* – prescriptive et donc idéologique des relations sociales. Ils ont dénoncé une approche qui placerait l'ensemble des intervenants internationaux sur le même plan, sans hiérarchiser leur rôle et l'impact politique qu'ils exercent sur les systèmes de

<sup>2-</sup> R. Gilpin, *The Political Economy of International Relations*, Princeton University Press, 1987; *The Challenge of Global Capitalism, The World Economy in the 21st Century*, Princeton University Press, 2000; *Global Political Economy, Understanding the International Economic Order*, Princeton University Press, 2001.

régulation. Selon eux, cela reviendrait à survaloriser le poids des acteurs non étatiques, en particulier celui des ONG et des firmes transnationales. En d'autres termes, ils ont stigmatisé une démarche qui se bornerait en quelque sorte à promouvoir une simple gestion des interdépendances économiques, sans prendre en compte les conflits politiques.

#### Un cadre d'analyse novateur

Cependant, compte tenu de son indéniable portée épistémologique et malgré son caractère, il est vrai parfois descriptif, ou encore sa tonalité normative, la Commission on Global Governance, créée en 1995 à l'initiative de Willy Brandt, a recommandé l'adoption de ce concept. À une époque où le paradigme réaliste commençait à céder du terrain, il devenait urgent de forger un cadre d'analyse radicalement nouveau. La théorie réaliste inspirée de Machiavel, Hobbes, Morgenthau et Aron, qui était restée jusque-là dominante dans le champ académique, voyait en effet simplement dans les États, les seuls détenteurs de l'autorité publique et donc du monopole de la violence physique, les seuls en dernière instance, qui pouvaient garantir la réalisation du but poursuivi. Elle s'avérait par conséquent un outil heuristique inadéquat pour prendre en compte l'irruption de nouveaux intervenants dans le jeu mondial.

Ceci explique pourquoi les recherches portant sur la gouvernance mondiale émanent principalement de la théorie des régimes internationaux (Keohane, Nye, Krasner³, Ruggie⁴). Cette dernière se centrant essentiellement sur la coopération entre différentes parties prenantes (*stakeholders*), postule d'emblée la possibilité d'établir des arrangements globaux entre eux, susceptibles de relier les multiples segments de l'action internationale.

La gouvernance mondiale s'entend alors comme l'ensemble des mécanismes de gestion du système international mis en place en vue d'assurer des objectifs communs, tels la sécurité, la prospérité, la cohérence ou bien encore la continuité du

<sup>3-</sup>S. Krasner (ed.), International Regimes, Ithaca, Cornell University, 1989.

<sup>4-</sup> J. G. Ruggie, « Global Governance and "New Governance Theory": Lessons from Business and Human Rights », *Global Governance* 20(1), January-March 2014.

système par exemple. Elle s'appréhende plus encore comme un mode de résolution des problèmes d'action collective. Dans le même temps, elle se définit aussi comme la capacité de coordonner et de réguler des activités apparemment indépendantes les unes des autres. Elle devient un dispositif susceptible de mieux arrimer globalement les revendications démocratiques et les attentes redistributives des citoyens. L'enjeu apparaît de taille: il suppose de réussir à assurer sur le plan mondial un nouveau mode d'administration de l'ordre social qui soit en mesure de relever des défis tels que le réchauffement climatique, la prolifération des armes nucléaires et chimiques ou encore les crises financières par exemple. Dès lors, il s'agit pour les acteurs impliqués dans un tel processus d'élaborer un ensemble de prescriptions en matière de gestion administrative et politique qu'il conviendrait d'adopter et surtout de respecter; la transparence, la responsabilité et l'imputabilité (accountability) constituant alors une triple exigence incontournable.

## La prise en compte globale de tous les acteurs

Cependant, les États ne détiennent plus le monopole de la puissance légitime ni davantage celui de l'action publique. Si l'on veut par conséquent envisager les possibilités qu'émerge une gouvernance mondiale ainsi définie, il devient indispensable d'aborder les formes d'action collective s'étendant bien au-delà de la sphère étatique. Il convient alors d'intégrer à l'analyse tous les acteurs impliqués dans une telle construction et d'appréhender leur participation à la résolution des problèmes communs. En effet, il existe désormais d'autres instances détentrices d'autorité politique qui peuvent tout aussi efficacement contribuer au maintien de l'ordre ou bien encore participer aux différentes formes de régulation économique et sociale. Autant dire que pour traiter de la gouvernance mondiale, on doit embrasser un éventail d'actions et d'interventions toujours plus vaste, lorsqu'il s'agit d'atteindre des objectifs précis tels que la prospérité et la sécurité des populations (santé publique, environnement, éducation, etc.). Or, dans la mesure où la réalisation de ces buts collectifs ne passe plus nécessairement par une structure d'autorité hiérarchique et centralisée, fondée en dernière instance sur la coercition (Weber), cela implique de pouvoir édicter à présent des règles capables de réaliser des politiques particulières et ciblées (policies).

Or de nos jours, la mondialisation libérale facilite au nom de l'efficacité, de la démocratisation ou de la compétitivité internationale, la privatisation de certaines fonctions au cœur même de nombreuses activités étatiques. Dans ce cadre, les ONG ont fait spectaculairement avancer certains dossiers comme celui des droits de l'homme. Ces résultats tiennent notamment à leur capacité à s'autoproclamer volontiers « porte parole, représentantes et garantes des intérêts de la société civile », ce qui leur permet de porter atteinte au monopole diplomatique des États et d'élaborer des formes inédites de diplomatie.

### Une absence de régulations mondiales

Fondées sur des ajustements, des compromis destinés à résorber ou à contenir les tensions apparues entre le monde stato-centrique et le monde multicentrique, peut-on pour autant dire que des bases ont été ainsi jetées pour esquisser une gouvernance mondiale? Ne sommes-nous pas au contraire face à un monde plus hétérogène et anomique que jamais? Une situation qui nous inciterait plutôt à considérer que nous sommes confrontés à un chaos international, sans aucun véritable cadre de régulation globale à l'horizon.

Aujourd'hui, la gouvernance de la mondialisation est en question car les États ne sont plus en mesure de contrôler le processus de production, d'orienter les échanges ni de cadrer la financiarisation de l'économie mondiale. Il leur est en effet de plus en plus difficile de concilier les objectifs internes de leur politique économique (croissance, plein emploi de la main-d'œuvre, etc.) avec les contraintes externes, aussi bien commerciales que financières. On note dorénavant une forte dissociation entre leur territoire et l'espace des firmes, ce qui rend leurs outils d'intervention peu opératoires et les régulations politiques d'autant plus aléatoires. En outre, les fluctuations de leurs devises et les incertitudes liées à leur endettement illustrent l'incapacité des institutions financières à réguler le système de la finance mondiale. D'autant plus que

la sphère économico-financière se caractérise désormais par une forte technicisation et un entrecroisement des normes du droit international public et de la soft law. On observe ainsi un empilement parfois désordonné des politiques publiques nationales et internationales, des dispositions juridiques privées/publiques, des accords de droit privé et des contraintes réglementaires. Or, ce phénomène s'avère particulièrement dommageable car ces productions normatives apparaissent bien souvent en contradiction les unes avec les autres, provoquant dès lors une configuration incohérente d'interactions complexes. Vient renforcer ce mouvement erratique, l'extrême sophistication informatique des innovations financières - titrisation, vente à terme, etc. – qui connaît une progression sans précédent depuis plusieurs décennies, ce qui a abouti à la crise mondiale de 2009. Enfin, mentionnons également la complexité juridico-institutionnelle et procédurale dont les firmes transnationales du droit sont en charge.

La scène mondiale est gouvernée par des règles de plus en plus hétérogènes et floues, avec pour corollaire plusieurs définitions d'un même acteur ou d'une même fonction qui entrent souvent en conflit les unes avec les autres. Prenons l'exemple des paradis financiers pour souligner combien les approches se révèlent très différentes selon qu'il s'agit du Trésor américain, de la BRI (Banque des règlements internationaux), de l'OCDE (Organisation pour le commerce et le développement économique), du Gafi (Groupe d'action financière) ou bien encore du Fas (Forum de stabilité financière). En conséquence, la désignation de ces centres offshore et leur nombre varient d'une liste à l'autre, allant d'une trentaine à plus de quatrevingts territoires. Autrement dit, leurs critères d'identification changent suivant les intervenants qui s'y intéressent, soit pour lutter contre leurs activités, soit au contraire, parce qu'ils entretiennent avec eux des liens plus ou moins étroits et dissimulés, voire totalement clandestins. Or, cette situation s'est développée d'autant plus facilement que cette opacité structurelle reposait sur un enchevêtrement bureaucratique d'instances en charge de la finance mondiale. À l'intrication de charges non clairement identifiées ni identifiables, à une hiérarchisation fluctuante des rôles assignés à chacun, se sont alors ajoutées une prolifération des niveaux d'intervention, une démultiplication des chaînes de décision, une dissolution des responsabilités dues notamment au multi-positionnement d'un très grand nombre de parties prenantes. Ces dernières opérant simultanément sur plusieurs échiquiers – les sphères politique et économique ou sociale –, ont souvent pratiqué un mélange des genres dans le cadre de plusieurs institutions comme les organismes publics, les banques privées, les conseils d'administration d'entreprises transnationales, les agences de notation ou bien encore les cabinets de *lawyers*.

#### De l'anomie à la brutalisation

Certes, on objectera que le marché mondialisé conduit à un renforcement des interdépendances aussi bien entre pays qu'entre acteurs sociaux. Mais celles-ci ne s'accompagnent finalement d'aucun dispositif propre à renforcer la coopération, a fortiori à susciter des solidarités pérennes et à institutionnaliser des mécanismes de régulation: loin s'en faut. Il suffit d'observer à cet égard le retour en force actuellement du protectionnisme et la régression du multilatéralisme commercial qu'une OMC (Organisation mondiale du commerce) affaiblie se montre bien en peine de promouvoir. En fait, avec l'effondrement brutal des valeurs boursières et l'injection mondiale de milliers de milliards de dollars dans les systèmes bancaires, nous avons observé récemment que la spéculation, la manipulation des effets de levier et la frénésie financière des uns - traders, banquiers, investisseurs -, ont aggravé l'inféodation sociale de tous les autres, qu'il s'agisse de chômage, d'endettement, d'exclusion, de la paupérisation des classes moyennes, de l'effondrement des capitalisations de particuliers ou bien encore de la fragilisation des systèmes de retraites.

Autrement dit, la puissance des liens d'interdépendance réciproque, si justement mise en relief par Elias – et qui n'a cessé de croître au cours du processus de mondialisation – ne correspond pas à une densification des liens de solidarité. Elle se déploie en revanche dans le cadre d'un processus de dérégulation sauvage qui s'accompagne d'une exacerbation de la compétition interindividuelle. Or, force est de constater que ni la diversification des acteurs présents sur la scène

mondialisée, ni même l'existence d'un hegemon n'induisent nécessairement l'émergence de stratégies coopératives dans le cadre d'un système ordonné et régulé. Bien au contraire, la récente crise de la finance mondiale a mis à jour l'absence de cadres stables. Nombre de conduites erratiques témoignent *a fortiori* d'une dissolution des valeurs communes qui participent d'une logique d'atomisation en cours, d'une mondialisation de l'anomie porteuse de sécessions sociales<sup>5</sup> et de brutalisation<sup>6</sup>.

<sup>5-</sup> R. Reich, L'Économie mondialisée, trad., Paris, Dunod, 1997.

<sup>6-</sup> J. Laroche, *La Brutalisation du monde, du retrait des États à la décivilisation*, Montréal, Liber, 2012.

## INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

## Qu'est-ce que le pouvoir?

## Penser le pouvoir : regards croisés

- H. Arendt, Du mensonge à la violence, Agora Pocket, 2002.
- H. Arendt, « Qu'est-ce que l'autorité? », in La Crise de la culture, Gallimard,
- B. Badie, P. Birnbaum, Sociologie de l'État, Grasset, 1979, coll. « Pluriel », 1983
- P. Clastres, La Société contre l'État, 1974, rééd. Minuit, 2011.
- Y. Déloye, Sociologie historique du politique, La Découverte, 2007 (1997).
- M. Godelier, La Production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée, Fayard, 1982.
- E. Kantorowicz, Les Deux Corps du roi, Gallimard, 1989.
- C. Lefort, L'Invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire, Fayard, 1981.
- N. Machiavel, Le Prince, 1513; le Livre de poche, 1972.
- M. Revault d'Allonnes, *Le Pouvoir des commencements. Essai sur l'autorité*, Seuil, 2006, « Points-Seuil », 2012.
- M. Revault d'Allonnes, Pourquoi nous n'aimons pas la démocratie, Seuil, 2012.
- M. Weber, Le Savant et le Politique, 1919; éd. poche, La Découverte, 2003.
- M. Weber, La Domination, 1914, trad. inédite, La Découverte, 2014.
- M. Weber, Économie et Société, Plon, 1971 (1922).
- P.-H. Tavoillot, Qui doit gouverner? Une brève histoire de l'autorité, Grasset, 2011.
- K. Wittfogel, Oriental Despotism. A comparative study of total power, 1957, rééd. Vintage Books, 1981.

## Pouvoir et politique

- H. Arendt, Les Origines du totalitarisme (1951-1953), nouvelle édition sous la direction de Pierre Bouretz, Gallimard, 2002.
- R. Aron, Démocratie et totalitarisme, Gallimard, 2003 (1965).
- W. Bagehot, La Constitution anglaise, Germer-Baillère, 1869 (1867).

- P. Braud, Sociologie politique, 11<sup>e</sup> éd., LGJ/Lextenso, 2014.
- C. Castoriadis, La Société bureaucratique, Christian Bourgois, 1990 (1973).
- C. Castoriadis, « Les Destinées du totalitarisme », in Domaines de l'homme, Seuil, 1986.
- J. Chapoutot, *Le Nazisme. Une idéologie en actes*, La Documentation Française, 2012.
- A. Cohen et alii (dir.), Nouveau manuel de science politique, La Découverte, 2009.
- P. Delwit, Introduction à la science politique, Bruxelles, éd. de l'ULB, 2013.
- J.-Y. Dormagen, D. Mouchard, Introduction à la sociologie politique, 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles, De Boeck, 2010.
- C. Eisenmann, « L'Esprit des lois et la séparation des pouvoirs », in Écrits de théorie du droit, de droit constitutionnel et d'idées politiques, Éditions Panthéon-Assas. 2002.
- C. Friedrich, Z. Brzezinski, Totalitarian Dictatorship and Autocracy, New York, 1965.
- M. Gauchet, À l'épreuve des totalitarismes. 1914-1974, Gallimard, 2010.
- E. Gentile, L'Apocalypse de la modernité, 2008), trad. fr. S. Lanfranchi, Aubier, 2011.
- E. Gentile, *Qu'est-ce que le fascisme? Histoire et interprétation*, trad. fr. P.-E. Dauzat, Gallimard, 2004.
- G. Hermet, Démocratie et autoritarisme, Cerf, 2012.
- J. Lagroye et al., Sociologie politique, 6e éd., Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, 2012.
- P. de Lara (éd.), Naissances du totalitarisme, Cerf, 2011.
- M. Laruelle, (éd.), Le Rouge et le Noir. Extrême droite et nationalisme en Russie, Paris, CNRS Editions, 2007.
- C. Lefort, *Un homme en trop* (1976), Seuil, 1986.
- T. Lindemann, Penser la guerre. L'apport constructiviste, L'Harmattan, 2008.
- T. Lindemann, E. Ringmar, (ed.), The International Politics of Recognition, Editions Paradigm, 2011.
- J. Linz, Régimes totalitaires et autoritaires, Armand Colin, 2006.
- Montesquieu, De l'Esprit des lois, Paris, 1748.
- M. Troper, La Séparation des pouvoirs et l'histoire constitutionnelle française, LGDJ, 1989 (2º éd.).

#### Pouvoir et société

- P. Bourdieu, La Distinction. Critique sociale du jugement, Minuit, 1979.
- D. Bertrand, A. Dézé et J.-L. Missika, Parler pour gagner. Sémiotique des

- discours de la campagne présidentielle de 2007, Presses de Sciences Po, 2007.
- M. Crozier, *L'Acteur et le Système* (en collaboration avec Erhard Friedberg), Seuil, 1977.
- M. Crozier, À quoi sert la sociologie des organisations?, Arslan, 2000.
- R.-V. Joule, J.-L. Beauvois, *Petit Traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, Presses universitaires de Grenoble, nlle éd. 2014.
- R.-V. Joule, J.-L. Beauvois, La Soumission librement consentie; comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire?, Puf, nlle éd. 2009.

## LIEUX ET DYNAMIQUES DU POUVOIR

## État et décentralisation

- R. Balme, A. Faure et A. Mabileau (dir.), Les Nouvelles Politiques locales, Presses de Sciences Po, 1999.
- S. Cadiou, Le Pouvoir local en France, Presses universitaires de Grenoble, 2009.
- J. Chevallier, L'État post-moderne, LGDJ, 3e éd., 2008.
- R. Dahl, Who Governs?, Yale University Press, 2005 (2<sup>e</sup> édition); édition française, Qui gouverne?, Armand Colin, 1971.
- F.-X. Dudouet et E. Grémont, *Les Grands patrons en France. Du capitalisme d'État à la financiarisation*, Lignes de Repères, 2010.
- A. Faure, E. Negrier, *Les Politiques publiques à l'épreuve de l'action locale. Critiques de la territorialisation*, l'Harmattan, 2007.
- W. Genieys, Sociologie politique des élites, Armand Colin, coll. « U », 2011.
- J.-L. Quermonne, L'Appareil administratif de l'État, Seuil, 1991.
- P. Roggero, E. Morin (préface), De la complexité des politiques locales, L'Harmattan, 2005.
- P. Rosanvallon, L'État en France de 1789 à nos jours, Le Seuil, L'Univers historique, 1990, coll. Points Histoire, 1993 et 1998.
- P. Rosanvallon, La Nouvelle Question sociale. Repenser l'État-providence, Le Seuil, 1995. coll. « Points essais », 1998.
- L. Rouban, La Fonction publique en débat, La Documentation française, coll. « Les études », 2014.
- L. Rouban, La Fonction publique, La Découverte, coll. « Repères », 3<sup>e</sup> éd., 2009
- F. Scharpf, Gouverner l'Europe, Presses de Sciences Po, 2000.

#### Dissémination

- Y. Aucante, A. Dézé, N. Sauger (dir.), Les Systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti-cartel en question, Presses de Sciences Po. 2008.
- L. Blondiaux, La Fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages, Seuil, 1998.
- D. Cardon, La Démocratie Internet. Promesses et limites, Seuil, 2010.
- M. Castells, Communication et pouvoir, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2013 (2009).
- D. Demazière, P. Le Lidec (dir.), *Les Mondes du travail politique. Les élus et leurs entourages*, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- O. Fillieule et al., Dictionnaire des mouvements sociaux, Presses de Sciences Po, 2009.
- J. Habermas, L'Espace public, Payot, 1978.
- B. Le Grignou, Du coté du public. Usages et réceptions de la télévision, Economica, 2003.
- A. Mattelart, La Globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire, La Découverte, 2007.
- H. Michel (dir.), Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formation et pratiques des représentants d'intérêts, Presses universitaires de Strasbourg, 2006.
- M. Offerlé, Sociologie des groupes d'intérêt, Montchrestien, 1994.
- M. Offerlé, Les Patrons des patrons. Histoire du Medef, Odile Jacob, 2013.
- F. Sawicki, Le Pouvoir. Science politique, sociologie, histoire, Belin, 1994.
- P. Schlesinger « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, n° 51, 1992.
- S. Tchakotine, Le Viol des foules par la propagande politique, Paris, Gallimard, 1992.

#### **Transnationalisation**

- D. Battistella, P. Vennesson et M.-C. Smouts, *Dictionnaire des relations internationales*, 3° édition, Dalloz, 2012.
- G.L. Field et J. Highley, *Elitism*, Routledge, 2014.
- J. Fox, S. Sandler, Bringing religion into international relations, Palgrave Macmillan, 2004.
- J. Haynes (dir.), An introduction to international relations and religion, Pearson Longman, 2009.

- F. Heurtebize, Le Péril rouge. Washington face à l'eurocommunisme, Puf, 2014.
- S. Hoeber Rudolph, J. Piscatori, Transnational religion and fading states, Westview Press, 1997.
- N. Kauppi and M. Rask Madsen (eds), *Transnational Power Elites*, Routledge, 2013.
- F. Petito, P. Hatzopoulos (dir.), *Religion in international relations: the return from exile*, Palgrave Macmillan, 2003.
- F. Petiteville, « Les processus d'intégration régionale, vecteurs de structuration du système international? », Études internationales, vol. 28 (3), 1997.
- F. Petiteville, D. Placidi-Frot (dir.), *Négociations internationales*, Presses de Sciences Po, 2013.
- S. Saurugger, Théories et concepts de l'intégration européenne, Presses de Sciences Po, 2010.
- Jack L. Snyder, Religion and international relations theory, Columbia University Press, 2013.
- J.-P. Willaime, Europe et religion. Les enjeux du xx1e siècle, Fayard, 2004.

## Nouveaux débats

## Un déclin des institutions ?

- L. Blondiaux, Le Nouvel Esprit de la démocratie, Seuil/La République des idées, 2008.
- D. Courpasson, J.-C. Thoenig, Quand les cadres se rebellent, Vuibert, 2008.
- F. Dubet, Le Déclin de l'institution, Seuil, 2002.
- E. Goffman, Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux, Minuit, 1968.
- M. Douglas, Comment pensent les institutions, 1986.
- M. Vacheret, G. Lemire, Anatomie de la prison contemporaine, Presses de l'université de Montréal, 2007.
- M. Boucher, Les Internés du ghetto, L'Harmattan, 2010.
- C. Mouhanna, La police contre les citoyens?, Champ social éditions, 2011.
- D. Fassin, La Force de l'ordre, Seuil, 2011.
- J. Joana, Les Armées contemporaines, Presses de Sciences Po, 2012.
- S. Cohen, La Défaite des généraux. Le pouvoir politique et l'armée sous la Ve République, Fayard, 1994.
- E. Enriquez, Les Jeux du pouvoir et du désir dans l'entreprise, Desclée de

Brouwer, 1997.

- P. Askénazy, Les Désordres du travail. Enquête sur le nouveau productivisme, Seuil, 2004.
- M. Foucault, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Gallimard, 1975.
- V. Brunel, Les Managers de l'âme, La Découverte, 2004.
- Y. Papadopoulos, Democracy in crisis? Palgrave, 2013.
- V. Tournay, Penser le changement institutionnel, Puf, 2014.

## Vers une gouvernance mondiale?

- B. Badie, La Diplomatie de connivence. Les dérives oligarchiques du système international, La Découverte, 2011.
- Commission on Global Governance (Ed.), *Our Global Neighbourhood*, Oxford University Press, 1995.
- Conseil d'Analyse Économique (Ed.), P. Jacquet, J. Pisani-Ferry, L. Tubiana, *Gouvernance mondiale*, La Documentation française, 2002.
- J.-P. Gaudin, Critique de la gouvernance, éditions de l'Aube, 2014.
- J.-C. Graz, La Gouvernance de la mondialisation, La Découverte, 2004.
- C. Jaffrelot (dir.), *L'Enjeu mondial. Les pays émergents*, Presses de Sciences po, 2008.
- R.O. Keohane (ed.), Power and Governance in a Partially Globalized World, Routledge, 2002.
- J. Kooiman (ed.), Modern Governance, Sage, 1993.
- S. Krasner (ed.), *International Regimes*, Ithaca, Cornell University, 1989.
- J. Laroche, La Brutalisation du monde, du retrait des États à la décivilisation, Montréal, Liber, 2012.
- J. March et J.P. Olsen, Democratic Governance, The Free Press, 1995.
- R. Reich, L'Économie mondialisée, trad. fr. Dunod, 1997.
- J. Rosenau, The Study of World Politics: Globalization And Governance, Routledge, 2005.
- Site du CERI: «Émergents: de nouvelles puissances» du *Ceriscope Puissance*, novembre 2013 (en Ligne, site du CERI).
- S. Strange, *The Retreat of the State, the Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge University Press, 1996; trad.fr. *Le Retrait de l'État*, éd. Le Temps Présent, 2011.
- Site du CERI : « Émergents : de nouvelles puissances » du *Ceriscope Puissance*, novembre 2013 (en Ligne, site du CERI).

 ${f A}$ cte unique européen : 174Action publique: 9, 150, 152, 154, 158, 161, 170, 171, 174, 176, 177, 179, 181, 190, 203, 265, 328-331, 352, 353, 358, 360, 375 Administration: 10, 25, 74, 111, 147, 151-153, 157, 160, 170, 174, 176, 179, 180, 181, 182, 186-189, 203, 212, 220, 239, 276, 301, 307, 326, 345, 359, 364, 375, 378 Agenda setting: 211, 215 Agriculture: 23, 24, 27, 203, 307 Altermondialiste (mouvement): 167, 325, 358 Anarchisme: 27 Ancien Régime: 43, 48, 133, 180, 206, Animaux: 15, 22, 31, 33, 35, 195, 196, Anthropologie: 10, 20, 27, 33, 35, 71, 165, 224 Antiquité: 91 Archein: 40 Aristocratie: 24, 236, 242 Armée(s) (forces): 91, 234, 301 Autonomie: 8, 24, 27, 77, 109, 110, 112, 175, 184, 187, 226, 230, 275, 281, 285, 287-290, 291-294, 299, 305, 313-318, 322, 337, 355, 357 Autoritaires (personnalités): 54, 288, 315, 335 (pouvoirs, régimes): 81-89, 228 Autorité: 29, 38, 39, 42, 46-54, 55, 62, 67, 69, 72, 73, 127, 139, 140, 150, 154, 156, 178, 183, 192, 244, 275, 280, 285, 287, 295, 296-300, 301, 307, 314, 318, 325, 326, 328, 331, 343, 361, 374, 375 Autorité(s) (locales, politiques...): 169, 171, 172, 175, 176, 195, 206, 234, 246, 253, 280, 304, 305, 343, 349, 356-357, 372

**B**ipolarisation: <u>133</u> Bipolarité: <u>363</u> Bourgeoisie: <u>96</u>, <u>124</u>, <u>205</u>, <u>235-239</u>, <u>241</u>, <u>242</u> Bureaucratie: <u>86</u>, <u>187</u>, <u>196</u>, <u>203</u>, <u>261</u>, <u>275</u>, <u>304</u>, <u>305</u>

Capital: 55, 67, 68, 118, <u>119</u>, <u>127</u>, <u>161</u>, 172, 177, 227, 239, 242, 371 Capitalisme: 82, 166, 174, 182, 187, 218, 225, 228, 239, 242, 244, 301, 316, 318, 364, 370, 373 Carré sémiotique: 128-135, 193 Charisme: 8, 51, 52, 68 Chef: 7, 8, 22-29, 46, 47, 52, 54, 63, 74, 75, 83, 102, 103, 115, 170, 184, 196, 240, 279, 305, 315, 317, 363, 367, 368 Cités: 23, 140, 236 Cités-États: 23, 24, 25, 27 Citoyens: 9, 29, 38, 44, 56, 73, 101, 107, 131, 153, 155, 172, 176, 181, 185, 186, 192, 202, 208-209, 226, 265, 267, 271, 297, 311, 323-331, 337, 340, 342, 360, 375 Civilisation(s): 24, 25, 28, 59, 60, 245, 256, 366, 379 Classe(s): 16, 19, 21, 23, 26, 28, 33, 35, 37, 110, 119, 121-124, 164, 166, 168, 188, 192, 198, 201, 208, 227, 235-242, 283, 293, 370, 378 Collectivités locales: 148, 151, 153, 158, 159, 174-181 Communication: 69-71, 112, 128, 130, 180, 210, 214, 223, 227, 229, 230, 277, 322 Conflit: 33, 37, 85, 95, 97, 99, 111, 116, 167, 195, 212, 226, 242, 247, 248, 270, 275, 276, 300, 301, 305, 309, 313, 327, 328, 329, 334, 338, 339, 374 Consentement: 7, 9, 41, 69, 98, 294, Constitution, constitutionnel: 41, 74, 75, 77, 78, 147, 161, 164, 167, 169, 184, 266, 267, 332, 334, 338, 343, 344, 345, 348, 349 Contrainte: 24-29, 38, 40, 41, 46, 47, 55, 60, 68, 69, 71, 72, 96, 102, 109, 144, 148, 149, 170, 178, 183, 197, 201, 223, 233, 248, 254, 289, 295, 296, 300, 319, 328, 343, 376 Coopération: 33, 37, 97, 110, 172, 177, 178, 192, 200, 260, 266, 268, 272, 353, 355, 356, 363, 367-369, 374, 378 Corps: 14, 17, 44, 45, 62, 63, 122, 123,

284, 312, 322

Corps intermédiaires: 8

Corps législatif: 267 Corps social (corps administratifs...): 7, 75, 113, 124, 125, 146, 152, 155, 180, 238, 310 Cosmopolitisme: 235, 237, 241, 242 Croyance: 14, 24, 42, 67, 92, 96, 191, 210, 213, 215, 219, 283, 322 Culture, culturel: 9, 19, 20, 47, 49, 53, 58, 59, 60, 69-72, 92, 96-98, 114, 117-119, 121, 122, 124, 125, 127, 133, 142, 146, 147, 152, 156, 163-165, 171, 218, 219, 220, 224, 236, 238, 241, 242, 250, 251, 255, 272, 298, 305, 310, 318, 335, 362, 364, 366, 367 **D**écentralisation: <u>148</u>, <u>152</u>-154, <u>158</u>, 169-173, 174-179, 352, 353, 355 Décision: 30, 48, 50, 52, 56, 93, 108, 113, 125, 149, 150, 153, 155-159, 161, 162, 165, 171, 176, 179, 180, 193, 203, 205, 209, 211, 213, 265, 267, 274, 275, 293, 304, 315, 317, 318, 323, 327-329, 330, 335-339, 343, 344, 345, 348, 349, 368, 378 Démocratie: 44, 80-83, 86, 147, 150, 157, 161, 164, 166, 167, 177, 181, 184, 190, 192, 198, 202, 203, 210, 214, 218, 220, 221, 233, 234, 236, 255, 263, 273-276, 280, 298, 309, 312, 314, 331, 340, 341, 343, 344, 347, 348 Démocratie participative: 10, 317, 323-340 Démographie: 28, 361 Départements: 74, 170, 173, 174, 175, 178, 195, 355 Despotisme: 23, 28, 84, 167 Développement personnel: 316, 319, Dictature: 81, 82, 84, 85, 86, 164, 266 Diplomatie: 148, 246, 367, 370, 376 Domination: 8, 15, 16, 38, 39, 41, 42, 55, 57, 59, 60, 92, 96, 98, 117, 118, 119, 121-125, 127, 140, 166, 183, 187, 202, 295, 311, 315-321, 322, 363, 367 Droit: 8, 17, 38, 56, 58, 69, 72, 76, 77, 78, 140, 141, 143, 169, 170, 175, 183,

188, 225, 232, 233, 251, 261, 269,

271, 275, 277, 278, 283, 285, 286,

292, 315, 341-351, 362, 377 Droite: 86, 129, 132, 148, 193, 211, 218, 226, Droits (civiques, de l'homme): 44, 56, 74, 80, 125, 143, 204, 229, 266, 267, 274, 275, 276, 277, 278, 292, 337, 359, 322 **É**conomie : 8, 53, 56, 69, 86, 139, 141,144, 148, 166, 170, 192, 224, 225, 227, 235, 262, 269, 270, 272, 316, 360, 361, 364, 365, 368, 376 Égalité: 22, 27, 50, 129, 255, 313, 333, Église(s): 182, 187, 244, 251, 253-258, 286, 309 Élections: 157, 161, 176, 185, 186, 192, 193, 207, 230, 266, 267, 336, 337 Élites: 10, 61, 111, 116, 146, 152, 154, 155, 157, 163-168, 169, 180, 188, 203, 235-242, 301, 327, 328, 335, 359, 360 Élus: 5, 147, 161, 169-173, 176, 183, 186, 188, 189, 193, 197, 271, 328, 329, 336, 343-345, 353 Empathetic power: 90-99 Empire: 22,23, 27, 85, 87, 88, 89, 98, 140, 151, 263, 264, 341 Empowerment: 10, 223, 315, 317, 322, Entreprise: 10, 49, 51, 52, 55, 68, 70-72, 112, 117, 118, 123, 144, 151, 153, 154, 160, 175, 176, 182, 185, 189, 196, 199, 212, 220, 228, 229, 237-240, 262, 303, 307-314, 315-322, 324, 329, 353, 355, 359, 362, 365, 378 Espace public: 43, 147, 201, 206, 226, 227, 296 État: 5, 7, 9, 10, 19, 25, 26, 27, 28, 29, 37, 41, 50, 55-61, 65, 67, 69, 71, 72, 74, 75, 76, 80, 86, 87, 97, 110, 116, 124, 133, 139-145, 146-155, 156, 158, 160, 161, 169, 170, 171, 174-181, 183, 186, 187, 188, 192, 195, 197, 198, 201, 229, 234, 238, 239, 344 État central: 10, 175, 178-180, 356 État de droit: 56, 143, 292, 341, 344,

345, 346, 348

État(s)-nation: 58, 140, 159

État-providence: 141, 143-145, 148,

187, 189, 255, 259 État(s): 22, 91, 98, 158, 240, 245, 246, 248, 249, 253, 255, 258, 260-271, 274-280, 307, 347, 350, 353, 355, 357, 359, 361, 364, 367-369, 371, 374, 376 Éthique: 28, 66, 70, 106, 107, 149, 311,

318, 340

Eurasie: <u>27</u>
Exécutif (pouvoir): <u>29</u>, <u>67</u>, <u>78</u>, <u>153</u>, <u>180</u>, <u>184</u>, <u>186</u>, <u>188</u>, <u>195</u>, <u>267</u>, <u>342</u>, <u>345</u>, <u>356</u>

Experts: <u>50</u>-51, <u>202</u>, <u>240</u>, <u>294</u>, <u>329</u>, <u>330</u>, 372

**F**ascisme: <u>54</u>, <u>81</u>, <u>82</u>, <u>83</u>, <u>85</u>, <u>87</u>, <u>88</u>,

Force: 5, 7, 17, 24, 26, 29, 38, 39, 41, 42, 47, 53, 55, 68, 71, 88, 96, 122, 123, 132, 172, 243, 246, 255, 265, 276, 296, 297, 298, 337, 342, 359, 365, 366

Forces (armées, de l'ordre, politiques et sociales...):

10, 24, 37, 42, 50, 91, 92-99, 186, 202, 208, 234, 244, 265, 271, 301-303, 322

Frontières: <u>57-59</u>, <u>65</u>, <u>149</u>, <u>202</u>, <u>236</u>, 248, 251, 262, 291, 359, 372

**G**lobalisation: <u>91</u>, <u>177</u>, <u>179</u>, <u>198</u>, <u>234</u>, <u>237</u>, <u>275</u>

Gouvernance: 10, 69, 146, 151, 154, 157, 159, 162, 174, 178, 179, 181, 280, 325, 329, 352-362, 368, 372-380

Gouvernement: 7, 28, 39, 51, 66, 67, 74, 76-80, 85, 141, 157-159, 161, 162, 164, 171, 174-179, 181, 183, 184, 186, 193, 212, 257, 262, 266, 267, 269, 270, 279, 295, 302, 304, 317, 339, 341, 348, 350, 352-354, 355, 358, 359, 360, 361, 367, 368

**H**abitus: 60, 119, 120, 122, 124, 127 Hard power: 90, 92, 93, 97

Hegemon: 99, 379

Hégémonie: <u>88, 96, 164, 165, 168</u>

Herrschaft: 41, 42, 92, 96

Hiérarchie : <u>25</u>, <u>30</u>-36, <u>48</u>, <u>91</u>, <u>115</u>, <u>121</u>, <u>125</u>, <u>147</u>, <u>155</u>, <u>172</u>, <u>241</u>, <u>298</u>, <u>299</u>, <u>315</u>, <u>366</u>

Hyperpuissance: 93

Imaginaire: <u>13</u>-17, <u>19</u>, <u>223</u>, <u>310</u>-312 Inégalités: <u>24</u>, <u>27</u>, <u>31</u>, <u>48</u>, <u>68</u>, <u>125</u>, <u>127</u>, 202, 226, 227, 370

Influence: 68, 90, 93, 96, 97, 99, 101-108, 122, 127, 153, 157, 159, 160, 163, 165, 172, 177, 183, 190, 193, 208, 211, 214-219, 224, 242, 255, 266, 284, 286, 301, 302, 325, 332, 338, 359, 364, 368

Institutions: 14, 19, 47, 67, 71, 72, 142, 149, 151, 154, 157, 158, 164, 166, 172, 174, 175, 179, 180, 193, 223, 226, 229, 231, 234, 240, 246, 247, 259, 280, 283-285, 286-290, 294, 295, 303, 305, 309, 310, 314, 322, 323, 326, 331, 333, 338, 352, 363, 376, 378 Institution(s) (déclin de(s): 10, 285,

287, 293 Institutions internationales: 363 Institution totale: 284-285, 291

Internet: <u>31</u>, <u>104</u>, <u>137</u>, <u>217</u>, <u>218</u>, <u>221</u>, 223-234, 254, 255, 277, 332, 333

Judiciaire (pouvoir): <u>67</u>, <u>74</u>, <u>267</u>, <u>284</u>, <u>341</u>-351 Juges: <u>188</u>, 341-351

**K**leptocratie: <u>25</u>, <u>26</u>, <u>166</u>

**L**eaders: 28, 68, 85, 184, 211, 212, 353 Leadership: 51, 175, 178, 275

Légalité: <u>8</u>, <u>275</u>, <u>345</u> Législatif (pouvoir): <u>67</u>, <u>76</u>, <u>78</u>, <u>175</u>,

<u>267, 342-351</u> Légitimation: <u>17, 41, 42, 72, 73, 144,</u>

149, 154, 155, 247, 276, 318, 327 Légitimité : 42, 44, 45, 47, 48, 53, 55, 59, 62, 63, 72, 86, 92, 97, 98, 103, 106, 112, 121, 127, 152, 172, 179, 180-184, 195, 200, 217, 235, 241, 243, 246, 267, 287, 290, 293, 300, 308, 320, 322, 326, 333, 336, 339, 346

Liberté :  $\underline{7}$ ,  $\underline{25}$ ,  $\underline{31}$ ,  $\underline{50}$ ,  $\underline{75}$ ,  $\underline{101}$ -109,  $\underline{175}$ ,

183, 223, 225, 227, 229, 233, 233, 235, 235, 237, 243, 265, 277, 289, 291, 313, 342-346, 348

Loi: 9, 49, 50, 51, 53, 69, 74, 76-77, 128, 139, 185, 224, 232, 266, 300, 313, 342-351

**M**acht: 96

Management: <u>116</u>, <u>174</u>, <u>180</u>, <u>237</u>, <u>315</u>-320, <u>322</u>, <u>325</u>, <u>359</u>, <u>362</u>

Manipulation: <u>43</u>, <u>101</u>-108, <u>205</u>, <u>209</u>, 234, 378

Marché : 35, 56, 58, 201, 224, 262, 264, 269, 270, 271, 309, 312, 315, 359, 360, 378

Masse: <u>73</u>, <u>84</u>, <u>87</u>, <u>108</u>, <u>163</u>, <u>164</u>, <u>182</u>, 190, 223

Médiation: 38, 42, 150, 247, 285

Mobilisation : 52, 83, 84, 87, 127, 148, 160, 189, 190, 197, 198, 200-201, 247, 311

Mobilité: 109, 154, 171, 188, 235, 238 Monarchie: 7, 23, 74, 141, 154, 254, 246, 247, 263, 268, 284, 343

Mondialisation: 82, 146, 167, 192, 196, 199, 235, 238-239, 241-242, 358, 368, 369, 372, 376-379

Nation: <u>45</u>, <u>58</u>, <u>61</u>, <u>84</u>, <u>91</u>, <u>94</u>, <u>140</u>-143, <u>161</u>, <u>299</u>, <u>342</u>, <u>343</u>, <u>346</u> Nationalisme: 60, 81, 87, 96

Négociation: <u>69</u>, <u>179</u>, <u>181</u>, <u>185</u>, <u>248</u>, <u>277</u>, <u>352</u>, <u>353</u>, <u>357</u>, <u>368</u>

Normes: 19, 60, 70, 71, 72, 122, 123, 146, 151, 165, 175, 275-278, 287, 292, 310, 311, 319, 348, 356, 362, 369, 377 Notables: 151, 182, 185, 207

Occident, occidental: 7, 13, 57, 59, 85, 97, 98, 139, 143, 147, 152, 158, 192, 212, 230, 266-268, 303, 333, 354, 363, 367, 370, 371

Oligarchie:  $\underline{74}$ ,  $\underline{317}$ 

Opinion: 41, 54, 102, 104, 113, 115, 125, 137, 205-213, 214, 219, 221, 227, 230, 250, 330, 335, 35

Organisations non gouvernementales (ONG): <u>161</u>, <u>212</u>, <u>250</u>-259, <u>359</u>, <u>372</u>,

374, 376

Organisations régionales : <u>260</u>-272

Organisations

(firmes, réseaux, religions)

transnationales: <u>243</u>, <u>247</u>, <u>249</u>, <u>372</u>, 374. 377

Parti(s) politique(s): 9, 83, 84, 86, 87, 95, 166, 172, 183-189, 191, 192, 196, 218, 220, 265, 325, 370

Planification: 23, 144, 293, 298

Politique(s) locale(s): 174-181, 188

Politique(s) sectorielle(s): 178

Prattein: 40

Président, présidentiel: <u>6</u>, <u>78</u>, <u>98</u>, <u>129</u>, 131-134, 185, 305, 310, 349

Prison: <u>5</u>, <u>10</u>, <u>143</u>, <u>257</u>, <u>284</u>, <u>290</u>, <u>291</u>-295, 303, 31<u>2</u>, <u>319</u>, <u>322</u>

Propagande: <u>83</u>, <u>98</u>, <u>216</u>, <u>264</u> Protestantisme: <u>251</u>, <u>256</u>, <u>318</u>

Puissance: 14, 15, 24, 26, 29, 39, 41, 43, 45, 55, 58, 75, 76, 90-99, 141, 183, 184, 186, 211, 215, 244, 272, 307, 312, 320, 342, 346, 350, 364, 366, 369, 372, 375, 378

Puissance civile: 93

Puissance(s) régionale(s): <u>260</u>-272

Puissance structurelle: 93

Puissances (grandes): 90-94, 274, 359

**R**ang(s): <u>27, 30, 32, 33, 119, 131, 163</u> Réaliste (courant, école réaliste): <u>91,</u> 95, 96, 374

Rechtsstaat: 56

Régime(s) politique(s): 7, 9, 43, 78, 81, 82, 85, 86, 87, 89, 182, 184-185, 187, 211, 212, 218, 221, 265, 266, 268, 272, 317, 341

Régions: <u>151</u>, <u>154</u>, <u>170</u>, <u>173</u>, <u>174</u>-175, <u>177</u>, <u>178</u>, <u>181</u>, <u>260</u>, <u>352</u>, <u>355</u>, <u>356</u>

Relations internationales: <u>86</u>, <u>90</u>-99, <u>243</u>-249, <u>261</u>, <u>274</u>, <u>359</u>, <u>360</u>, <u>363</u>, <u>367</u>, <u>372</u>

Religion: 7, 23, 24, 243-249, 250-259 Représentation (-tatif): 7, 9, 41, 43, 44, 141, 144, 146, 177, 181, 191, 195, 198, 207, 246, 266, 323, 326, 331, 334-339, 358

République : 6, 7, 43, 132, 133, 147,

Réseaux: 9, 70, 119, 137, 147, 148, 150, 151, 154, 172, 174-181, 191, 196, 201, 203, 212, 218, 220, 224-232, 235, 236, 237, 240, 242, 247-249, 254, 359, 372 Responsabilité: 77, 114, 115, 251, 280, 313, 334, 336, 354, 375

Révolution, Révolutionnaire : <u>82</u>, <u>83</u>, <u>85</u>, <u>87</u>, <u>88</u>, <u>89</u>, <u>131</u>, <u>133</u>, <u>141</u>-144, <u>147</u>, <u>206</u>, <u>244</u>, <u>246</u>, <u>265</u>, <u>284</u>, <u>341</u>, <u>344</u>, <u>346</u> Rituels : <u>14</u>, <u>21</u>, <u>24</u>, <u>43</u>, <u>284</u>

**S**acré: <u>14, 47, 48, 49, 51, 53, 217, 285, 287, 299, 313, 351</u>

Science(s) politique(s): 5, 10, 65-69, 71, 73, 156, 157, 164, 183, 184, 195, 244, 357

Sécularisation: 253, 255, 258

Séparation des pouvoirs: <u>74</u>-77, <u>79</u>, 80, 342, 343, 349, 350

Socialisme: 81, 187 Sociétés tribales: 13

Sociologie : <u>20</u>, <u>55</u>, <u>57</u>, <u>60</u>, <u>71</u>, <u>72</u>, <u>109</u>, <u>126</u>, <u>127</u>, <u>163</u>, <u>164</u>, <u>218</u>, <u>229</u>, <u>233</u>, <u>255</u>, <u>262</u>, <u>283</u>, <u>286</u>, <u>289</u>, <u>291</u>, <u>302</u>, <u>318</u>

Soft power: 92, 93, 97, 98, 366, 369 Sondage(s): 113, 126, 205-213, 330 Soumission: 24, 25-26, 33, 38, 54, 84,

<u>104</u>-106, <u>108</u>

Souveraineté : 6, 39, 44, 45, 56, 58, 76, 146-148, 152, 161, 263, 265, 271, 272, 278-280, 343, 347, 372

Stateness: <u>55</u> Storytelling: 134

Symbolique : <u>13</u>-20, <u>44</u>, <u>60</u>, <u>63</u>, <u>93</u>, <u>123</u>, 124, 127, 143, 183, <u>192</u>, <u>193</u>, <u>198</u>, <u>201</u>, <u>202</u>, <u>247</u>, <u>248</u>, <u>275</u>, <u>279</u>-280 <u>310</u>, 311, 337

**T**errorisme(-te): <u>99</u>, <u>152</u>, <u>168</u> Totalitaires (régimes): <u>9</u>, <u>81</u>-89, <u>216</u>, <u>283</u>, 344

Tradition(nel): 8, 26, 38, 39, 48, 49, 51, 53, 86, 88, 96, 98, 149, 150, 250-254, 271, 295, 299, 325, 326, 341, 342-348
Tyrannie: 84-85, 327

Utopie: <u>85</u>, <u>129</u>-134, <u>164</u>, <u>223</u>-224, <u>257</u>, 284, <u>359</u>

 $\begin{array}{c} \textbf{V}_{aleurs: 17, \ 43, \ 67, \ 70, \ 98, \ 99, \ 101,} \\ 104, \ 106, \ 129 \hbox{-} 132, \ 134, \ 164 \hbox{-} 166, \ 168,} \\ 209, \ 210, \ 227, \ 272, \ 285, \ 303, \ 310,} \\ 313, \ 318, \ 333, \ 341, \ 358, \ 364, \ 369, \ 379,} \\ \text{Ville: } \underline{153}, \ \underline{159}, \ \underline{166}, \ \underline{174}, \ \underline{175} \hbox{-} 178, \ \underline{332},} \\ 334, \ 355, \ 361, \end{array}$ 

Violence: 7, 17, 26, 39, 41-42, 56-61, 63, 71, 93, 123, 124, 127, 140, 219, 245, 265, 285, 293, 307, 312, 374

**A**bélès, M. : <u>181</u> Allen, W. : <u>120</u>, <u>215</u> Amendola, G. : <u>82</u>, <u>83</u> Anderson, P. : <u>56</u> Arendt, H. : <u>38</u>, <u>39</u>, <u>42</u>,

Arendt, H.: <u>38</u>, <u>39</u>, <u>42</u>, <u>45</u>, <u>47</u>, <u>53</u>, <u>83</u>, <u>88</u> Aron, R.: <u>41</u>, <u>83</u>, <u>84</u>, <u>88</u>, <u>90</u>, <u>94</u>, <u>394</u>

 $\mathbf{B}$ achelard, G.: 127

Bacri, J.-P.: <u>117</u> Badie, B.: <u>55</u> Bagehot, W.: <u>79</u> Bahr, E.: 97

Balladur, E. : <u>209</u> Barre, R. : 50

Bartolini, S.:  $\underline{57}$ ,  $\underline{58}$ Bauman, Z.:  $\underline{286}$ Bayrou, F.:  $\underline{133}$ Benjamin, W.:  $\underline{106}$ Besançon, A.:  $\underline{89}$ 

Bethmann Hollweg (A. von): <u>94</u> Blondiaux, L.: <u>206</u>, <u>209</u>, <u>210</u>, <u>281</u>, <u>323</u>,

328

Boehm, C.: 28

Boltanski, L.: 226, 318

Bourdieu, P. : <u>117</u>-127, <u>165</u>, <u>207</u>, <u>239</u>, 289

Bové, J.: 129

Braud, P.: <u>6</u>, <u>11</u>, <u>65</u>, <u>207</u> Brunel, V.: <u>319</u>, <u>320</u> Brzezinski, Z.: <u>83</u>, <u>85</u>

Burdeau, G.: 65

Bush, G. W.: 98, 99, 247, 276

Busino, G.: 167

Cantet, L.: <u>117</u> Carneiro, R.: <u>25</u> Carter, J.: <u>253</u> Castoriadis, C.: <u>83</u> Castro, F.: <u>84</u> Cauvin, S.: <u>24</u>

Chaban-Delmas, J.: 242 Chapman, P.: 322

Chapoutot, J.: <u>88</u> Chiapello, E.: <u>228</u>, <u>318</u> Childe, G. V.: <u>22</u>, <u>27</u>

Cicéron : <u>47</u> Clastres, P. : <u>28</u>

Clausewitz, C. von: 94

Clegg, S.: <u>315</u>, <u>317</u>-319, <u>322</u>

Clinton, B.: <u>212</u> Copernic, N.: 49

Courpasson, D. : 317-319

**D**ahl, R. : <u>157</u>-159, <u>165</u>, <u>326</u>

Danton, G.: 133
Davignon, É.: 240
Deleuze, G.: 36
De Vore, I.: 33
Diamond, J.: 26
Djilas, M.: 166

Dubet, F.: <u>10</u>, <u>125</u>, <u>283</u>, <u>285</u>, <u>287</u>, <u>299</u> Durkheim, É.: <u>61</u>, <u>119</u>, <u>120</u>, <u>127</u>, <u>244</u>,

283

**E**lias, N. : <u>59</u>, <u>127</u>, <u>158</u>, <u>378</u>

Engels, F.: 25, 35

**F**ebvre, L. : <u>59</u> Field, G. L. : <u>167</u>

Foucault, M.: 5, 37, 233, 283, 284, 312,

319, 322 Frazer, J. : 24 Friedrich C :

Friedrich, C. : <u>83</u>, <u>95</u> Fuller, L. et M. : <u>252</u>

**G**allup, G. : <u>205</u>-207

Galtung, J.: 93

Gauchet, M. : <u>83</u>, <u>88</u>, <u>89</u> Gaulle, C. de : <u>207</u>

Gellner, E.: <u>60</u>, <u>61</u> Gentile, E.: <u>81</u>, <u>87</u>

Gilpin, R.: <u>373</u> Giscard d'Estaing, V.: 50

Godard, J.-L. : <u>120</u>

Godelier, M.: <u>11</u>, <u>13</u>, <u>21</u> Goffman, E.: 127, 283-285, 291, 312

Graham, B.: 252 Graham, F.: 252, 255 Gramsci, A.: 96, 164

Greimas, A.-J. :128 Grunberg, G. : 208 Guillaume II : 99

Guzzini, S. : <u>93</u>

**H**alévy, É. : <u>84</u> Haraway, D. : <u>32</u>

Hardy, C.: 315, 322 Hayden, B.: 27 Henri IV (roi d'Angleterre): 62, 63 Henri IV (roi de France): 133 Hermet, G.: 86, 328 Higley, J.: 167 Hitler, A.: 88 Hobbes, T.: 6-8, 22, 50, 51, 75, 143, 361, 374 Hocart, A.: 24 Hroch, M.: 57 Hugo, V.: 133 Hunter, F.: 165 Huntington, S. P.: 244, 302, 303 Hussein, S.: 98 **J**aoui, A. : <u>117</u>

Jesus-Christ: 95, 250, 255, 257, 258

Kant, E.: 66, 127 Kantorowicz, E.: 44, 62 Kaufmann, J.-C.: 286 Kennedy, P.: 93 Keohane, R. O.: 374 Kepler, J.: 49 Koyré, A.: 49 Kratochwil, F.: 96

Jaurès, J.: 133

Jospin, L.: 209

La Boétie, É. de: 22 Lahire, B.: 126, 288 Laswell, H.: 165 Lazarsfeld, P.: 206, 211 Lefort, C.: 9, 83 Lebow, R. N.: 95 Le Pen, J.-M.: 133, 134 Le Play, F.: 164 Lespert, J.: 117 Lévi-Strauss, C.: 18, 127 Ley, R.: 84 Locke, J.: 22, 50, 75 Louis XVI: 43 Lundestadt, G.: 98 Lynd, R. S.: 166

**M**achiavel, N.: <u>7</u>, <u>41</u>, <u>43</u>, <u>44</u>, <u>374</u> Malia, M.: 89 Mao Zedong : 51, Marx, K. : 18, 25, 35, 127, Mauss, M. : 18, 61, Mech, D. : Merleau-Ponty, M. : Michels, R. : Milosevic, S. : Missika, J.-L. : 11, 128, 129, 193, Montesquieu : 75-77, 80, 342, Morgan, H. : Morgenthau, H. : 90, Mosca, G. : Moulin, J. :

Necker, J. : <u>205</u> Nietzsche, F. : <u>49</u> Noëlle-Neumann, E. : <u>211</u> Nye, J. S. : <u>92</u>, <u>93</u>, <u>97</u>, <u>98</u>, <u>366</u>, <u>374</u>

## Ortega y Gasset, J.: 164

Mussolini, B.: 83, 87, 88

Pareto, V.: 163, 164
Parsons, T.: 165
Passeron, J.-C.: 123, 126, 165
Périclès: 326
Phillips, N.: 322
Pierce, B.: 252, 255
Pinochet, A.: 86
Platon: 40, 50, 66
Pomian, K.: 89
Popper, K.: 67
Poutine, V.: 97, 187
Putnam, L.: 322
Putnam, R: 220

Rawls, J.: 66 Raynaud, J.-D.: 320 Ricœur, P.: 42 Riesman, D.: 165 Rizzi, B.: 166 Roche, J.-J.: 91 Rokkan, S.: 56 Roosevelt, T.: 207, 221 Rousseau, J.-J.: 22, 38, 50, 66, 203, 324, 361 Rowell, T.: 32, 33, 36 Royal, S.: 129-132, 134, 193, 342 **S**alazar, A. : <u>87</u>, <u>266</u>

Sarkozy, N.: 129, 131-134, 173, 196

Sartori, G. : <u>86</u> Schnapper, D. : <u>255</u> Schumpeter, J. : <u>164</u>, <u>307</u> Seillière, E.-A. : <u>241</u>, <u>242</u> Shakespeare, W. : <u>11</u>, <u>62</u>, <u>63</u>

Smouts, M.-C. :  $\underline{212}$ Spinoza, B. :  $\underline{51}$ Stafford, T. :  $\underline{253}$ 

Staline, J.: 51, 84, 88, 89, 243

Stoetzel, J. : <u>207</u> Strange, S. : <u>93</u> Strauss, L. : <u>66</u>, <u>84</u> Strum, S. : <u>33</u>-35 Sweezy, P. M. : 166 Washburn, S.: 33

Weber, M.: 8, 26, 41, 51, 53, 55, 56, 59, 60, 61, 66, 69, 71, 92, 96, 127, 146, 182, 244, 283, 307, 318, 322, 376

Wendt, A. : <u>96</u> Wesley, J. : <u>251</u> Wittfogel, K. : <u>23</u>

Wendel, de (famille) : <u>242</u> Wittgenstein, L. : <u>127</u> Wright Mills, C. : <u>165</u>

**Z**uckerman, S.: 33

#### Delphine Allès

Professeur des universités en science politique, Université Paris Est-Créteil. Chercheuse associée à l'Irasec.

#### Richard Balme

Professeur à Sciences Po, École d'Affaires internationales et Centre d'études européennes.

#### **Renaud Baumert**

Professeur de droit public, Université droit et santé (Lille II).

#### Jean-Léon Beauvois

Professeur de psychologie sociale à l'université de Nice.

#### **Denis Bertrand**

Professeur de Littérature française et de sémiotique à l'université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis. Professeur de sémiotique à Sciences Po Paris.

#### Loïc Blondiaux

Professeur au Département de science politique de l'université Paris I-Sorbonne. Chercheur au Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP/CNRS).

#### **Christophe Bouillaud**

Professeur de science politique à l'IEP de Grenoble.

#### **Philippe Braud**

Professeur émérite à Sciences Po Paris associé au Cevipof.

#### Philippe Cabin

Journaliste.

#### Stéphane Cadiou

Maître de conférences en science politique à l'université de Saint-Étienne ; Équipe de recherche sur les Mutations de l'Europe et de ses sociétés (ERMES).

#### Gilles Chantraine

Chargé de recherche au CNRS, université Lille I.

#### Michel Crozier (†)

Sociologue. Fondateur du Centre de sociologie des organisations (CSO) en 1961.

#### Yves Délove

Professeur de science politique à l'IEP de Bordeaux. Secrétaire général de l'Association française de science politique; Membre honoraire de l'Institut universitaire de France.

#### **Vinciane Despret**

Éthologue, université de Liège.

#### Alexandre Dézé

Maître de conférences. Université Montpellier I. Chercheur au Centre d'études politiques de l'Europe latine, UMR 5112). Enseignant à Sciences Po Paris.

#### **Eugène Enriquez**

Professeur honoraire de l'université Paris VII.

#### Sébastien Fath

Historien, chercheur au CNRS (CR1). Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL/UMR 8582).

#### **Alain Faure**

Directeur de recherche CNRS; Pacte-Université de Grenoble Alpes. Carnet de recherche: http://enigmes.hypotheses.org/

#### Jean-Pierre Gaudin

Professeur des universités émérite. Sciences Po Aix.

#### Maurice Godelier

Anthropologue, spécialiste de l'Océanie. Professeur au Collège de France.

#### Jean Joana

Professeur des universités en science politique. Université Montpellier 1.

#### **Robert-Vincent Joule**

Professeur des universités. Directeur du Laboratoire de Psychologie Sociale de l'université de Provence.

#### **Nicolas Journet**

Journaliste scientifique au magazine *Sciences Humaines*.

#### Philippe de Lara

Maître de conférences en science politique à l'université Paris II Panthéon-Assas.

#### Josepha Laroche

Professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. UMR 201 Développement et Sociétés. Directrice de Chaos International.

#### Thomas Lindemann

Professeur de science politique à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et enseignant à Sciences Po Paris.

#### Benjamin Loveluck

Attaché de recherche (programme TIC-migrations) à la Fondation de la Maison des sciences de l'homme et chargé de cours à Sciences Po.

#### Jacques de Maillard

Professeur des universités en science politique. Chargé de cours à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines; Directeur adjoint du Cesdip.

#### Jean-Louis Missika

Sociologue des médias, professeur au Cnam.

#### **Xavier Molénat**

Journaliste.

#### Erik Neveu

Professeur des universités. Sciences Po Rennes.

#### Michel Offerlé

Politiste et sociologue. Professeur à l'ENS.

#### Franck Petiteville

Professeur de science politique et responsable du Master « Organisations internationales » à l'IEP de Grenoble.

#### Frédéric Ramel

Professeur des universités à Sciences Po et chercheur au Centre d'études et de recherches internationales (Ceri).

#### **Myriam Revault d'Allonnes**

Professeur des universités à l'EPHE. Chercheur associé au Cevipof (Centre de recherches politiques de Sciences Po).

#### Patrice Rolland

Professeur de droit public à l'université Paris XII-Marne-la-Vallée

#### Pierre Rosanvallon

Professeur au Collège de France. Chaire Histoire moderne et contemporaine du politique.

#### Luc Rouban

Directeur de recherche, CNRS/Cevipof, Sciences Po Paris.

#### Frédéric Sawicki

Professeur de science politique à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne.

#### **Yves Surel**

Professeur de science politique à l'université Panthéon-Assas.

#### Pierre-Henri Tavoillot

Maître de conférences en philosophie à l'université Paris-Sorbonne, président du Collège de Philosophie.

#### Émilie Tran

Professeur associé à l'Université Saint Joseph, Macao.

#### Xavier de la Vega

Journaliste.

#### **Anne-Catherine Wagner**

Professeur de sociologie à l'université de Paris 1 Panthéon Sorbonne ; chercheur au Centre européen de sociologie et de science politique/ Centre de sociologie européennes.

#### Sébastien Zerilli

Journaliste.

## Table des matières

Introduction: Du pouvoir comme possession	
au pouvoir comme relation (JF. Holeindre)	5
au pouvoir comme roution (tririnoismus)	<u> </u>
Qu'est-ce que le pouvoir?	11
Penser le pouvoir: regards croisés	
• L'imaginaire, le symbolique et le réel	
(Rencontre avec M. Godelier)	13
<ul><li>Pourquoi les chefs? (N. Journet)</li></ul>	22
• La hiérarchie est-elle bien naturelle? (V. Despret)	30
• Le pouvoir existe-t-il? (M. Revault d'Allonnes)	37
<ul> <li>Pouvoir et Autorité (PH. Tavoillot)</li> </ul>	46
• Théories de l'autorité: quelques classiques (encadré)	53
• Le pouvoir de l'État en Europe (Y. Déloye)	55
• Comment prendre la place de l'autre?:	
Shakespeare et le pouvoir (encadré)	62
Pouvoir et Politique	
• La science politique, science du pouvoir? (P. Braud)	65
• Penser la séparation des pouvoirs (R. Baumert)	74
• Pouvoirs autoritaires et totalitaires (P. de Lara)	81
• Pouvoir et puissance dans les relations internationales	
(T. Lindemann)	90
Pouvoir et Société	
• Influence et manipulation (RV. Joule et JL. Beauvois)	101
• Le pouvoir dans les organisations	
(Rencontre avec M. Crozier)	109
• Dans les coulisses de la domination (P. Cabin)	117
• Décrypter les discours politiques	
(D. Bertrand, A. Dézé, JL. Missika)	128

LIEUX ET DYNAMIQUES DU POUVOIR	137
État et décentralisation	
• Les quatre visages de l'État (Rencontre avec P. Rosanvallon	) 139
• L'État en France au début du xxre siècle (L. Rouban)	146
• Qui gouverne les politiques publiques ? (Y. Surel)	156
• Les Élites (É. Tran)	163
• Gouverner à l'heure de la décentralisation (S. Cadiou)	169
<ul> <li>Acteurs et mobilisations des politiques territoriales</li> </ul>	
(R. Balme et A. Faure)	<u>174</u>
Dissémination	
• Les partis politiques ont-ils (encore) du pouvoir?	
(F. Sawicki)	182
<ul> <li>Les groupes d'intérêt (M. Offerlé)</li> </ul>	<u>195</u>
<ul> <li>La construction de l'opinion publique (P. Cabin)</li> </ul>	<u>205</u>
<ul> <li>Quel pouvoir des médias? (E. Neveu)</li> </ul>	<u>214</u>
• Internet: un nouveau pouvoir? (B. Loveluck)	223
Transnationalisation	
• Élites, une classe internationale (AC. Wagner)	235
<ul> <li>La religion dans les relations internationales:</li> </ul>	
une force mobilisatrice (D. Allès)	243
<ul> <li>Les ONG évangéliques américaines (S. Fath)</li> </ul>	250
<ul> <li>Le pouvoir des organisations régionales (C. Bouillaud)</li> </ul>	260
<ul> <li>Le pouvoir des organisations internationales</li> </ul>	
(F. Petiteville)	<u>274</u>
Nouveaux débats	281
Un déclin des institutions?	
<ul> <li>Approches classiques des institutions (encadré)</li> </ul>	283
• Comment agissent les institutions? (X. Molénat)	286
• Quelle autonomie en prison? (G. Chantraine)	291
Police, pouvoir, autorité (J. de Maillard)	296
• Le pouvoir militaire (J. Joana)	301
Pouvoir et désir dans l'entreprise (E. Enriquez)	307
• Les nouvelles formes de la domination au travail	
(X. de la Vega)	315

<ul> <li>Les mutations du pouvoir en démocratie:</li> <li>participation et délibération (Rencontre avec L. Blondiaux)</li> <li>Faut-il craindre le gouvernement des juges? (P. Rolland)</li> </ul>	323 341
Vers une gouvernance mondiale?	
• La gouvernance, nouvelle conception du pouvoir?	
(JP. Gaudin)	352
<ul> <li>Le pouvoir des émergents (F. Ramel)</li> </ul>	363
<ul> <li>Une gouvernance mondiale est-elle possible?</li> </ul>	
(J. Laroche)	372
Annexes	
<ul> <li>Indications bibliographiques</li> </ul>	381
<ul> <li>Index des notions</li> </ul>	387
<ul> <li>Index des noms propres</li> </ul>	392
Ont contribué à cet ouvrage	395